



PRÉFACE

SUR LE LIVRE DE JUDITH.



LE LIVRE de Judith ne comprend proprement que l'histoire de la délivrance de Béthulie, assiégée par Holofernes, Général du Roi d'Assyrie. Nabuchodonosor, Roi de Ninive, ayant vaincu Arphaxad, Roi des Médes, conçut le dessein de se faire reconnoître pour Souverain, & pour seul Dieu de tous les Peuples du monde. Il envoya Holofernes avec une puissante armée, pour soumettre la Cappadoce, la Cilicie, l'Arabie, la Mésopotamie, la Syrie, la Phénicie, & la Palestine. Tout plia ; tout se soumit. Holofernes abolit par tout les marques de l'ancienne Religion, pour y faire recevoir le culte de Nabuchodonosor.

Les Juifs, instruits par le malheur de leurs voisins, & voyant que la soumission des autres peuples, n'avoit servi qu'à rendre leur ennemi plus fier, & plus insolent, prirent une résolution, qui paroissoit téméraire, & inconsidérée ; mais qui ne laissa pas de leur réussir. Béthulie, qui se trouvoit sur le chemin de l'Egypte, ferma ses portes, & tous les Hébreux demeurèrent dans leurs villes, sans faire la moindre démarche pour reconnoître Holofernes. Béthulie est assiégée. Les ennemis se saisissent sans résistance de tous les postes des environs, & en particulier, des sources qui fournissoient de l'eau à la ville. Bien tôt elle est réduite à l'extrémité. Le peuple en tumulte veut qu'on se rende, & oblige les principaux Magistrats à promettre de livrer la ville dans cinq jours, s'il ne leur vient point de secours.

Judith, veuve de Manassé, connuë par son rare mérite, & par la réputation de vertu qu'elle s'étoit acquise, fit appeller les premiers de la Nation, & leur remontra la faute qu'ils avoient faite, de prescrire un tems au secours de Dieu. Elle leur proposa la résolution qu'elle avoit prise de tenter la délivrance de son peuple, en allant elle-même dans le camp des ennemis. Elle part, revêtuë de ses ornemens les plus riches, & les plus somptueux ; & étant amenée devant Holofernes, lui parle avec tant de sagesse, & de présence d'esprit ; avec tant de graces, & de charmes, que le Général, épris d'amour pour elle, ne pensa plus qu'à la gagner, & à contenter sa passion. Judith profita de ces dispositions d'Holofernes, consentit d'aller manger dans sa tente, & y demeura même, seule, après le souper, avec lui : mais comme il s'étoit plongé dans le vin, Judith lui coupa la tête, pendant qu'il dormoit, & se retira secrettement dans Béthulie. En même

T t ij

tems le peuple fit une sortie avec de grands cris, afin que les Assyriens allant dans la tente d'Holofernes, pour recevoir ses ordres, s'aperçussent de sa mort; & que dans la consternation où cette vûe les devoit jeter, ceux de Béthulie tombassent sur eux, & les missent en fuite. La chose s'exécuta comme Judith l'avoit prévu. L'armée Assyrienne voyant Holofernes mort, se dissipa en désordre. Les Juifs les poursuivirent jusqu'à Damas, & s'enrichirent de leurs dépouilles. Après cela Judith rendit de solennelles actions de grâces à Dieu par un Cantique qu'elle composa; & tout Israël se ressentit long-tems des suites de cette glorieuse journée.

L'Auteur du Livre de Judith est inconnu. C'est de quoi tous les Commentateurs conviennent. (a) Le tems auquel cette Histoire est arrivée, est aussi incertain, & on ne fait pas même en quelle Langue elle a d'abord été écrite. Les uns placent l'Histoire dont nous parlons, avant la Captivité de Babylone, sous le regne de Manassé; d'autres, sous le regne de Sédécias, Roi de Juda. D'autres la mettent après la Captivité, sous Darius, ou sous Xercés, ou sous Cambyfes. Enfin il y en a qui se tirent tout d'un coup de ces difficultez, en soutenant que ce Livre ne contient point une Histoire véritable, mais une simple parabole, dans laquelle, sous des noms empruntez, on veut montrer la victoire de l'Eglise Juive contre ses ennemis, & en particulier, contre Antiochus Epiphane. Mais il faut examiner tout cela avec plus d'étenduë.

La plupart des Interprètes conjecturent que le grand-Prêtre Joacim, ou Eliacim, dont il est parlé dans ce Livre, en est le véritable Auteur. On n'a point d'autre preuve de cette opinion, qu'une simple vrai-semblance. Les Prêtres Juifs autrefois avoient soin de recueillir tout ce qui se passoit de plus mémorable dans leur Nation. (b) Le grand-Prêtre Joacim a pris beaucoup de part à la délivrance de Béthulie. Il y a donc apparence qu'il en a écrit l'Histoire. Mais la foiblesse de cette preuve se fait assez sentir d'elle-même. Elle prouve trop, puisqu'il s'ensuivroit que les grands-Prêtres seroient les Auteurs de tous les Livres historiques de l'Ecriture, dont l'Ecrivain ne paroît pas. D'autres veulent que Josué, fils de Josédéch, grand-Prêtre des Juifs, l'ait écrite, & qu'elle soit arrivée de son tems, sous Cambyfes. (c) S. Jérôme (d) semble croire que Judith l'écrivit elle-même: mais il ne donne aucune raison de son sentiment. Ce qui est remarquable, c'est que quelque circonstancié qu'en soit le récit, l'Auteur ne s'est déclaré par aucun endroit; & il n'y a aucune preuve qu'il ait été contemporain. Le contraire se peut même recueillir de ce qu'il assure que de son tems, la famille d'Achior étoit encore dans Israël, (e) & qu'on y célébroit encore la fête de la victoire de Judith. (f) Expressions, qui naturellement désignent une chose passée depuis assez long-tems.

Si l'on pouvoit montrer quand on a commencé, ou quand on a fini de célébrer cette fête, on auroit quelque facilité de découvrir le tems de cette Histoire: mais on ne trouve cette solennité dans aucun ancien Calendrier, ni dans aucun ancien monument des Hébreux. Au reste, si l'on n'en peut rien tirer autre chose, il est sûr au moins que le Livre est très-ancien, puisqu'il parle d'une fête, dont les monumens que nous avons depuis la Captivité de Babylone, ne parlent point.

Ni Joseph, ni Philon, ni les Ecrivains des Livres du nouveau Testament, ne disent rien de Judith, ni de son Livre: mais ce silence ne doit pas faire beaucoup d'impression;

(a) Vide Serar. Prolegom. in Judit. Huët. De-
monst. Evangel. propos. 4. Natal. Alex. Histor.
vet Testam. dissert. 7. art. 4. Interpp. passim.
(b) Joseph lib. 2. contra Appion.
(c) Ita Pseudo-Philo. lib. de Temporib. Rab,

Azarias, Sixt. Sen. Juli. Roger. de Libb. Canonis
cap. 20.

(d) Ieronym. in Agg. 1. 7. 6.

(e) Judith. xiv. 6.

(f) Judith. xxi. 31.

puisqu'ils n'ont jamais fait profession de parler de tout ce qui s'est passé dans la République des Juifs, & que Joseph en particulier, déclare qu'il s'est borné aux Livres qui sont écrits en Hébreu. (a) On remarque dans le nouveau Testament quelques passages, qui paroissent pris du Livre de Judith. Par exemple, 1. Cor. x. 9. 10. *Neque murmuraveritis sicut quidam eorum, & perierunt ab exterminatore.* Ce qui est fort semblable à ce qu'on lit dans Judith, VIII. 24. 25. *Illi autem qui tentationes non susceperunt, . . . & improprium murmurationis suae contra Dominum protulerunt, exterminati sunt ab exterminatore, & à serpentibus perierunt.* Et ce que sainte Elisabeth dit à la Sainte Vierge : *Benedicta tu inter mulieres*, semble tiré de l'éloge qu'Osias donne à Judith : *Benedicta es tu, filia, à Domino Deo excelsis, pra omnibus mulieribus super terram.* S. Jérôme (b) n'a pas douté que l'Original de cet Ouvrage n'ait été en Caldéen. Il dit que retranchant les variétez infinies qui se rencontroient auparavant dans les Exemplaires de Judith, il s'est borné au Texte Caldéen, qu'il a rendu en Latin, sans s'attacher servilement aux mots, mais au sens : *Magis sensum è sensu, quam ex verbo verbum transferens.* Que si ce Livre a été d'abord écrit en Caldéen, il y a toute apparence qu'il n'a été rédigé qu'au tems de la Captivité, ou même après le retour de Babylone, sur les Mémoires qui en avoient été écrits du tems de Manassé, & du grand-Prêtre Eliacim.

La version Grecque que nous en avons, est si différente de nôtre Vulgate, & par conséquent du Caldéen, que nous n'avons plus, qu'on ne peut pas dire que ces deux traductions ayent été prises sur le même Original; à moins que le Traducteur Grec n'ait voulu nous donner une paraphrase, & un récit orné de diverses circonstances prises de sa tête, au lieu d'une traduction vraie, & littérale; ou à moins que S. Jérôme, qui se servit apparemment dans cette traduction, comme dans celle de Tobie, d'un Interprète, qui lui expliquoit en Hébreu, ce qu'il devoit mettre en Latin; à moins, dis-je, que S. Jérôme, ou l'Interprète, n'ayent abrégé exprés la narration, & n'y aient ajouté quelque chose de leur, pour aider le sens: car il est mal-aisé de dire jusqu'ou l'on doit étendre ce que dit S. Jérôme, qu'il s'est plus attaché au sens, qu'aux paroles de son Texte, puisque nous n'avons plus ce Texte. La version Syriaque est sûrement prise sur la Grecque, comme on peut s'en persuader, en les confrontant, & par quelques variétez qui se rencontrent entr'elles, causées par la diverse manière de lire certains mots Grecs. (c) Ceux qui ont travaillé à cette traduction, avoient des Exemplaires Grecs plus corrects que ceux que nous avons aujourd'hui. Les noms des villes y sont écrits assez exactement; au lieu qu'ils sont presque tous corrompus dans nos Editions. Il y a aussi des endroits, ou surabondans, ou trop accourcis dans le Grec, qui font un meilleur sens dans le Syriaque.

Quant à la variété des anciens Exemplaires Latins, dont S. Jérôme se plaint si fort, on peut se convaincre de la justice de ses plaintes, par les diversitez qui se rencontrent dans quelques anciens Manuscrits de la Vulgate, qui étoit en usage avant S. Jérôme, & qui sont venus jusqu'à nous; & par les citations que l'on en trouve dans les Peres. L'Auteur de la nouvelle Edition de S. Jérôme, nous en a communiqué un Exemplaire, qui est assez semblable au Grec de l'Edition Romaine; mais qui s'en éloigne aussi en plusieurs endroits, comme on le peut voir dans le Commentaire. Dans d'autres passages, il

(a) Joseph in Prolog. Antiquit. lib. x. cap. 11. *Μοιόν μεταφραζέων ὡς ἰβερτίων βίβλος εἶπεν εἰς τὴν ἑβραϊκὴν γλῶσσαν.*

(b) Ieron. Praefat. in Judith.

(c) Par exemple, chap. VII. 1. 27. le Grec lit: *Ἐπιδειξάμεθα*; mais le Syriaque a lu: *Ἐπι-*

δειξάμεθα. Nous recevons. Et au Chap. IX. 2. Il a pris *μίτραν*, un ruban, ou une ceinture virginale, pour un ruban à lier les cheveux; une mitre. Tout cela ne vient que de l'équivoque, ou de la mauvaise manière de lire les mots du Grec.

est plus conforme à nôtre Vulgate, & s'éloigne du Grec. C'est cet Exemplaire que nous citons sous le nom d'ancienne version Latine, ou Italique, ou d'ancienne Vulgate. Les anciens Peres citent ordinairement Judith, suivant le Texte Grec: mais il y a encore entr'eux quelque diversité. Par exemple, Origènes (a) cite ces paroles de Judith: *Prævaricationem invocabo, & invocavit prævaricationem*, qui ne sont ni dans nôtre Vulgate, ni dans le Grec. S. Fulgence (b) donne la généalogie de Manassé, époux de Judith, qui ne paroît nulle part ailleurs. Il y a même quelques Savans, qui doutent que le Texte Latin de Judith, que nous avons aujourd'hui, soit le même que celui de S. Jérôme. Ils remarquent certaines façons de parler, qui sentent plutôt une traduction faite immédiatement sur le Grec, que sur le Caldéen. Par exemple, ce qu'on lit au Chap. 1x. 13. *Pericute eum labiis charitatis mea*, semble une faute, produite par une mauvaise leçon du Grec, où l'on a lû *Agapés*, au lieu d'*Apaté*, comme nous le lisons dans les Exemplaires Grecs, & comme y a lû le Syriaque. Il en est de même de l'huile de myrre: *Unxit se myro optimo*, Judith x. 3. ou, comme lisoient les anciens Exemplaires, *myrto optimo*; ce qui vient aussi du Grec *myron*, qui signifie du parfum. Le nom de *mistra*, dans le même verset, paroît aussi tiré du Grec.

Les Juifs avoient l'Histoire de Judith en Hébreu, dès le tems d'Origènes: (c) mais peut-être que sous le nom d'*Hébreu*, il faut entendre la Langue Caldéenne, qui, dans les derniers tems, est souvent confondue avec l'Hébraïque. Si les Juifs eussent eu l'Original en Hébreu, ou même quelque bonne Copie du tems de S. Jérôme, ce Pere ne l'auroit point ignoré, & n'auroit pas manqué de s'en servir, & de nous en informer. Puis donc qu'il fut contraint de le traduire sur le Caldéen, c'est qu'il n'étoit qu'en cette Langue parmi les Juifs. Sébastien Munster (d) dit qu'il ne doute pas que les Juifs de Constantinople, qui ont aujourd'hui ce Livre en Hébreu, ne l'aient fait imprimer en cette Langue: mais il se trompe apparemment, puisque jusqu'ici on ne l'a point vu imprimé. Ainsi nous ne pouvons rien dire de sa ressemblance, ou de sa diversité, comparée avec la Vulgate, & avec la traduction Grecque.

Le tems auquel arriva l'Histoire de Judith, est le point le plus contesté, & le plus difficile de cette controverse, & celui d'où dépend principalement la solution des autres difficultés; qu'on forme sur le Livre que nous examinons. Si une fois l'on pouvoit fixer une époque certaine de cet événement, nos adversaires n'auroient presque plus rien qui les empêchât de recevoir ce Livre pour authentique, & de mettre cette Histoire au rang de toutes les autres de l'ancien Testament. L'ancienne tradition des Hébreux, du tems d'Eusèbe, (e) étoit que le second Nabuchodonosor, dont il est fait mention dans Judith, étoit Cambyfes; & que c'étoit sous son regne que cette Histoire étoit arrivée. Cette opinion a été fort suivie. (f) On la trouve dans Suidas, (g) dans Bède le Vénéral, dans Raban Maur, dans Glycas, dans Othon de Frisingue, dans Hugues le Cardinal, dans Liran, dans l'Histoire Scolastique, & dans divers autres Auteurs. S. Augustin (h) n'exprime pas le nom du Prince, & il met l'Histoire entre Cyrus, & Darius. Or entre ces deux Princes, il n'y a que Cambyfes. Mais cette opinion est insoutenable par plusieurs raisons. Premièrement, la Capitale de Cambyfes étoit non pas Ninive, mais Babylone. 2°. Cambyfes ne regna que sept ans, & trois mois, (i) & Nabuchodonosor ne commença la guerre

(a) Origen. Homil. 19. In Ierem.

(b) Fulgent. Ep. 2. ad Gallam.

(c) Origen. ad African.

(d) Munster. Præfat. in Tob. Hebraum.

(e) Euseb. Chronic. Καμβύσην φασὶ παρ' Ἑβραίοις ἰσχυροῦ Ναβυχοδονόσου καλεῖσθαι, ἰθ'

ἔτην κατὰ Ἰουδαίαν λέγουσι γρηγοῦσαι.

(f) Hist. Scholast. Dyonis. Carthuf.

(g) Suidas, ὑπὸ Βοηλοφάνου.

(h) Aug. lib. xviii. cap. 26. de Civit.

(i) Herodot. lib. 3. cap. 66.

contre Arphaxad, que la treizième année de son regne. 3°. Enfin toutes les Provinces dont Holofernes fait la conquête dans le Livre de Judith, étoient constamment assujetties à Cambyfes, dès le commencement de son regne, & lui demeurèrent toujours soumises, & la Judée en particulier lui obéissoit. Et par conséquent on ne peut entendre c. ci de Cambyfes.

D'autres soutiennent que cette affaire se passa sous Xercés. Jules Africain, cité dans Suidas, (a) appuye cette opinion. Torniel, (b) Ribera, (c) le Pere Alexandre, (d) & quelques autres, la suivent aussi. Ils disent que Xercés, après le retour de sa malheureuse expédition contre la Grèce, tomba dans le mépris de ses ennemis, & de ses propres sujets. Nabuchodonosor, qui gouvernoit pour lors à Ninive, se révolta contre ce Prince, fit la guerre à Arphaxad, Roi des Médes, & le vainquit; ce qui lui ayant enflé le cœur, il conçut l'envie de se faire reconnoître par toutes les Provinces du monde. Mais tout cet édifice, tout ce prétendu Empire de Nabuchodonosor à Ninive, est une pure supposition. Torniel, qui l'avance sans aucune preuve, ne doit pas en être ciù sur sa parole. Nous lisons bien dans Justin, (e) qu'Artabanus, un des Gouverneurs de Provinces de Xercés, voyant ce Prince déchû de son autorité, se flatta d'arriver à la souveraine Puissance: mais Justin ne donne à ce Gouverneur ni le Royaume des Médes, ni celui de Ninive. En matière d'Histoire, on ne doit plus faire aucune attention aux autres raisons, quelques plausibles qu'elles paroissent, dès qu'on a fait voir que le principal personnage, sur lequel tout doit rouler, ou ne subsiste point, ou est absolument incertain, comme l'est Nabuchodonosor dans cette hypothèse.

Estius, (f) & quelques autres, reculent cette Histoire jusqu'au tems de Darius, fils d'Hystaspe, qui permit qu'on travaillât au Temple de Jérusalem, & qu'on l'achevât; car il paroît certain qu'alors le Temple étoit achevé, & subsistoit. Sulpice Sévère (g) veut qu'elle soit arrivée encore plus tard, c'est-à-dire, sous le regne d'Artaxercés Ochus. On fonde cette opinion principalement sur le naturel violent, & cruel d'Ochus, & sur le nom de son Eunuque Bagoas, qui le mit à mort. Ce Prince aima la guerre, & la fit en Egypte. Il prit Jéricho, & emmena captifs un très grand nombre de Juifs. (h) Mais les autres circonstances ne quadrent pas. Bagoas étoit un nom commun à tous les Eunuques; & celui qui est nommé dans Judith, étoit l'Eunuque d'Holofernes, & non pas de Nabuchodonosor. De plus, comment accorder le regne de Darius, fils d'Hystaspe, ou celui d'Ochus, avec la vie de Nabuchodonosor? Ces Princes regnoient-ils à Ninive? Déclarèrent-ils la guerre au Roi des Médes? Etoient-ils Rois des Assyriens? Firent-ils la conquête de la Cappadoce, de la Cilicie, de la Syrie, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Phénicie? Et toutes ces Provinces ne composoient-elles pas l'Empire qu'ils avoient reçu de leurs Ancêtres?

L'opinion la plus suivie, & presque la seule qui soit aujourd'hui en vogue parmi les meilleurs Chronologistes, (i) est que l'Histoire dont nous parlons, arriva avant la Captivité: mais on se partage encore sur cela. Les uns la placent sous Manassé, & les autres sous Sédécias. Génébrard s'est déclaré pour ce dernier sentiment. Il croit que le grand Nabuchodonosor envoya Holofernes en Judée, la treizième année de son regne, & qu'il

(a) Suidas verbo, *Judith*.

(b) Torniel. *ad an. mund.* 3372.

(c) *In Nabum.* 11.

(d) *Natal. Alex Hist. V. T. Dissert.* 7.

(e) *Justin. lib. 3. Xercas Rex Persarum, terror ante centium, bello in Gracia infeliciter gesto, siam suis contemptus esse cepit. Quippe Artabanus*

profectus ejus, ... in spem regni adductus est.

(f) *Estius in Judith* 1.

(g) *Sulpit. Sever. lib. 2. Hist. Sacr.*

(h) *Solim. c. 35. Syncell. ex Jul. Afric. Oros.*

l. 31. c. 7.

(i) *Salian. ad an. mund. 3335. Genebr. Ustra*

Vide Serar. in Judith. l. qu. 2. 3.

y vint lui-même six ans après, prit Jérusalem, & ruina le Temple. Mais il y a bien des choses à dire contre cette opinion. Comment expliquer dans cette hypothèse cette longue suite d'années, qui s'écoulerent depuis la victoire de Judith, jusqu'à la mort, & qui dura encore long-tems après la mort? (a) Ceux qui la placent sous Manassé, sont divisés entr'eux. Il y en a qui croient (b) que ce fut pendant que ce Prince étoit prisonnier à Babylone. L'écriture semble insinuer ce sentiment, par son silence à l'égard du Roi qui regnoit alors en Juda. Il ne paroît point à la tête des affaires. C'est le grand-Prêtre Eliacim, ou Joacim, qui est chargé du gouvernement, (c) qui envoie les ordres, qui pourvoit au besoin de l'Etat, & qui vient féliciter Judith, comme au nom de toute la Nation. D'autres veulent qu'elle soit arrivée peu après le retour de ce Prince. Ils attribuent son inaction, partie à des vûes de prudence, & de politique, qui l'empêchoient de se déclarer trop ouvertement contre le Roi d'Assyrie; & partie à un esprit de pénitence, & de retraite, qui l'éloignoit des affaires, & le tenoit dans l'humiliation, & dans la douleur. Nous nous sommes déterminés pour ce dernier sentiment, parce qu'il nous paroît le plus vrai-semblable, & le mieux fondé.

De toutes ces variétés, résulte une autre difficulté sur la personne du grand-Prêtre, sous lequel tout ceci s'est passé: mais nous traiterons cet article dans la Dissertation sur la succession des grands-Prêtres des Juifs.

On attaque (d) encore ce Livre par deux endroits importants, & qui ne vont à rien moins qu'à détruire toute l'autorité. On prétend 1°. que c'est un Livre apocryphe, & sans aucune force dans les contestations sur les matières de Religion; & 2°. que l'Histoire qu'il contient, n'est nullement réelle, & véritable; mais une simple fiction, ou, si l'on veut, une parabole, belle, édifiante, bien entendue, bien conduite, mais dénuée de vérité; & que c'est perdre le tems, de prétendre en expliquer toutes les parties, par rapport à l'Histoire générale, ou particulière des Juifs, ou des Assyriens. L'Auteur ne s'est, disent-ils, assujetti ni à l'ordre des tems, ni à l'exactitude de la Géographie, ou de la Chronologie. Il s'est contenté de conserver le caractère propre des Personnages qu'il fait paroître sur la Scène. La Pièce fut composée, dit Grotius, (e) du tems de la persécution d'Antiochus Epiphane, & avant que ce Prince eût souillé le Temple, en y plaçant une Idole. L'Auteur vouloit rassurer les Juifs par l'espérance d'un prompt secours. *Judith*, (f) signifie la Judée; *Bethulia*, (g) le Temple, ou la Maison de Dieu. Le glaive qui sort de Bethulie, ce sont les prières des Saints. *Nabuchodonosor* désigne le Démon; & *l'Assyrie*, le faste, ou l'orgueil. Antiochus Epiphane est l'instrument dont se sert le Démon. L'Ecrivain dont nous parlons, l'a désigné obscurément sous le nom d'*Holofernes*, qu'on peut traduire par: *l'Huissier*, ou le *Satellite du serpent*. (h) Le grand-Prêtre *Eliacim*, ou *Joachim*, (i) signifie que le Seigneur nous suscitera un défenseur, ou viendra lui-même à notre secours. Judith est dépeinte comme une veuve d'une rare beauté, & d'une vertu reconnue. Telle étoit la Judée dans la conjoncture de la persécution d'Antiochus. Elle se vante dans le corps de cet Ouvrage, (k) de n'avoir point imité les prévarications de ses Peres, & de n'avoir point adoré de Dieux étrangers.

(a) *Judith*. xvi. 30.

(b) Vide Melchior Can. Bellarm. *Huëcium*.

(c) *Judith*. iv. 5. 6. 7. 11. & xv. 5. 9. 10.

(d) *Anabaptista*, *Lusher*, *Vistaker*, *Ghytraus*, *Beroald*. *Reinaccius*, &c.

(e) *Grot. Praefat. Comment. in Lib. Judith.*

(f) *Judith*. יְהוּדִית

(g) בית אל יהוה *Domus Domini Dei.*

(h) הַלְפֵר נָחֹשׁ *Lictor Serpentis*, seu *Diaboli*.

(i) יהוֹיָקִים אוֹ אֱלִי הַקִּים *Domine suscitet, suscitabis. supple. auxiliatorem.*

(k) *Judith*. viii. 18.

Tout

Tout cela est inventé sans doute avec beaucoup d'industrie, & d'esprit : mais après tout, ce n'est qu'un jeu d'esprit, & une conjecture, qui toute subtile, & toute heureuse qu'elle puisse être, ne pourra jamais parvenir au moindre degré de vérité, & de certitude, tandis qu'elle n'aura pas de preuves positives, & de fait. On peut par un *nego* renverser tout ce joli édifice de Grotius, & lui montrer, en suivant sa méthode, que l'Histoire du Patriarche Joseph, par exemple, que celle de Moïse, celles de David, & de Salomon, ne sont que des paraboles, non plus que celle de Judith. Les allusions ne manquent jamais, quand on s'est mis dans l'esprit de trouver quelque mystère, ou quelque figure dans un fait historique. Les Histoires qu'on vient de citer, ne sont pas racontées d'une manière plus suivie, ni plus circonstanciée, que celle de Judith. Si donc celles-là sont incontestablement vraies, pourquoi celle-ci ne le seroit-elle pas aussi ? Il faut trouver dans Judith des faits, ou des circonstances incompatibles avec les véritables Histoires des Juifs, & reçûes de tout le monde, si l'on veut acquérir le droit de la traiter de parabole, & de fiction. Et c'est en effet à quoi n'ont pas manqué ceux qui nous contestent la vérité de l'Histoire de Judith. Ils ont fait tous leurs efforts, pour y découvrir des fautes, & des contradictions.

Ils prétendent que dès le premier pas, l'Ecrivain se trahit lui-même, en parlant d'un Nabuchodonosor, Roi des Assyriens, quoique l'Histoire n'en connoisse aucun de ce nom à Ninive, mais seulement à Babylone. Il parle aussi d'un Arphaxad, fondateur d'Ecchatanes, contre le témoignage d'Hérodote, qui appelle Déjocés le fondateur de cette fameuse ville. (a) Il veut qu'Arphaxad ait été vaincu, & tué par Nabuchodonosor, quoique Déjocés soit mort dans une heureuse vieillesse, après un règne très-long, & très-glorieux. Les divers endroits, où la bataille entre Nabuchodonosor, & Arphaxad, fut livrée, sont mal entendus, & mal concertez. Ce sont des lieux ou inconnus, ou trop éloignez les uns des autres. De plus il y a des fautes dans la date de cet événement ; le Latin portant la treizième année de Nabuchodonosor, & le Grec la dix-septième. (b) Après avoir parlé de ces deux Princes, qui ont dû vivre avant la Captivité, l'Auteur fait parler, & agir dans le reste du Livre, Judith, le grand-Prêtre, & Achior même, comme vivant après la Captivité, & après le rétablissement du Temple. (c) Il ne dit rien du Roi de Juda, ni de ses Officiers d'armées. C'est le grand Prêtre seul qui gouverne tout, conjointement avec son Sénat. Ce Sénat, ou Sanhédrin, comme le nomment les Juifs, est, à ce qu'on croit, une invention nouvelle, & tout au plutôt, du tems des Maccabées. Le même Auteur, par une faute de jugement, qu'on ne doit pas excuser, nous dépeint Holofernes suivant toutes les pratiques des Perses, quoique les Perses fussent à peine connus du tems du prétendu Nabuchodonosor. Voilà donc des contradictions visibles, & des faits incompatibles. Voilà les tems confondus ; l'Empire d'Assyrie d'avant la Captivité, entremêlé avec celui des Perses d'après la Captivité ; celui des Rois de Juda, confondu avec le tems du gouvernement des grands-Prêtres, après le retour de Babylone.

Les fautes de Géographie se font encore plus remarquer dans cet Ouvrage. L'Auteur place Béthulie près de Baal-méon, & de Bethmastà, de Dothaïm, & près de la vallée d'Edrelon, & du torrent de Cisson ; ce qui est insoutenable, en plaçant Béthulie dans la tribu de Siméon, & sur le chemin de la Judée en Egypte. Il parle de quantité d'autres villes, dont on n'a aucune connoissance, ou qui étoient très-éloignées de la vraie Béthulie. Si on veut s'en rapporter à l'Auteur, Holofernes aura conquis plus de pays en trois mois, qu'un autre n'en pourroit visiter avec une armée aussi nombreuse :

(a) Herodot. lib. 1. cap. 8. 9.

(b) Voyez le Grec chap. 1. 1. 12. & 11. 1. 1.

(c) Voyez le chap. IV. 2. & 22. & V. 22. 23.

que la sienne, en aussi peu de tems. Après avoir parcouru tant de Provinces, & avoir subjugué tant de peuples par la seule terreur de son nom, une bicoque l'arrête; il demeure plus d'un mois, ou même plus de deux mois, selon le Grec, devant Béthulie, sans faire le moindre ouvrage, sans donner un assaut; en un mot, sans tenter d'autre entreprise contre la ville, que de se saisir de ses fontaines. Il raconte aussi qu'Holofernes, fit rompre l'aqueduc, qui conduisoit l'eau dans la ville; comme si l'eau montoit de bas en haut par les aqueducs, ou par les canaux. Pendant qu'Holofernes demeure tranquille devant Bethulie, sans faire le moindre mouvement, le grand-Prêtre des Juifs se remuë, & donne dans tout le pays les ordres nécessaires pour lui résister. La Généalogie de Judith est toute confondue. (a) On ne voit que très-peu de ressemblance entre les divers Textes. On fait descendre Judith de Siméon, & de Ruben; ce qui est contraire à l'Histoire. On met le tombeau de Manassé, époux de Judith, entre Baal-méon, & Dothaïm, (b) quoique la Vulgate assure en deux endroits qu'il fut enterré à Béthulie. On fait parler, & agir Judith d'une manière qui fait peu d'honneur à sa vertu, & à sa Religion, (c) en lui mettant dans la bouche plusieurs mensonges, & la représentant comme une femme sans pudeur, qui veut inspirer de l'amour à Holofernes, & qui répond à ses déclarations de tendresse, avec trop peu de pudeur. Le récit de la manière dont Judith fut introduite dans la tente d'Holofernes, est embarrassé. (d) Le Grec fait sortir Holofernes, & introduire Judith en même tems. Enfin il y a un si grand nombre de variétez considérables, entre le Latin, & le Grec de ce Livre, (e) qu'on ne peut s'empêcher de concevoir quelque soupçon contre la fidélité, au moins de ceux qui ont traduit cette Histoire. Si S. Jérôme, & le Traducteur Grec ont eu le même Original, ils sont coupables l'un, ou l'autre d'une très-grande infidélité; & s'ils ont eu des Originaux divers, comment la même chose a-t'elle pû être rapportée en tant de manières différentes?

Voilà les principales objections qu'on peut faire contre la vérité de l'Histoire de Judith. Mais tout cela n'a pas embarrassé les Ecrivains Catholiques. Il s'en est trouvé un grand nombre, qui y ont sagement répondu, & qui ont entrepris de montrer qu'il n'y a rien d'incompatible dans cette Histoire, ni avec l'Ecriture, ni même avec l'Histoire profane. Sixte de Sienne, (f) Bellarmin, (g) Serarius, (h) M. Huet, Evêque d'Avranches, (i) & depuis encore, le Pere de Monfaucon, (k) dans un Ouvrage exprés, ont traité cette matière avec beaucoup de solidité. Nous avons tâché dans notre Commentaire de satisfaire à la plûpart de ces objections; & nous nous contenterons d'y répondre ici succinctement. Le nom de Nabuchodonosor donné à un Roi de Ninive, est une faute contre l'exactitude rigoureuse de l'Histoire; cela est vrai en un sens: mais dans l'usage, & le stile des Juifs, il n'y a rien dans cela que de très-véritable. Depuis la Captivité, ils appelloient du nom de Nabuchodonosor, les Princes qui regnoient au-delà de l'Euphrate. Cela est si vrai, que Tobie donne le nom de Nabuchodonosor à Nabopolassar, & celui d'Assuérus à Astyagés. (l) Et Esdras, dont personne ne conteste la vérité, donne à Darius, fils d'Hystaspes, le nom de Roi d'Assur, (m) quoiqu'alors la Monarchie d'Assyrie fût réunie à celle des Perses. Enfin nous verrons dans Esther le nom d'Assuérus donné à Artaxercés. Et dans tout l'ancien Testament, les Rois d'Egypte ne sont-ils pas ordinairement

(a) *Vide Judith. VIII. 1.*(b) *Ibid. 7. 3.*

(c) Voyez les Chapitres IX. & XI.

(d) Chap. x. 17. 19.

(e) Comparez les Chap. VIII. & IX. & XIII. & XIV.

(f) *Sixt. Sen. Bibl. Sacr. lib. 2.*(g) *Bellarmin. de Verbo Dei lib. 1. cap. 12.*(h) *In Judith. Prolegom.*(i) *Huet. Demonstr. proposit. 4.*

(k) D. Bernard de Monfaucon, Vérité de l'Histoire de Judith.

(l) *Tob. ultimo, 7. 16. & seq. in Græc.*(m) *1. Esdr. vi. 22.*

tement désignez sous le nom de Pharaon ? Il n'est donc pas étrange de trouver ici le nom de Nabuchodonosor, au lieu de Saolduchin. L'Ecrivain vivoit dans un tems, où le nom, & la réputation du grand Nabuchodonosor, avoit comme éclipsé les noms de tous ses prédécesseurs.

Le système d'Histoire que nous suivons, est fondé sur le récit des meilleurs Historiens. Le regne d'Assaradon à Babylone, où Manassé avoit été mené captif, n'est nullement incompatible avec celui de Nabuchodonosor à Ninive. On conviendrait qu'en ce tems-là, il y avoit des Monarques dans l'une, & dans l'autre ville. S'il y a de la variété dans les dates des années de la guerre entre Nabuchodonosor, & Arphaxad, & s'il paroît du malentendu dans les lieux divers, où se donna la bataille entre ces deux Princes ; c'est que la guerre dura quelques années, & qu'il se livra plus d'une bataille, & en plus d'un endroit.

A l'égard des expressions qui semblent marquer le retour de la Captivité, on y a satisfait dans le Commentaire. Il faut distinguer dans Juda des captivitez, & des dispersions particulières, & passagères, d'avec d'autres captivitez plus longues, & plus générales. De plus il est bon de le dire ici une fois ; la version Grecque est chargée de quelques circonstances, & de quelques noms de villes, de quelques dates, & de quelques noms propres, qui ne se lisent point dans la Vulgate, & qui n'étoient pas apparemment dans l'Original. Nous ne nous croyons pas obligés de défendre ni les fautes, ni les gloses des Copistes, ou des Correcteurs trop aventuriers, & trop téméraires. (*) Cette réponse regarde principalement l'objection qu'on forme contre divers noms de villes, ou inconnus, ou embarrassés ; contre la généalogie de Judith, le tombeau de Manassé, & d'autres choses pareilles. Si nous avions l'Original Caldéen, nous pourrions juger de la ressemblance des versions ; mais ne l'ayant pas, il ne seroit pas juste de rejeter une Histoire, qui a tous les caractères d'un événement fort réel, & fort véritable, à cause de quelques fautes de Copistes, qui en embarrassent le Texte. Combien d'Auteurs anciens Grecs, & Latins, seroient aujourd'hui rejetés, & dans l'oubli, si d'habiles gens n'avoient donné leurs soins à purger leurs Textes des fautes que l'ignorance, la barbarie, & la témérité des Copistes y avoient fait glisser ? Si l'on avoit un grand nombre d'Exemplaires anciens de la version Grecque, on pourroit peut-être, en les comparant les uns aux autres, les purger d'une partie des fautes qui s'y remarquent. La version Syriacque, qui est plus correcte en beaucoup d'endroits, que nos Editions Grecques, parce qu'elle est prise sur de meilleures, & de plus anciennes Copies, nous fait voir ce que nous pourrions espérer, si nous avions des Exemplaires en plus grand nombre, & de meilleure main. Et que seroit-ce, si nous avions les Originaux ? On verroit tout d'un coup disparaître les différences sur les noms de lieu, sur le nombre des années, & sur je ne sais combien de circonstances embarrassantes.

Holofernes suit, dit-on, en beaucoup de choses les manières des Perses ; cela peut être : mais ces manières des Perses leur étoient communes avec les Rois d'Assyrie. Les Grecs, de qui nous tenons quelques particularitez touchant les mœurs, & les usages des Orientaux, n'ont écrit que depuis le regne des Perses, n'ont connu qu'eux, n'ont parlé avec quelque détail, & quelque exactitude, que des Perses. Les autres Monarchies ne leur étoient presque connues que de nom. Mais s'ensuit-il de-là, que ce qu'ils nous ont appris comme propre aux Perses, n'ait véritablement été en usage que chez eux ? On se récrie sur la rapidité des conquêtes d'Holofernes, & sur la grande étendue de pays qu'il a parcouru : mais on doit remarquer que dans toute son expédition, il ne rencontra pro-

(*) Bellarmin lib. 1. cap. 12. de Verbo Dei, Scrv. in Judith. v. 113. q. 1.

prement de résistance que dans la Judée. Il s'attendoit bien à en trouver davantage en Egypte. C'est ce qui l'obligea à demeurer quelque tems dans la Palestine, pour ramasser ses troupes, & pour leur donner du repos, & du rafraîchissement. C'est ce qui l'empêche de presser le siège de Béthulie, pour ne pas fatiguer ses troupes, en combattant contre des rochers, & des hauteurs inaccessibles, & contre un peuple opiniâtre, & capable de ruiner son armée dans un pays montueux, & presque impraticable. Nous avons répondu dans le cours du Commentaire, à quelques autres minuties qu'on nous oppose. Et à l'égard de la conduite de Judith, quoi qu'un très-grand nombre de savans Interprètes aient tenté de la justifier par des raisons très-probables, nous n'avons pas crû devoir nous engager absolument dans leur parti. La bonne foi nous oblige d'avouer qu'il y a quelques taches dans la conduite de Judith; qu'elle auroit pû ne pas mentir, & s'exposer moins avec Holofernes. Mais la manière dont elle se prépare à cette action, les miracles dont Dieu l'accompagne, le succès dont elle est suivie, nous répondent que ce dessein venoit de Dieu, & semblent même nous persuader qu'il lui en avoit inspiré jusqu'aux moyens. De quoi nous ne voudrions pourtant pas répondre.

Mais quand nous serions réduits à reconnoître, ce qui n'est pas, qu'il y a dans ce Livre des difficultez auxquelles on ne peut pas raisonnablement satisfaire, qu'en pourroit-on inférer contre sa vérité, ou son authenticité? Il nous seroit toujours libre, & aisé d'en rejeter la faute sur la corruption des Exemplaires, où l'on ne peut pas nier qu'il se soit glissé quelques fautes. Et de plus, où est le Livre, ou sacré, ou profane, qui n'ait pas de ces prétendûes incompatibilités, qui ne sont fondées que sur l'ignorance où nous sommes de l'Histoire ancienne, tant des peuples étrangers, que des Hébreux? Si nous avons dans leur entier les anciennes Annales des Rois de Juda, & d'Israël, qui sont si souvent citées dans l'Ecriture, combien de lumières n'en tirerions-nous pas? Si les anciens Mémoires de la Nation Juive, où l'on écrivoit tout ce qui se passoit de mémorable parmi eux, étoient passez jusqu'à nous, combien y auroit-il de disputés assoupies, & de difficultez dissipées, & évanouies? J'en dis autant des anciennes Histoires des Caldéens, des Perles, des Assyriens, des Médes, des Egyptiens; car tous ces peuples étoient très-soigneux de leurs Histoires, comme l'Ecriture même nous l'insinüe. (*) Est-il juste de condamner de faux une Histoire, que l'Antiquité nous a donnée pour authentique; que les Juifs, chez qui elle s'est passée, tiennent pour véritable; qui renferme même des caractères incontestables de vérité; par exemple, ce que dit l'Auteur, que de son tems, la famille d'Achior étoit encore distinguée parmi les Juifs, & que la fête de la victoire de Judith s'y célébroit; qui nomme les lieux, & les personnes, avec une extrême exactitude; qui marque scrupuleusement les dates, & les circonstances, & qui nous conserve un Cantique composé dans cette occasion par Judith même?

Au reste quand la force des raisons de nos adversaires nous auroit forcé à reconnoître, que l'Histoire de Judith ne contient qu'une parabole, ou une Histoire faite à plaisir, pour affermir les Juifs dans leurs afflictions, & pour leur donner un modèle de vertu dans la personne de Judith, nous ne voyons pas quel avantage ils en pourroient tirer contre nous, & contre l'authenticité de ce Livre. En seroit-il pour cela moins Divin, moins inspiré, & moins l'ouvrage du S. Esprit? Les Peres qui l'ont cité, les Conciles qui l'ont reçu dans le Canon des Ecritures sacrées, l'Eglise qui l'autorise, & le reçoit, seroient-ils pour cela dans l'erreur, & la Religion en souffriroit-elle le moindre dommage? Le nouveau Testament est plein de paraboles. L'on en trouve aussi un grand nombre dans

(*) 1. Esdr. IV. 19. 20. Esther. II. 23.

Tancien. Ces paraboles sont quelquefois racontées dans un si grand détail, & avec un si grand nombre de circonstances, que l'on les prendroit pour de véritables Histoires. Et en effet quelques habiles gens ont prétendu qu'il y avoit souvent plus qu'une simple figure, & que le Sauveur y vouloit marquer quelque événement réel. Mais enfin en rigueur, on n'a aucune preuve que ce soit autre chose que des paraboles. Quand Nath^{an} parle à David d'un riche qui prend la brebis du pauvre, pour en servir la chair à un ami qui lui étoit venu; (a) quand la femme de Thecué dit à ce même Prince qu'elle avoit deux fils, qui s'étoient battus, & dont l'un étoit demeuré mort sur la place, & que la Justice vouloit lui ravir celui qui restoit en vie, pour le faire mourir; (b) quand JESUS-CHRIST nous parle du Lazare, & du mauvais Riche, (c) & de cet homme qui tomba entre les mains des voleurs entre Jérusalem, & Jéricho; (d) personne ne croira la Religion fort intéressée à soutenir que ce sont de simples figures, ou à réfuter l'opinion contraire. Cependant personne n'en conteste l'authenticité, & la vérité. Ce sont d'excellentes instructions, cachées sous les voiles de ces expressions figurées. A moins qu'on ne montre la fausseté des maximes, ou le danger de la Doctrine, qui y sont renfermées, on ne donnera jamais aucune atteinte, qui porte directement contre ces discours, ou contre les Livres qui les contiennent. C'est ce qu'a bien remarqué le Chef de ceux qui nous contestent la vérité de cette Histoire. (e) Le Livre, dit-il, est beau; il est bon, saint, utile, & digne d'être lû avec beaucoup de soin par les Chrétiens. Ce qu'il renferme, doit être reçu comme des discours d'un saint Poète, ou d'un Prophète animé du S. Esprit, qui nous instruit, par les personnages qu'il fait comme paroître sur le théâtre, pour nous parler en son nom. Si l'action de Judith, dit-il un peu plus haut, se pouvoit justifier par des preuves tirées des Histoires certaines, & incontestables, ce Livre mériteroit sans doute d'être reçu dans le nombre des Ecritures saintes, comme un excellent Ouvrage.

Or le Livre de Judith ne renferme rien de contraire aux Histoires authentiques, & il a tous les caractères d'un récit fidel d'un événement véritable, & réel, comme on a tâché de le faire voir jusqu'ici; il faut donc le recevoir comme une Histoire certaine, & indubitable. Il est aisé de montrer aussi qu'il ne manque pas de cette authenticité extrinsèque, qu'il tire de l'acception de l'Eglise, & de la réception qu'on en a faite au nombre des Ecritures sacrées, & canoniques. Il faut avouer que la chose n'a pas toujours été bien déterminée, & que plusieurs Anciens l'ont mis au nombre des Ecrits apocryphes, dont l'autorité n'étoit pas reçue dans l'Eglise. On ne le trouve pas dans les Catalogues des divines Ecritures, donnez par Méliton, par Origènes, par S. Athanase, dans son Epître Pascale, par S. Hilaire, par S. Grégoire de Nazianze, par S. Cyrille de Jérusalem, & par le Concile de Laodicée. Origènes, dans sa Lettre à Africanus, dit expressément, en parlant de ce Livre, que les Juifs ne s'en servent point, & qu'ils le rangent parmi les apocryphes. S. Jérôme reconnoît, qu'à la vérité l'Eglise lisoit Judith pour l'édification des Fidèles; mais qu'elle ne la recevoit pas parmi les divines Ecritures, & n'employoit pas son autorité dans les controverses de Religion: (f) *Legit ad edificacionem plebis, non ad autoritatem Ecclesiasticorum Dogmatum confirmandam*. Il dit ailleurs, (g) que les Juifs lisent ce Livre parmi les apocryphes, ou, suivant plusieurs Exemplaires, parmi les hagiographes; mais qu'ils ne tiennent pas son autorité, propre à confirmer les

(a) 2. Reg. XII. 1. 2. & sequ.

(b) 2. Reg. XIV. 6.

(c) Luc. XVI. 20.

(d) Luc. X. 30. & sequ.

(e) Luther. Prefat. in Lib. Judith. Germanic.

(f) Ieron. Prefat. in Lib. Salomon.

(g) Prefat. in Judith. ex nov. edit.

points contestez de Religion. Ils ne laissent pourtant pas de le recevoir comme une Histoire véritable, qu'ils conservent écrite en Caldéen.

Mais avant S. Jérôme, plusieurs anciens Peres l'avoient citée comme Ecriture Canonique. S. Clément Pape la cite dans son Epître aux Corinthiens. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, sous le nom du même S. Clément, Origènes, (a) Africain, S. Clément d'Alexandrie, (b) Tertullien, (c) & S. Ambroise, (d) en apportent des passages, & se servent de l'exemple de Judith dans leurs instructions publiques. S. Jérôme le cite lui-même. (e) Il reconnoît que ce Livre avoit été reçu par le Concile de Nicée; non pas que ce Concile en eût fait un Canon exprés, au moins l'on n'en produit point; mais apparemment parce que les Peres de ce Concile citèrent quelque passage de cet Ouvrage. (f) S. Athanase, ou l'Auteur de la Synopse, sous son nom, en donne le précis, comme des autres Livres de l'Ecriture. S. Augustin, (g) & toute l'Eglise d'Afrique, (h) le recevoient dans le Canon. Le Pape Innocent I. dans son Epître à Exupère, & Gélase dans le Concile de Rome, le reconnoissent aussi pour Canonique. Il est cité dans S. Fulgence, (i) & dans deux Auteurs anciens, dont les Sermons sont imprimez dans l'Appendice du cinquième Tome de S. Augustin. (k) Enfin le Concile de Trente (l) a confirmé le Livre de Judith dans la possession où il étoit, de passer pour Ecriture Divine, & Canonique.

Ceux des Peres qui ne l'ont pas comprise dans leur Catalogue, s'étoient bornés à nous donner la liste du Canon des Hébreux, dans lequel Judith n'est point reçue, parce que les Juifs n'y admettent que les Livres écrits en leur Langue. Mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne la reconnussent pour véritable Histoire; & ils n'ont jamais nié que ce ne fût un Livre inspiré du S. Esprit: Les Juifs, par un respect superstitieux pour leurs anciennes Ecritures, n'ont pas jugé à propos d'ajouter au premier Recueil qui en avoit été fait, celles qui étoient venues depuis, & qui avoient été composées par des Auteurs plus nouveaux, nonobstant qu'ils les reçussent pour sacrées, & pour authentiques. (m) Mais l'Eglise Chrétienne ne s'est point imposée de semblables Loix. Tout ce qui est dans le Recueil des saintes Ecritures, est Canonique, & authentique.

(a) Origen. Homil. 19. in Jerem. & lib. 3. in Iohan.

(b) Clem. Alex. lib. 4. Strom.

(c) Tertull. de Monogami. c. 17.

(d) Ambros. lib. 3. de Offic. & lib. de Viduis.

(e) Jeron. ad Furiam.

(f) Vide Nos. Muriani & D. Ioh. Martianay, in Prefat. Jeron. in Iudith.

(g) Aug. lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 8.

(h) Concil. Carthag. 3. Can. 47.

(i) Fulg. Ep. 2. ad Gallam.

(k) Sermon. 48. & 49. nov. Edit.

(l) Concil. Trid. Sess. 4.

(m) Vide Maimonid More Neboch. p. 2. cap. 45. & Huët. Demonst. Evang. Propos. 4.





TABLE CHRONOLOGIQUE,

DE L'HISTOIRE DE JUDITH.

An du
Monde

3285.	N aissance de Judith.
3306.	Manassé commence à régner.
3328.	Il est mené prisonnier à Babylone, & après quelques mois, renvoyé en Judée.
3347.	Guerre entre Nabuchodonosor, & Arphaxad.
3347.	Victoire de Nabuchodonosor contre Arphaxad.
3348.	Expédition d'Holofernes.
3348.	Siège de Béthulie.
3361.	Mort de Manassé Roi de Juda.
3363.	Mort d'Amon Roi de Juda. Josias lui succède.
3390.	Mort de Judith, âgée de cent cinq ans.
3394.	Mort de Josias. Joachas lui succède. Néchao lui substitue Eliacim, quelques mois après.
3395.	Guerre de Nabuchodonosor contre Eliacim, ou Joachim Roi de Juda.
3398.	Dernier siège de Jérusalem, par Nabuchodonosor. La ville est prise, le Temple ruiné, & le peuple mené captif à Babylone.
3414.	
3416.	



DISSERTATION,

SUR L'ORDRE, ET LA SUCCESSION des Grands-Prêtres des Juifs.

Les Prêtres ont toujours tenu un rang si considérable dans la République des Hébreux, & ils ont eu une si grande part aux affaires, non-seulement de Religion, mais aussi de police, qu'on ne peut avoir qu'une connoissance fort imparfaite de l'Etat, de la Religion, & du Gouvernement de ce peuple; sans savoir à fond ce qui regarde les privilèges, les offices, & l'ordre de ses Prêtres. Le Sacerdoce chez les Juifs, étoit attaché à la tribu de Lévi, & à la seule famille d'Aaron. Ce n'étoit ni le choix du peuple, ni l'autorité des Princes, ni l'ambition, ou l'industrie, ni même le mérite des particuliers, qui élevoient à cette dignité; c'étoit la naissance. De là vient l'extrême application de ceux de cette famille, à conserver leurs Régistres généalogiques, & à rejeter de leurs corps, ceux qui auroient voulu s'y introduire, à la faveur de l'obscurité d'une origine éloignée, inconnue, & incertaine.

» Ils ont un soin singulier de ne se méfalloier jamais, dit Joseph, (a) & de ne prendre point de femmes dans les autres tribus. Ce qui s'observe, non-seulement dans la Judée, mais aussi par tout où il y a des Juifs, à Babylone, en Egypte, & ailleurs. Ils envoient à Jérusalem rechercher la généalogie de celle qu'ils veulent épouser, & le nom de ses ayeux; ou s'en informe auprès de tous ceux qui sont capables d'en rendre témoignage. Que s'il arrive quelque renversement dans le pays, par les ravages des guerres, comme il est arrivé sous Antiochus Epiphane, sous le Grand Pompée, sous Quintilius Varus, & sur tout sous Vespasien & Tite; les Prêtres qui restent, dressent de nouveaux catalogues sur les anciens, & tiennent régistres des femmes, qui ont échappé aux malheurs de l'Etat; car ils n'épousent jamais de femmes captives, & ont en horreur les mariages avec les étrangères. De là vient, que depuis deux mille ans, on trouve parmi nous une succession suivie & non interrompue, de Souverains Pontifes, qui sont dénommez de pere en fils.

Le Sacerdoce parmi les Hébreux, n'excluoit d'aucun emploi; ni les charges de Judicature, ni les fonctions militaires, ni les dignitez séculières, n'étoient point incompatibles avec la qualité de Prêtre du Seigneur. On voyoit des Prêtres dans l'armée, en qualité de Commandans, d'Ecrivains, de Soldats. Sonner de la trompette, étoit même un emploi réservé aux Prêtres seuls. Joiada Prêtre, (b) & Sadoc sous David, (c) paroissent à la tête d'une troupe de Lévites, & de Prêtres, gens de valeur & d'expérience dans la guerre. Achimaas fils de Sadoc, étoit sous Salomon, un des Intendans de la maison du Roi, & avoit soin de faire fournir aux dépenses de sa table, pendant un des douze mois de l'année. (d) Banaïas fils du Prêtre Joiada, commandoit à une des troupes de vingt-quatre mille hommes, qui servoient par mois auprès de

(a) Joseph. lib. 1 contra Appian. pag. 1036.
Οἱ γὰρ ἀρχιερεῖς οἱ παρ' ἡμῶν ἀπὸ διγυλίων ἰσθῶν εἶνε
μῆσοι παίδες ἐκ πατρῶς οὐκ ἐκ τοῖς ἀναγεγενησιν.

(b) 1. Paral. XII. 27.

(c) Ibid. V. 28.

(d) 3. Reg. IV. 15.

la personne du Prince. (a) Eliacim fils du grand-Prêtre Helcias, fut grand-Maître du Palais, sous Ezéchias. Les Maccabées, qui se sont distinguez d'une manière si glorieuse dans les armées, & dont Dieu s'est servi pour rétablir son culte, & la Religion dans Israël, étoient de la race d'Aaron, de même qu'une grande partie de leurs troupes. Joseph l'Historien, qui s'est rendu si célèbre par ses belles actions, & par ses Ecrits, étoit aussi du nombre des Prêtres. Presque tous les Tribunaux d'Israël, étoient occupez par des Prêtres, qui rendoient la Justice, suivant l'ordre établi par Moïse. (b) Mais la première, la plus noble, & la principale de leurs fonctions, étoit le ministère sacré de l'Autel, & ensuite l'instruction des peuples, & l'étude de la Loi.

Lévi eut trois fils, Gerson, Caath, & Mérari, qui furent chefs de trois grandes familles, toutes destinées au service du Seigneur; mais non pas dans le même degré d'honneur, & de dignité: car Aaron, qui étoit de la famille de Caath, fut choisi de Dieu pour exercer, lui & sa postérité, le Sacerdoce dans Israël: les autres branches de la même famille, ainsi que celles de Gerson, & de Mérari, furent destinées à d'autres emplois moins relevés, & moins importants. Les descendans d'Aaron, furent les seuls Prêtres du Seigneur, occupés immédiatement à son service, & s'approchant de son Autel, pour lui offrir l'encens, les sacrifices & les offrandes. Les descendans de Caath, de Gerson, & de Mérari, furent simplement Lévités, subordonnés aux Prêtres, servant sous leurs mains, & sous leurs ordres. Les fonctions, le nom & le rang de l'un & des autres, sont exactement distinguez dans toute l'Ecriture.

Le Grand-Prêtre étoit chef de tout le Clergé, & possédoit la première dignité de la Religion Juive. Sa charge lui donnoit le privilège d'entrer dans le Sanctuaire; honneur qui étoit réservé à lui seul; mais il n'y entroit qu'en un jour de l'année, qui étoit celui de l'expiation solennelle. (c) Il étoit le Président de la Justice, (d) & l'arbitre de toutes les grandes affaires concernant la Religion. Sa naissance devoit être pure, (e) & il étoit exclus de la dignité de Grand-Prêtre, par certains défauts du corps, exprimez dans la Loi. (f) Le deuil pour les morts lui étoit interdit. (g) Dieu avoit attaché à sa personne, par une prérogative particulière, l'Oracle de la vérité; (h) & il prédisoit l'avenir, lorsqu'il étoit revêtu des ornemens de sa Dignité. Ses habits dans le Temple, étoient d'une magnificence, digne de l'élevation de son rang, & de la majesté de son ministère; & ses revenus étoient proportionnez à sa haute qualité. Les Lévités levoient la dixme sur tous les revenus d'Israël; ils payoient la dixme de cette dixme, aux Prêtres, & le Souverain Sacrificateur en avoit toujours la principale partie.

Tous ces avantages & ces prérogatives, lui donnoient dans la République, un pouvoir, qui n'étoit pas beaucoup au-dessous de celui même du Souverain. On a vû plus d'une fois les deux puissances, la Sacrée, & la Civile, réunies dans la même personne. Phinéas & Héli furent en même-tems Chefs de la Nation, & Souverains Prêtres du Seigneur. Pendant le règne de Joas, Joïada avoit un très-grand pouvoir dans la Nation. Le Grand-Prêtre Hélicim étoit à la tête des affaires, sous le Roi Manassé, & il avoit été grand-Maître de la maison du Roi Ezéchias, avant son Pontificat. Depuis le retour de la captivité; c'est-à-dire, depuis Josué fils de Josédéch, jusqu'à la persécution

(a) 3. Reg. xxvii. 5.
 (b) Voyez notre Dissertation sur la Police des Anciens Hébreux.
 (c) Levit. xvi.
 (d) Deuter. xvii. 12. 13.

(e) Levit. xxi. 13.
 (f) Levit. xxi. 17. 18.
 (g) Levit. xxi. 10. 11. 12.
 (h) Vide 1. Reg. xxiii. 9. & xxx. 7. & Exod. xxviii. 30.

tion d'Antiochus Epiphane, les Grands-Prêtres eurent beaucoup d'autorité dans la Nation ; & après la mort de ce Prince, le Pontificat étant entré dans la famille des Asmonéens, fut presque toujours uni au gouvernement, & à la souveraine autorité. Herodes le Grand, par un trait de sa politique, ôta la Sacrificature à cette famille, & rendit cette dignité élective, & arbitraire, aux choix des Princes.

Nous trouvons une suite d'environ soixante & dix-huit Grands-Prêtres, depuis Aaron, frere de Moÿse, jusqu'à Phannias, élu Grand-Prêtre par les Zélezes, durant le dernier siège de Jérusalem, par Titus, dans l'espace de quinze cens vingt & un an. Nous en donnerons ici le Catalogue, marquant, autant que nous pourrons, les années auxquelles ils sont morts, ou les tems auxquels ils ont vécu.

LISTE DES SOUVERAINS PONTIFES DES JUIFS.

<i>Succession tirée de l'Écriture.</i>	<i>Généalogie tirée du I. Livre des Paralipomènes, chap. 6. 7. 3. 4. 5. 6. &c.</i>	<i>Liste tirée de Joseph, liv. v. ch. 15. des Antiquitez.</i>	<i>Succession des Grands-Prêtres, tirée de la Chronique des Juifs, intitulé, Seder Olam Zuta.</i>
1. Aaron frere de Moÿse, mort l'an du monde 1552. suivant Ussérius.	1. Aaron.	1. Aaron.	1. Aaron.
2. Eléazar, mort vers l'an 2571.	2. Eléazar.	2. Eléazar.	2. Eléazar.
3. Phinéas, mort vers 2590.	3. Phinéas.	3. Phinéas.	3. Phinéas.
4. Abiézer, ou Abifué. } Sous les Juges.	4. Abifué.	4. Abiézer.	
5. Bocci.	5. Bocci.	5. Bocci.	
6. Uzi.	6. Uzi.	6. Ozi.	
7. Héli, de la race d'Ithamar, établi en 2848. Mort en 2888.	7. Zaráias.	7. Héli.	4. Héli.
8. Achitob.	8. Mérajot.	8. Achitob.	
9. Achia. 1. Reg. xiv. 18. Il vivoit en 2911. ou 2912.	9. Amarias.	9. Achimélec.	
10. Achimélec, ou Abiathar, mis à mort par Saül, en 2944.	10. Achitob.		5. Achitob.
11. Abiathar ou Achimélec, ou Abimélec, sous David, depuis 2944. jusqu'en 2989.		10. Abiathar.	6. Abiathar, sous David.
12. Sadoc, sous Saül, sous David, & sous Salomon, depuis 2994. jusques vers l'an 3000.	11. Sadoc.	11. Sadoc.	7. Sadoc, sous Salomon.

LISTE DES SOUVERAINS PONTIFES DES JUIFS.

<i>Succession tirée de l'E-criture.</i>	<i>Tirée des Paralipomènes.</i>	<i>Tirée de Joseph.</i>	<i>Tirée de Seder Olam.</i>
13. Achimaas, sous Roboam, vers l'an 3030.	12. Achimaas.	12. Achimaas.	8. Achima, sous Roboam.
14. Azarias, sous Josphat, apparemment le même qu'Amarias. 2. Paralip. xix. 11. vers 3092.	13. Azarias.	13. Azarias.	9. Azaria, sous Abia.
15. Johanan, peut-être Joiada, sous Joas. 2. Paralip. xxiv. 15. en 3126. Mort âgé de cent trente ans.	14. Johanan.	14. Joram.	10. Joachas, sous Josphat.
16. Azaria, peut-être le même que Zacharie, fils de Joiada, tué en 3164.	15. Azaria.	15. Iffus.	11. Joiarib, sous Joram.
17. Amarias, peut-être Azarias, sous Ozias. 3221.	16. Amaria.	16. Axiora.	12. Josphat, sous Ochofias.
18. Achitob. II. } Sous Joathan, Roi de Juda.	17. Achitob.	17. Phideas.	13. Joiada. } Sous Joas.
19. Sadoc. II. }	18. Sadoc.	18. Sudeas.	14. Phadea. }
20. Urias, sous Achaz, vivoit en 3265.	19. Sellum.	19. Julus.	15. Sédécias, sous Amasias.
21. Sellum, pere d'Azarias, & ayeul d'Helcias.	20. Hil, ou Helcias.	20. Jotham.	16. Joël, sous Ozias.
22. Azarias, qui vivoit du tems d'Ezéchias. 2. Par. xxxi. 10. vers l'an 3278.		21. Urias.	17. Jothan, sous Joathan.
23. Helcias, sous Ezéchias,		22. Nérias.	18. Uria, sous Achaz.
24. fut pere d'Eliacim, ou Joakim, qui vivoit sous Manassé, & qui gouvernoit lors du siège de Béthulie, en 3348. Il continua sous Josias, jusqu'en 3380. & plus avant sous le nom d'Helcias. Voyez Baruc. i. 7.		23. Odeas.	19. Néria, sous Ezéchias.
25. Azarias, peut-être Nérias, pere de Saraïas, & de Baruc.	20. Hil, ou Helcias.	24. Saldum.	20. Hofajah, sous Manassé.
26. Saraïas dernier Pontife d'avant la Captivité, mis à mort en 3414.	21. Azaria.	25. Elcias.	21. Sellum, sous Amon.
	22. Saraïa.	26. Sareas.	22. Helcia, sous Josias.
			23. Azarias, sous Joachim, & Sédécias.

LISTE DES SOUVERAINS PONTIFES DES JUIFS:

<i>Succession tirée de l'Écriture, & de Joseph.</i>	<i>Tirée des Paralipomènes.</i>	<i>Tirée de Joseph.</i>	<i>Tirée de Seder Olam.</i>
27. Josédéch, pendant la Captivité de Babylone, depuis 3414. jusqu'en 3469.	23. Josédéch.	27. Josédéch.	24. Josédéch, après la prise de Jérusalem.
28. Josué revient de Babylone en 3468.	24. Josué.	28. Jésus, ou Josué.	25. Jésus fils de Josédéch; après la Captivité.

29. Joachim, sous le règne de Xercés. *Joseph. Antiquit. liv. xi. c. 5.*
30. Eliafib, ou Joasib, ou Chasib, sous Néhémie: il vivoit en 3550.
31. Joiada, ou Juda. 2. *Esd. xii. 10.*
32. Jonathan, ou Jean.
33. Jeddo, ou Jaddus. Il reçut Alexandre le Grand à Jérusalem en 3673. Mort en 3682.
34. Onias I. établi en 3682. gouverna vingt-un ans. Mort en 3702.
35. Simon I. le Juste, établi en 3702. ou 3703. Mort en 3711.
36. Eléazar, établi en 3712. On dit que sous son gouvernement se fit la Traduction des Septante en 3727. Mort en 3744.
37. Manassé, établi en 3745. Mort en 3771.
38. Onias II. établi en 3771. Mort en 3785.
39. Simon II. établi en 3785. Mort en 3805.
40. Onias III. établi en 3805. Déposé en 3829. Mort en 3834.
41. Jésus, ou Jafon. 3830. Déposé en 3832.
42. Onias IV. ou Ménélaus. 3832. Mis à mort en 3842.
43. Lyfimaque, Vicegérant de Ménélaus. Tué en 3844.
44. Alcime, ou Jacime, ou Joachim, établi en 3842. Mort en 3844.
45. Onias V. en Egypte; il y bâtit un Temple en 3854.
46. Judas Maccabée, rétablit l'Autel, & les Sacrifices. 3840.
47. Jonathan Asmonéen, établi en 3852.
48. Simon en 3860. Mort en 3869.
49. Jean Hircan, mort en 3898.
50. Aristobule, mort en 3899.
51. Alexandre Jannée, régna vingt-sept ans. Mort en 3926.
52. Hircan, fut grand-Prêtre trente-deux ans en tout. Mort en 3974. Antigone son neveu s'empare du Pontificat en 3964. Mis à mort en 3967.
53. Ananel de Babylone, établi en 3968.
54. Aristobule, dernier des Asmonéens. Mort en 3970. n'ayant été qu'un an Pontife. Ananel, pour la seconde fois. 3971.
55. Jésus fils de Phabis, déposé en 3981.
56. Simon fils de Boëthus, établi en 3981. Déposé en 3999.
57. Matthias fils de Théophile, établi en l'an 3999. Ellem lui fut subrogé, pour un seul jour.

LISTE DES SOUVERAINS PONTIFES DES JUIFS.

38. Joazar fils de Simon, fils de Boëthus, établi en 4000.
 39. Eléazar, frere de Joazar. 4009.
 60. Jesus fils de Siah. 4009.
 Joazar, pour la seconde fois. 4010.
 61. Ananus fils de Seth; depuis 4016. jusqu'en 4027. pendant onze ans.
 62. Ismaël fils de Phabi, établi en 4027.
 63. Eléazar fils d'Ananus, établi en 4027.
 64. Simon fils de Camithe. 4028.
 65. Joseph, surnommé Caïphe. 4029.
 66. Jonathas fils d'Ananus, établi en 4038.
 67. Theophile fils de Jonathas, établi en 4040. Déposé en 4044.
 68. Simon Cantharus, fils de Simon I. établi en 4044.
 69. Matthias fils d'Ananus, en 4045.
 70. Ælioneus. En 4047.
 Simon Cantharus, pour la seconde fois. 4048. Déposé la même année.
 71. Joseph fils de Canée. 4048.
 72. Ananias fils de Nébédée. 4050.
 73. Ismaël fils de Phalcée. 4066.
 74. Joseph, surnommé Cabeï. 4066.
 75. Ananus fils d'Ananus. 4066.
 76. Jesus fils d'Amnæus. 4067.
 77. Jesus fils de Gamaliel. 4067.
 76. Matthias fils de Théophile. 4068.
 79. Phannias fils de Samuël. 4073.

Moyse exerça la souveraine Sacrificature dans le désert, en consacrant Aaron, & ses fils. (a) Mais le Sacerdoce de Moyse finit en sa personne, & ne passa point à ses descendans.

Aaron eut deux fils, qui formèrent deux branches, & qui possédèrent la souveraine Sacrificature en divers tems. Eléazar, qui étoit l'aîné, succéda à Aaron, (b) & le Sacerdoce demeura dans sa famille, jusqu'au tems d'Héli, qui étoit de la famille d'Ichamar. (c)

On ne peut pas marquer exactement le nombre des années des premiers Pontifes. Ce n'est qu'au hazard que quelques-uns donnent vingt-trois, (d) ou vingt-cinq (e) ans de Pontificat à Phinées, successeur d'Eléazar. La Chronique des Juifs ne reconnoît qu'Eléazar, & Phinées, entre Aaron, & Héli; & pour remplir ce long espace, les Rabbins sont obligés de donner plusieurs siècles de vie à Phinées. Il y en a même qui soutiennent qu'il étoit moins un homme, qu'un Ange incarné, & qu'il a paru, & disparu plusieurs fois dans le monde. C'est, dit-on, Phinées qui vint annoncer au grand-Prêtre Héli son successeur, (f) que Dieu exerceroit contre sa personne, & contre sa famille une ven-

(a) *Levit. viii. 2.*

(b) *Num. xx. 28. 29.*

(c) *Idem Joseph Antiq. lib. 1. c. 15. & post eum Chronologi, & Interpp. passim.*

(d) *Theaur. Tempor.*

(e) *Said. Batriqid.*

(f) *1. Reg. 11. 27. Auth. tradit. Hebr. in Libb; &c.*

geance terrible. C'est lui qui parut de nouveau sous Salomon, (a) sous le nom de Phinéas, fils d'Eléazar. C'est lui enfin qui doit venir avant le dernier jour, sous le nom, & la forme du Prophète Elie. Toutes rêveries Rabiniques. Quelques-uns se sont imaginez que le grand-Prêtre Phinéas, & le grand-Prêtre Héli, ne sont que la même personne. D'autres ont dit que Phinéas ayant été consulté sur le vœu de Jephthé, (b) & en ayant conseillé l'exécution littérale, sans vouloir en accorder la dispense, fut déposé du Sacerdoce, & Héli mis en sa place. Mais ces conjectures n'ont aucun fondement dans l'Ecriture. Ce que nous savons certainement, c'est qu'Eléazar mourut vers le même tems que Josué, (c) & que Phinéas son fils, exerçoit la Charge de souverain Sacrificateur, au tems de la guerre des onze tribus contre Benjamin. (d), Depuis ce tems, il n'en est plus parlé dans l'Histoire sainte.

Il eut pour fils, & pour successeur *Abisua*, ou *Abisué*, nommé *Abiezor* dans Joseph. (e) La Chronique d'Alexandrie met *Abisué* sous la Judicature d'*Aod*, *Bocci* sous *Samgar*, & *Uzi* sous *Thola*. Après *Uzi*, le Sacerdoce passa de la famille d'Eléazar à celle d'Ithamar, en la personne d'Héli, comme nous l'apprend Joseph. (f) Ce même Auteur, au Livre huitième de ses Antiquitez, Chap. 1. dit que depuis Phinéas, sous lequel le Sacerdoce passa de la race d'Eléazar dans celle d'Ithamar, on connoît un nombre de descendans du même Phinéas, (g) lesquels furent privez du Sacerdoce; comme *Voccar*, ou *Boccias*, fils du grand-Prêtre Joseph, *Jonatham*, ou *Jotham*, fils de *Vocar*, *Maréoth*, ou *Maraioth*, fils de *Jonathan*, *Asofph*, ou *Acophaus*, fils de *Maréoth*, & *Achitob*, fils d'*Asofph*. *Achitob* fut pere de *Sadoc*, qui commença à exercer le Sacerdoce sous *David*. Ainsi depuis Phinéas jusqu'à *Sadoc*, nous n'avons aucun grand-Prêtre de la race d'Eléazar, qui ait exercé la souveraine Sacrificature.

Les Registres généalogiques des Paralipomènes (b) ne paroissent pas tout-à-fait exacts, puisque nous trouvons dans les autres Livres de l'Ecriture (i) quelques grands-Prêtres, que nous ne lisons pas dans ce Catalogue. Enfin cette généalogie est assez différente de celle que Joseph nous en donne.

Héli fut Prêtre, & Juge d'Israël pendant quarante ans. (k) Sur la fin de sa vie, Ophni, & Phinéas, ses fils, se chargèrent des principales fonctions du Sacerdoce. Mais ayant indignement profané leur ministère, Dieu permit que l'Arche fut prise, qu'eux-mêmes furent mis à mort, & qu'Héli leur pere, se rompit le col, en tombant de sa chaise. (l) On n'est pas d'accord sur la personne de son successeur. Joseph, (m) suivit de plusieurs autres, veut qu'*Achitob* son troisième fils, lui ait succédé. D'autres lui donnent pour successeur *Achin*. Ce dernier est connu au commencement du regne de *Saül*; (n) & rien

(a) 1. Paral. 18. 20.
 (b) Vide Selden. lib. de Success. in Pontifia, & Comment. nostr. in Judic.
 (c) Josue xxiv. 33.
 (d) Judic. xx. 28.
 (e) Antiq. lib. 5. cap. ult.
 (f) Joseph Antiq. lib. 5. cap. ult. ad fin. Εὐζῆς ἢ πρῶτος Ἡλίας, Ἰδαμαρ τῷ ἑτέρῳ τῶν Λαβιῶν ἦν οὐκίς. Ἡ δὲ Ἐλεάζαρ οὐκίς, τὸ πρῶτον ἱερῶν, πᾶσι παρὰ πατρὸς ἐπιδικασμένοι τῷ τριτῷ. Ἐπειὸς τὸ θνήσκειν, τῶν πατρὸς αὐτοῦ παροδίδαναι. Μετ' οὖν Ἀβιεζέρης ἦος ἂν αὐτοῦ τῷ τριτῷ παροδίδαναι, καὶ αὐτῷ αὐτῷ Βίβνοι τὸ ἄσμεν ἑαυτοῦ αὐτῷ κατελεγειν αὐτοῦ. Παρ' ἡ δὲ διεδικῆτο Ἐλίας ἦος ἂν, μετ' οὖν Ἡλίας ἔχε τῷ Ἐφραθάϊ.
 (g) Joseph lib. 3. cap. 1. Οἱ δὲ ἰδιαιτέρως

ταῖς οὐκ τῷ Οὐκίῳ ἦος, καὶ ἂν παρὰ εἰς τῶν Ἰδαμάρ οὐκίς ἢ Ἀρχιερεῶν Μετῶλθεν, Ἡλίας πρῶτον τῷ τριτῷ παροδίδαναι, ἦσαν ἔτοι οὗ τῷ ἀρχιερεῶν Ἰδαμάρ ἦος, Βοκκίας. Τῶν ἡ Ἰδαμάρ, ἢ Μαροδῶν, Μαροδῶν ἢ Ἀροφῶν, Ἀροφῶν ἢ Ἀχίτοβ, Ἀχίτοβ ἢ Σάδοκ, ὅς πρῶτος ἱερῶν Δαβίδ τῷ Βασιλείῳ Ἀρχιερεῶν ἱερῶν.
 (h) 1. Paralip. vi. 3. 4. 5. & seq.
 (i) Urias, 4. Reg. xvi. 16.
 (k) 1. Reg. xv. 18.
 (l) Ibid. 7. 18.
 (m) Joseph. Antiq. lib. 6. cap. 7. Νικόφι. Georg. Monachus & alii.
 (n) 1. Reg. xiv. 18.

n'empêche qu'il n'ait suivi son pere Achitob, dans la Dignité du Sacerdoce.

Achimélech, second fils d'Achitob, posséda la Charge de souverain Sacrificateur après Achia. Il fut mis à mort à Nobé, par l'ordre de Saül, avec tous les autres Prêtres qui s'y rencontrèrent. (a) Abiathar son fils, se sauva de ce carnage, & vint trouver David dans le désert. Il est quelquefois nommé Achimélech, & Abimélech; (b) & l'on donne aussi quelquefois le nom d'Abiathar à son pere. (c)

Saül ayant fait mourir tous les Prêtres qui se trouvèrent à Nobé, transféra la Dignité de grand-Prêtre de la famille d'Ithamar, dans celle d'Eléazar, & la donna à Sadoc; (d) soit en haine d'Achimélech, qui étoit de la famille d'Ithamar; soit qu'il ne se trouvât plus personne de cette famille dans le pays de son obéissance, qui pût gérer le Sacerdoce. Quelques Hébreux mettent entre Abiathar, & Sadoc, Joiada, dont il est parlé dans les Paralipomènes: (e) mais nous croyons que Joiada étoit simplement Prince des Lévités, & Chef de ceux de sa tribu; Dignité qu'Eléazar avoit autrefois possédée sous Aaron. (f)

Plusieurs Anciens (g) ont voulu mettre Samuël au rang des grands-Prêtres: mais ce saint Prophète & Juge d'Israël, n'étoit pas même de la race d'Aaron: il étoit simple Léviste. On peut voir nôtre Commentaire sur les Livres des Rois. (h)

David, qui avoit des obligations particulières à Abiathar, & à Sadoc, qui étoient tous deux Prêtres, mais de familles différentes, fit une chose, dont jusqu'alors on n'avoit point d'exemple dans Israël. Comme il avoit réuni dans sa personne les deux partis de Juda & d'Israël, en devenant Roi de toute la nation des Hébreux; il voulut aussi conserver le Sacerdoce dans les deux familles d'Eléazar, & d'Ithamar, en laissant la dignité du Sacerdoce à Abiathar, & à Sadoc. (i) Ces deux Pontifes exercèrent dans le même-tems leurs fonctions; Sadoc sur l'Autel de Gabaon, (k) & Abiathar à Jérusalem, dans le Tabernacle dressé par David.

Mais sur la fin du règne de David, Abiathar s'étant attaché à Adonias, & l'ayant sacré Roi, (l) au préjudice de Salomon, à qui Dieu avoit destiné la Royauté; il fut disgracié, & Sadoc seul reconnu grand-Prêtre, sous le regne de Salomon. (m) Ainsi furent accomplies deux Prophéties: La première, qui avoit prédit à Héli, que sa famille seroit dépouillée de l'honneur de la souveraine Sacrificature: (n) La seconde faite à Phinées, de la perpétuité du Sacerdoce dans sa famille, en récompense de son zèle, & de sa fidélité. (o)

Depuis Sadoc, jusqu'à la Captivité de Babylone, il y a une suite de grands Prêtres; sortis de la même souche: mais l'ordre qu'ils doivent tenir entr'eux, & le tems auquel ils ont vécu, ne sont pas bien fixez dans les Monumens qui nous restent. C'est ce qui nous a obligé d'en faire imprimer différentes listes. Les Paralipomènes nous en ont conservé un Catalogue généalogique, & Esdras un autre; mais qui ne s'accordent pas entr'eux. Et on ne peut pas s'assurer s'il n'y a pas quelques erreurs dans les noms, & si les générations y sont toujours immédiates, puisqu'on a dans l'Ecriture divers autres exemples de

(a) 1. Reg. XXII. 16. 17. & seq.
 (b) 2. Reg. VIII. 17. & 1. Paral. XVIII. 16.
 (c) Marc. II. 26.
 (d) Vide 1. Paral. XI. 53.
 (e) 1. Paral. XII. 27. & XXVII. 5.
 (f) Num. III. 32.
 (g) August. Ambros. Chrysost. Gregor. Magn. Sulpic. Sever. Bern. & alii.

(h) Voyez nôtre Commentaire sur 1. Reg. XXV.
 (i) 2. Reg. VIII. 17. 1. Par. XVIII. 16. Joseph. Antiq. lib. 7. cap. 6.
 (k) 1. Par. XVI. 39.
 (l) 3. Reg. I. 7. 19.
 (m) 3. Reg. II. 26. 27.
 (n) 1. Reg. II. 30. 35. 36.
 (o) Num. XXV. 13.

généalogies tronquées, & imparfaites. Joseph nous en a aussi donné une suite ; (a) mais qui paroît défectueuse, puisque lui-même remarque dans un autre endroit, (b) que depuis Aaron, premier grand-Prêtre, jusqu'à Pharias, qui fut établi par les Séditieux pendant le dernier siège de Jérusalem, il y a eu quatre-vingt-trois souverains Sacrificateurs. Il en compte treize depuis Aaron jusqu'au règne de Salomon ; dix-huit, depuis Salomon jusqu'à la destruction du Temple par Nabuchodonosor ; & quinze, depuis Josué, fils de Josédéch, qui fut grand-Prêtre après le retour de la Captivité, jusqu'à Antiochus Epiphane : Depuis Antiochus Epiphane jusqu'à Hérodes le Grand, neuf ; & depuis Hérodes, jusqu'à la prise de la ville, vingt-huit. Mais dans le dénombrement qu'il fait des Prêtres par leurs noms, depuis Aaron jusqu'à Sadoc, il n'en met qu'onze, y compris Sadoc, & depuis Salomon jusqu'à Josédéch, il n'y en a que quinze, si l'on en ôte Sadoc, & Josédéch. Ce dernier n'exerça jamais la souveraine Sacrificature à Jérusalem, ayant été mené captif à Babylone avant la mort de son pere, & étant mort lui-même avant la fin de la Captivité ; & Sadoc est déjà compté dans le premier dénombrement.

La Chronique des Hébreux, intitulée *Seder olam zuta*, a marqué les grands-Prêtres suivant les regnes des Princes, sous lesquels elle prétend qu'ils ont vécu. Elle est plus fournie que les Catalogues des Paralipomènes, & d'Esdras ; & l'on peut assez aisément ajuster le Catalogue de Joseph, avec celui de cette Chronique, en faisant dans Joseph quelques transpositions, & quelques changemens dans les noms. Le grand-Prêtre, qui est appelé *Joram* dans cet Auteur, sera le même que *Jorab* de *Seder-olam* ; & Issus de Joseph, le même que *Joabaz* de la Chronique : en sorte qu'il y aura une simple transposition de deux noms dans l'Historien. *Axioram* de cet Auteur, ne ressemble ni à *Josaphat*, ni à *Joiada* de la Chronique. Je soupçonne que c'est *Azaria* des Paralipomènes, ou même *Josaphat*, qui pouvoit avoir deux noms. *Sudéas* de Joseph, répond à *Joiada* de *Seder-olam* ; mais il y a encore une transposition dans l'Historien en cet endroit. Depuis *Phidéas* jusqu'à Josédéch, il n'y a plus de difficulté, si l'on rétablit dans le Texte de Joseph le nom de *Sédéchias*, qui paroît y manquer. *Julus* est le même que *Joël* ; *Odéa*, le même qu'*Hosai* ; *Saldum*, le même que *Sellum* ; *Elcias*, le même que *Helkiah* ; *Saréas*, le même qu'*Azarias*.

A l'égard de *Joiada*, que nous avons dit être le même que *Sudéas* de Joseph, quoique son nom paroisse dans les Livres des Rois, & des Paralipomènes, (c) avec la qualité de Prêtre, cependant on ne le voit point dans la liste tirée des Paralipomènes, & d'Esdras ; & l'écriture ne lui donne pas expressément la qualité de *grand-Prêtre* : mais toute la suite de l'histoire de *Joiada* prouve assez qu'il en avoit, & l'autorité, & la dignité. Joseph (d) & le commun des Interprètes, le reconnoissent pour tel ; & nous ne voyons rien qui doive empêcher de se rendre à leur sentiment. Il est vrai que l'Historien Juif, dans son Histoire, l'appelle *Joados* ; ce qui est assez différent de *Sudéas* : mais on fait la licence des Ecrivains Grecs, quand il s'agit d'exprimer les noms d'une autre Langue.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ne donne pas la même qualité de grand-Prêtre à Zacharie, fils de *Joiada*, qui fut tué dans le parvis du Temple. (e) Son nom ne se lit ni dans Joseph, ni dans la Chronique des Juifs, ni dans la liste des Paralipomènes. Nous ne devons pourtant pas, qu'on ne doive le reconnoître pour grand-Prêtre du Seigneur, &

(a) Joseph Antiq. lib. 5. cap. 15.

(b) Joseph Antiquit. lib. xx. cap. 8. Ἐγένοντο δὲ πάντες οἱ ἀρχιερεῖς ἀπὸ Ἀαρὼν τῷ πρώτῳ Ἰσομήν, μέγας Φάρισος τῷ κατὰ τὸν πόλεμον ἰσὸς τῶν εἰσαστῶν ἀναδοκιδέντῳ Ἀρχιερεῖς, τρεῖς δὲ ὀγδοήκοντα.

(c) 4. Reg. xii. 2. & 2. Par. xxiv. 2.

(d) Joseph Antiquit. lib. 9. cap. 7. Ὁ ἄρχιερεὺς Ἰωάδ.

(e) 2. Par. xxiv. 21.

peut fils, & successeur de Joiada; & c'est apparemment le même qu'Azaria, fils de Johanan des Paralipomènes.

On remarque aussi une très-grande diversité entre les Catalogues tirez des Paralipomènes, & d'Esdras, soit pour le nombre, ou l'ordre des grands-Prêtres. Les huit premiers, & les six derniers reviennent assez : mais Esdras met *Azaria* entre *Maraiosh*, & *Amarias*; ce qui est contraire aux Paralipomènes, qui ne disent rien de cet *Azaria*. Ensuite après *Amarias*, il faute à *Achitob* second, pere de *Sadoc* second, & passe sept grands-Prêtres. Il continuë jusqu'à la fin, par *Sellum*, *Helcia*, (nommé *Hil* dans les Paralipomènes,) *Azaria*, *Saraiia*, *Esdras*. Quant à ce dernier, encore que quelques-uns lui aient donné la qualité de grand-Prêtre, nous ne voyons pas qu'il en ait jamais exercé les fonctions. On doute même qu'il ait été fils immédiat du grand-Prêtre *Saraias*, mis à mort par *Nabuchodonosor*. Il y en a qui croient qu'il étoit plutôt son petit-fils, puisqu'il vécut encore assez long-tems avec *Néhémie*. Voici la généalogie d'Esdras, suivant l'Auteur du quatrième Livre, qui porte son nom : *Aaron*, *Eléazar*, *Phinéas*, *Abissai*, *Borith*, *Ozia*, *Arna*, *Marimoth*, *Afiel*, *Améria*, *Héli*, *Phinéas*, *Achia*, *Achitob*, *Sadoc*, *Sadania*, *Helcia*, *Azaréi*, *Saréi*, *Esdras*. Mais l'Auteur de ce quatrième Livre, n'est point d'une autorité qui mérite beaucoup de créance.

Les Auteurs Hébreux ne conviennent ni avec *Joseph*, ni avec l'écriture, dans le nombre des grands-Prêtres. Il y a des Rabbins qui comptent quatre-vingt grands-Prêtres, qui ont exercé leur ministère dans le second Temple : (a) d'autres y en mettent quatre-vingt-un; d'autres, quatre-vingt-deux; d'autres, quatre-vingt-trois, ou quatre-vingt-quatre, ou même quatre-vingt-cinq. La Gémare de Babylone assure, qu'il y en a qui comptent plus de trois cens grands-Prêtres, dans cet intervalle qui s'écoula entre le retour de la Captivité, & la destruction du Temple par *Titus*. La Chronique des Juifs compte dix-huit souverains Sacrificateurs sous le Temple de *Salomon*, depuis *Sadoc*, jusqu'à *Josué*, fils de *Josédech*; en quoi elle s'accorde avec *Joseph*. Les Paralipomènes (b) n'en reconnoissent que douze, & les Talmudistes n'y en admettent que huit. (c) Le Rabbin *Salomon* y en reconnoît douze, selon les Imprimez : mais le Rabbin *Azarias* (d) soutient que cet endroit du Commentaire de *Jarchi* est corrompu, & que les Talmuds de Jérusalem, & de Babylone, & les autres anciens Livres des Hébreux, sont semblables à *Joseph*, qui y en reconnoît dix-huit. On connoît assez *Sadoc* sous le regne de *Salomon*. *Achimaas* son fils aîné, est souvent marqué dans l'écriture. (e) *Azarias*, fils d'*Achimaas*, n'est connu que par les Paralipomènes; (f) à moins qu'on ne veuille que ce soit lui qui vivoit sous *Josaphat*, (g) & qui est nommé *Amarias* dans l'écriture, & *Amasias* dans *Joseph*. *Johanan* se lit dans l'endroit cité des Paralipomènes. Il y en a qui croient que c'est le même que *Joiada*, célèbre sous le regne de *Jos*. L'ordre des tems n'a rien de contraire à cette hypothèse.

Azarias, fils de *Johanan*, est désigné dans l'écriture par un endroit qui lui fait beaucoup d'honneur, mais qui embarasse assez les Interprètes : Ce fut lui, dit le Texte sacré, (h) qui fit les fonctions de grand-Prêtre dans le Temple bâti par *Salomon*. Ces paroles se peuvent rapporter ou à *Johanan*, ou à *Azarias*; mais bien plus naturellement à ce dernier.

(a) Talmud. Ieros. traët. Ioma, cap. 1. in Gemar.

(b) 1. Paral. vi.

(c) Vid. Salom. Jarchi in 1. Par. vi. Gemar. in Talmud. Traët. Ioma cap. 1. & in Pausikra Rabba, & in Siph. seët, Phineaz.

(d) R. Azarias Meer Enaim c. 20.

(e) 2. Reg. xv. 27. & 36. & xvii. 17. xviii. 19. 1. Par. vi. 8.

(f) 1. Par. vi. 9. Joseph Antiq. ix. 1.

(g) 2. Par. xix. 11.

(h) 1. Par. vi. 10.

Il y en a (a) qui les entendent, comme si elles marquoient qu'Azarias a vècu sous Salomon; ce qui est absolument insoutenable.

D'autres veulent qu'il ait vècu jusques sous Ozias, Roi de Juda, & que ce fut lui qui s'opposa courageusement à ce Prince, en l'empêchant d'offrir l'encens dans le Temple. (b) Et ce dernier sentiment est le plus suivi, & paroît le plus juste. Cependant il n'est pas sans difficulté, puisqu'Ozias, Roi de Juda, sous lequel on veut qu'Azarias ait signalé son zèle, ne fit cette entreprise d'offrir l'encens, qu'en 3221. & que Zacharie, fils de Joiada, que nous croyons être le même qu'Azarias, comme Joiada le même que Johanan, fut mis à mort en 3164.

Pour sauver ces difficultez, on pourroit dire que l'Ecriture a voulu faire l'éloge de Zacharie, nommé autrement Azarias, en disant qu'il fit les fonctions de grand-Prêtre dans le Temple bâti par Salomon, & qu'Azarias, qui a vècu sous Ozias, est le même qu'Amarias de notre liste. Cette opinion se soutiendrait mieux avec nôtre Chronologie. Achitob second, & Sadoc second se peuvent placer sous le regne de Joathan, depuis l'an 3221. jusqu'en 3264. ou 65. que nous trouvons Urias grand-Prêtre sous Achaz. (c) Son nom ne paroît pas dans nôtre Catalogue tiré des Paralipomènes, & d'Esdras. Nous le plaçons avant Sellum. Sous Ezéchias, on trouve le grand-Prêtre Helcias, (d) & sous Manassé, Eliacim son fils. (e) C'est ce Pontife Eliacim, ou Joakim, qui étoit à Jérusalem, lorsqu'Holofernes vint assiéger Béthulie. (f) Nous croyons avec quelques habiles Interprètes, (g) qu'Eliacim est celui dont il est parlé dans Isaïe, (h) qui succéda à Sobna dans la Charge de Trésorier, & qui fut revêtu de la tunique, & ceint de la ceinture du Prince de la Maison de Dieu; qui fut comme le pere de Jérusalem, & de la maison de Juda; qui porta la clef de la Maison de David sur son épaule, & qui fut placé sur un trône de gloire dans la maison de son pere. Toutes ces expressions marquent évidemment la Dignité du souverain Sacerdoce (i). Suivant cette opinion, il faut placer Eliacim après Helcias, ou Eliacim, qui étoit grand-Prêtre du tems d'Ezéchias, & dire qu'Eliacim, qui vivoit du tems de Manassé, & de Judith, est le même qu'Helcias, qui a vècu sous Josias, (k) & encore depuis. (l) La chose n'est pas difficile. Entre Manassé, & Josias, il n'y a qu'Amon, lequel ne regna que deux ans. Les noms de Hil, ou Helcias, ont assez de rapport avec celui d'Eliacim. Les Hébreux aimoient à changer en diverses manières les noms propres, sur tout ceux où le nom de Dieu entroit.

On forme quelques difficultez contre cette opinion: on dit qu'elle contredit les Généalogies tirées des Paralipomènes, & de Baruch, où Helcias est constamment appellé fils de Sellum, & pere d'Azarias, (m) nommé Joachim dans Baruch; & qu'elle semble détruire ce qu'on lit dans les Livres des Rois, & des Paralipomènes, qu'Helcias étoit fils d'Azarias. (n)

On peut répondre à tout cela, 1°. Que de même qu'on a vû ci-devant le pere & le fils porter indifféremment l'un & l'autre, les noms d'Abiathar, & d'Abimélech, & Achimélech; ainsi en cet endroit les noms d'Eliacim & d'Helcias sont confondus, & mis l'un

(a) Vide si placet Selden, de Succession. in Pontif. Hebr. lib. cap. 1. 5.

(b) 2. Par. xxvi. 17. 18.

(c) 4. Reg. xvi. 10.

(d) 4. Reg. xviii. 18. 26. 37.

(e) Isaï. xxii. 20. 21.

(f) Judith. iv. 5.

(g) Vide Scriver, in Judith. iv. qu. 1. Bellarm.

de Verbo Dei, lib. 1. cap. 12. Ti in. & Nicephorus Chronic.

(h) Isaï. xxii. 20.

(i) Ita Cyrill. Alex. in Isaï. Ieron. in Isaï. xxii. 21. Procop. & recentiores plerique.

(k) 4. Reg. xxii. 4. & 2. Par. xxxiv. 9.

(l) Baruch. 1. 7.

(m) 1. Par. vi. 13. Baruch. 1. 7.

(n) 4. Reg. xxii. 4. 1. Par. vi. 13. & ix. 12.

pour l'autre. 2°. Que les noms de pere & de fils sont mis ici, comme souvent ailleurs, pour les ayeuls, & les petits-fils. Suivant cette hypothèse, on peut croire que Sellum fut pere d'Azarias, appelé autrement Helcias, qui parut sous Ezéchias; & que cet Azarias ou Helcias, eut pour fils un second Helcias, autrement Eliacim, ou Joackim, qui parut sous Manassé, & ensuite sous Josias, lequel eut un fils nommé Azarias, ou Nérias pere de Saraïas, le dernier des grands-Prêtres d'avant la Captivité.

A l'égard des Catalogues rapportez dans Joseph, & dans la Chronique des Juifs, nous n'entreprenons pas de les justifier, ni de les concilier avec ce qui nous reste d'anciens monumens sur les Généalogies des Juifs. Joseph avoit sans doute de bons Régistrés généalogiques, qui ne sont pas venus jusqu'à nous; mais il ne nous est pas permis de quitter ce que les Paralipomènes, & les Livres des Rois nous apprennent des anciens Pontifes, pour nous attacher à cet Historien, & cela d'autant plus que son texte paroît altéré en plus d'un endroit. Enfin, on doit reconnoître de bonne foi, qu'il est presque impossible de tirer entierement de l'obscurité ces choses, qui sont si anciennes, si embarrassées, & si inconnues.

Josédech fils du grand-Prêtre Saraïas, ne revint point de Babylone; il y étoit mort apparemment avant le regne de Cyrus; mais Jesus, ou Jofué son fils, profitant de la liberté que Cyrus avoit accordée à sa nation, retourna en Judée, & y exerça la souveraine Sacrificature pendant plusieurs années. Son nom se lit dans Esdras, & dans Néhémie en plus d'un endroit; on le voit aussi dans Aggée, (a) & dans Zacharie. (b) Ses successeurs furent, Joachim, Eliasib, Joiada, Jonathan, Jeddoa, dénommez dans Esdras. (c)

Quelques-uns de ceux qui plaçent l'Histoire de Judith, après la Captivité de Babylone, (d) soutiennent qu'Eliacim, ou Joackim, qui étoit grand-Prêtre de la Nation, lorsqu'Holofernes vint assiéger Béthulie, est Joachim fils de Jofué. Eliasib qui succéda à Joachim, étoit son frere, selon quelques-uns; (e) il est quelquefois nommé Joasib, & Casib; il eut un fils nommé Johanan; (f) je ne sçai si c'est le même que Joiada qui lui succéda. Jonathan successeur de Joiada, est appelé Jean par Joseph, (g) Eusebe, (h) & saint Jérôme. (i) Joseph raconte, que le grand-Prêtre Jean avoit un frere nommé Jesus, auquel Vagose Gouverneur de Judée, de la part d'Artaxercés Mnémon, avoit promis la souveraine Sacrificature. Jesus, fier de ces promesses, entreprit de parler son frere dans le Temple, & l'obligea par ses outrages à le tuer dans ce saint lieu. Jean, ou Jonathan eut pour successeur Jeddoa, ou Jaddus, célèbre dans l'Histoire des Juifs, par l'honneur qu'il eut de recevoir Alexandre le Grand à Jérusalem. (k) Nous lisons cette histoire fort circonstanciée dans Joseph, de qui nous serons obligez de prendre dans la suite, presque tout ce que nous dirons des grands-Prêtres des Juifs; l'écriture ne nous en ayant point donné la suite au-delà de Jeddoa. Les Livres des Maccabées nous fournissent encore quelques lumières sur les Pontifes de ce tems; mais c'est assez peu de chose. Les Rabbins soutiennent, que ce que Joseph raconte de Jaddus, sur la réception d'Alexandre le Grand dans Jérusalem, arriva sous le grand-Prêtre Simon le Juste, à qui ils donnent quelquefois le nom de Jaddus, ou Iddo; mais nous ne feignons

(a) Agg. 1. 1. 12. & 11. 3. 5.
 (b) Zach. 111. 1. 3. 6. 8. 9. & VI. 11.
 (c) 2. Esdr. XII. 11.
 (d) Vide Torniel ad. an. mundi 3572. Selden
 de Success in Pontif. Natal. Alex. tom. 2. Hist.
 V. T.
 (e) Apud Liran. in 2. Esdr. 111. 7.

(f) 1. Esdr. x. 6. & Joseph. Antiquit. lib. XI.
 cap. 5.
 (g) Joseph Antiq. lib. XI. cap. 7.
 (h) Euseb. Chronic. & lib. 18. Demonstr.
 (i) Ieron. in Dan. 1X.
 (k) Joseph Antiq. lib. XI. cap. 8.

point de préférer l'autorité de Joseph à la leur. Il a sur eux l'avantage de l'antiquité; il avoit des monumens qu'ils n'ont plus; il est plus judicieux & meilleur Historien que tous les Rabbins ensemble.

Onias succéda à son pere Jaddus, (*a*) il eut deux fils, Simon, & Eléazar. A la mort d'Onias, Simon surnommé le Juste, lui succéda, & laissa en mourant Onias II. qui n'étoit encore qu'un enfant. Son bas âge ne lui permettant pas d'exercer les fonctions du Sacerdoce, on en chargea Eléazar son oncle paternel, en attendant que le pupile fut plus âgé. C'est au tems de ce Souverain Pontife que l'on rapporte (*b*) ordinairement la Version des Septante Interprètes, sous le regne de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte. Hécatée, cité dans Joseph, (*c*) dit qu'un grand-Prêtre des Juifs nommé *Ezéchias*, vint en Egypte, âgé de soixante-six ans, pour voir Ptolomée fils de Lagus, (pere de Ptolomée Philadelphe) , qui étoit devenu maître de la Syrie, après la victoire qu'il avoit remportée sur *Démétrius Poliorcetes*, près de Gaza en Palestine. Nous ne connoissons aucun grand-Prêtre des Juifs, du nom d'Ezéchias, depuis Josué fils de Josédéch, jusqu'à Eléazar fils d'Onias. Ainsi il faut qu'Ezéchias ait eu encore un autre nom, sous lequel il soit connu dans l'Histoire des Juifs, ou qu'Hécatée lui donne le nom de grand-Prêtre, parce qu'il étoit un des premiers Prêtres de Jérusalem. Mais quoiqu'il en soit, Eléazar après avoir possédé la souveraine Sacrificature pendant près de trente ans, mourut, & eut pour successeur, non pas Onias II. son neveu, à qui cette dignité étoit dûë; mais Manassé I. son grand oncle, frere de Jaddus, (*d*) qui ayant épousé une étrangère, fille de Sannabalat, avoit été obligé, long-tems auparavant, de se retirer à Samarie auprès de son beau-pere. (*e*)

Onias II. succéda enfin à Manassé I. C'étoit un homme d'un petit esprit, peu sensible à l'honneur, & d'une extrême avarice. Joseph en parle avec assez de mépris; sur tout il relève sa mesquinerie, qui faillit de perdre la Judée. (*f*) Il y en a pourtant qui veulent que ce soit cet Onias, dont Jésus fils de Sirach, fait l'éloge, dans le Livre de l'Ecclésiastique, où il l'appelle Simon. (*g*) On veut aussi que ce soit à lui que les Lacédémoniens écrivirent la Lettre rapportée dans Joseph. (*h*) Mais cet Historien croit avec bien plus de raison, que c'est Onias III. petit-fils de celui-là, à qui Aréus Roi de Lacédémone écrivit, & dont l'Écriture fait l'éloge en plus d'un endroit. (*i*)

Simon II. succéda à Onias II. (*k*) Il en est parlé au troisième Livre des Maccabées. (*l*) Il eut pour fils & successeur Onias III. dont on vient de parler, & dont le mérite & la sagesse firent l'admiration même de ses ennemis. (*m*) L'histoire de sa succession est fort embarrassée. Joseph la raconte d'une manière, & l'Auteur du second Livre des Maccabées, d'une autre manière toute différente. L'Historien Juif assure qu'après la mort d'Onias III. Jason son frere se mit en possession de la souveraine Sacrificature, à l'exclusion d'Onias IV. fils d'Onias III. & légitime héritier du Sacerdoce. Jason obtint la confirmation de cette dignité, du Roi Antiochus Epiphane, pour une grande somme d'argent qu'il en offrit. Mais Antiochus ensuite ayant conçu du mécontentement contre Jason, le déposséda, & établit grand-Prêtre en sa place Onias son frere, qui acheta mieux la souveraine Sacrificature, & prit le nom de Ménélaus. Ainsi les trois freres :

(*a*) Joseph Antiq. lib. xi. cap. ult. ad fin.
 (*b*) Joseph Antiq. lib. xii. cap. 2.
 (*c*) Lib. 1. contr. Apion. lib. 1. pag. 1048.
Ἡκαταία ἡ Ἀρχιερατοῦ Ἰουδαίου.
 (*d*) Joseph Antiq. lib. xii. cap. 3. ad fin.
 (*e*) Idem. lib. xi. cap. 7.
 (*f*) Idem. lib. xi. cap. 4.

(*g*) Eccl. cap. 1.
 (*h*) Joseph Antiq. lib. xii. cap. 5.
 (*i*) Eccl. 1. & 2. Macc. 1. 1. & xv. 12.
 (*k*) Joseph Antiq. lib. 12. cap. ad fin.
 (*l*) 3. Maccab. 11. 1.
 (*m*) 2. Maccab. xv. 37.

Onias III. Jason, & Ménélaus, posséderent l'un après l'autre, par un bonheur assez rare, cette souveraine Dignité, pendant qu'Onias IV. qui en étoit le légitime héritier, en fut privé, & fut obligé de se retirer en Egypte, où il bâtit le fameux Temple d'Onion.

L'Auteur du second Livre des Maccabées dit la chose tout autrement. (a) Il assure que Jason, ennuyé de voir la dignité du Sacerdoce si long-tems entre les mains de son frere Onias III. prit la résolution de l'en dépouiller, & se mit à travailler à se la faire donner par Antiochus Epiphanes. Il en offrit une grande somme d'argent, & l'obtint. Ensuite ayant envoyé à Antioche Ménélaus, homme de la tribu de Benjamin, & frere de Simon Préfet du Temple; ce Ménélaus scût si bien faire sa cour, qu'ayant présenté une plus grande somme d'argent pour acheter le Pontificat, Epiphanes le lui conféra, & en dépouilla Jason. Mais comme Ménélaus ne se mettoit pas beaucoup en peine de payer la somme promise, il fut appelé à Antioche, pour y rendre compte de sa conduite : il laissa à Jérusalem Lyfimaque son frere, en qualité de Vicegérant en sa place. Lyfimaque abusa de son autorité, en tirant du trésor du Temple, divers vases précieux qu'il envoyoit à Ménélaus. Le peuple irrité prit les armes, & Lyfimaque fut mis à mort près du trésor du Temple. Ménélaus vendit une partie de ces vases, & s'en servit pour faire de l'argent, & pour gagner les Grands de la Cour.

Cependant Onias III. qui avoit été dépouillé du Sacerdoce quelques années auparavant, se trouvant alors à Antioche, accusa fortement Ménélaus, comme auteur des sacrilèges commis par Lyfimaque dans le Temple de Jérusalem. Onias s'étoit retiré, pour plus grande sûreté, dans l'azyle de Daphné, près de la ville, craignant les entreprises de Ménélaus; mais celui-ci ayant gagné Andronique, Onias fut tiré frauduleusement de l'azyle, & massacré par l'ordre d'Andronique. Antiochus Epiphanes, qui étoit alors absent d'Antioche, & qui connoissoit le mérite d'Onias, ne pût retenir ses larmes à son retour, lorsqu'on lui raconta la mort de ce vénérable Vieillard; il fit punir sévèrement Andronique, & Ménélaus n'échappa que par la protection de Ptoloméé fils de Doriménes.

Ménélaus jouit du Pontificat tout le reste du regne d'Epiphanes, & pendant les premières années de son successeur Eupator; mais il n'en fit pas long-tems les fonctions; parce que sous Epiphanes, le Temple fut profané, & demeura trois ans sans sacrifices; & qu'ensuite Judas l'ayant purifié, Ménélaus n'osa se trouver dans ce saint lieu, parmi les Prêtres, qui le regardoient comme un intrus, & un sacrilège.

Antiochus Eupator, la seconde année de son regne, ayant conclu la paix avec les Juifs, fut sollicité par Lyfias, de faire mourir Ménélaus, qu'il disoit être la véritable cause de tous les troubles de la Judée. On le précipita dans une tour pleine de cendres, & le Roi donna la souveraine Sacrificature à Alcime, qui étoit bien de race Sacerdotale, mais non pas d'une famille du premier rang, ni dont les ancêtres eussent possédé cette souveraine Dignité. (b)

Alcime ne cessa de solliciter Démétrius successeur d'Eupator, pour obtenir de lui du secours, afin de se mettre en possession de sa Charge. Il fut envoyé en Judée avec Bacchides, puis avec Nicanor, toujours soutenu de beaucoup de troupes; mais Judas dissipa par sa valeur tous leurs efforts, & les défit dans plus d'une rencontre. Alcime commença enfin à exercer les fonctions de sa Dignité après la mort de Judas, arrivée

(a) 2. Maccab. I. 23. 24. & seq.

(b) Joseph Antiquit. lib. xx. cap. 8. Τὸν παῖδα
 τῆς διανοχῆς ἀπειλάσθωντος καθίσταται Ἰακωβὸν Ἀρχιε-
 ρῆν. Titus p̄d̄ τῷ Ἀναθ̄, ut dicitur de τῆς οἰκίας
 τούτης, Vide & I. Macc. VII. 14.

dans la funeste bataille contre Bacchides ; mais comme Alcime entreprit d'abattre le mur du parvis intérieur , bâti par les Prophètes , Dieu le frappa de paralysie , dont il mourut , (*a*) après trois ou quatre ans de Pontificat. (*b*) Voilà ce que nous apprenons des Livres des Maccabées , plus croyables que l'Historien Juif.

Jonathas succéda à Alcime , mais non pas immédiatement après sa mort. Joseph assure qu'il se passa sept ans , avant qu'on choisit un nouveau Pontife , (*c*) à cause des troubles où se trouva alors la Judée. Mais avant que de continuer le récit de ce qui regarde Jonathas , il est bon d'expliquer ici quelques difficultez , touchant le Pontificat de Judas Maccabée. Joseph assure , (*d*) qu'après la mort d'Alcime , le peuple déféra la souveraine Sacrificature à Judas , & qu'il posséda cette dignité pendant trois ans ; (*e*) mais c'est une erreur visible , puisque Judas étoit mort avant Alcime , comme il paroît par le premier Livre des Maccabées. (*f*) Si Judas posséda cette Dignité , comme nous n'en doutons pas , ce ne peut-être que depuis Ménélaus : Et en effet , l'Ecriture insinuë que Judas étoit alors reconnu pour grand-Prêtre , puisqu'Alcime se plaint à Démétrius , que Nic nor avoit reçu Judas en cette qualité. (*g*)

Quelques anciens , (*b*) & plusieurs nouveaux Interprètes ont avancé que Matthathias , pere des Maccabées , avoit aussi lui-même été grand-Prêtre : mais cette opinion est abandonnée par les plus Sçavans ; (*i*) Ni l'Ecriture , ni Joseph ne disent rien qui la favorise.

On croit avec beaucoup de fondement , que les Prêtres Asmonéens étoient de la race de Phinées. Matthathias disoit à ses fils : (*k*) *Nôtre Pere Phinées , transporté d'un saint zèle , a reçu la promesse d'un Sacerdoce éternel.* D'ailleurs on lit expressément , (*l*) qu'ils étoient descendus de Joïarib. Or Joïarib étoit , selon toutes les apparences , de la race de Phinées. (*m*)

Pour revenir à Jonathas , il se revêtit des ornemens sacrez du grand-Prêtre , sept ans après la mort d'Alcime , (*n*) la cent soixantième année des Séleucides , du monde 382. Il réunit en sa personne la qualité de Prince de la Nation , & de grand-Prêtre , & gouverna en cette double qualité pendant neuf ans. (*o*) Il eut pour successeur son frere Simon , qui gouverna huit ans , & environ trois mois. (*p*) Jean , surnommé Hircan , son fils , lui succéda. Il fut Prince , & grand-Prêtre des Juifs pendant vingt-neuf ans. (*q*)

Jean Hircan laissa cinq fils en mourant. L'aîné , nommé Aristobule , prit le diadème , & le titre de Roi , & ne regna qu'un an ; Il fit mettre en prison trois de ses freres , & la

(*a*) *An mund.* 3844.

(*b*) Joseph liv. xx. chap. pénult. lui donne trois ans. Et au liv. xii. ch. 17. il lui en donne quatre.

(*c*) *Idem* lib. xx. cap. 8. Ο δὲ Ἄλκιμος ἴτη τελευτήσας τὴν Ἀρχιερωσύνην παύσασθαι ἐπιβόησεν. Διεδέξατο δὲ ἔδους αὐτὸν , ἀλλὰ διετίλειπεν ἢ πωλὶς ἰουαυτὸς ἰσχυρῶς Ἀρχιερεὺς ἔσται. Πάλιν δὲ οἱ τῶν Λουμαναίων παῖδας οὐγόνοι . . . Ἰωνάθην Ἀρχιερεὶα καθίστασι , ὅς ἦρξεν οὐαυτὸς ἰσχυρῶς.

(*d*) *Idem* lib. xii. cap. 17. Τελούθησας δὲ τῆς (Ἀλκιμος) τῆς Ἀρχιερωσύνης ὁ λαὸς τῆ Ἰούδα δίδασι.

(*e*) *Idem* cap. 18. Τὴν Ἀρχιερωσύνην ἔτι τελευτήσας παύσασθαι , ἀπέβουον.

(*f*) 1. *Macc.* ix. 54. 55. 56.

(*g*) 2. *Maccab.* xiv. 26. Τὸν δὲ ἰσχυρῶς τῆς

Βασιλείας Ἰούδα διαδόσαν ἀναδείχεν ἑαυτῷ.

(*b*) *Euseb. Fragm. Georg. Syncoll. Gemar. Babyl. ad tit. Megill. cap. 1.*

(*i*) *Vide si placet Joseph. Scalig. lib. 5. de Emend. temp. lib. 10. cap. 52. Selden , de Successor. in Pontif.*

(*k*) 1. *Macc.* ii. 54.

(*l*) 1. *Macc.* ii. 1.

(*m*) 1. *Paral.* xxiv. 7.

(*n*) 1. *Macc.* x. 21.

(*o*) *Uffer. ad an. mund.* 3860.

(*p*) *Idem ad an. mund.* 3869.

(*q*) *Idem ad an.* 3898. Il montre que Joseph lui donne tantôt trente-trois , & tantôt trente-un ans de vic. Eusebe & S. Jérôme n'ont lu que vingt-neuf ans. *Euseb. Demonstr. lib. 8. cap. 2. Jerom. ad Daniel.* ix.

mere, & partagea toute son autorité (a) avec Antigone, le seul de ses freres, pour qui il eût de l'affection : mais il le fit ensuite assassiner, trompé par les calomnies de ses ennemis. Etant mort lui-même peu de tems après, Alexandre Jannée son frere, lui succéda. Il fit mourir l'un de ses freres, qui avoit voulu lui dresser des embûches, & combla de biens le dernier de ses freres, nommé Absalom, qui se contenta d'une vie privée. (b)

Alexandre Jannée gouverna vingt-sept ans, & laissa à Salomé, ou Alexandra son épouse, la Régence du Royaume, & le pouvoir de donner la souveraine Sacrificature, auquel elle voudroit des deux fils qu'il avoit. Elle en revêtit Hircan, (c) homme d'un naturel indolent, & paresseux. Celui-ci exerça la Charge de grand-Prêtre pendant neuf ans, sans se mêler du Gouvernement, dont Alexandra s'étoit emparée. Après la mort de sa mere, Hircan prit le titre de Roi, & voulut regner : (d) mais Aristobule son frere, homme d'un caractère d'esprit tout différent du sien, le débouta au bout de trois mois. Cette division des deux freres causa de grands maux à leur pays. Elle donna occasion aux Romains d'y entrer. (e) Aristobule fut pris par Pompée, & conduit à Rome, & Hircan rétabli dans la Royauté, mais avec défense d'user du diadème, & confirmé dans la Charge de souverain Sacrificateur.

Antigone, fils d'Aristobule, fit la guerre à son oncle Hircan, avec le secours des Parthes, qui lui prêtèrent des troupes. Hircan fut pris, & on lui coupa les oreilles, pour le rendre par-là incapable d'exercer les fonctions de la souveraine Sacrificature. (f) Antigone se rendit maître de la Judée : mais deux ans, & quelques mois après, il fut décapité par l'ordre de Marc-Antoine, à Antioche. (g) Hircan ayant été conduit à Babylone, y fut fort bien traité par Phraortés, Roi des Parthes. Les Juifs, qui demeuroient dans ce pays-là en grand nombre, lui rendirent leurs respects, & leurs services, comme à leur Roi, & à leur Pontife. (h) Il revint ensuite à Jérusalem, & y fut reçu avec honneur par Hérodes, fils d'Antipater : mais il ne rentra ni dans la Royauté, ni dans l'exercice du Sacerdoce ; & quelque tems après, (i) Hérodes le fit mourir, après l'avoir convaincu d'avoir eu commerce avec ses ennemis, & de s'être voulu retirer auprès du Roi d'Arabie, avec sa famille, & ceux de son parti. (k) Il avoit été Pontife trente-deux ans : mais il n'avoit pas toujours exercé sa Charge ; il y eut de grands intervalles d'absence.

Hircan avoit eu une fille, nommée Alexandra, qui épousa Alexandre, fils d'Aristobule, & frere d'Antigone. Alexandre eut d'Alexandra un fils, nommé Aristobule, & une fille, appelée Mariamné. Mariamné devint femme du grand Hérodes. (l) Celui-ci craignant la trop grande autorité des grands-Prêtres, & voulant l'abaisser, en l'ôtant de la famille des Asmonéens, la rendit élective à son choix ; d'héréditaire qu'elle avoit été jusqu'alors, & fit venir de Babylone un nommé Hananel, (m) pour lui donner le Sacerdoce. Cet homme étoit à la vérité d'une race Sacerdotale, mais beaucoup au-dessous des familles, qui par le passé, avoient possédé cette souveraine Dignité. Hérodes frustra

(a) Joseph lib. 1. de Bello cap. 3. & Antiq. lib. 13. cap. 19.

(b) Idem Antiq. lib. XIII. cap. 20. & XIV. cap. 8.

(c) Idem Antiq. lib. XIII. cap. 23. & XX. cap. 8. & lib. de Bello c. 4.

(d) Idem Antiq. lib. XIV. cap. 1. & de Bello lib. 1. cap. 4.

(e) Tacit. lib. 5. Hist. cap. 9. Flor. Hist. lib. 3. c. 5. Diod. lib. 37. Joseph de Bello. lib. 1. c. 4. & Antiq. l. XX. c. 8.

(f) Joseph Antiq. lib. XIV. 24. 25. & de Bello lib. 1. cap. 11. in Græc.

(g) Joseph Antiq. lib. XIV. cap. ult. XV. 1. XX. 2. de Bello lib. 1. cap. 13.

(h) Joseph Antiq. lib. XV. cap. 2. 3.

(i) An du Monde 3974.

(k) Joseph Antiq. lib. XV. c. 9.

(l) Joseph Antiq. lib. XIV. cap. 27.

(m) Idem Antiq. lib. XV. cap. 2. Μεταπειθεῖσθε μου ἐν τῆς Βαβυλωνίᾳ ἱερῆ, τὰ ἀσπματοῖμαι ἀναγῆλοι ὀνόματι, τὰ τὴν Ἀρχιεργασίην δίδωσι.

ainsi Aristobule son beau-frere, frere de Mariamn e son  pouse,   qui cette Dignit e  toit d ue par le droit de sa naissance : mais enfin, press e par les pri eres d'Alexandra sa belle-mere, & par les instances de Mariamn e, il rendit le Sacerdoce   Aristobule. (a) Ce jeune Prince n'en jouit pas long-tems. (b) Il  toit trop aim e du peuple, & trop bien-fait, pour ne pas donner de la jalousie   H erodes. Celui-ci le fit noyer   J richo, comme il se divertissoit   nager, & rendit le Sacerdoce   Hananel. (c) Ainsi finit la suite des Pontifes Asmon ens.

Depuis ce tems, on ne vit plus dans la Sacrificature que des Pontifes cr ez contre les Loix, pour un tems seulement, & d posez au gr e des Princes, & des Gouverneurs de la Province, sans aucun  gard   la succession des familles, ni au m rite des personnes. On ne se mettoit en peine que de savoir s'ils  toient de la race d'Aaron. Nous passerons vite sur tous ces grands-Pr tres, parce que leur regne a  t  court, leur autorit e fort born e, & leur Histoire peu remarquable par des  v nements c l bres, & int ressans.

Hananel c da bien-t t la place   J sus, fils de Phabi, (d) homme peu connu, auquel fut substitu e Simon, fils de Bo thus d'Alexandrie, qu'H erodes  leva   cette Dignit e, pour pouvoir avec plus de biens ance  pouser sa fille, nomm e Mariamn e. (e)

Simon  tant soup onn e par H erodes d'avoir tremp e dans la conspiration de Ph roras, & d'Antipater contre lui, fut d po ill e du Sacerdoce, & Matthias, fils de Th ophile, fut mis en sa place. (f) Ce grand-Pr tre se joignit   ceux qui voulurent arracher l'Aigle d'or, qu'H erodes avoit fait mettre sur une des portes du Temple; ce qui lui attira la disgrace du Roi, qui le d poss eda de la Sacrificature. (g) La nuit qui pr c da le jour de l'Expiation solemnelle, dans laquelle le grand-Pr tre est oblig e d'entrer dans le Sanctuaire, il arriva   Matthias, pendant la nuit, en dormant, une souillure, qui le mit hors d' tat de faire ses fonctions. On cr a Sacrificateur, pour cette seule circonstance, Joseph, fils d'Ellem, qui n'en exer a les actes que ce jour-l . (h)

Joazar fut substitu e   Matthias. Il  toit frere de Mariamn e, fille de Simon,  pouse d'H erodes. (i) Ce fut sous le Pontificat (k) de Joazar, ou Azar, que n quit J sus-CHRIST, Sauveur du monde.

El azar, frere de Joazar, fut mis en sa place par Arch la us, T trarque de Jud e. (l) Ce Prince prit pour pr texte de le d poser, qu'il  toit entr e dans le parti des S ditieux, qui s' toient soulev e contre lui. El azar ne jouit que peu de tems de sa Dignit e. Arch la us lui donna pour successeur J sus, fils de Sia. (m) Quelque tems apr s, Joazar, qui avoit  t  Pontife apr s Matthias, s' tant d clar e pour les Romains, fut de nouveau  lev e   la souveraine Sacrificature : mais Cyr nius  tant venu en Jud e, obligea une seconde fois Joazar   quitter le Sacerdoce, & mit en sa place Ananus. (n)

Ananus est nomm e Anne dans l'Evangile. (o) Il jouit du Pontificat assez long-tems; en comparaison de la plupart de ses pr d cesseurs, & de ses successeurs; car il eut cette Dignit e pendant onze ans, & apr s sa d position m me, il en conserva le titre, & eut

(a) *Ioseph Antiq. lib. xv. cap. 2. 3.*

(b) Il n' toit  g e que de dix-huit ans, & n'avoit pas eu le Pontificat plus d'un an.

(c) *Ioseph Antiq. lib. xv. c. 3.*

(d) *Antiq. lib. xv. cap. 12. Grav.*

(e) *Ioseph. ibid.*

(f) *Antiq. lib. xvii. cap. 6.*

(g) *Ibid. cap. 8.*

(h) *Ioseph. ibid. Gemar. Ierns. sit. Iomo. cap. 11.*

(i) *Antiq. lib. xvii. cap. 2.*

(k) *Offic. ad an. Mund. 4000.*

(l) *Ioseph Antiquit. lib. xvii. cap. 15. ant 19. Latin e.*

(m) *Ioseph. Ibid.*

(n) *Ioseph Antiq. lib. xviii. cap. 1. 3.*

(o) *Luc. 111. 2. & Iohan. xvii. 13. 24.*

Encore beaucoup de part aux affaires, comme on le voit par l'Évangile, (a) qui le nomme Pontife avec Caïphe, lorsque S. Jean-Baptiste entra dans le ministère, quoiqu'alors Anne ne fût sûrement pas grand-Prêtre, en acte, & en juridiction. Joseph remarque (b) qu'Ananus a été regardé comme un des plus heureux hommes de sa Nation, ayant eu cinq fils grands-Prêtres, & ayant lui-même possédé cette Dignité pendant long-tems; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre Pontife.

Ismaël, fils de Phabi, (c) fut mis en la place d'Ananus; & peu de tems après, Eléazar, fils d'Ananus, lui fut substitué. Simon, fils de Camith, succéda ensuite à Eléazar. Valérius Gratus fit tous ces changemens. Il n'y avoit pas plus d'un an que Simon exerçoit cette Charge, lorsque ce même Gratus lui donna pour successeur Joseph Caïphe, (d) assez connu dans nos Évangiles. (e) Ce fut sous son Pontificat que JÉSUS-CHRIST souffrit la mort. On lui donne huit, ou neuf ans de Pontificat. Il fut déposé par Vitellius, Gouverneur de Judée; (f) & Jonathas, fils du grand-Prêtre Ananus, lui fut substitué. Celui-ci fut ensuite obligé de céder la place à Théophile son frere, (g) à qui Vitellius accorda le Pontificat, en passant par Jérusalem, pour aller faire la guerre en Arabie.

Simon, fils de Simon Boëthus, dont on a déjà parlé, & surnommé Cantharas, fut établi Pontife pour la seconde fois, sous l'Empire de Claude, par Hérodes Agrippa. (h) Il eut pour successeur Matthias, fils du Pontife Ananus. Hérodes Agrippa avoit eu dessein de rétablir Jonathas, fils d'Ananus, dont on a fait mention auparavant: mais Jonathas l'ayant remercié, & ayant suggéré Matthias son frere, comme plus digne de cet honneur, il fut nommé souverain Sacrificateur par Agrippa. (i)

Alionæus, ou Elionéus, fils de Cithéus, fut subrogé à Matthias. (k) Hérodes, Roi de Chalcide, frere d'Agrippa, obtint en ce tems là de l'Empereur Claude, de nommer les grands-Prêtres; privilège, qui passa de lui à ses successeurs. (l) Il le mit en exécution pour la première fois, en déposant Alionæus, & mettant en sa place Joseph, fils de Camus, ou de Canéi, ou de Camithe. Ananie, fils de Zébédée, fut substitué à Joseph par le même Prince. (m)

Ismaël, fils de Phabée, se mit en possession du Pontificat, qu'on avoit ôté à Ananie. Les Pontifes déposés s'unirent à lui, & prétendirent être les maîtres des décimes, & des oblations, qui étoient destinées à la nourriture des simples Prêtres. Ceux-ci, appuyés des principaux du peuple, se soulevèrent contre leurs Chefs; & on vit entr'eux jusques dans Jérusalem, & jusques dans le Temple, une espèce de guerre. Des menaces, & des injures, on en vint quelquefois aux coups. Ismaël fit un voyage à Rome contre Agrippa second, qui prétendoit faire abattre une muraille du Temple, qui fermoit la vûe de son Palais. Le Pontife obtint ce qu'il demandoit, par le crédit de Poppée, qui favorisoit les Juifs: mais il fut arrêté à Rome; & Agrippa se vengea, en lui ôtant la souveraine Sacrifi-

(a) Luc. III. 2. Voyez Basnage, Histoire des Juifs, liv. I. ch. 5. art. 4. & 5.

(b) Joseph Antiquit. lib. xx. cap. 8. in Grec. Τάτοι δὲ πάντες τῶν πρεσβυτέρων ἄναιον ἀτυχίστατον ἠλοῦσαν. κέντι γὰρ ἔχει παῖδας, καὶ τέτταρς πάντας εὐπλοῦς Ἀρχιεπισκοπῆται τῶ θεῷ; ἀπὸς γὰρ πρότερον τῆς τιμῆς ἐπὶ πλείστον ἀπολαύσας. ὅπου ἄδεν εὐπλοῦς τῶν παρ' ἡμῶν Ἀρχιερέων.

(c) Joseph Antiq. lib. xviii. cap. 3.

(d) Idem. Ibidem.

(e) Luc. III. 2.

(f) Joseph Antiq. lib. xviii. cap. 6. Grec.

(g) Ibid. cap. 7.

(h) Joseph Antiq. lib. xix. cap. 5.

(i) Joseph. Ibid. cap. 6.

(k) Joseph Antiquit. lib. xix. cap. ult. Ἀλιωνάϊον τὸν τῷ κιδάϊου παῖδα. Ruf. Canthara fil.

(l) Joseph Antiq. lib. xx. cap. 1. Ἰωσήφον τῶν τῷ Κανέϊ. Ruf. Cami filius.

(m) Idem. Ibid. cap. 3.

cature. Il la donna à Joseph, fils de Simon, (*a*) surnommé Cabéi, ou Gaddis, qui ne garda pas long-tems cette Charge.

Ananus, successeur de Simon, (*b*) de la Secte des Saducéens, homme cruel, & inhumain, crut gagner l'affection du peuple, par le meurtre de S. Jacques, connu dans l'Eglise sous le nom de Jacques, frere du Seigneur : mais cette action lui attira la haine publique, & il fut déposé après trois mois de Pontificat.

Agrippa mit en sa place Jésus, fils de Damnaus : (*c*) mais ayant voulu quelques mois après, lui substituer Jésus, fils de Gamaliel, les deux concurrents, appuyez chacun de leur parti, prirent les armes, & se disputèrent le Pontificat l'épée à la main. Pour arrêter cette sanglante dispute, on déposa les deux prétendans, & on mit en leur place Matthias, fils de Théophile, (*d*) sous lequel éclata la dernière guerre des Juifs. (*e*)

Les Zélez, ou Séditieux, qui occupoient le Temple, eurent l'insolence de s'attribuer même le droit d'établir les grands-Prêtres. Ils élurent au sort un nommé Phannias, ou Phanas. (*f*) Ce fut sous son prétendu Pontificat (*g*) que la ville fut prise, & le Temple brûlé, & renversé. Joseph remarque que le prétexte dont ils se servoient, pour colorer leur conduite si irrégulière, étoit qu'autrefois le Sacerdoce avoit été donné par le sort. Il est vrai qu'autrefois on avoit réglé par le sort, l'ordre, & la disposition des familles Sacerdotales, qui devoient servir au Temple, chacune en leur rang : (*h*) mais cela est bien différent de la souveraine Sacrificature. Le même Auteur semble dire qu'ils établirent plusieurs Pontifes, (*i*) semblables à Phannias, ignorans, grossiers, d'une race obscure, & indignes du Sacerdoce : mais il n'en nomme point d'autres que celui-là ; & nous n'en connoissons aucun de leur création, excepté Phannias.

Ainsi finit le Sacerdoce figuratif des Juifs, qui, malgré ses révolutions, & ses dérangemens, n'étoit jamais sorti de la race d'Aaron. Sa décadence commença principalement sous Hérodes le Grand, à l'installation d'Ananel. Sa chute entière arriva sous l'Empire de Vespasien. Il fut comme enseveli sous les ruines du Temple de Jérusalem, & fit place au Sacerdoce de JESUS-CHRIST, qui est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

(*a*) *Ioseph Antiq. lib. xx. cap. 15. Latin. 7. Grac.*

(*b*) *Ibid. cap. 8.*

(*c*) *Ioseph. ibid. & Euseb. Hist. Eccl. lib. 2. cap. 22.*

(*d*) *Idem, de Bello lib. 6. cap. 15.*

(*e*) *Antiq. lib. xx. cap. 8.*

(*f*) *Idem, de Bello lib. 4. cap. 5.*

(*g*) *Idem. ibid. Επειδή κ̅ πάσαι κληροῖν ἴφασαν αἰαι τὴν Ἀρχιεροσύνην.*

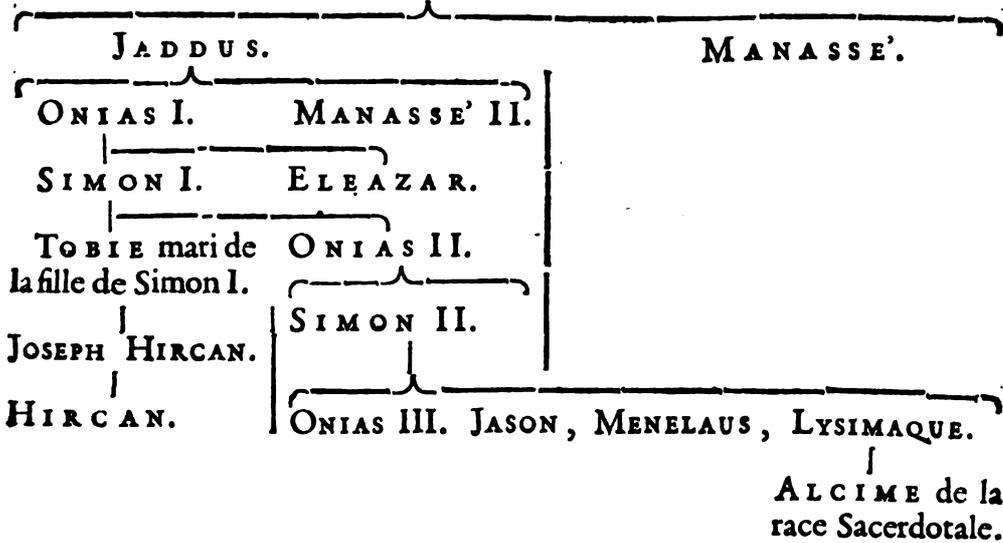
(*h*) 1. *Pat. xxiv. 7.*

(*i*) *Ioseph lib. 4. de Bello cap. 5. Ἄπειρα γὰρ ὦν ἦν ποιήσαντες ἐξ ἂν κατὰ διαδοχὰς οἱ Ἀρχιερεῖς ἀπειθύνοντο κατὰ τὰς ἀγνοίας κ̅ ἀσέβειας.*



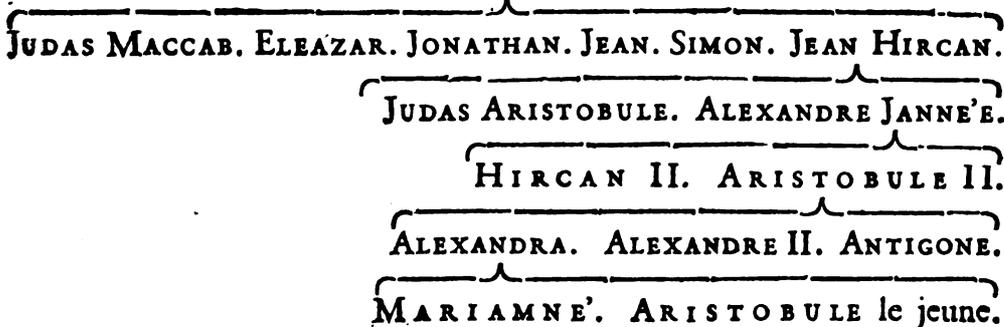
 GENEALOGIE DES SOUVERAINS PONTIFES,
 qui ont gouverné depuis la captivité de Babylone, jusqu'à Antiochus
 Epiphanes, & les Maccabées.

JOSUE'.
 JOACHIM.
 ELIASIB.
 JOIADA.
 JONATHAN ou JEAN.

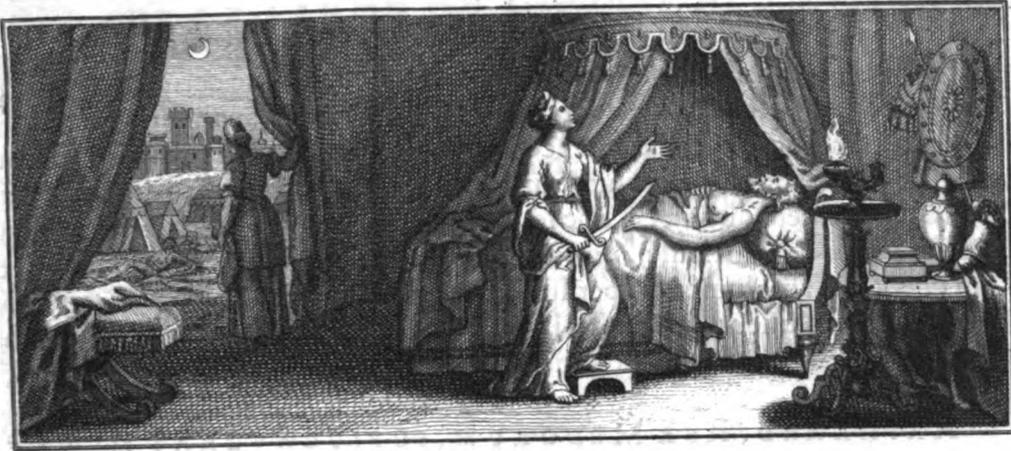


 GENEALOGIE DES ASSAMONE'ENS.

MATTHATHIAS.



Zz ij



COMMENTAIRE LITTÉRAL SUR LE LIVRE DE JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

Ecbatanes bâtie par Arphaxad ; ce Prince est vaincu par Nabuchodonosor , qui veut ensuite étendre sa domination sur les autres peuples des environs.

ŷ. I. **A** Rphaxad itaque, Rex Medorum, subjugaverat multas Gentes imperio suo, & ipse adificavit civitatem potentissimam, quam appellavit Ecbatanis,

ŷ. I. **A** Rphaxad Roi des Médes, ayant assujetti à son Empire un grand nombre de Nations, bâtit une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes.

COMMENTAIRE.

ŷ. I.  RPHAXAD ITAQUE REX MEDORUM. *Arphaxad, Roi des Médes. A la lettre : Ainsi Arphaxad, Roi des Médes. Cette particule ainsi, itaque, fait voir que cette Histoire est tirée des Registres publics, où l'on écrivoit de suite, & d'un stile lié, & suivi, ce qui arrivoit de plus remarquable dans la République. On la pourroit joindre à celle de Tobie, qui précède, sans déranger beaucoup la suite des événemens, puisque la construction d'Ecbatanes, & les guerres entre Arphaxad & Nabuchodonosor, que nous lisons ici, ont suivi d'assez près la prise de Ninive*

Z z iij

par Astyagés, & Bélésis. Et cette prise de Ninive est le dernier événement public, dont parle le Livre de Tobie. J'aurois pourtant mieux la tirer des Registres publics, dont l'existence parmi les Hébreux est reconnüe de tout le monde, (a) que de la joindre au Livre de Tobie, qui n'étoit qu'une Histoire particulière, bornée à une seule famille. Il y a des Interprètes, (b) qui veulent que la particule *itaque*, ne soit mise ici que par ornement, & qu'elle y soit absolument superflue. Il est certain que la particule & se voit à la tête de plusieurs Livres de l'Écriture, où elle ne fait rien pour le sens. D'autres soutiennent qu'elle prouve la liaison des Livres saints les uns avec les autres.

ARPHAXAD, REX MEDORUM, SUBJUGAVERAT MULTAS GENTES IMPERIO SUO. *Arphaxad ayant assujetti à son Empire un grand nombre de Nations. Pour donner quelque jour à cette Histoire, il est bon de rappeler ici en abrégé les commencemens de l'Empire des Médes. Ces Peuples ayant été long-tems sans Rois, & s'apercevant des incommoditez de l'Anarchie, qui fomentoit les rapines, & les désordres, & donnoit à leurs voisins la facilité de les attaquer, & de profiter de leur peu d'union, & de subordination, se résolurent enfin de déserter la Royauté à Déjocés, (c) qui jusqu'alors les avoit jugez avec la réputation de Juge intègre, & équitable. Il gouverna cinquante-trois ans, selon Hérodote, (d) Ce fut lui qui commença la ville d'Ecbatanes. Phraortes son fils, & son successeur, l'augmenta, & l'embellit. C'est ce dernier que l'Écriture nomme ici Arphaxad. Il avoit assujetti à son Empire un grand nombre de Nations, dit l'Écriture. Hérodote (e) nous apprend qu'il assujettit premièrement les Perses à son Empire, & qu'avec les Médes, & les Perses, il vainquit le reste des peuples d'Asie, passant successivement d'une Nation à une autre, toujours suivi de la victoire, jusqu'à ce qu'enfin étant venu attaquer Ninive, & l'Empire des Assyriens, il fut vaincu, & mis à mort la vingt-deuxième année de son regne.*

Le Grec, le Syriaque, & l'ancienne version Italique, commencent ainsi le Livre de Judith : *La douzième année du regne de Nabuchodonosor, qui regna sur les Assyriens dans la grande ville de Ninive : Du tems d'Arphaxad, qui commandoit aux Médes dans Ecbatanes, & qui bâtit dans cette ville, & la ferma de murs de pierres de taille, qui avoient chacune de largours trois coudées, & six coudées de longueur, &c.* Cette douzième année de Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie, revient à l'an du monde 3347. suivant la supputation d'Ussérius. Ce fut cette année qu'il vainquit Arphaxad dans la plaine

(a) Voyez le premier Livre de Joseph contre Apion.

(b) Ribera. Serar. hie qu. 1.

(c) Vide Usser. ad an. mundi 3294.

(d) Hérodote. lib. 2. cap. 97. 98. & seq.

(e) Idem. lib. 1. cap. 102. Βρεφδωδέκτες ἐνὶ τὰς Πέρσας, πρῶτον, καὶ ἠλίαν ἐπὶ Δάριο, καὶ πρῶτον Μήδων ἐπιπέδους ἐποίησε, Μετὰ δὲ ἐξῆς δύο τῶν ἐδρία... περιεπέπρω τῆς Ἀσίας, ἀπὸ ἀπὸ, ἐν ἧτι ἐπὶ ἰδύθη.

de Ragau, comme on le verra ci-après. (a) Nabuchodonosor est le même que Ptolomée appelle Saosduchin, (b) & qui regna sur les Assyriens, & les Babyloniens, après la mort d'Assaradon, Roi d'Assyrie. L'Auteur de ce Livre, qui écrivoit apparemment à Babylone, ou dans la Caldée, a donné à Saosduchin le nom de Nabuchodonosor, comme un nom commun à tous les Rois de ce pays-là. Ussérius veut qu'Arphaxad soit le même que Déjocés, premier Roi des Médes : mais nous croyons que c'est plutôt Phraortes son fils, à cause de la circonstance de sa mort, bien exprimée dans Hérodote, & qui revient assez à ce que nous lisons ici.

IPSE ÆDIFICAVIT CIVITATEM POTENTISSIMAM, QUAM APPELLAVIT ECBATANIS. Il bâtit une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes. Déjocés, pere d'Arphaxad, bâtit Ecbatanes, comme le dit expressément Hérodote. (c) Mais cet Auteur attribué à ce Prince tout l'honneur d'un ouvrage, qu'il ne fit simplement que commencer, ayant laissé assez à faire à Phraortes, pour donner lieu de dire qu'il avoit bâti Ecbatanes. Les Auteurs profanes nous décrivent la manière, dont cette ville étoit bâtie, dans une plus grande étendue que ne fait l'Ecriture. Ecbatanes étoit sur une éminence, & Déjocés y avoit en quelque sorte ramassé toute la Nation des Médes, qui jusqu'alors avoient vécu sans villes; mais épars dans des hameaux à la campagne. La ville étoit par conséquent fort vaste, & fort peuplée. On y bâtit sept murs, qui la fermoient de toutes parts, à une distance proportionnée l'un de l'autre. Le premier étoit plus bas que tous les autres; en sorte que les suivans par degrés, étoient toujours plus élevez que le précédent, de toute la hauteur de leurs crénaux. Tout au haut de la ville, & au dedans de la septième enceinte, étoit le Palais Royal, & le lieu où l'on ferroit les trésors de la Couronne. Le plus ample de ces murs égaloit la grandeur de ceux d'Athènes, qui, au rapport de Thucidides, (d) avoient cent soixante & dix-huit stades, c'est-à-dire, environ trois lieues, ou neuf mille pas. Les crénaux de ces murs étoient peints de diverses couleurs. (e) Le premier étoit blanc; le second, noir; le troisième, rouge; le quatrième, bleu; le cinquième, d'un rouge plus chargé que le vermillon; (*sandaracinus*): le sixième étoit argenté, & le septième, doré. Hérodote attribué tout cet ouvrage à Déjocés: mais nous ne doutons point que Phraortes, ou Arphaxad, n'y ait eu beaucoup de part. Bochart remarque que les Anciens appellent ordinairement cette ville *Agbata*, d'un

(a) *Infra* §. 5.

(b) *Usser. ad an. 335. Vide & Harduin, Chronol. vet. Test.*

(c) *Herodot. liv. 1. cap. 98. Οικοδομῆσαι τείχη μεγάλα ἔτερον ἰτέρω κύκλω ἐπέσθη. μιμηχῶνται δὲ ἄνω τὸ τῶν αἰετῶν ἰτέρω κύκλω πῆσαι προμαχίῳτι κήρυσι ἐς ἰβηλοτιε. Τὸ μὲν τὴν καὶ τὸ χωρὶν συμμαχίῳτι, πολλοὺς ἴσθη.*

(d) *Tucidid. lib. 2.*

(e) *Herodot. l. i. idem. Τῶ μὲν δὲ πρώτῳ κύκλω αἱ προμαχίῳτις εἰσι λευκαί, τῷ δὲ δευτέρῳ, μέλανες; τρίτῳ δὲ κύκλω, φοινίκιοι; τετάρτῳ δὲ κίτρινοι. πέμπτῳ δὲ σαρδαρικῆνοι. . . . δὲ δὲ οἱ τεταῖοι εἰσι ἰ μὲν καθ' ἑργυρωμένῳ, ἰ δὲ καθ' ἀργυρωμένῳ ἔχουσας προμαχίῳτις.*

2. *Ex lapidibus quadratis, & sectis. Fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta; turres verò ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.*

2. Il y fit faire des murailles de pierres de taille, de soixante & dix coudées de large, & de trente coudées de haut; & des tours, qui avoient cent coudées de hauteur.

COMMENTAIRE.

nom qui signifie en Arabe, (a) varié; de diverses couleurs; apparemment à cause de cette diversité de couleurs, qu'on remarquoit sur les murs d'Ecbatanes. Polybe (b) dit que le Palais Royal seul avoit sept stades de tour, c'est-à-dire, huit cens soixante-quinze pas.

¶ 2. *EX LAPIDIBUS QUADRATIS, ET SECTIS.* De pierres de taille; ou, de pierres quarrées, & taillées. Le Grec ajoute, comme on l'a vû ci-devant, que les pierres avoient trois coudées de large, & six coudées de long. Les Anciens faisoient consister une grande partie de la magnificence de leurs bâtimens dans la grandeur des pierres qu'ils y employoient. Cela paroît dans la description des anciens monumens, que nous lisons dans les Historiens, & dans les débris des bâtimens antiques, qui ont résisté au tems, & à la barbarie des siècles passez.

FECIT MUROS IN LATITUDINEM CUBITORUM SEPTUAGINTA, ET IN ALTITUDINEM CUBITORUM TRIGINTA. Il y fit faire des murailles de soixante & dix coudées de large, & de trente coudées de haut. Il paroît qu'il y a dans le Texte quelque transposition; car comment donner à un mur plus du double de largeur, qu'il n'a de hauteur? Et de plus, quelle nécessité de faire un mur de soixante & dix pieds de large? Le Grec leur donne soixante & dix coudées de hauteur, & cinquante de largeur; ce qui paroît mieux proportionné. L'ancienne Vulgate du Manuscrit de S. Germain, porte soixante coudées de haut, & cinquante de large. Cette largeur nous paroît encore bien extraordinaire; mais elle n'est nullement incroyable, si l'on fait réflexion que les murs de Ninive étoient si larges, que trois chariots de front y pouvoient combattre sans nul embarras. Ceux de Babylone étoient larges de cinquante coudées de Roi, (c) & hautes de deux cens coudées. (d) Ctésias assure que six chariots de front y pouvoient aisément marcher, & que leur hauteur étoit de cinquante orgyes, c'est-à-dire, de trois cens pieds; car l'orgye est de six pieds. Quinte-Curce, & Strabon leur donnent moins de hauteur, & de largeur. Le premier (e) veut qu'ils n'ayent eu que trente-deux pieds de large, & cent coudées de haut. Strabon (f) dit qu'ils n'avoient que cinquante coudées de

(a) ארבע.

(b) Polyb. lib. x.

(c) Herodot. lib. i. c. 178.

(d) Il dit au même endroit que cette coudée

de Roi est plus grande de trois doigts, que la coudée ordinaire des Grecs.

(e) Curt. lib. 5.

(f) Strabo lib. 16.

hauteur

3. *Per quadrum verò earum, latius utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium.*

4. *Et gloriabatur, quasi potens in potentia exercitus sui, & in gloria quadrigarum suarum.*

5. *Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor, Rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive, Civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit eum,*

3. Les tours étoient quarrées ; chaque côté de la tour avoit vingt pieds de largeur ; & il fit faire les portes de la ville de même hauteur que les tours.

4. Après cela il se glorifioit de sa puissance, comme étant invincible par la force de son armée, & par la multitude de ses chariots.

5. Mais Nabuchodonosor Roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douzième année de son regne, à Arphaxad, & le vainquit,

An du M.
3347.
avant J.C.
657.

C O M M E N T A I R E.

hauteur, & trente-deux pieds de largeur, & que les chariots qui se rencontrent sur les murs, passent aisément l'un auprès de l'autre, sans s'embarasser. On peut juger, en comparant ces murs à ceux d'Ecbatanes, du goût des Anciens, & de leur manière de fortifier leurs places.

TURRES POSUIT IN ALTITUDINEM CUBITORUM CENTUM. Les tours avoient cent coudées de haut. Le Grec, (a) & le Syriaque portent que ces tours étoient sur les murs, & avoient cent coudées de haut ; que le fondement des murs étoit de soixante coudées, & ses portes de soixante & dix coudées de haut, & de quarante coudées de large. Cette situation des tours sur les murs, ne doit pas surprendre, non plus que la grandeur extraordinaire des portes, dont il est parlé ici. On lit qu'à Ninive il y avoit quinze cens tours élevées sur ses murailles, dont chacune étoit haute de cent pieds. Joseph parle des portes du Temple de Jérusalem, qui avoient soixante coudées de haut, & vingt de large.

POSUIT PORTAS EJUS IN ALTITUDINEM TURRIUM. Il fit faire les portes de la ville de même hauteur que les tours. Ainsi les portes avoient cent coudées de haut ; ou soixante & dix coudées de haut, & quarante de large, selon le Grec. Il est à présumer que cette hauteur des portes se doit entendre, non-seulement de l'ouverture de la porte, mais aussi de l'élévation de la maçonnerie, & des ouvrages qui étoient au-dessus.

¶ 5. ANNO DUODECIMO REGNI SUI, NABUCHODONOSOR... PUGNAVIT CONTRA ARPHAXAD, ET OBTINUIT EUM. Nabuchodonosor fit la guerre la douzième année de son regne à Arpha-

(a) Πύργος ἀυτῆ ἐστὶ ἐπὶ τοῖς πύλαις αὐτῆς πηχῶν εκατὸν, καὶ τὸ Πλάτος αὐτῆς ἐθιμελίωσι εἰς ἑξήκοντα. καὶ ἰσοῖησι τοῖς πύλαις αὐτῆς πύλας διεγεγραμῆας εἰς ὑψὸς πηχῶν ἑβδμήκοντα, καὶ τὸ

Πλάτος αὐτῶν πηχῶν τεσσαράκοντα. Ita & versio antiqua Latina in Manuscripto Sancti Germani Præs.

An du m.
3347.

6. *In campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrin, & Jadason, in campo Erioch, Regis Elicorum.*

6. Dans la grande plaine de Ragau ; près de l'Euphrate, du Tigre, & de Jadason, dans la campagne d'Erioch, Roi des Eliciens.

COMMENTAIRE.

xad, & le vainquit. On a déjà vû qu'Arphaxad, ou *Phraortés*, après avoir soumis les Perses, & les autres peuples d'Asie, qui sont au-delà de l'Euphrate, vint attaquer les Assyriens, dont Nabuchodonosor, autrement Saosduchin, étoit Roi. Cette guerre dura apparemment quelque tems, & il se donna plus d'un combat ; car au v. sixième, le Texte marque qu'Arphaxad fut vaincu à *Ragau, sur l'Euphrate, & sur le Tigre, & à Jadason, & dans les campagnes d'Erioch, Roi des Eliciens*, qui paroissent des lieux divers, & éloignez les uns des autres. Le Texte Grec raconte cette guerre-ci d'une manière fort différente de la Vulgate. Il dit que *Nabuchodonosor, la douzième année de son regne, fit la guerre à Arphaxad, dans le grand champ, qui est dans les confins de Ragau ; que tous ceux qui habitoient les montagnes, les peuples qui étoient sur l'Euphrate, sur le Tigre, & sur l'Hydaspe, & dans les campagnes d'Irioch, Roi des Elyméens, & divers autres peuples, se trouvèrent à cette guerre, dans l'armée des enfans de Chéléul.* Il ne dit point distinctement de quel côté ces divers peuples se rangèrent ; & on ignore qui étoient ces enfans de Chéléul ; (a) si c'étoit l'armée des Assyriens, ou celle des Médes. Il ajoute que *Nabuchodonosor envoya à tous les habitans de la Perse, (b) & à tous les peuples d'Occident ; à ceux qui demouroient à Damas, & dans la Cilicie, dans les monts Liban, & Antiliban ; à ceux qui habitent les côtes de la mer, & autres, que nous verrons ci-après aux versets 8. & 9. mais que tous ces peuples négligèrent d'obéir à ce Prince, & ne voulurent point aller à la guerre avec lui.* Cela n'empêcha pas qu'il ne livrât le combat à Arphaxad, la dix-septième année de son regne. Il gagna la victoire, & battit l'armée d'Arphaxad. Il renversa sa cavallerie, & se rendit maître de ses chariots, & se saisit de ses places. Il arriva jusqu'à Ecbatanes, la prit, la pilla ; & tous les ornemens de cette ville ne servirent alors qu'à sa plus grande confusion. Arphaxad lui-même tomba entre les mains de Nabuchodonosor dans les montagnes de Ragau. Il le perça de flèches, & le fit mourir. Il revint ensuite victorieux avec toute son armée, & s'abandonna à la saïnéantise, & à la débauche. Ils se mirent à faire bonne chère lui, & son armée, pendant cent & vingt jours. Cela n'est point dans la Vulgate. Si l'on veut suivre ce récit, il faut que la guerre entre ces deux Princes, ait duré six, ou sept

(a) L'ancienne Vulgate lit : *Filiorum Israël* |
Chéleul, ce qui paroît fautif.

Perses ; mais seulement la Cilicie, & ce qui suit dans le Grec.

(b) La même Version Latine ne lit pas la

7. Tunc exaltatum est Regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est; & misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, & Damasco, & Libano,

7. Alors le regne de Nabuchodonosor devint florissant, son cœur s'en éleva, & il envoya à tous ceux qui habitoient en la Cilicie, à Damas, au mont Liban,

An du M.
3347.

COMMENTAIRE.

ans, depuis la douzième, jusqu'à la dix-septième année de Nabuchodonosor.

La campagne de Ragau, ou Ragay, est apparemment celle qui est aux environs de la ville de Raga, ou Rages, dont on a parlé dans le Commentaire sur Tobie. (a) Ce fut dans ces plaines, au pays de Médie, qu'Arphaxad fut entièrement défait. Il avoit déjà souffert divers échecs sur le Tigre, sur l'Euphrate, & à Jadason. Peut-être que ce dernier terme est mis pour le fleuve d'Hydaspe, marqué dans le Grec. Ce fleuve est mis près de Suses par Quinte-Curce: (b) mais il y a apparence qu'il l'a confondu avec le Choaspe; car, du consentement de tous les Anciens, l'Hydaspe est un fleuve des Indes. On pourroit dire aussi que Jadsou est mis ici pour les monts Jassons, au-dessus des portes Caspiennes; (c) ou pour la ville de Jassus, dans la petite Arménie. Tous ces lieux sont aux environs des Provinces, où Nabuchodonosor, & Arphaxad se firent la guerre. Le Syriaque a beaucoup mieux conservé les noms propres, que les autres versions. Il lit, que Nabuchodonosor donna la bataille dans la campagne de Dura, connue dans Daniel, III. 1. & au lieu de Jadason, il met l'Eulée, autre fleuve aussi marqué dans Daniel, sous le nom d'Ulaï, Dan. VIII. 2.

IN CAMPO ERIOCH, REGIS ELICORUM. Dans la campagne d'Erioch, Roi des Eliciens. Le nom d'Erioch, peut être un nom d'homme, ou un nom de lieu. On trouve dans Daniel (d) un Arioch, Prince, ou Général des troupes du Roi de Babylone; & dans la Génèse, (e) on voit Arioch, Roi de Pont, ou, selon l'Hébreu, Arioch, Roi d'Ellasar. Ce Royaume d'Ellasar, pourroit bien être le même que celui des Eliciens. Nous avons tâché de faire voir sur la Génèse, qu'Ellasar devoit être, ou dans, ou près l'Assyrie. Le Grec, & le Syriaque lisent: Arioch, (ou Irioch,) Roi des Elymiens. On fait que les Elyméens, ou le pays d'Elam, étoient tout voisins de la Médie, s'ils n'étoient pas enfermez dans ses limites. Grotius veut qu'Erioch, soit la ville d'Orocane, dans la Médie. (f) Ptolomée parle aussi d'Aracca, dans la Susiane. (g)

Les fils de Chéléul, dont nous parle le Grec, nous sont entièrement in-

(a) Tobie I. 16. III. 7. IV. II. &c.
 (b) Quint. Curt. lib. 5.
 (c) Ptolom. l. 6. Strabo. lib. XI. Ἐστὶ δὲ καὶ ὄρος μέγα ὑπὲρ τῶν καρχηδονίων ἐν ἀσσυρίᾳ καλεῖται ἰαυδίων.

(d) Dani. II. 14. 15. 24. 25.
 (e) Genes. XIV. 1. 9.
 (f) Ptolom. lib. 6.
 (g) Idem ibid.

Aaa ij

An du m. 3347. 8. *Et ad Gentes qua sunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galileam, in campo magno Esdreton;* | 8. Et aux peuples qui sont dans le Carmel, en Cédar, & à ceux qui habitent dans la Galilée, & dans la grande campagne d'Esdreton.

COMMENTAIRE.

connus; à moins qu'on n'entende *Calanné*, ville marquée dans la Génèse; (a) ou Calanne, ou la Chalonite, pays dans l'Assyrie, & au-dessus de Babylone. (b)

ÿ. 7. MISIT AD OMNES QUI HABITABANT IN CILICIA, ET DAMASCO. *Il envoya à tous ceux qui habitoient dans la Cilicie, & à Damas.* La Cilicie, & la Syrie étoient du Domaine des Rois d'Assyrie depuis fort long-tems. On attribué à Sardanapale la fondation de Tharse en Cilicie. Le Grec marque que ce fut avant la dix-septième année de son regne, & avant sa victoire contre Arphaxad, que Nabuchodonosor envoya vers ces peuples, pour les obliger de lui envoyer des troupes. Mais la Vulgate dit ici tout le contraire; & au Chapitre troisième, (c) il paroît que ce Prince insolent vouloit se faire rendre des honneurs Divins par tous les peuples du monde.

ÿ. 8. GENTES, QUÆ SUNT IN CARMELO, ET CEDAR. *Aux peuples qui sont dans le Carmel, & en Cédar.* Le Carmel est près les côtes de la Méditerranée, au midi de Ptolémaïde, & de l'embouchure du torrent de Ciffon: mais il y a bien loin de-là au pays de Cédar, qui est l'Arabie déserte. Je voudrois lire *Cédés*, ville fameuse dans la Galilée, au lieu de *Cédar*. Le Grec porte: *Au Carmel, & en Galaad.* Galaad est au-delà du Jourdain, frontière du pays des Cédaréniens. L'ancienne version Latine lit: *In Carmelo, & Cedam.* Les Cedmonéens, & Cédemoth sont connus dans l'Ecriture. (d) La ville de Cadmon, & le torrent Cadumim, étoient près du Carmel. (e)

INHABITANTES GALILÆAM, IN CAMPO MAGNO ES-DRELON. *A ceux qui habitent dans la Galilée, dans la grande campagne d'Esdrélon.* Le Grec: Dans la haute Galilée, &c. Le grand champ d'Esdrélon ne se trouve pas dans les Livres de l'Ecriture, écrits avant la Captivité de Babylone. Joseph (f) parle souvent du grand champ, qui s'étend depuis la mer de Tibériade, & le Jourdain, jusqu'à la Méditerranée, entre les montagnes de Gelboë, au midi, & celles du Thabor, & d'Hermon, au

(a) *Genes. x. 10.*(b) *Vide Plin. Polyb. Dionys.*(c) *Judith 111. 13. Ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus.*(d) *Vide Genes. xv. 19. & Deut. 11. 26. & Josue XIII. 17.*(e) Voyez ci-après *Judith. vii. 3. & Judith v. 22.*(f) *Vide Joseph lib. xiv. Antiq. cap. 17. lib. xv. cap. 11. lib. xviii. cap. 3. & de Bello lib. 14. cap. 27.*

9. Et ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, & omnem terram Jesse, quousque perveniat ad terminos Æthiopia.

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor Rex Assyriorum,

11. Qui omnes uno animo contradixerunt, & remiserunt eos vacuos, & sine honore abjecerunt.

9. A tous ceux encore qui étoient en Samarie, & au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jérusalem, & dans toute la terre de Jessé, jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Nabuchodonosor Roi des Assyriens, envoya des Ambassadeurs à tous ces peuples,

11. Qui tous d'un commun accord refusèrent ce qu'il demandoit, renvoyèrent ceux qui étoient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, & les traitèrent avec mépris.

An du M.
3347.

COMMENTAIRE.

nord, dans la longueur d'environ douze cens stades, selon Joseph, ou douze mille, selon Brocard. Sérarius veut que le nom d'*Esdrelon*, soit venu par corruption de celui de *Jezeïel*. En effet dans l'Hébreu, il est ordinairement nommé: (a) *La vallée de Jezeïel*; & même encore ici dans le Syriaque, il porte le même nom. Grotius croit qu'il dérive de (b) *Chazar Elon*, la demeure du bois, ou du chêne; en général, tout endroit bocager, & ombragé de verdure.

¶ 9. OMNEM TERRAM JESSE, QUOUSQUE Perveniat ad terminos Æthiopiæ. *Toute la terre de Jessé, jusqu'aux confins de l'Ethiopie.* La terre de Jessé, est le pays de Gessen, dans la basse Egypte, où Joseph plaça son pere, & ses freres, lorsqu'ils vinrent demeurer dans ce pays. (c) Voici ce que porte le Grec, qui est bien plus étendu que la Vulgate: Il envoya à *Béthané*, à *Chellus*, à *Cadés*, & sur le fleuve d'Egypte, à *Taphné*, à *Rameffé*, au pays de Gessen, jusqu'au-dessus de *Tanis*, & de *Memphis*, & à tous ceux qui habitent l'Egypte, jusqu'aux confins de l'Ethiopie. *Béthané*, peut marquer la *Batanée*, ou le pays de *Basan*, au-delà du Jourdain. *Chellus*, est un canton de la *Palmyrène*, nommé *Chellon* au Chapitre suivant. (d) *Cadés*, est apparemment la célèbre ville de ce nom, dans l'Arabie Pétrée. *Taphné*, *Rameffé*, *Tanis*, & *Memphis*, sont des villes d'Egypte. La version Italique: *Jusqu'à Jérusalem, à Ecbatanes, à Celéto, à Cadés, sur le fleuve d'Egypte, à Taphnés, à Ramés, à toute la terre de Gessen, jusqu'aux confins de l'Ethiopie montagnueuse.*

¶ II. OMNES UNO ANIMO CONTRADIXERUNT, ET REMISERUNT EOS VACUOS, ET SINE HONORE ABIECERUNT. *Qui tous d'un commun accord, refusèrent ce qu'il demandoit, renvoyèrent ceux qui étoient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, & les trai-*

(a) *Fosue XVII. 16. Judic. VI. 33i*

(b) *Quercum. וְיָצַר אֵילָן*

(c) *Genes. XLVI. 34.*

(d) *Vide Grot. ad Judith II. 13. & Ptolemæ lib. 6. cap. 15. Xcvi.*

An du M.
3347.

12. *Tunc indignatus Nabuchodonosor Rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum & regnum suum, quod defenderet se de omnibus regionibus his.*

12. Alors le Roi Nabuchodonosor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples, & il jura par son trône, & par son Royaume, qu'il se vangeroit de toutes ces Nations.

COMMENTAIRE.

stèrent avec mépris. Ces peuples crurent apparemment que Nabuchodonosor ne pourroit soutenir les efforts d'Arphaxad, Prince vaillant, & à la tête d'une armée nombreuse, & aguerrie. Le Grec porte: *Tous ceux qui habitoient ces pays, méprisèrent les ordres de Nabuchodonosor, & n'allèrent point à son secours, parce qu'ils ne le craignoient point; mais ils le regardèrent comme leur égal* (a), (comme un homme qui n'avoit rien à leur commander; ou, suivant d'autres Exemplaires, *ils le regardèrent comme un seul homme,*) sans craindre ni ses forces, ni ses armées.

¶ 12. JURAVIT PER THRONUM, ET REGNUM SUUM, QUOD DEFENDERET SE. *Il jura par son Trône, & par son Royaume, qu'il se vangeroit de toutes ces Nations.* Celles de ces Nations, qui étoient légitimement assujetties à Nabuchodonosor, commirent sans doute une faute punissable envers leur Souverain, de ne vouloir pas lui obéir, & lui envoyer des troupes contre les Médes. Mais les Juifs étoient encore en liberté; & s'ils devoient quelque chose aux Rois d'Assyrie, c'étoit au plus quelques services, ou quelques tributs, au-delà desquels ils n'avoient aucun droit sur eux, ni sur leur pays. Ainsi on ne peut les accuser de révolte, ni de défobéissance dans cette occasion. Mais la justice de leur refus paroît encore bien davantage, si Nabuchodonosor, par un orgueil insupportable, vouloit se faire reconnoître pour Dieu, comme il est insinué au Chap. 3. Dieu fit bien voir qu'il approuvoit la conduite de son peuple, par la protection toute miraculeuse qu'il leur donna contre Holofernes.

Nabuchodonosor jure par son Trône, & par son Royaume; serment le plus sacré, & le plus inviolable qu'ayent eu ces peuples. Hérodote assure que les Scythes ont un souverain respect pour ce serment. (b) Les Juifs juroient autrefois par le Ciel, qui est le trône du Seigneur; (c) & les Perses encore aujourd'hui, ont conservé cette sorte de jurement. (d) Achille jure par son sceptre; (e) & Aristote remarque que lorsque les Rois faisoient serment, c'étoit en élevant leur sceptre.

Ce Prince jure de se venger; à la lettre, *de se défendre.* Le verbe Latin

(a) *Καὶ ἦν ἄνευθεν αὐτῶν ὡς ἀνὴρ ἴσος; Alii. ὡς ἀνὴρ ἴσος. Ita & Syr. & Complus.*

(b) *Herodot. lib. 4. cap. 68. Τὰς δὲ Βασιλευσας ἰσῆς νόμου Σουθησι βασιλευσας ἰσῆς ἰσούσας,*

τῶτε ἰσῆας τὸν μέγιστον, ὅραον ἐδίλωσι ἰσούσας.

(c) *Matth. v. 34. & xxiii. 22.*

(d) *Tavernier liv. 1. Voyage de Perse.*

(e) *Momer. Iliad. A.*

deffendere, se prend en ce sens, même dans les meilleurs Auteurs Latins; Andu m.
3347.
 (a) & dans l'Écriture, on l'employe souvent de la même sorte. Par exemple: (b) *Moyse défendit les filles de Jéro*: (c) *Samgar défendit Israël*; & ci-après, dans Judith: (d) *Le Seigneur les défend*; & dans Isaïe: (e) *Jugez les pauvres, défendez la veuve*. Tertullien lisoit autrefois dans le Deutéronome: (f) *Mihi defensam, & ego deffendam*; au lieu de ce qu'on y lit aujourd'hui: *Mihi vindictam, & ego retribuam*. On lisoit aussi autrefois dans le Pseaume huitième: *Ut destruas inimicum, & deffensorem*; au lieu de: *Inimicum, & ultorem*. Et dans S. Paul: (g) *Ne vous défendez point, mes amis; mais cédez à la colère*. Nabuchodonosor, plein des vaines idées de sa grandeur, ennyvré de sa victoire, propose le dessein de s'affujettir toutes les Nations, comme un acte de justice. C'est ainsi qu'en ont usé la plupart de ces anciens Conquérans, dont les noms remplissent nos Histoires: *Auferre, trucidare, rapere falsis nominibus Imperium; atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*. (h) Les peuples, contre lesquels Nabuchodonosor jure qu'il exercera sa vengeance, sont les mêmes que ceux qui sont exprimés plus haut. Le Grec de l'Édition Romaine lit, qu'il jura de se venger de tous les peuples de Cilicie, de Damas, & de Syrie. L'ancienne Vulgate lit la Scythie, au lieu de la Syrie, & le Syriaque porte Bethsan, ou Basan. La Vulgate n'exprime aucun de ces noms.

(a) Non. Marcel. de Prop. serm. *Deffendere vindicare, depellere. Virgil. Bucol. solstitium pecori defendite. Defendere, tueri, depellere. Ennius Achille, Serva civis, deffende hostes, cum potes deffendere.*

(b) Exod. II. 17.

(c) Judic. III. 31.

(d) Judith. v. 25.

(e) Isai. I. 17.

(f) Deut. XXXII. 35. Vide Tertull. contra Marcion. lib. 2.

(g) Rom. XII. 19.

(h) Tacit. Hist. Agrical.





CHAPITRE II.

Nabuchodonosor envoie Holofernes avec une puissante armée, contre les peuples qui avoient refusé de lui obéir. Premiers Exploits de ce Capitaine.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

†. 1. *A* Nno tertio-decimo Nabuchodonosor Regis, vigesima & secunda die mensis primi, Cum est verbum in domo Nabuchodonosor Regis Assyriorum, ut defenderet se.

2. *Vocavitque omnes majores natu, omnesque duces, & bellatores suos, & habuit cum eis mysterium consilii sui.*

†. 1. *L'*An treizième du règne de Nabuchodonosor, le vingt-deuxième du premier mois, on tint conseil dans le Palais de Nabuchodonosor Roi des Assyriens, sur le dessein qu'il avoit de se venger.

2. Il assembla les plus anciens de la Cour, tous ses Généraux, & ses Officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein.

COMMENTAIRE.

†. 1. *A* NNO TERTIO DECIMO NABUCHODONOSOR, VIGESIMA-SECUNDA DIEMENSIS PRIMI. *La* treizième année du règne de Nabuchodonosor, le vingt-deuxième du premier mois, &c. Le Roi Nabuchodonosor ayant vaincu Arphaxad, la douzième année de son règne, songea dès l'année suivante, au commencement du printems, à tirer vengeance des peuples qui avoient méprisé ses ordres. Le vingt-deuxième du premier mois, se doit entendre dans le sens des Hébreux, & selon leur manière de compter. Ils commençoient l'année sainte au mois de *Nisan*, qui est le premier du printems. C'est le tems auquel les Rois ont accoutumé de se mettre en campagne : (a) *Quo solent Reges ad bella procedere.*

Le Grec, suivant ce qu'il a avancé au Chapitre précédent, que la dernière bataille, où Arphaxad fut vaincu, se donna la dix-septième année de Nabuchodonosor, dit ici que la dix-huitième année du même Prince, le vingt-deuxième du premier mois, on parla dans le Palais de Nabuchodonosor, de se venger des peuples, qui n'avoient pas voulu joindre leurs forces aux siennes contre les Médes.

†. 2. *VOCAVIT OMNES MAJORES NATU, OMNESQUE DUCES, ET BELLATORES SUOS.* *Il* assembla les plus anciens de sa

(a) 2. Reg. XI. 1.

3. Dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret Imperio.

3. Il leur dit que sa pensée étoit, d'assujettir à son empire toute la terre.

An du M.
3348.

4. Quod dictum cum placuisset omnibus, vocavit Nabuchodonosor Rex Holofernem principem militiae sua,

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le Roi Nabuchodonosor fit venir Holofernes Général de ses troupes,

COMMENTAIRE.

Cour, tous ses Généraux, & ses Officiers de guerre. Les anciens, dont il est parlé ici, sont les Conseillers du Prince, choisis pour l'ordinaire parmi ceux qui avoient le plus d'expérience, & d'usage des affaires. Le Grec dit que le Prince assembla (a) tous ses serviteurs, & tous ses Grands.

MYSTERIUM CONSILII SUI. Il leur communiqua le secret de son dessein; ou plutôt, il tint conseil avec eux. Le Conseil du Roi est appelé mystère, ou secret, comme on l'a déjà vû dans Tobie: (b) *Mysterium Regis abscondere bonum est*; à cause du profond secret dans lequel on doit tenir ce qui y a été résolu: *Abditas Principis sensus exquirere illicitum*, dit Tacite. (c)

¶ 3. UT OMNEM TERRAM SUO SUBJUGARET IMPERIO. *Que sa pensée étoit d'assujettir à son Empire toute la terre.* Voilà les desseins ambitieux de ce Prince. Il ne projette pas moins que de soumettre tout le monde: mais Dieu se jouë des projets injustes, & de l'ambition déréglée des Princes, qui ne cherchent qu'à établir leur grandeur, & leur gloire, sur les ruines des Nations, & des autres Puissances: *Vetus causa bellandi; est profunda cupido imperii, & divitiarum.* (d) Voici ce que porte le Grec de ce verset: Nabuchodonosor (e) représenta lui-même la malice de toute la terre; c'est-à-dire, il exagéra l'insulte que tous les peuples avoient faite à ses Envoyez, & à lui-même, en refusant de se ranger sous ses étendards; ou plutôt, il déclara que son intention étoit de punir sévèrement tous les peuples, qui avoient refusé de lui obéir; & les Conseillers conclurent à exterminer toute chair, qui n'avoit pas obéi aux ordres de ce Prince.

¶ 4. VOCAVIT HOLOFERNEM, PRINCIPEM MILITIAE SUAE. Il fit venir Holofernes, Général de ses troupes. Le Grec ajoute: (f) *Et qui étoit le second après le Roi.* Le nom d'Holofernes est Persan, selon les uns, (g) de même que ceux de Tisaphernes, Intaphernes, &c. D'autres (h) veulent qu'il soit de Pont, ou de Cappadoce. L'Histoire parle d'un

(a) Πάντας τὰς διαρχοντας αὐτῷ, καὶ πάντας τὰς βασιλικούς.

(b) Tobie xii. 7. Ex antiqua Vulg & Graec.

(c) Tacit lib. 6. Annal.

(d) Sallust. Fragment.

(e) Καὶ συνίτησεν πᾶσαν τὴν κακίαν τῆς γῆς ἐν τῷ ἑσώματι αὐτοῦ; καὶ αὐτὸς ἔκλειπεν ἐλοφρόσασαι πᾶ-

σαν σάρκα, οἱ ἕκ ἐκείνου ἐθροῦσαν τῷ λόγῳ τῷ ἑσώματι αὐτοῦ.

(f) Δύτιον ὄντα μετ' αὐτοῦ. Ita vers. antiq. Lat.

(g) Cedren. Sev. qu. 1.

(h) Grot. Vide Appian. Syriac.

An du M.
3348.

5. Et dixit ei : Egrederere adversus omne regnum Occidentis , & contra eos principes , qui contempserunt imperium meum.

5. Et lui dit : Allez attaquer tous les Royaumes d'occident , & principalement ceux qui ont méprisé mon commandement.

COMMENTAIRE.

Holofernes, frere d'Ariarat, Roide Cappadoce. On trouve un autre Roi du même pays, du nom d'Holofernes, ou *Orofernes*, qui ayant conquis la Cappadoce, la perdit bien-tôt, parce qu'il voulut en changer les mœurs anciennes, en y introduisant la débauche du vin, & les fêtes, & les chants de Bacchus. (a) Casaubon conjecture que cet Holofernes pourroit bien être celui dont il est parlé ici. (b) L'Antiquité lui a quelquefois donné le nom de Roi : *Quanti nequam servi Regum nominibus insultant, Alexandri, & Darii, & Holofernis?* (c) Et un ancien Auteur, parmi les Oeuvres de S. Augustin : (d) *Paratur convivium Regi, Judith adesse jubetur.* Nous voyons par ce qui est dit ci-après, qu'Holofernes commença ses conquêtes par la Cappadoce. (e) C'étoit la première Province qui se présentât à lui entre l'Euphrate, & la Cilicie. Ce Général étoit un yvrogne, & un débauché, comme on le verra dans la suite. Ses Conquêtes furent poussées avec beaucoup de rapidité : mais sa mort, qui suivit bien-tôt, en arrêta le cours, & en fit perdre le fruit. Ces raisons peuvent servir à appuyer la conjecture de Casaubon.

ψ. 5. EGREDERE ADVERSUS OMNE REGNUM OCCIDENTIS. Allez attaquer tous les Royaumes d'Occident ; tous les peuples qui sont à l'occident de l'Assyrie, & de l'Euphrate ; toutes les Nations, dont on a vu le dénombrement au Chapitre premier, & dont on verra encore ici les noms, depuis le ψ. 12. Le Grec est plus diffus : *Voici ce que dit le grand Roi, le Seigneur de toute la terre : Vous sortirez de devant moi, & vous prendrez avec vous des hommes, qui se confient en leur force ; cent vingt mille hommes d'infanterie, & un très-grand nombre de chevaux, & de cavaliers ; c'est-à-dire, douze mille, ou, suivant d'autres Exemplaires, (f) cent vingt mille.* Mais le premier nombre est plus croyable, & d'ailleurs conforme au Syriaque, & à la Vulgate, & même au Grec du ψ. 7. Le Grec continuë : *Vous irez contre tous ces peuples, qui sont à l'occident, & qui n'ont point obéi à mes ordres ; vous leur annoncerez de ma part de préparer de la terre, & de l'eau, parce que j'irai contr'eux dans ma fureur, & je couvrirai toute la terre*

(a) Polyb. lib. 32. apud Athen. lib. x. c. 11. Εἰρωγαγίης τῆς ἰουδαίας, & τεχνητοῦν ἀσπασίας.

(b) Casaubon. in Athen.

(c) Tertull. lib. contra Marcion. cap. 7. Vide Serar. hie.

(d) In Appendice Olim, 66. nunc. 48.

(e) ψ. 11. & 15.

(f) Μορσάδων δὲκα δέκα. Edit. Rom. aliis: Χιλιάδων δὲκα δέκα. L'ancienne Vulgate lit de même cent vingt mille hommes de pied, & deux ze mille chevaux.

6. Non parces oculus tuus ulli regno, omnimque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holofernes vocavit duces, & magistratus virtutis Assyriorum, & dinumeravit viros in expeditionem, sicut praecepit ei Rex, centum viginti millia pedum pugnatorum, & equitum sagittariorum duodecim millia.

6. Votre œil n'épargnera aucun Royaume, & vous m'assujettirez toutes les villes fortes. An du M. 3348.

7. Alors Holofernes fit venir les chefs, & les officiers des troupes des Assyriens; & pour se mettre en campagne, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roi; il choisit vingt mille hommes de pié, & douze mille archers à cheval.

COMMENTAIRE.

de mes armées; & je les abandonnerai au pillage. Leurs vallons, & leurs torrens regorgeront de leurs morts, & le fleuve en sera rempli à ne pouvoir faire couler ses eaux; & je les ferai captifs, & les disperserai dans toutes les extrémités de la terre. Pour vous, vous irez vous saisir devant moi de toutes leurs frontières; ils se rendront à vous, & vous me les réserverez pour le tems que je voudrai les punir.

Ces paroles: (a) *Qu'ils préparent de la terre, & de l'eau*, sont remarquables. C'étoit la manière ordinaire parmi les Perses, & apparemment parmi les Assyriens, & les Médes, de demander ces deux choses aux peuples qu'on vouloit assujettir. *La terre*, marquoit le terrain, la nourriture, le commerce, les fruits, les tributs, les personnes, les places. *L'eau* désignoit la chose la plus nécessaire à la vie, après le manger, & la seconde partie de la nourriture de l'homme. Il y en a (b) qui veulent que par ces demandes symboliques, les Perses entendoient l'Empire de la terre, & de la mer. Darius fit demander aux Scythes de la terre, & de l'eau; (c) & Mégabyze envoya faire la même demande à Amyntas, Roi de Macédoine, de la part de Darius, son maître. (d) Polybe, (e) & Plutarque (f) parlent de la même coutume.

¶ 6. NON PARCET OCVLVS TVVS VLLI REGNO. *Votre œil n'épargnera aucun Royaume.* C'est un Hébraïsme, pour dire: Vous n'aurez compassion de personne: Frappez, détruisez à yeux clos, & sans aucune considération. Le Grec: *Votre œil n'épargnera aucun de ceux qui m'ont désobéi*, (ou aucun de ceux qui ne se soumettront pas;) *vous les ferez mourir, & vous les exposerez au pillage dans tout le pays; parce que je jure par ma vie, & par mon Royaume: J'ai dit, & j'exécuterai cela par ma main. Pour vous, ne manquez à aucun des ordres de votre Maître; mais exécutez*

(a) Επαγγελίας ἀποτίς ἐπιμαζον γῆν καὶ ὕδωρ.
 (b) Vide Selden Mare clausum, lib. 1. c. 12.
 (c) Herodot. lib. 4. cap. 126. Διερωτήσθη τῷ σὺ θύωρ φέγων γῆν καὶ ὕδωρ.

(d) Idem lib. 5. cap. 17. Διερωτήσθη Βασιλεὶ γῆν καὶ ὕδωρ.
 (e) Polyb. Hist. lib. 1x.
 (f) Plutarch. in Themistoc. Vide Briffon de Reg. Pers. lib. 3.

An du M.
3348.

8. *Omnémque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his, que exercitibus sufficerent copiosè, boum quoque armenta, gregesque ovium, quorum non erat numerus.*

9. *Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.*

10. *Aurum verò & argentum, de domo Regis assumpsit multum nimis.*

8. Il fit marcher devant son armée une multitude innombrable de chameaux, avec toutes les provisions dont l'armée pouvoit avoir besoin, & des troupeaux de bœufs, & de moutons, qui étoient sans nombre.

9. Il commanda que dans toute la Syrie l'on préparât du blé, qu'il pût prendre lorsqu'il passeroit.

10. Il prit aussi de la maison du Roi, des sommes immenses d'or & d'argent.

COMMENTAIRE.

exactement mes commandemens, & ne différez point.

¶ 7. **MAGISTRATUS VIRTUTIS ASSYRIORUM.** *Les Officiers des troupes des Assyriens; ceux qui commandoient les armées; les Satrapes des diverses Provinces; les Officiers généraux, & les subalternes. L'armée étoit de cent vingt mille hommes de pied, & de douze mille archers à cheval. Les principales forces des armées des Perses, & ensuite des Parthes, consistoient dans la cavallerie, qui tiroit de l'arc. Le Cavallier tiroit souvent par derrière, & tout en courant, sans se retourner; & pour l'ordinaire, après avoir fait sa décharge, il se remettoit à courir, en caracolant; de manière que les troupes péfamment armées, ne pouvoient ni les poursuivre, ni résister à leurs coups. On peut voir Plutarque, dans la Vie de Crasus. Et Virgile: (a)*

Fidentémque fugà Parthum, versisque sagittis.

¶ 8. **OMNEM EXPEDITIONEM SUAM FECIT PRÆIRE IN MULTITUDINE INNUMERABILIUM CAMELORUM.** *Il fit marcher devant son armée une multitude innombrable de chameaux. Le Grec: il rangea ses troupes, comme on a accoutumé de ranger une armée, & il prit des chameaux, des asnes, & des mulets, pour porter le bagage de ses gens.*

¶ 9. **FRUMENTUM EX OMNI SYRIA.** *Il commanda que de toute la Syrie, l'on préparât du bled. Une partie de la Syrie s'étoit apparemment soumise, & avoit reçu les ordres du Roi, après sa victoire contre Arphaxad; car elle avoit d'abord refusé de le reconnoître, de même que les autres. (b) Le reste des Provinces de Syrie se rendit à Holofernes, après qu'il eut soumis la Cappadoce, la Cilicie, & la Lydie. Le Grec, en cet endroit, ne dit rien de la Syrie.*

¶ 11. **QUI COOPERUERUNT FACIEM TERRÆ SICUT LO-**

(a) Virgil. *Georgic.* lib. 3.

(b) *Sup.* l. 7. 11.

11. Et profectus est ipse, & omnis exercitus cum quadrigis, & equitibus, & sagittariis qui cooperuerunt faciem terra, sicut locusta.

12. Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Cilicia, ascenditque omnia castella eorum, & obtinuit omnem munitionem.

11. Et il partit, lui & toutes ses troupes, avec les chariots, sa cavalerie, & ses archers, qui couvrirent toute la face de la terre, comme des nuées de sauterelles.

12. Il passa au-delà des confins de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie; il entra dans tous les châteaux, & il se rendit maître de toutes les places fortes.

An du M.
33 48.

COMMENTAIRE.

CUSTÆ. Ils couvrirent toute la face de la terre, comme des nuées de sauterelles. Voici le Grec: (a) Et une troupe ramassée sortit avec eux, comme des sauterelles, & comme le sable de la mer; car ils étoient en si grand nombre, qu'on ne les pouvoit compter. Ils partirent de Ninive; & après trois jours de marche, ils arrivèrent à Beçtilet; (b) & de Beçtilet, ils campèrent près de la montagne, qui est à la gauche de la haute Cilicie. Ce que l'Écriture appelle troupe ramassée, sont les valets, les vivandiers, les manœuvres, les femmes, les esclaves; en un mot, tout ce qui ne portoit point les armes. Moÿse (c) se sert de la même expression, en parlant de la sortie des Israélites de l'Égypte. Il dit qu'une troupe ramassée d'Égyptiens sortit avec eux. On ne connoît point exactement l'endroit, nommé *Beçtilet*, où ils arrivèrent après trois jours de marche. Ptolomée marque *Bactaiallé* dans la Syrie Cafiotide. (d) Strabon (e) place aussi dans la Cappadoce la grande campagne de *Bagdania*, entre les monts Argée, & Taurus. Tout cela est à la gauche, c'est-à-dire, au septentrion de la haute Cilicie, & revient fort bien à la Vulgate, qui ne parle point de *Beçtilet*, mais qui met le mont *Angé*, qui est à la gauche de la haute Cilicie. On fait que chez les Hébreux, la gauche signifie le septentrion; & le mont *Angé*, selon toutes les apparences, est le même que le mont Argée. Sa situation est directement à la gauche de la haute Cilicie. La Vulgate l'appelle la grande montagne d'Angé. En effet elle est la plus haute de toutes celles de ces contrées. Strabon assure qu'elle est toujours couverte de neige, & que ceux qui peuvent parvenir à son sommet, ce qui n'arrive que très-rarement, & très-difficilement, voyent, quand l'air est serain, les deux mers, le Pont-Euxin, & la mer de Cilicie. (f) Le Grec ne dit rien de cette montagne d'Angé, & c'est ce qui nous confirme dans le sentiment, que *Beçtilet*, ou, comme l'appelle le Syriaque; *Beçteti-*

(a) Καὶ πάλος ὁ ἐπιμακρῶς.

(b) Le Manuscrit de l'ancienne Vulgate lit, *Bethuliam*.

(c) Exod. XII 38. Sed & vulgus promiscuum ascendit cum eis. Heb. עַרְבֵי עָרָב

(d) Ptolomæ lib. 5. Βακταϊαλλῆς.

(e) Strab. lib. 12. Ἡ δὲ Βαγδανία περὶ τοὺς ἰθακίσιον μὲν καὶ πάλιν τῆς Ἀργαίας ὄρους, καὶ τῆς Γαύρου.

(f) Strabo lib. 12. Κάτω ἐπὶ τῆ ἀργαλίᾳ ἔστι πάντων ὑψηλοῦς, καὶ ἀνεκάλωτος χλοῆς τῆς ἀνιψοῦσιν ἔχει, &c. p. 110.

An du m.
3348.

13. Effregit autem civitatem opinatissimam Meloth, prædavitque omnes filios Tharsis, & filios Ismaël, qui erant contra faciem deserti, & ad austrum terra Cellon.

13. Il prit d'assaut la célèbre ville de Mélothe, il pilla tous les habitans de Tharsis, & les enfans d'Ismaël, qui étoient à la tête du désert, & au midi de la terre de Cellon.

COMMENTAIRE.

lat, est la même que la campagne *Bagdania*. De *Beftilet*, ou *Bactalat*, il est aisé de faire *Bagdana*, en changeant l'*l*, en *n*. Comme elle s'étendoit entre les monts Argée, & Taurus, on pouvoit en trois jours de marche, parvenir de Ninive, jusqu'à son commencement, & de-là, en s'avancant, aller jusqu'au mont Argée. On trouve dans l'Arabie heureuse le village d'*Angé*: (a) mais il étoit trop éloigné de Ninive.

ÿ. 13. EFFREGIT CIVITATEM OPINATISSIMAM MELOTHI. Il prit d'assaut, ou il entra par la brèche, dans la célèbre ville de Mélothe. Nous avons dit ailleurs, (b) que ce pouvoit être la ville de *Milet*, dans l'Ionie: mais il est plus croyable que c'est *Mélite*, ville de Cappadoce, bâtie par *Sémiramis*, pas loin de l'Euphrate. (c) Cette ville étoit considérable, puisqu'elle donnoit son nom à la Province de *Mélisine*. (d) On connoît aussi *Mallos*, dans la Cilicie, sur le fleuve *Piramus*. (e) Le Grec ne parle point de cette ville. Il dit qu'*Holofernes* s'étant avancé vers les montagnes, *ruina Phud*, & *Lud*. Ce dernier marque apparemment les Lydiens de l'Asie mineure, (f) de la Cappadoce, & de la Cilicie. *Holofernes* put aisément passer jusques-là. Mais à l'égard de *Phud*, il y a apparence que ce peuple étoit aussi aux environs de la Cappadoce, & de la Cilicie. Le canton, où est la ville de *Mélite*, se trouve nommé *Phitia*. (g) Il y a une ville de même nom dans l'Asie, sur le Pont-Euxin. (h) Nous avons dit sur la *Genèse*, (i) que *Phut*, fils de *Cham*, peupla une bonne partie de l'Afrique.

PRÆDAVIT OMNES FILIOS THARSIS. Il pilla tous les habitans de *Tharsis*. Les peuples de Cilicie, qui prenoient leur nom de la célèbre ville de *Tharse*, & de *Tharsis*, fils de *Javan*, leur fondateur. Le Grec lit: *Les enfans de Rassis*, au lieu de *Tharsis*. Mais apparemment c'est une faute de *Copiste*; ou peut-être ce sera l'*Orrhoène*, ou l'*Ossarène*, dans l'Asie, vers l'Arménie. On trouve en ce pays la ville de *Rassis*. Le Syriaque porte: *Thiras*, & *Rameffis*.

(a) *Prolem. lib. 6. Κλινάμην.*

(b) *Genes. x. 4.*

(c) *Plin. lib. 6. cap. 3. Milite, à Semiramide condita haud procul Euphrate.*

(d) *Strabo. lib. xi. pag. 500.*

(e) 2. *Maccab. xv. 39. Filip. lib. 5. cap. 27.*

(f) Voyez ce qui a été dit sur la *Genèse ch. x. 22.*

(g) *Anton. Liberal. apud Ortel. Vide & Perib. 17b.*

(h) *Euseb. in Dionys. & Notis. Imper.*

(i) *Vide ad Genes. 1. 6.*

14. Et transvit Euphraten, & venit in Mesopotamiam : & fregit omnes civitates excelsas, que erant ibi, à torrente Mambre, usquequò perveniatur ad mare :

15. Et occupavit terminos ejus, à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

14. Il passa l'Euphrate & vint en Mésopotamie, il força toutes les grandes villes, qui étoient-là, depuis le torrent de Mambre jusqu'à la mer.

15. Et il se rendit maître du pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont au midi.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

FILIOS ISMAEL, QUI ERANT CONTRA FACIEM DESERTI, AD AUSTRUM TERRÆ CELLONIS. *Les enfans d'Ismaël, qui étoient à la tête du désert, au midi de la terre de Cellon.* Les Ismaélites de la tête, ou de l'orient du désert, & qui étoient au midi de Cellon, sont apparemment les Arabes, qui habitoient sur l'Euphrate, à l'orient de l'Arabie déserte, & au midi de la Palmyrène, où nous avons placé *Cellon*, autrement, *Chellus*, ci-devant, Chap. i. §. 9.

§. 14. ET TRANSVIT EUPHRATEM, ET VENIT IN MESOPOTAMIAM. *Il passa l'Euphrate, & vint en Mésopotamie.* Après avoir parcouru les Provinces de l'Asie Mineure, & avoir assujetti tout ce qui refusoit d'obéir à Nabuchodonosor dans ces quartiers-là, il repassa l'Euphrate, pour dompter les peuples, qui étoient dans la Mésopotamie, depuis le fleuve Chaboras, jusqu'au Golphe Persique. C'est ainsi que nous entendons ces paroles du Texte : *A torrente Mambre, usquequò perveniatur ad mare.* Le Grec porte : (a) Depuis le torrent d'*Abrona*, jusqu'à la mer. D'*Abrona*, on peut aisément former *Abora*, ou *Chaboras*. Le Chabor, ou Chaboras, est un fleuve de la Mésopotamie, fort connu, qui se jette dans l'Euphrate, au-dessous de Haran. Le Syriaque lit : *Depuis le fleuve de Jabok, usquequò ad mare.* Ce fleuve, ou ce torrent, tombe dans le Jourdain, au-dessous de la mer de Tibériade.

§. 15. A CILICIA, USQUE AD FINES JAPHETH. *Depuis la Cilicie, jusqu'aux frontières de Japheth, qui sont au midi.* Il y en a (b) qui croient qu'il faut lire *Jephleth*, ou *Jephleti*, au lieu de Japheth. On lit *Jephleti* dans Josué, (c) sur les confins d'Ephraïm. D'autres (d) veulent que *Japheth* soit la même ville que Joppé, aujourd'hui Japha, ville maritime de la Palestine. Mais il est visible que l'Écriture parle ici d'une Province opposée à la Cilicie. Si l'Ionie, & les autres Provinces peuplées par Japheth, & ses descendans, étoient au midi de la Cilicie, ou de la Palestine,

(a) *Επί τῷ χειμάρρῳ Ἀβρονῆ, ὡς τῷ ἰλδῶν ἐπὶ θαλάσσει.* L'ancienne Version lit ; *Torrentem Mambre*, de même que nôtre Vulgate,

(b) *Grotius hic.*
(c) *Josue xvi 3.*
(d) *Serap, hic.*

An du M.
3348.

16. *Abduxitque omnes filios Madian, & pradavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi, occidit in ore gladii:*

17. *Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arborea & vineas fecit incendi:*

18. *Et cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.*

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian ; pillâ toutes leurs richesses ; & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistèrent.

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas, au tems de la moisson ; il brûla tous les bleds, & fit couper tous les arbres, & toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes se répandit sur tous les habitans de la terre.

COMMENTAIRE.

Je croirois qu'il s'agit ici de ce pays : mais tout cela est au couchant, ou au septentrion de ces Provinces. Si au lieu de *Japheth*, on lisoit *Saphar*, ou *Sapha*, ou *Sapha*, il seroit aisé d'expliquer ce passage, puisque dans l'Arabie heureuse, on trouve des villes de ce nom, & même un peuple, nommé Sapharites.

¶ 16. ABDUXIT OMNES FILIOS MADIAN, ET PRADAVIT OMNEM LOCUPLETATIONEM EORUM. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian, & pillâ toutes leurs richesses. Le Grec dit (a) qu'il enveloppa tous les enfans de Madian, qu'il brûla toutes leurs terres, & pillâ tous les parcs, où ils avoient leur bétail. Le pays de Madian est à l'orient de la mer morte. Jusques-là Holofernes avoit tourné autour de la Palestine, sans y entrer.

¶ 17. POST HÆC DESCENDIT IN CAMPOS DAMASCI, IN DIEBUS MESSIS. Il descendit ensuite dans les champs de Damas, au tems de la moisson. Il avoit laissé Damas, lorsqu'il repassa l'Euphrate, pour aller assujettir les peuples de Mésopotamie. Après les avoir soumis, & les autres peuples, qui étoient sur l'Euphrate, il remonta vers Damas, & choisit exprès le tems de la moisson, afin de faire le dégât dans le pays, & d'obliger les peuples à se rendre, en brûlant leurs moissons, & en coupant leurs arbres, & leurs vignes. Le Grec est plus étendu. Il porte qu'Holofernes brûla les moissons de froment de ceux de Damas, enleva tous leurs troupeaux, dépeupla leurs villes, ravagea tout ce qui étoit dans leurs champs, & passa au fil de l'épée tous leurs jeunes hommes : Que la frayeur se répandit dans tout le pays maritime, dans Tyr, dans Sidon, dans Sur, dans Ocine, & dans Jemnaa : Que ceux d'Ascalon, & d'Azot, furent frappez d'une très-grande crainte. Tout le monde connoît Tyr, & Sidon. Sur, est la même que Tyr. Ce dernier terme est celui que les Grecs donnent à cette ville :

(a) Ἐπέλασε πάσας τῆς οἰκίας Μαδιαν, καὶ ἐπέλασε τὰ σκηνομήτια αὐτῶν, καὶ ἐπεσκόπευσε τὰς μάνδρας αὐτῶν.

mais les Hébreux l'appellent *Zur*. (a) Ce nom peut aussi marquer la Syrie ; & c'est ainsi que l'a entendu le Traducteur Syriaque. *Ocine*, est la même qu'*Acé*, (b) ou *Acco*, ou Ptolémaïs. *Jemnaa*, est Jamnia, (c) ou Jabnia, ou *Jamnés*, ville maritime de la Palestine. Le Syriaque entend *Lebna*, au midi du partage de Juda. Ascalon, & Azot sont dans le pays des Philistins. On ne peut lire sans étonnement la rapidité des conquêtes d'Holofernes. Depuis le 22. du premier mois, qu'il reçut ordre de se préparer à la guerre, jusqu'au tems de la moisson du froment, il ne peut y avoir que 6. ou 7. semaines ; & pendant cet espace, il assujettit la Cappadoce, la Lydie, la Cilicie, la Mésopotamie, depuis le fleuve Chaboras, jusqu'au golphe Persique ; l'Arabie, le pays de Madian ; & revint enfin à Damas. Il fit tout cela en moins de deux mois ; c'est ce qui paroît presque incroyable. Je croirois qu'il fit une partie de cela par ses Lieutenans, à la tête de quelques détachemens de son armée.



CHAPITRE III.

Divers peuples se soumettent à Holofernes. Ses cruautés. Il s'approche de la Judée.

¶ I. **T**unc miserunt legatos suos, universarum urbium, ac Provinciarum Reges, ac Principes, Syria scilicet, Mesopotamia, & Syria Sobal, & Lybia, atque Cilicia, qui venientes ad Holofernem, dixerunt :

¶ I. **A**lors les Rois, & les Princes de toutes les villes, & de toutes les An du M. Provinces, de la Syrie, de la Mésopotamie, 3348: de la Syrie de Sobal, de la Lybie, & de la avant J.C. Cilicie, envoyèrent leurs Ambassadeurs 656. vers Holofernes, pour lui dire :

COMMENTAIRE.

¶ I. **S**YRIÆ MESOPOTAMIÆ. De la Syrie de Mésopotamie. La Mésopotamie est nommée en Hébreu, *Padan Aram*. Elle est peuplée pour la plupart, des descendans d'*Aram*, pere des Syriens. C'est ce qui lui fait donner le nom de Syrie de Mésopotamie. Le Grec ne dit rien de tous ces peuples en particulier.

SYRIÆ SOBAL. La Syrie de Sobal, ou plutôt, de *Soba*, connue par divers endroits de l'Écriture. (d) C'est peut-être cette partie de la Syrie, où est située *Samul* de Ptolomée, (e) assez près de Damas, ou la Célé-Syrie.

(a) צור *Tógg*.
 (b) Hebr. עכו *Judit. I. 31. Acco*, *Plin. lib. 7. cap. 19.*
 (c) 2. *Par. xxvi. 6. Vide & I. Macc. iv. 15.*
 (d) 1. *Reg. xiv. 47. & 2. Reg. viii. 3. x. 6. xxiii. 36. 3. Reg. xi. 23. & c.*
 (e) *Ptolom. lib. 5. Συρυδία*

Ccc

An du m.
3348.

2. *Desinat indignatio tua circa nos : Melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor Regi magno , & subditi simus tibi , quàm morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.*

3. *Omnis civitas nostra , omnisque possessio , omnes montes , & colles , & campi , & armenta bovum , gregesque ovium , & caprarum , equorumque , & camelorum , & universa facultates nostræ atque familia , in conspectu tuo sunt.*

4. *Sint omnia nostra sub lege tua.*

5. *Nos , & filii nostri , servi tui sumus.*

6. *Veni nobis pacificus Dominus , & utere servitio nostro , sicut placuerit tibi.*

2. Cessez de faire éclater vôtre colère contre nous : Car il vaut mieux que nous vivions, en servant le grand Roi Nabuchodonosor, & que nous vous soyons soumis, que de nous voir exposés à périr malheureusement, soit par la mort, ou par la misère de la servitude.

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos troupeaux de bœufs, de moutons, & de chèvres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses, & nos familles, sont en vôtre pouvoir.

4. Que tout ce que nous avons soit soumis à vôtre commandement.

5. Nous serons vos esclaves, nous & nos enfans.

6. Venez à nous, comme un maître pacifique, & tirez de nous tous les services qu'il vous plaira.

COMMENTAIRE.

LYBIE , ATQUE CILICIE. *De la Lybie , & de la Cilicie.* Comment la Lybie ; puisqu'elle est si éloignée, & que jusqu'alors elle n'avoit rien à appréhender des armes d'Holofernes ? Les uns lisent *la Lycie*, voisine de la Cilicie ; d'autres, les peuples *de Lygie*, marquez dans Hérodote, (a) comme étant voisins des Syriens. Il les joint aux Maryandéniens, aux Mariéniens, & aux Syriens, & leur donne la même armure. J'aimerois mieux l'entendre des Lydiens, qui avoient déjà ressenti les efforts d'Holofernes. Voyez le Chap. II. v. 13. suivant le Grec.

v. 2. **UT SERVIAMUS NABUCHODONOSOR , REGI MAGNO.** *En servant le grand Roi Nabuchodonosor.* On voit par ces paroles, & par celles qui suivent, versets 5. 6. que ces peuples se livroient comme esclaves au Roi d'Assyrie. Ce Prince est nommé *le grand Roi*, par excellence. C'étoit le titre ordinaire qu'on lui donnoit : *Hæc dicit Rex magnus, Rex Assyrriorum*, disoit Rapsacés aux Juifs. (b) Et Daniel parlant à Nabuchodonosor : (c) *Vous êtes le Roi des Rois , & le Dieu du Ciel vous a donné le Royaume , la force , & la gloire.* Et dans Strabon, (d) Cyrus est nommé dans son Epitaphe, le Roi des Rois.

v. 3. **IN CONSPECTU TUO SUNT.** *Sont en vôtre pouvoir.* A la

(a) Herodot. lib. 7. cap. 72. Λυγίης & μαντιήοι, &c. Vide Serar. & Gros.

(b) 4. Reg. xviii. 19.

(c) Daniel. 11. 30.

(d) Strabo lib. 15. Εἰθάρ' ἐγὼ πῶμαι Κίεγ Βασιλέος Βασιλέων.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, & obrinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.

8. De universis autem urbibus assumpsit sibi auxilios viros fortes, & electos ad bellum.

9. Tantisque metus Provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores, Principes, & honorati simul cum populis, exirent obviam venienti :

10. Excipientes eum, cum coronis, & lampadibus, ducentes choros in tympanis, & tibiis.

11. Nec ista tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare poterunt :

12. Nam & civitates eorum destruxit, & lucos eorum excidit.

7. Il descendit ensuite des montagnes avec sa cavalerie, & de grandes troupes ; il se rendit maître de toutes les villes, & de tous les peuples du pays.

8. Et il prit de toutes les villes, pour troupes auxiliaires, les hommes les plus braves, & les plus propres pour la guerre.

9. Toutes ces Provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les Princes, & les personnes les plus honorables de toutes les villes, sortirent au-devant de lui, avec tous les peuples :

10. Et le recevoient avec des couronnes, & des lampes, en dansant au son des tambours, & des flûtes.

11. Et néanmoins, quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la fierté de son cœur ;

12. Car il ne laissa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois sacrés :

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

lettre : *En votre présence*. Vous en êtes le maître ; vous en pouvez disposer. Cette expression est assez ordinaire aux Hébreux. (a)

¶ 7. DESCENDIT DE MONTIBUS. *Il descendit des montagnes*. Il passa le Liban, & les autres montagnes, qui séparent la Phénicie, & la Palestine, de la Syrie, où il étoit alors. Le Grec met simplement : (b) *Il descendit dans le pays maritime*.

¶ 10. EXCIPIENTES EUM CUM CORONIS, ET LAMPADIBUS, DUCENTES CHOROS IN TYMPANIS, ET TIBIIS. *Ils le recevoient avec des couronnes, & des lampes, en dansant au son des tambours, & des flûtes*. Le Grec lit seulement ces paroles : (c) *Ils le recevoient avec des couronnes, en dansant, & au son du tambour*. On accompagnoit toutes ces démonstrations de joye, d'illuminations, & de flambeaux allumés. Cette pratique paroît dans toute l'Antiquité. On l'employoit aux fêtes, aux triomphes, aux receptions solennelles, aux mariages. Arrien nous dépeint Alexandre, qui sacrifie, donne des jeux, conduit des marches pompeuses, à la lueur des flambeaux. Apulée, parlant de la cérémonie d'un

(a) Genes. XIII. 9. & XXIV. 51. Prov. XV. 11.

&c.

(b) Κατὰ τὴν ἐπιπέδα γῆν.

(c) Καὶ ἰδὲσαν αὐτὸν μὲν στεφάνων, καὶ χερῶν καὶ τυμπάνων.

An du M.
3348.

13. *Præceperat enim illi Nabuchodonosor Rex, ut omnes Deos terra exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus, quæ potuissent Holofernis potentiâ subjugari.*

13. Parce que le Roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les Dieux de la terre, afin qu'il fût seul appelé dieu, par toutes les nations qu'Holofernes auroit pu assujettir à sa puissance.

COMMENTAIRE.

mariage : (a) *Domus tota lauris obsita, tædis lucida, constrepebat hymenæum.*
Voyez 2. Macc. IV. 22.

Ÿ. 13. **UT OMNES DEOS TERRÆ EXTERMINARET, VIDELICET UT IPSE SOLUS DICERETUR DEUS.** *Nabuchodonosor lui avoit ordonné d'exterminer tous les Dieux de la terre, afin qu'il fût seul appelé Dieu.* On n'a point de termes, pour exprimer la folie d'un homme, qui veut se donner pour Dieu. Encore si Nabuchodonosor n'eût voulu que tenir rang parmi les diverses Divinitez des peuples Idolâtres ; il ne méritoit pas moins cet honneur, que beaucoup d'autres faux Dieux, à qui on avoit indignement donné ce nom auguste, sans qu'ils l'eussent mérité par d'autres qualitez, que par leurs débauches, & par leurs crimes : mais il vouloit qu'on exterminât tous les autres Dieux, & qu'on lui rendît à lui seul le culte suprême ; que toutes les Nations, les langues, & les tribus l'invoquassent comme seul Dieu, selon le Grec. Voilà de quoi est capable le cœur humain, lorsque l'orgueil, & l'ambition s'en sont emparez, & que la prospérité l'a aveuglé au point de s'oublier soi-même.

Le Grec ajoute ici qu'Holofernes vint devant Esdrélon, près Dotaia, qui est vis-à-vis de la grande Scie de la Judée. (b) Esdrélon est, comme on l'a déjà dit, la vallée de Jezraël. Dotaia, est *Dorhaim*, au septentrion de Samarie, & au midi de la vallée de Jezraël. (c) La grande Scie de la Judée, est la chaîne de montagnes, qui sépare le Royaume de Samarie de la Judée ; c'est-à-dire apparemment, les montagnes d'Ephraïm, marquées si souvent dans l'Écriture. On fait par l'Histoire, (d) qu'autrefois il y avoit des forts dans les défilez de ces montagnes, pour empêcher que ceux d'Israël n'allassent dans le Royaume de Juda, & à Jérusalem. C'étoit un des artifices des Rois d'Israël, pour éloigner le peuple de l'ancienne Religion de leurs Peres, de rendre ce passage impraticable. Il se pourroit faire aussi, que cette grande scie marqueroit les montagnes qui bordent en divers endroits

(a) *Apul. lib. 4.*

(b) *Serra, πῖλον, une scie, se trouve dans les Auteurs Latins, pour des défilez, ou une chaîne de montagnes. Voyez Saumaïse sur Solin, & Ducange Glossar. voce, terra.*

(c) *Ἀπὸ τῆς τῆς Περσῶν τῆς μεγάλης τῆς Ἰου-*

dæas. Vulgata Antiq. contra Primos magni, contra Idumaos.

(d) *3. Reg. xv. 17. Ascendit quoque Bitha Rex Israël in Judam ; & edificavit Rama, ut non posset quisquam egredi, vel ingredi de partibus Asa Regis Judæ. Vide & 2. Par, XVI. 1.*

14. *Pertransiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumeos, in terram Gabaa.*

15. *Acceptisque civitates eorum, & sedis ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari precepit universum exercituum virtutis sue.*

14. Ayant donc parcouru la Syrie de Sobal, toute l'Apamée, & toute la Mésopotamie, il vint au pays d'Idumée, en la terre de Gabaa. An du M. 3348.

15. Et toutes les villes se rendirent à lui, & il demeura-là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

C O M M E N T A I R E.

la vallée de Jezraël. L'ancienne Vulgate l'entend des montagnes qui séparent la Judée de l'Idumée.

ÿ. 14. PERTRANSIENS SYRIAM SOBAL, ET OMNEM APAMEAM, OMNEMQUE MESOPOTAMIAM, VENIT AD IDUMÆOS, IN TERRAM GABAA. *Ayant donc parcouru la Syrie de Sobal, toute l'Apamée, & toute la Mésopotamie, il vint au pays d'Idumée, dans la terre de Gabaa.* L'Apamée, dont il parle ici, est la petite Province de ce nom, dans la Syrie, dont la Capitale étoit Apamée, sur l'Oronte. Ptolomée parle de l'Apamène, où il met les villes de Nazabe, de Telmisse, & d'Emése. La Mésopotamie en cet endroit, est apparemment le pays d'entre l'Oronte, & l'Eleutére. Cette description du voyage d'Holofernes, paroît fort difficile à concilier avec ce qui précède; car quand on le prendroit pour une récapitulation des conquêtes, & des courses d'Holofernes, il est visible qu'étant venu camper à Esdrélon, près de Dothaïm, & des montagnes d'Ephraïm, il n'a pû en même tems aller dans l'Idumée, & dans le canton de Gabaa, ce dernier étant au septentrion de Jérusalem, & assez près des montagnes d'Ephraïm, & l'Idumée étant au midi de la Judée, bien loin de là. Je voudrois donc lire *Rama*, au lieu de l'Idumée; & alors tout s'accorderoit aisément. De Dothaïm, Holofernes s'avança vers la Judée, & alla se poster à *Rama*, située sur le chemin des terres de Juda, & dans les montagnes dont on a parlé; & de-là il vint dans le canton de Gabaa, sur la même route. Mais, dira-t'on, comment faire *Rama* de l'Idumée? Ces deux mots, & ces deux choses sont si différentes? En Caldéen, & en Hébreu, la différence est très-peu sensible. Il y a dans les Livres des Rois (a) des exemples, où les Copistes ont mis *Edom*, pour *Aram*. *Aram*, & *Rama*, sont très-semblables. Les lettres *Daleth*, & *Resch*, se confondent dans un grand nombre de noms propres Hébreux. On lit presque indifféremment *Adar-ezer*, ou *Adad-ezer*.

(a) 3. Reg. xi. 25. *Regnavitque in Syria. Hebr. In Aram, au lieu de, in Edom.*

An du M.
3348.

Le Grec ne parle point d'Idumée en cet endroit, & la suite du discours ne permet pas qu'on en parle ici ; à moins qu'Holofernes n'ait attaqué la Judée par le midi, & par le septentrion tout à la fois : ce qui ne paroît pas dans le Texte. Ce Général, après avoir assujetti tout ce qui étoit dans la Syrie, & la Cilicie, s'avançoit vers l'Égypte, pour la subjuguier, & ne comptoit guères d'être arrêté dans la Judée par la ville de Béthulie, de la tribu de Siméon, sur son chemin vers l'Égypte. Le même Texte Grec dit qu'Holofernes *campa entre Gabaa, & la ville des Scythes*, (a) ou *Scythopolis*, autrement, Bethsan, près du Jourdain, à quelque distance de l'endroit où ce fleuve sort du lac de Génézareth. Si par *Gabai*, ou *Gabaa*, on entend *Gabaa de Saït*, près Jérusalem, il faudra que le camp d'Holofernes ait occupé près de vingt lieues. Mais il vaut mieux l'entendre de quelque autre lieu, ou de quelque hauteur, du nom de Gabaa. Il occupa ce camp pendant trente jours, pour donner le tems à ses troupes de se rafraîchir, & de se rassembler ; afin qu'il pût attaquer l'Égypte avec toutes ses forces réunies. On a parlé ailleurs (b) de *Bethsan*, & on rapporte quelques conjectures sur ce qui a pû lui donner le nom de ville des Scythes.

(a) Κατισερωπιδδου ανυλων Γαβα, η | ter Gabe & Cysbiornum civitatem.
 ανδρα νηλου. Antiq. vers. Latina, obsedit in- | (b) Josue XVII. 11.





CHAPITRE IV.

Erreur des Israélites , à l'approche d'Holofernes. Le grand-Prêtre Eliacim les rassure. Le peuple implore le secours de Dieu , par le jeûne , & par la prière.

¶. I. **T**unc audientes hac filii Israël, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valde à facie ejus.

1. Tremor & horror invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem, & Templum Domini, quod fecerat ceteris civitatibus, & templis earum.

¶. I. **L**es enfans d'Israël, qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choses, craignirent beaucoup de tomber sous la puissance d'Holofernes.

2. La crainte & la frayeur faisirent leurs esprits; & ils trembloient, appréhendant qu'il ne fit à Jérusalem, & au Temple du Seigneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

COMMENTAIRE.

¶. I. **A**UDIENCES FILII ISRAEL, TIMUERUNT VALDE. *Les enfans d'Israël ayant appris toutes ces choses, craignirent beaucoup.* Ayant appris les violences qu'il avoit exercées contre ceux mêmes qui s'étoient rendus à lui, & qui l'avoient reçu dans leurs villes; & qu'il pilloit, & ruinoit les Temples de tous les lieux où il passoit, (a) ils furent saisis d'une très-grande frayeur, persuadez qu'ils ne seroient pas plus épargnez que les autres, s'ils se rendoient à lui. Comme ces excès étoient ce qui pouvoit leur arriver de pis, même après avoir été vaincus, ils se résolurent de résister. Leur résolution auroit paru téméraire dans toute autre circonstance: mais il s'agissoit de leur vie, de leurs biens, de leur liberté, & de leur Religion, même en se livrant au vainqueur.

¶. 2. **NE HOC FACERET JERUSALEM, . . . QUOD FECERAT CÆTERIS CIVITATIBUS.** *Qu'il ne fit à Jérusalem, ce qu'il avoit fait aux autres villes.* Le Grec ajoute ici une circonstance, qui paroît contraire à la Chronologie que nous suivons. Il dit (b) que tout récemment les Israélites étoient de retour de la Captivité, & que depuis peu, le peuple de Judée s'étoit rassemblé: Que les vases sacrés, l'Autel, & le Temple, avoient été

(a) Isa Grec. Οἱ τρέσαν ἐκ φόβου πάντες τῆς αἰχμαλωσίας, καὶ πάλιν πάλιν ἐκ φόβου συνέλιπον τῆς ἰουδαίας, καὶ τῆς σαρδίας, καὶ τῆς θουραίων, καὶ ἡ ἰερουζαλήμ. (b) Οτι πρὸ οὐραίων ἦσαν ἀναβιβασθέντες οἱ τῆς ἐκ τῆς βιβλίου τῆς ἡγεμονίας ἦν.

An du M.
3348.

sanctifiez de la souillure qu'ils avoient soufferte. Tout cela marque, ce semble, assez clairement le retour de la Captivité de Babylone; & en effet plusieurs Interprètes (a) placent cette Histoire après ce tems. Achior parle ci-après, dans le même sens. (b) Le grand-Prêtre Eliacim paroît seul à la tête des affaires, agit, donne ses ordres, envoie par tout le pays, ou y va lui-même, pourvoit à tout, comme Chef de la Republique, sans qu'il soit fait aucune mention du Roi Manassé, que nous supposons avoir alors été dans le Royaume de Juda. (c) Enfin tout le pays paroît peuplé de Juifs, & d'Israélites, vivans en paix, & unis d'intérêts entr'eux, obéissans au grand-Prêtre, reconnoissans, & adorans le Dieu de leurs Peres. Ces circonstances conviennent-elles au tems du regne de Manassé, où le reste des dix tribus avoit été emmené depuis un assez grand nombre d'années, à Babylone, & où leur pays devoit être peuplé de Cuthéens, & d'Etrangers, envoyez par Salmanasar, & par Assaradon?

Mais on peut répondre à cela, que cette captivité, cette dispersion, cette profanation, & ce rétablissement du Temple, doivent s'entendre, non pas de la grande captivité de Babylone, & de ce qui la suivit; mais d'une dispersion passagère, qui arriva dans le pays, lorsque Manassé fut pris par les Caldéens. (d) L'Écriture nous apprend que ce Prince s'étant abandonné aux dernières abominations, jusqu'à ériger des Autels aux Idoles dans le Temple du Seigneur, Dieu le livra aux Généraux des Assyriens, qui le prirent, l'enchaînèrent, & le menèrent à Babylone. Ce fut dans cette occasion que le pays fut désolé, le peuple dispersé, & le Temple profané: mais cette disgrâce ne fut pas longue; Manassé rentra dans lui-même, reconnut sa faute, & en fit pénitence; Dieu le fit revenir dans ses Etats; il y répara, autant qu'il put, le scandale qu'il y avoit causé; il abattit les Autels qu'il avoit fait bâtir dans le Temple de Jérusalem, (e) rétablit l'Autel du Seigneur, & y fit immoler des victimes, comme auparavant. Voilà ce que le Grec veut dire, & ce qu'Achior a voulu marquer, en parlant à Nabuchodonosor, comme nous le verrons ci-après.

Si Manassé ne paroît point dans toute cette guerre, c'est, ou qu'il étoit alors incommodé, ou occupé à fortifier Jérusalem; (f) ou qu'il ne jugea point à propos de se mêler de cette affaire, de peur d'irriter de plus en plus les Assyriens, qui lui avoient rendu la liberté; ou enfin parce que depuis son retour à Jérusalem, il se mêla peu des affaires publiques, sur tout de ce

(a) Euseb. in Chronic. August. lib. 18. de Civit. cap. 16. Sulpit. Sever. lib. 2. Lyan. Est. Carthuf. Sixt. Sen. Natalis Alex. Histor. vet. T. 1. f.

(b) Vide cap. 23. Nuper autem reversi ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt...

& iterum possidens Jerusalem, ubi sum sanctorum.

(c) Voyez ce Chap. 17. v. 5. 11. 17. 9.

(d) 2. Par. xxxiii. 12. 13. 14. &c.

(e) Ibidem v. 16. Instauravit altara Domini, & immolavit super illud victimas, &c.

(f) 2. Par. xxxiii. 14.

3. Et miserunt in omnem Samariam, per circuitum, usque Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium :

3. C'est pourquoi ils envoyèrent dans toute la Samarie, & aux environs, jusqu'à Jéricho ; & se saisirent de tous les hauts des montagnes. An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

qui se faisoit au dehors de Jérusalem ; vivant dans l'humiliation, & la pénitence, sans penser à autre chose, qu'à rendre grâces à Dieu de sa délivrance, & à ne s'attirer point de nouveaux châtimens pour le reste de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Joseph. (a) Et si les Juifs, & les Israélites sont unis par les liens de l'intérêt, & de la Religion, c'est que depuis la destruction du Royaume des dix tribus, un très-grand nombre d'Israélites s'étoit réuni avec Juda, & étoit retourné à la Religion de ses Peres. C'est ce qu'on voit clairement sous les regnes d'Ezéchias, & de Josias. Ces Princes invitent les Israélites aux Fêtes du Seigneur, comme les autres de leurs sujets, (b) & exercent sur eux, & sur leur pays un pareil empire. (c)

¶ 3. MISERUNT IN OMNEM SAMARIAM, PER CIRCUITUM, USQUE JERICHO. Ils envoyèrent dans toute la Samarie, & aux environs, jusqu'à Jéricho. Tout ceci se passa, avant qu'Holofernes eût mis son camp à Esdrélon, à Dothaïm, & depuis Bethsan, jusqu'au canton de Gabaa ; (d) car alors il auroit été assez difficile de parcourir la Samarie, qui étoit occupée par l'armée des Assyriens. Le Grec dit qu'on envoya dans toute la frontière de Samarie, à Konas, à Béthoron, à Bel-men, à Jéricho, à Choba, à Aïfóra, aux campagnes de Salem. Cette ville de Konas, (e) pourroit être Kana de Galilée : mais je préférerois la leçon des Bibles de Complute, qui lisent Kômas, c'est-à-dire, les bourgades, ou les villages. Béthoron est connue. Il y avoit deux villes de ce nom dans le pays de Samarie. (f) Bel-men, est Baal-maim, ou Belmain, la ville des Eaux. Le Syriaque lit ici, & au Chap. VII. 3. Abel'méholá, ville assez connue dans l'Écriture, & peu éloignée du torrent Cifon, & de la vallée de Jezraël. Ce pourroit être aussi Abel-maim, dans la tribu de Nephthali. 2. Par. XVI. 4. L'ancienne Vulgate porte, Abelma. Choba, peut-être Cochéba, dans la Galilée, ou dans le pays de Basan. (g) Aïfóra ; c'est apparemment Afór. Il y a plus d'une ville de ce nom. On en connoît une fameuse sur le lac de Séméchon, dans la haute Galilée ; (h) & une autre, aussi célèbre, dans l'Arabie Pétrée, & du fort de Juda. (i) Enfin les campagnes de Salem, sont aux environs de Si-

(a) Joseph Antiq. lib. 10. cap. 4. Καὶ τὸν γὰρ ἔθνηται, & τὴν πόλιν ἐπέσθησε, & πρὸς μέγαν τὸ λοιπὸν ἦν τῶ, χάριν τὴν τῆς σωτηρίας; οὐκίαν τῶ Θεῷ, & διατηρεῖν αὐτὸν ἐνδύῃ πρὸς ὄλον τὸν βίον.
(b) 2. Par. XXX. 1. 5. 6. 10. 18.
(c) 2. Par. XXXIV. 6. & 33.

(d) Chap. III. 5. 13. 14.
(e) Kanas Bibl. Complut. Kômas.
(f) Gros. l. 12.
(g) Ortelius in Thes.
(h) Josue XI. 1.
(i) Num. XXXIII. 17. Josue XI. 10. XV. 5.

An du m.
3348.

4. *Et muris circumdederunt vicos suos, & congregaverunt frumenta in preparationem pugnae.*

5. *Sacerdos etiam Eliachim, scripsit ad universos qui erant contra Esdrélon, qua est contra faciem campi magni juxta Dothain, & universos, per quos via transitus esse poterat :*

6. *Ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, & illic custodirent, ubi angustum iter esse poterat inter montes.*

4. Et ils environnèrent les bourgs de murailles, & amassèrent des bleds, pour se préparer à soutenir cette guerre.

5. Le grand-Prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuroient vers Esdrélon, vis-à-vis de la grande plaine, qui est près de Dothain, & à tous ceux qui étoient sur le passage ;

6. Afin qu'ils se faussent des montagnes, par où l'on pouvoit aller à Jérusalem, & qu'ils missent des corps-de-garde dans les défilez, par où l'on pourroit passer entre les montagnes.

COMMENTAIRE.

chem. (a) L'Évangile nous parle de Salim, assez près du Jourdain. (b)

Ÿ. 5. SACERDOS ELIACHIM SCRIPSIT AD UNIVERSOS QUIERANT CONTRA ESDRELON, ... ET UNIVERSOS, PER QUOS VIÆ TRANSITUS ESSE POTERAT. Le grand-Prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuroient vers Esdrélon, ... & à tous ceux qui étoient sur le passage. Le Grec dit qu'il écrivit à Béthulua, & à Béthomesthaim. La première, est Béthulie, dans la tribu de Siméon, dont on parlera ci-après. Béthomesthaim, est Betsamés, ou, selon la prononciation Syriaque, Bétomesta. Les villes d'Esdrélon, de Dothain, & les autres lieux exprimez au verset précédent, furent bien-tôt occupez par l'armée d'Holofernes. Il ne paroît pas même que les Israélites, à qui le grand-Prêtre avoit envoyé ses ordres, pour la garde des passages, ayent fait aucune résistance à Holofernes. Ils ne se crurent pas assez forts apparemment, pour s'opposer à une si grande armée. Ils se contentèrent de garder les défilez les plus proches de Juda, & de Jérusalem, comme on le va voir. Le grand-Prêtre Eliachim est celui dont Isaïe fait un si bel'éloge : (c) *J'appellerai mon serviteur Eliachim, fils d'Helcias ; je le revêtirai de vôtre tunique ; je l'honorerai de vôtre ceinture ; je lui remettrai entre les mains toute la puissance que vous avez. Il sera comme le pere des habitans de Jérusalem, & de la maison de Juda. Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de David : il ouvrira, sans qu'on puisse fermer ; il fermera, sans qu'on puisse ouvrir. Il sera comme un clou dans un lieu ferme ; & il sera comme un trône de gloire pour la maison de son pere, &c.* On peut voir nôtre Dissertation sur la succession des grands-Prêtres Hébreux.

(a) Genes. XXXIII. 18. *Transiit in Salem civitatem Sichimorum.*

(b) Johan. III. 23. *Erat Iohannes Baptizans*

in Aennon juxta Salim,
(c) *Isai. XXII. 20.*

7. Et fecerunt filii Israël, secundum quod constituerat eis Sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantiâ magnâ, & humiliaverunt animas suas in jejuniis, & orationibus, ipsi & mulieres eorum.

9. Et induerunt se Sacerdotes ciliciis, & infantes prostraverunt contra faciem Templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio.

7. Et les enfans d'Israël exécutèrent cet ordre, qui leur avoit été donné par Eliachim, grand-Prêtre du Seigneur.

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur, avec grande instance, & ils humilièrent leurs ames dans les jeûnes, & les prières, eux & leurs femmes.

9. Les Prêtres se revêtirent de cilices, & on prosterna les enfans devant le Temple du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'Autel même du Seigneur.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

¶ 6. UT ILLIC CUSTODIRENT, UBI ANGUSTUM ITER ESSE POTERAT INTER MONTES. Afin qu'ils missent des corps de garde dans les défilez. Le Grec : (a) Dans ces défilez si étroits, qu'il n'y pouvoit passer que deux hommes de front. C'est ce qu'il a nommé la Scie de la Judée, au Chapitre précédent. (b) Cette expression marque bien des montagnes ferrées, qui ne laissent que des défilez fort étroits pour le passage. Les Espagnols ont conservé cette manière de parler dans leur Langue. Serra est une chaîne de montagnes.

¶ 7. SECUNDUM QUOD CONSTITUERAT EIS SACERDOS DOMINI ELIACHIM. Ils exécutèrent l'ordre qui leur avoit été donné par le grand-Prêtre Eliachim ; & par le Senat de tout le peuple d'Israël, qui avoit sa séance à Jérusalem, ajoute le Grec. (c)

¶ 8. IPSI, ET MULIERES EORUM. Eux, & leurs femmes. Le Grec : (d) Eux, leurs femmes, leurs petits enfans, leurs bêtes, tous les étrangers habituez dans le pays, les ouvriers à gage, les esclaves achetez ; chacun mit des sacs sur ses reins.

¶ 9. INDUERUNT SE SACERDOTES CILICIIS, ET INFANTES PROSTRAVERUNT CONTRA FACIEM TEMPLI. Les Prêtres se revêtirent de cilices, & on prosterna les enfans devant le Temple du Seigneur. Le Grec lit : Les hommes d'Israël, les femmes, & les enfans, & tous les habitans de Jérusalem se prosternèrent devant le Temple, & jetterent de la cendre sur leurs têtes, & étendirent leurs cilices devant le Seigneur, & couvrirent l'Autel du Seigneur d'un sac. Tout cet appareil marquoit d'un côté la douleur dont ils étoient pénétrez ; & les plus endurcis,

(a) Στιγές τῆς παρεβάσιος ὄρης ἐπ' ἀνδρῶν τὰς πλάγας δύο. Ita & vet. Latin. antiq.

(b) Judith. III. 13.

(c) Καὶ ἡ γειτσία πάντες δέμου Ἰσραήλ, οἱ ἐκασθῆτε ἐν Ἱερουσαλήμ.

(d) Ἰσραὴλ καὶ αἱ γυναῖκες αὐτῶν, καὶ ἡ ἰσθία

αὐτῶν, καὶ ἡ κτήνη αὐτῶν ; καὶ πᾶς πάροικος ἢ μισθῶτος, καὶ ἀεγυράνητος αὐτῶν, ἐπέβησαν σακκούς ἐπὶ τὰς ὀστέους αὐτῶν. L'ancienne Vulgate ne parle ni des bêtes, ni des petits enfans, en cet endroit.

Andu m.
3348.

10. *Et clamaverunt ad Dominum Deum Israël unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in divisionem, & civitates eorum in exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium Gentibus.*

11. *Tunc Eliachim, Sacerdos Domini magnus, circumvit omnem Israël, allocutusque est eos,*

12. *Dicens: Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis, & orationibus in conspectu Domini.*

13. *Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, & in potentia sua, & in exercitu suo, & in clypeis suis, & in curribus suis, & in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit.*

14. *Sic erunt universi hostes Israël: si perseveraveritis in hoc opere, quod cœpistis.*

15. *Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini.*

10. Puis ils crièrent tous d'un même cœur, & d'un même esprit vers le Seigneur, le Dieu d'Israël, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fussent donnez en proie, leurs femmes enlevées & dispersées, leurs villes détruites, leur Sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

11. Alors Eliachim le grand-Prêtre du Seigneur, alla dans tout le pays d'Israël, & il parla au peuple,

12. En lui disant : Sachez que le Seigneur vous exaucera, si vous persévérez toujours dans le jeûne, & dans la prière devant le Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moysè serviteur de Dieu, qui vainquit Amalec, qui s'appuyoit sur sa force, & sur sa puissance, sur son armée, sur ses boucliers, sur ses chariots, & sur ses chevaux; il le vainquit en le combattant, non avec le fer, mais avec l'ardeur & la sainteté de sa prière.

14. C'est ainsi que seront traités tous les ennemis d'Israël, si vous persévérez dans cette œuvre sainte, que vous avez commencée.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation, prioit le Seigneur, & demeurait toujours devant Dieu.

COMMENTAIRE.

à la vûe de ce spectacle si triste, ne pouvoient qu'ils ne fussent touchés, & attendris.

¶ 10. ET FIERENT OPPROBRIUM GENTIBUS. *Qu'eux-mêmes ne devinssent pas l'opprobre des Nations.* Le Grec ajoute: *Et qu'ils ne devinssent pas le jouet des Nations.* Et le Seigneur écouta leur voix, & regarda leur affliction; & le peuple jeûna plusieurs jours dans toute la Judée, & à Jérusalem, devant le Temple du Seigneur.

¶ 11. TUNC ELIACHIM SACERDOS CIRCUIVIT OMNEM ISRAEL. *Le grand-Prêtre Eliachim alla dans tout le pays d'Israël.* Ce verset, & les quatre suivans ne se lisent point dans le Grec. (a) Voici ce qu'il porte pour tous ces versets: *Le Seigneur exauça leurs prières, & regarda leur affliction; & le peuple jeûna pendant plusieurs jours dans toute la Judée, & à Jérusalem, devant le Sanctuaire du Dieu tout-puissant.*

(a) Edit. Rom. & antiq. vers. Latin.

16. *Ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerrent sacrificia Domino, & erat cinis super capita eorum.*

17. *Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visiteret populum suum Israël.*

16. Ensorte que ceux mêmes qui offroient des holocaustes au Seigneur, lui présentoient les vi×, étant revêtus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il lui plût visiter son peuple d'Israël.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

¶ 16. *ITA UT ETIAM HI QUI OFFEREBANT DOMINO HOLOCAUSTA, PRÆCINCTI CILICIIS OFFERRENT SACRIFICIA.* En sorte que ceux mêmes qui offroient des holocaustes au Seigneur, lui présentoient les vi×, étant revêtus de cilices. Ces cilices n'étoient pas la même chose que les nôtres; c'étoit des habits de deuil, d'une étoffe grossière, & rude. Le Rituel des Prêtres Juifs vouloit qu'ils ne parussent, & qu'ils ne servissent pas dans le Temple, si ce n'est en habits de cérémonie: mais rien n'empêchoit qu'ils ne portassent le cilice sous leurs tuniques Sacerdotales. De plus les règles ordinaires, qui ne permettoient pas aux Prêtres les habits déchirez, & les marques de pénitence dans le Temple, n'avoient point lieu dans ces cas singuliers, qui forment une exception à la règle commune. Joseph (a) dit que les Prêtres se présentèrent avec leurs habits déchirez, & les cheveux chargez de cendre, devant le peuple, pour le porter à obéir à Florus, qui souhaitoit qu'on allât au-devant des soldats Romains, qui venoient de Césarée.

Le Grec porte que le grand-Prêtre Joacim, & les autres Prêtres, & Ministres du Seigneur étoient ceints avec des sacs, & offroient les holocaustes du sacrifice perpétuel, les hosties pacifiques, & les offrandes du peuple, ayant leurs bonnets chargez de cendre. (b) Sur les bonnets des Prêtres, on peut voir le Commentaire, Exod. xxviii. 4. pag. 387. L'ancienne Vulgate lit: *Præcincti ciliciis in lumbis suis, offerentes holocausta instantia; & erat cinis supra capita eorum.* Joël exhorte les Prêtres du Seigneur, dans le tems d'une calamité publique, à se ceindre de cilices, & à se prosterner sur des tapis d'étoffe de sac, ou même de coucher dans des cilices. (c)

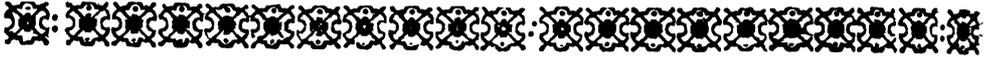
(a) *Antiq. lib. XII. cap. 15.*

(b) *Καὶ ἦν σμιθὸς ἐν τῷ ἱερὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἀρχιερέων.*

(c) *Joël. I. 13. Accingite vos, & plangite; in-*

gradimini, cubate in sacco.





C H A P I T R E V.

Achior explique à Holofernes qui sont les Juifs.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

†. 1. **N**untiatumque est Holoferni principi militia Assyriorum, quod filii Israël prepararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusissent,

2. Et furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes Principes Moab & duces Ammon.

3. Et dixit eis: Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet: aut qua, & quales, & quanta sint civitates eorum: qua etiam sit virtus eorum, aut qua sit multitudo eorum, vel quis Rex militia illorum:

†. 1. **O**N donna avis à Holofernes Général de l'armée des Assyriens, que les enfans d'Israël se préparoient à lui résister, & qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.

2. Ce qui l'ayant transporté de coléte, & tout embrasé de fureur, il fit venir les Princes de Moab, & les chefs des Ammonites,

3. Et leur dit: Dites-moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, & quelle est la force, & le nombre de ces villes? quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, & le Général qui commande leur armée;

C O M M E N T A I R E.

†. 1. **A**C MONTIUM ITINERA CONCLUSISSENT. *Qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.* Le Grec: (a) *Qu'ils avoient fermé l'entrée du pays montueux, & qu'ils avoient fait des murailles sur le sommet des hautes montagnes, & qu'ils avoient mis des scandales dans le plat pays.* Ce terme de *scandale*, marque en cet endroit les embarras, les bois, les pierres, les chauffe-trapes, qu'on jette dans les chemins, pour arrêter l'ennemi; les abattis de bois, les trous dans la terre, les fossés; en un mot, tout ce que la nécessité suggère, pour rendre les chemins impraticables à l'ennemi. D'où vient le nom de *scandale* dans un autre sens, pour signifier ce qui cause, ou occasionne la chute, ou la perte spirituelle du prochain.

†. 2. **PRINCIPES MOAB, ET DUCES AMMON.** *Les Princes de Moab, & les Chefs des Ammonites.* Ces peuples s'étoient rendus à Holofernes. Le Grec ajoute, qu'il appella aussi *les Sarrapes du pays maritime*, c'est-à-dire, de la Phénicie, & des Philistins, qui s'étoient soumis comme les autres.

(a) Τὰς διόδους τῆς ὄρειτης συνίλεισαν, καὶ ἐπὶ τοῖς πεδίοις σκάνδαλα. *Antiqua vers. Quod preceperat in campis offendicula.*

4. Et quare pra omnibus, qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, & non exierunt obviam nobis, ut susciperent nos cum pace?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens, ait: Si digneris audire, Domine mi, dicam veritatem in conspectu tuo, de populo isto qui in montanis habitat, & non egreditur verbum falsum ex ore meo.

6. Populus iste ex progenie Chaldaeorum est.

4. Et pourquoi ils sont les seuls entre tous les peuples d'orient, qui nous ont méprisés, & qui ne sont point venus au-devant de nous, pour nous recevoir comme amis?

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon, lui répondit: Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, & nulle parole fausse ne sortira de ma bouche.

6. Ce peuple est originaire de Chaldée.

An du m.
3348.

COMMENTAIRE

ψ. 3. DICITE MIHI. Dites-moi. Dans le Grec, Holofernes leur donne le nom de *filz de Canaan*. (a) Dites-moi, fils de Canaan. Ce Général ne savoit pas exactement l'origine des Moabites, & des Ammonites. Ils n'étoient point Cananéens, non plus que les Philistins. Ce nom ne convenoit en rigueur qu'aux Phéniciens.

ψ. 4. QUI HABITANT IN ORIENTE. *Entre tous les peuples d'Orient*. Le Grec lit d'une manière qui paroît plus correcte: (b) *Entre tous les peuples d'Occident*. La Judée étoit occidentale, par rapport à l'Assyrie, à la Caldée, & à l'Arabie déserte. On ne peut soutenir la leçon de la Vulgate, qu'en supposant qu'Holofernes étoit alors dans quelques-unes des villes maritimes, à l'égard desquelles Jérusalem, & le pays de Juda sont à l'orient. Ceux qui contestent la vérité de l'Histoire de Judith, (c) se prévalent de ce passage, où Holofernes s'informe qui sont les Juifs. Comment ce Général, & ses Officiers pouvoient-ils ignorer un peuple, contre qui ils avoient fait la guerre quelques années auparavant, & dont ils avoient mené le Roi en Caldée, comme on suppose que les Officiers du Roi des Assyriens y conduisirent Manassé? Mais on peut répondre à cela deux choses. La première, qu'Holofernes n'avoit point encore été dans ce pays, quoique les Princes Assyriens y eussent déjà fait la guerre plus d'une fois, ou par eux-mêmes, comme Théglyphalassar, Salmanasar, & Sennachérib; ou par leurs Officiers, comme Assaradon. La seconde, qu'il demande ceci, non pas qu'il l'ignorât, mais par une espèce de raillerie piquante, & d'insulte contre les Hébreux. Qui sont donc ces téméraires, qui résistent aux ordres du Roi mon maître, & qui osent s'opposer à mes forces? Il y a cent manières d'interrogations, qui ne viennent pas d'ignorance. Il faut pourtant avouer que

(a) Ita antiq. versio. Revuntiate mihi filii Chanaan.

(b) Κατακλινας ἐν δυσμαῖς. Antiq. vers. Qui

habitans in Orientem.

(c) Vide si placet Vissaker, apud Serar. hic.

Andu M.
3348.

7. *Hic primum in Mesopotamia habitavit, quoniam noluerunt sequi Deos patrum suorum, qui erant in terra Chaldaorum.*

8. *Deserentes itaque ceremonias patrum suorum, quae in multitudine Deorum erant.*

9. *Unum Deum Caeli coluerunt, qui & praecepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cumque operuisset omnem terram fames, descenderunt in Aegyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.*

7. Il habita premièrement en Mésopotamie, parce qu'ils ne vouloient pas adorer les Dieux de leurs peres, qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

8. Car ayant abandonné les cérémonies de leurs ancêtres, qui adoroient plusieurs Dieux,

9. Ils adorèrent un seul Dieu, qui est le Dieu du Ciel, qui leur commanda de sortir de ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan. Depuis, une grande famine étant survenuë dans tout le pays, ils descendirent en Egypte, où ils se multiplièrent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

COMMENTAIRE.

le soin que prend ici Holofernes d'assembler les Princes des pays voisins de la Judée, pour s'informer de l'état des Juifs, & la réponse d'Achior marquent une véritable ignorance de sa part. Il veut savoir si peut-être ce peuple ne seroit point ligué avec les Arabes, ou les Egyptiens, & s'il ne se fonderoit pas sur le secours d'un peuple plus vaillant, & plus redoutable.

ψ. 7. **POPULUS ISTE EX PROGENIE CALDÆORUM EST.** *Ce peuple est originaire de Caldée.* Tout le monde sait qu'Abraham étoit fils de Tharé, & natif de la ville d'Ur en Caldée, d'où Dieu le fit sortir, pour aller d'abord à Haran, dans la Mésopotamie, & de-là dans la terre de Canaan. (a)

ψ. 9. **PRÆCEPIT EIS UT EXIRENT INDE, ET HABITARENT IN CHARAN.** *Le Dieu du Ciel leur commanda de quitter ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan.* Voici le Grec de ce verset, qui explique au long ce qui est un peu court dans la Vulgate : *On les chassa, c'est-à-dire, les Caldéens chassèrent Abraham, & les siens de devant leurs Dieux, de devant les Dieux de Caldée. (b) Ils vinrent à Charan, & y demeurèrent un long espace de tems ; & leur Dieu leur dit de sortir du lieu de leur demeure, & d'aller dans la terre de Canaan. Ils s'y établirent, & y devinrent riches en or, en argent, & en bétail. Et ce pays étant affligé de la famine, ils allèrent en Egypte, & y demeurèrent, jusqu'à ce que leur nombre fût tellement augmenté, que leur multitude étoit innombrable. Et il s'éleva contre eux un Roi d'E-*

(a) Voyez Génèse chap. xii.

(b) L'ancienne version Latine dit, que ce fut le Dieu des Hébreux qui les chassa de devant leurs Dieux. Qui les obligea de se retirer de ce

pays, où les faux Dieux de leurs peres étoient adores. Cette version ne parle pas du voyage de Charan.

gypte,

An du M.
3348.

10. *Cumque gravaret eos Rex Aegypti, atque in adificationibus urbium suarum in luto, & latere subjugaſſet eos, clamaverunt ad Dominum suum, & percussit totam terram Aegypti plagis variis.*

11. *Cumque eiecissent eos Aegyptii à se, & cessasset plaga ab eis, & iterum eos vellent capere, & ad suum servitium revocare,*

12. *Fugientibus his Deus Caeli mare aperuit, ita ut hinc inde aqua, quasi murus, solidarentur, & isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.*

13. *In quo loco dum innumerabilis exercitus Aegyptiorum eos persequeretur, ita a juvis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factum posteris nuntiaret.*

14. *Egressi verò mare rubrum, deserta Sina montis occupaverunt, in quibus numquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.*

10. Alors le Roi d'Égypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail, en des ouvrages de terre & de brique, qu'il les obligeoit de faire pour bâtir les villes, ils crièrent à leur Dieu, qui frappa de différentes playes toute la terre d'Égypte.

11. Les Egyptiens les chassèrent donc de leur pays, & l'Égypte fut ainsi délivrée de ces playes. Mais ayant voulu assujettir de nouveau les Hébreux, & les remettre sous leur esclavage,

12. Le Dieu du Ciel ouvrit la mer à son peuple, lorsqu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, & ayant fait comme une double muraille, ils passèrent à pié sec au travers du fond de la mer.

13. Et l'armée des Egyptiens, qui étoit innombrable, les ayant poursuivis dans ce même lieu, elle fut tellement ensevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un seul, de qui la postérité pût apprendre un si grand événement.

14. Après qu'ils furent sortis de la mer rouge, ils campèrent dans les déserts de la montagne de Sina, dans lesquels personne n'avoit jamais pû habiter, & où nul homme n'avoit jamais pû demeurer.

COMMENTAIRE.

gypte, &c. Achior n'est pas tout-à-fait exact. Cela ne surprend pas dans la personne d'un étranger, & d'un homme de guerre. Il dit qu'Abraham demeura long-tems à Haran; ce qui ne s'accorde pas avec les meilleurs Chronologistes, qui ne l'y laissent qu'environ deux ans. De plus il semble confondre le voyage d'Abraham en Égypte, avec celui de Jacob.

Ÿ. 10. CUMQUE GRAVARET EOS REX ÆGYPTI. Le Roi d'Égypte les traitant avec dureté. Le Grec: (a) il les surprit; il les trompa; il les engagea adroitement dans l'esclavage, &c. Le Texte de Moÿse dans l'Exode, revient à cette expression: (b) Venite, sapienter opprimamus eum. L'ancienne Vulgate porte: Gravante illos (Rege Ægypti) in luto, & latere; & humiliaverunt illos Ægyptii, & posuerunt illos in servos.

Ÿ. 14. DESERTA SINA MONTIS OCCUPAVERUNT, Ils cam-

(a) Καὶ κατασφίρατο αὐτοὺς ἐν πόλει, ἔν ἐν πάλειθω.

(b) Exod. I. 10. ἵλ. ΠΡΩΠΡΩΝ 70. Διὸς ἔκ κα'ασφισάμεθα αὐτοὺς.

An du M.
3348.

15. *Ilic fontes amari obdulcati sunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annorum de caelo consecuti sunt.*

16. *Ubi cùmque ingressi sunt sine arcu & sagitta, & absque scuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.*

17. *Et non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit à cultu Domini Dei sui.*

18. *Quotiescùmque autem prater ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in pradam, & in gladium, & in opprobrium.*

19. *Quotiescùmque autem penituerunt se recessisse à cultura Dei sui, dedit eis Deus caeli virtutem resistendi.*

20. *Denique Chananaum Regem, & Jebusaum, & Pherezaum, & Hethaum, & Hevaum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Hesebon prostraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipsi possederunt :*

21. *Et usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona : Deus enim illorum odit iniquitatem.*

15. Là les fontaines qui étoient amères, devinrent douces pour eux, afin qu'ils en pussent boire ; & durant l'espace de quarante ans, ils reçurent du Ciel la nourriture qui leur étoit nécessaire.

16. Par tout où ils entroient sans arc, & sans flèche, sans bouclier & sans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demouroit toujours vainqueur.

17. Il ne s'est jamais trouvé personne qui ait surmonté ce peuple, sinon lorsqu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu.

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été abandonnez, pour être pilléz, tuez, & couverts d'opprobres.

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du Ciel leur a donné la force pour se défendre.

20. C'est ainsi qu'ils ont vaincu les Rois des Chananéens, des Jébuséens, des Phérézéens, des Héthéens, des Hévéens, des Amorrhéens, & les puissans Princes d'Hésébon, & qu'ils possèdent maintenant leurs terres, & toutes leurs villes :

21. Et ils ont été heureux, tant qu'ils n'ont point péché contre leur Dieu, parce que leur Dieu hait l'iniquité.

C O M M E N T A I R E .

pèrent dans les déserts du mont Sina. Le Grec est extrêmement abrégé ici. Voici ce qu'il porte pour les versets 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. *Les Egyptiens les chassèrent de leur présence ; & le Seigneur dessécha la mer rouge devant eux ; & il les conduisit dans le chemin de Sina, & de Cadesbarné. Ils chassèrent tous ceux qui habitoient le désert, & s'établirent dans la terre des Amorrhéens, & exterminèrent tous ceux d'Hésébon ; & ayant passé le Jourdain, ils se rendirent maîtres de ce pays de montagnes.*

¶ 20. HETHÆUM, ET HEVÆUM, ET AMORRHÆUM, ET OMNES POTENTES IN HESEBON. *Ils ont vaincu les Rois des Héthéens, des Hévéens, des Amorrhéens, & tous les Princes d'Hésébon. Ces Princes d'Hésébon sont Og, & Basan ; mais sur tout ce dernier, qui étoit Roi d'Hésébon. (a) Achior inculque cette victoire contre le Roi d'Hésé-*

(a) NUM. XXI. 26.

22. Nam & ante hos annos, cum recessissent à via, quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt praelis à multis nationibus, & plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam.

22. Aussi il y a quelques années que s'étant retirez de la voye que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher, ils ont été taillez en pièces par diverses nations, & plusieurs d'entr'eux ont été emmenez captifs dans une terre étrangère.

Ar du M.
3348.

COMMENTAIRE.

bon, parce qu'il étoit tout voisin du pays d'Ammon. Le Grec ajoute : *N vainquit Sichem, & tous les Gergesséens.* Les environs de Sichem étoient aux Hévéens. (a)

¶ 22. PLURIMI EORUM ADDUCTI SUNT CAPTIVI IN TERRAM NON SUAM. *Plusieurs d'entr'eux ont été emmenez captifs dans une terre étrangère.* Le Grec ajoute : (b) *Et le Temple de leur Dieu a été mis par terre ; (à la lettre, réduit au pavé ;) & leurs villes ont été prises par les ennemis.* Cet endroit est un de ceux que l'on oppose avec plus de confiance contre la vérité de cette Histoire. On prétend que ceci marque démonstrativement la captivité de Babylone, & la destruction du Temple. Le retour de la captivité n'est pas moins clairement exprimé au §. 23. *Mais depuis peu, étant retournez vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion, ils ont repeuplé ces montagnes ; & ils possèdent de nouveau Jérusalem, où est leur Temple.* Le Grec ajoute que ce pays étoit désert avant leur retour. Cette expression du Texte Grec, *être réduit au pavé*, ne signifie-t-elle pas naturellement être abattu, renversé, rasé ? Les expressions pareilles des meilleurs Auteurs Grecs (c) ne signifient-elles pas une démolition, un renversement, une destruction totale ?

Si cette captivité, & ce retour du peuple n'étoient marquez qu'en passant, & en un seul endroit, on pourroit l'entendre de quelqu'oppression passagère, & de peu de durée : mais elle y est marquée, & inculquée en plus d'un endroit ; le peuple n'étoit plus en possession de Jérusalem ; son pays étoit désert, & abandonné.

On répond à tout cela, (d) 1^o, qu'à la vérité le Texte Grec de Judith, paroît très-favorable à l'opinion, qui veut que cette Histoire soit arrivée après la captivité, comme on l'a vû au Chap. iv. 2. mais il est assez différent de la Vulgate. 2^o, Les termes du Grec de ce passage, ne sont pas tout-à-fait semblables à ceux des Auteurs Grecs que l'on cite. Ces Auteurs

(a) Genes. xxxiv. 2.

(b) Καὶ ὁ ναὸς τοῦ θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη εἰς ἰδαφῶν, καὶ αἱ πόλεις αὐτῶν ἐνεσφάθησαν ὑπὸ τῶν ἑσπερίων.

(c) Thucyd. lib. 3. ὅτι οὐκ εἰς ἀσπίδα καὶ κλεῖδα ἀσπίδα εἰς ἰδαφῶν πάντων οὐ τῶν θημελίων. Solo te. Plutarch. Ἐξαιρομένης τῆς πόλεως εἰς

ἰδαφῶν καὶ βλαβῆ. Æschil. contra Ctesiphont. Hesyeh. Vide Thesaur. L. G. Henrici Stephani. Ioseph lib. x. Antiq. cap. 11. de Excidio Templi à Nabuchodonosor. Καὶ πῆσαι τὰς καὶ τὰς βασιλείας τῆς πόλεως εἰς ἰδαφῶν καὶ θημελίων.

(d) Voyez Serar. & Tirin, & D. Bernart de Monfaucon, Vérité de l'Histoire de Judith.

An du M.
3348.

23. *Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt, & ascenderunt montana hac omnia, & iterum possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.*

24. *Nunc ergo, mi Domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum: ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & subjugati erunt sub iugo potentia tua.*

23. Mais depuis peu étant retournez vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion, ils ont repeuplé ces montagnes, & ils possèdent de nouveau Jérusalem, où est leur Temple.

24. Maintenant donc, Monseigneur, informez-vous si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu; & si cela est, allons les attaquer, parce que leur Dieu vous les livrera, & ils seront assujettis à votre puissance.

COMMENTAIRE.

portent expressément renverser, détruire *jusqu'à terre; jusqu'aux fondemens*: mais l'Écriture dit ici simplement que le Temple a été réduit au pavé, c'est-à-dire, foulé aux pieds, comme traduit le Syriaque; souillé, profané, réduit en l'état d'un lieu profane; par les impietez qui s'y sont commises, & par les abominations qui s'y sont faites, en y plaçant des Idoles, en laissant dépérir les bâtimens, en le dépouillant de ses trésors, en détruisant l'Autel du Seigneur, pour y en ériger aux fausses Divinitez. L'ancienne version Latine dit simplement qu'ils ont été réduits en captivité, eux, & leur Temple; & l'Auteur du premier Livre des Maccabées (a) parlant de la profanation qu'Antiochus avoit faite du Temple de Jérusalem, se sert d'une expression presque toute semblable à celle de Judith: *Votre lieu saint a été foulé aux pieds, & a été souillé*. Enfin l'Auteur du troisième Livre des Maccabées fait faire au grand-Prêtre Simon cette prière: (b) *Que les méchans ne puissent pas se glorifier, en disant: Nous avons foulé aux pieds le Temple saint, de même qu'on foule aux pieds les lieux profanes*. Et le Sauveur prédisant la prise de Jérusalem par les Romains, (c) dit que Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils.

Depuis Salomon, combien de fois ce saint lieu fut-il ravagé? Sésac, Roi d'Égypte, l'avoit dépouillé de ses richesses. (d) Les Rois d'Israël, ceux de Syrie, & de Caldée, avoient obligé les Rois de Juda de lui prendre ses principaux ornemens. (e) Achaz avoit ôté l'Autel du Seigneur de sa place, pour y mettre un Autel profane. (f) Manassé avoit fait encore pis, puisqu'il avoit introduit l'idolâtrie jusques dans ce sacré lieu. (g) Tout cela ne suffit

(a) 1. Macc. III. 51. Τὰ ἅγια οὐ κατέπεσάν τιμι, κὶ βεβήλωται.

(b) Luc. XXI. 24. Jerusalem calcabitur à Gentibus.

(c) 3. Macc. II. 14. Ἡμεῖς κατεπατήσαμεν τὸν δίκον τῶ ἁγιασμένῳ, ὡς κατέπατῶνται οἱ δίκιοι τῶν προσηχομένων.

(d) 3. Reg. XII. 9.

(e) 2. Par. XXV. 24. 4. Reg. XVIII. 15. 16. 2. Par. XXVIII. 21.

(f) 4. Reg. XVI. 10.

(g) 4. Reg. XXI. 5. 7.

25. Si verò non est offensio populi huius coram Deo suo, non poterimus resistere illis : quoniam Deus eorum defendet illos : & erimus in opprobrium univèrsæ terra.

25. Mais si ce peuple n'a point offensé son Dieu, nous ne pourrons leur résister, parce que leur Dieu prendra leur défense, & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

il pas, pour dire que le Temple a été réduit au pavé, profané, désolé ? Lorsque Josias monta sur le trône, il trouva les bâtimens du Temple tout en ruines. (a) Joas, & Ezéchias avant lui, avoient été obligez d'y faire de grandes réparations. (b) Ne sont-ce pas là des raisons, pour dire que le Temple est tout en ruines, tout abattu ?

A l'égard de la captivité, dont parle Achior, on peut fort bien l'expliquer des dix tribus emmenées captives par Salmanasar. Il est vrai qu'elles ne revinrent point après le retour de Manassé : mais il est très-probable que la plûpart de ceux qui s'étoient sauvez pendant la guerre, & qui s'étoient retirez dans les Provinces voisines, retournèrent dans leurs terres, après que la tempête fut passée, & que les troupes Assyriennes se furent retirées. Nous voyons sous Ezéchias, (c) & sous Josias, (d) qu'il y avoit encore dans les terres d'Israël un grand nombre d'Israélites des dix tribus, qui s'y étoient par conséquent rétablis depuis la captivité arrivée sous Osée. Mais nous aimons mieux l'entendre de la captivité, ou de la dispersion arrivée dans le Royaume de Juda, lorsque les Généraux des Rois d'Assyrie prirent Jérusalem, & emmenèrent Manassé captif. Dans cette occasion les Juifs se dispersèrent en divers endroits, & laissèrent leur pays abandonné, désolé, & désert, jusqu'au retour de Manassé. Alors ils revinrent de leur dispersion, & la ville de Jérusalem, qui jusqu'alors avoit été entre les mains des Assyriens, & sous leur pouvoir, fut rendue à Manassé. Lui, & les Juifs commencèrent à y demeurer en liberté comme auparavant. Le Temple, qui avoit été comme détruit, & abandonné, reprit un nouveau lustre, fut rétabli, fréquenté, purifié. Tout cela ne se dit point en l'air. Il n'y a rien dans cet exposé qui ne soit fondé sur l'Histoire de Manassé, autant qu'on le peut recueillir des abrégés qui nous en restent dans les Livres des Rois, & des Paralipomènes.

On peut ajouter à ces raisons ce qui a été remarqué ci-devant sur le Chapitre iv. v. 2. que les Juifs craignoient pour la ville, & pour le Temple ; parce qu'ils n'étoient revenus de leur captivité que depuis peu, & que les vases sacrez, l'Autel, & le Temple ne venoient que d'être sanctifiés de leur profanation. Il y avoit donc alors un Temple, un Autel, des vases sa-

(a) 4. Reg. xxii.

(b) 4. Reg. xii. & 2. Par. xxix. 3.

(c) 2. Par. xxx. i. 18 & xxxi. i.

(d) 2. Par. xxxiv. 9.

An du mp.
3348.

26. *Et factum est, cum cessasset loqui Achior verba hac, irati sunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum:*

27. *Quis est iste, qui filios Israël posse dicat resistere Regi Nabuchodonosor, & exercitibus ejus, homines inermes, & sine virtute, & sine peritia artis pugnae?*

28. *Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana: & cum capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur:*

29. *Ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor Deus terra est, & praeter ipsum alius non est.*

26. Achior ayant achevé de parler, tous les Grands du camp d'Holofernes furent émus de colère contre lui, & faisoient dessein de le tuer, se disant l'un à l'autre :

27. Qui est celui-ci, qui ose dire que les enfans d'Israël puissent résister au Roi Nabuchodonosor, & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes, & sans force, & qui ne savent ce que c'est que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes, & lorsque nous aurons pris les plus forts d'entr'eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée ;

29. Afin que toutes les Nations sachent que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

COMMENTAIRE.

crez, qui avoient été purifiez ; ce qui ne peut pas s'expliquer si aisément du tems qui suivit immédiatement le retour de la captivité de Babylone. On fait que le Temple, & la ville de Jérusalem ne furent rétablis dans leur entier, qu'assez long-tems après, sous Darius, fils d'Hystafpe.

¶ 26. **IRATI SUNT OMNES MAGNATES HOLOFERNIS.** *Tous les Grands du camp d'Holofernes furent émus de colère. Le Grec: Tout le peuple qui étoit autour de la tente d'Holofernes, & qui l'environnoit, murmura; & les Grands de l'armée, ceux qui habitoient le pays maritimé, & ceux de Moab, disoient qu'il le falloit faire mourir.*

¶ 28. **ASCENDAMUS IN MONTANA, &c.** *Allons à ces montagnes. Le Grec est plus court que la Vulgate. Voici ce qu'il porte pour les vingt-huitième, & vingt-neuvième versets: (a) Montons, & ils feront la nourriture de toute votre armée, Seigneur Holofernes. Cette manière de parler: Ils feront la nourriture, le pain de l'armée, &c. Nous les dévorons comme du pain, se voyent dans Moïse. (b)*

¶ 29. **QUONIAM NABUCHODONOSOR DEUS TERRÆ EST.** *Que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre. On a déjà vû ci-devant (c) le dessein impie, & ridicule de Nabuchodonosor, de vouloir passer pour un Dieu. Cette folie ne lui étoit pas particulière. La plupart des Rois d'Orient exigeoient de leurs sujets des respects, qui approchoient beaucoup*

(a) *Καθησόμεθα, & ἔσθωμεν αὐτὸν καὶ ἡβήματα καὶ ἄνθη τῆς γῆς, &c.*

(b) *Num. XIV. 9. Sicut panem, ita eos possumus devorare. Vide & Num. XXII. 4. Ipsi de-*

lebit hic populus, quemodo solet bos herbas usque ad radices carpere.

(c) *Vide Sup. c. III. 13.*

de l'adoration. Les flatteurs du grand Nabuchodonosor, différent de celui qui est marqué ici, (a) lui proposèrent de faire une Loi, qui défendit sous peine d'être jetté dans la fosse aux lions, de demander aucune chose ni à Dieu, ni aux hommes, si ce n'est à lui, pendant l'espace d'un mois. Darius Condomanus marchoit comme un Dieu au milieu de son armée, dit Quinte-Curce: (b) *Rex curru paulò ante vectus, & Deorum à suis honoribus cultus*. Alexandre le Grand ayant conçu le dessein d'exiger les honneurs divins, comme on les rendoit aux Rois de Perse ses prédécesseurs, il se trouva des ames assez lâches, pour louer cette impiété, & pour avancer que l'usage de mettre les Rois au-dessus de la condition des hommes mortels, étoit non-seulement pieuse, mais aussi prudente, & avantageuse: (c) *Persas non piè tantùm, sed etiam prudenter, Reges suos inter Deos colere; Majestatem enim Imperii salutis esse tutelam*. Les Egyptiens n'avoient pas une moindre vénération pour leurs Princes. (d) Ils les considéroient comme beaucoup élevez au-dessus de la condition des autres hommes. Mais la plupart des Grecs eurent toujours de l'horreur pour ces cérémonies. La Religion avoit sans doute très-peu de part à cet éloignement qu'ils en témoignent: mais la raison seule, & un esprit élevé, éloigné de la lâcheté, de la bassesse, & de la flatterie, leur faisoit comprendre l'injustice, & le danger de ces prétentions dans les Princes. Quel respect, quelle considération retiendront un homme, qui se voit adoré comme une Divinité? L'Histoire nous raconte que les Athéniens condamnèrent à mort Timagoras, pour avoir adoré le Roi de Perse. (e) Cimon l'Athénien ne put rien faire avec Artaxercés, parce qu'il ne put se résoudre à se prosterner devant lui. (f) Deux Lacédémoniens, Sperchius, & Bulis, tout captifs qu'ils étoient, (g) ne purent être contraints à rendre à ce Prince, l'adoration qu'il exigeoit de ceux qui l'approchoient. Et Martial (h) se moque de ceux qui appellent un homme, Dieu, & Seigneur. Cette flatterie ne convient qu'à des Perfes:

*Frustra blanditiæ venitis ad me,
Attritis miserabiles labellis,
Dicturus Dominum Deumque; non sum.*

Ad Parthos procul ite pileatos.

(a) Daniel. vi. 7.

(b) Quint. Curt. lib. 5.

(c) Elio apud Quint. Curt. lib. 8.

(d) Diodor. lib. 1. pag. 57.

(e) Plut. in Artaxer.

(f) Justin. lib. 6.

(g) Herodot. lib. 7.

(h) Martial. Epigr. lib. x. 62.



CHAPITRE VI.

Achior est livré par Holofernes à ceux de Béthulie. Jeûne, & prières des Juifs.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

ŷ. 1. *F* Actum est autem cum cessasset loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior :

2. *Quoniam prophetaſti nobis dicens, quod gens Israël defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt Deus, niſi Nabuchodonosor :*

ŷ. 1. *L* Orſqu'ils eurent ceſſé de parler, Holofernes transporté de fureur, dit à Achior :

2. Parce que vous avez fait le prophète, en nous diſant que le Dieu d'Israël ſera le défendeur de ſon peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonosor :

COMMENTAIRE.

ŷ. 1. **D**IXIT AD ACHIOR : QUONIAM PROPHEſTAſTI NOBIS, &c. *Holofernes dit à Achior : Parce que vous avez fait le Prophète. Voici le Grec : Holofernes parla à Achior devant tout le peuple des étrangers, & devant les enfans de Moab, & lui dit : Et qui es-tu, Achior, toi, & tous les mercénaires d'Ephraïm (a) ? (toi, & ceux d'Ephraïm, qui n'êtes tous que des ſerviteurs à gage; ou bien, toi, & tous ceux qui ſont aux gages d'Ephraïm, ou plutôt des Juifs : qui ſont payez, pour les vanter.) Le Syriaque : Toi, Achior, & tous les enfans de Moab, & les eſclaves, ou mercénaires Ammonites, (b) puisſque tu nous as ſi bien prophétiſé, &c. Il lui donne ei-après, ŷ. 4. le nom de mercenaire d'Ammon; ce qui pourroit rendre ſuſpecte la leçon, qui porte : Mercenaire d'Ephraïm.*

ŷ. 2. **U**T OSTENDAM TIBI QUONIAM NON EST DEUS, NIſI NABUCHODONOSOR. *Pour vous faire connoître qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonosor. Le Grec lit : Et quel autre Dieu y a-t'il que Nabuchodonosor ? Il envoyera ſa puisſance; (ſon armée) & les exterminera de deſſus la terre; & leur Dieu ne les délivrera point. Le malheureux ſort d'Achior n'eſt pas ſans exemple dans l'Hiſtoire. On lit dans Quinte-Curce (c) que Darius étant ſur le point de livrer la bataille à Alexandre, demanda à Charidème, Capitaine Athénien, ce qu'il lui ſembloit de ſon armée. Cet étranger lui répondit qu'elle étoit fort propre à jeter la frayeur parmi*

(a) Σὸ Ἀχίουρ καὶ οἱ μισθῶται τῆς Ἐφραΐμ.

(b) Ita & antiq. verſ. Lat.

(c) Quint. Curt. lib. 3. Voyez auſſi Diodore de Sicile, liv. xiv. pag. 577.

3. *Cum percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tum & ipse, cum illis Assyriorum gladio interibis, & omnis Israël tecum perditione disperiet.*

4. *Et probabis quoniam Nabuchodonosor Dominus sit universa terra: tuncque gladius militia mea transeat per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Israël, & non respirabis ultra, donec extermineris cum illis.*

3. Lorsque nous les aurons tous tuez, comme un seul homme, vous tomberez vous-même sous le fer des Assyriens, tout le peuple d'Israël périra avec vous.

4. Vous connoîtrez ainsi, que Nabuchodonosor est le Seigneur de toute la terre; & alors mes soldats vous passeront au fil de l'épée, & vous tomberez percé de coups parmi les morts, & les blesez du peuple d'Israël; & vous n'en échapperez pas, mais vous périrez avec eux.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

les peuples voisins; mais qu'elle ne lui paroïssoit pas assez aguerrie, ni assez forte, pour résister aux troupes d'Alexandre, dont il fit en même tems l'éloge, en décrivant leur admirable discipline. Il conclut qu'il falloit opposer à l'armée des Macédoniens des forces égales, & que le meilleur emploi que Darius pourroit faire de l'or, & de l'argent qui brilloient sur les armes de ses troupes, seroit de faire des levées de soldats dans la Grèce: *Pari robore opus est; in illa terra que hos genuit, auxilia querenda sunt; argentum istud, atque aurum ad conducendum militem mitte.* Darius, quoiqu'il fût naturellement bénin, fut choqué d'une réponse si libre, &, sans réfléchir davantage, commanda sur le champ qu'on fit mourir Charidemé. Il reconnut bien-tôt après la faute qu'il avoit faite. Il perdit la bataille, & regretta ce Capitaine, qui lui avoit donné un si sage conseil.

¶ 3. CUM PERCUSSE RIMUS EOS SICUT HOMINEM UNUM. Lorsque nous les aurons tuez comme un seul homme. Le Grec ajoute: *Ils ne soutiendront point la force de nos chevaux; (a) nous les écraserons sous leurs pieds, & leurs montagnes seront enivrées de leur sang, & leurs vallons remplis de leurs morts; & ils ne s'arrêteront pas en nôtre présence; (ils prendront la fuite;) & ils périront certainement. Ainsi l'a dit le Roi Nabuchodonosor, Seigneur de toute la terre; car il a dit, & la parole de sa bouche ne sera point sans effet. Pour toi, Achior, mercenaire d'Ammon, qui as proféré ces paroles au jour de ton iniquité, (b) tu ne paroîtras point devant moi depuis ce jour, jusqu'à celui que je punirai cette race sortie d'Egypte; (il désigne les Juifs d'une manière insultante.) Alors le fer de mes armées te pénétrera, & le peuple de mes serviteurs te percera les côtes, & tu tomberas percé de coups au milieu des morts de mes ennemis: Mes serviteurs vont te*

(a) *Οχι υποστησιας τω κρητι τω ιππου*
 ην. Le Syriaque: *Ils ne soutiendront pas le*
bienissement de nos chevaux.

(b) *Εν ημεσιν αδικιας σου.* C'est-à-dire, au-
 jourd'hui que tu t'es rendu coupable à mes yeux,
 & digne de ma colère.

An dum.
3348.

5. *Porro autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus, & pallor, qui faciem tuam obtinet, abscedat à te, si verba mea has putas impleri non posse.*

6. *Ut autem noveris quia simul cum illis hac experieris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut, dum dignas mei gladii poenas exceperint, ipse simul ultioni subiaceas.*

7. *Tunc Holofernes praecepit servis suis ut comprehenderent Achior, & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Israël.*

5. Que si vous croyez vôtre prophétie véritable, que vôtre visage ne s'abatte point; & qu'on n'y voye plus cette pâleur dont il est couvert, si vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. Et pour vous mieux persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès-à-présent à ce peuple, afin que lorsque mes armes leur feront souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

7. Alors Holofernes commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener vers Béthulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Israël.

COMMENTAIRE.

conduire dans les montagnes; ils te laisseront dans une ville des hauteurs, (a) & je différerai ton supplice, jusqu'à ce que je t'enveloppe dans leur perte. Et si tu espères dans ton cœur qu'ils ne seront point pris, que ton visage ne paroisse point abattu: J'ai dit, & mes paroles ne tomberont point sans effet. Voilà ce qui est dans le Texte pour les versets 3. 4. 5. 6. 7. qui sont assez différens de la Vulgate.

¶ 7. **UT PERDUCERENT EUM IN BETHULIAM.** *De le mener vers Béthulie.* Si nous voulons nous en rapporter aux Voyageurs (b) de la Terre-Sainte, nous ne ferons pas en peine de savoir la situation de Béthulie. Ils la placent unanimement dans la tribu de Zabulon, à une lieuë de Tibériade, vers le couchant, & à une pareille distance d'Abéline. Il y en a même qui montrent les vestiges du camp d'Holofernes aux environs de cette ville. L'écriture paroît assez favorable à cette position, puisqu'au Chapitre suivant (c) elle dit que l'armée d'Holofernes ayant décampé, pour marcher à Béthulie, s'avança jusqu'à la hauteur qui est au-dessus de Dothaïm, depuis Belma, jusqu'à Chelmon, vis-à-vis d'Esdrélon. Tous ces lieux sont assez voisins de la tribu de Zabulon. On a déjà parlé de Dothaïm, & d'Esdrélon. (d) Chelmon, ou plutôt Selmon, (e) est une montagne près de Sichem; ou bien, c'est Cedmon, ville de ce pays-là, qui a donné son nom au torrent de Cadumim. (f) Belma; apparemment la même que Beelmaim,

(a) Le Syriaque: Dans quelques-unes des villes des Israélites. On peut traduire le Grec: Dans une des villes de ceux qui sont retournés de la captivité. *Ἐν μιᾷ τῶν πόλεων τῶν ἀπαβάρτων.*

(b) Vide Bracard. Advichom. & recensiores pleròsque.

(c) *Judith. vii. 1. 3.*

(d) *Judith. iii. 10.*

(e) *Judic. ix. 48. & Psal. lxxvii. 15.*

(f) *Judic. v. 21.*

dont on a déjà fait mention sur le Chapitre IV. ψ . 3.

Le Grec dit qu'étant sortis de leur camp, ils allèrent dans le vallon près de Béthulie, & que leur armée s'étendoit en largeur au-dessus de Dothaim, jusqu'à Beléem, (ou Beltem) & en longueur, depuis Béthulie, jusqu'à Cyamon, qui est vis-à-vis d'Esdrélon. Cette description nous rapproche encore davantage de la tribu de Zabulon, puisque nous trouvons dans cette tribu la ville de Beléem, (a) marquée ici; & aux environs, Dothaim, & Esdrélon. Quand on liroit *Beltem* avec l'Edition Romaine, au lieu de *Beléem*, & que par cette ville, on entendroit *Belmaim*, cela ne nous éloigneroit pas de la tribu de Zabulon. A l'égard de *Cyamon*, c'est apparemment une faute de Copiste. Le Syriaque lit *Cadmon*; & nous trouvons dans ce canton-là le torrent de *Cadmon*, ou de *Cadumin*, qui est le même que *Cisson*, comme nous l'avons remarqué sur le Livre des Juges. (b) Voilà ce qui nous paroît de plus fort, pour fixer la ville de Béthulie dans la tribu de Zabulon, suivant les positions de Brocard, & d'Adrichomius, & de la plupart des Commentateurs.

Andu M.
3348.

Mais il y a d'habiles gens, qui doutent que cette Béthulie de Galilée soit l'ancienne Béthulie, que nous cherchons. Nos Voyageurs de la Terre-Sainte suivent ordinairement les traditions du pays, qui sont peu sûres. Elle n'a point été connue d'Eusèbe, ni de S. Jérôme, qui n'en disent pas un mot. Suidas parle d'une Béthulie; (c) mais il dit simplement que c'étoit une ville des Juifs. L'Ecriture nous donne Béthul, ou Bathuel, dans la tribu de Siméon. (d) Eusèbe, & S. Jérôme la reconnoissent. (e) Le même S. Jérôme, dans la Vie de S. Hilarion, parle d'une ville de Béthulie, (f) sur les frontières de l'Arabie, vers l'Egypte, à cinq journées de Péluse. Sozomène veut apparemment marquer la même ville, sous le nom de *Béthulie*. (g) C'étoit, dit-il, un gros lieu, dépendant de la ville de Gaze, & célèbre par ses Temples, qui étoient remarquables, tant par leur grande antiquité, que par leur belle structure. Judith, & son mari étoient de cette tribu, (h) aussi-bien que les principaux de Béthulie. (i) Quelle apparence qu'ils aient été s'établir dans la tribu de Zabulon, si éloignée de leur partage? De plus il n'y a qu'à suivre la marche d'Holofernes, pour voir qu'étant venu de la Syrie dans la Palestine, il avoit passé toute la Galilée, & que tout ce qui étoit au-delà du torrent de Cisson, & même au-delà des chaînes de montagnes, qui séparent la tribu de Juda du Royaume de Samarie, étoit entièrement soumis à ce Général. Son armée fut un mois entier

(a) *Josue* XIX. 15.

(b) *Judic.* V. 21.

(c) Βαυθουλία, ἢ τὴν Ἰουδαίου πόλιν.

(d) *Josue* XIX. 4. & I. Par. IV. 30. Elle y est nommée Bathuel.

(e) *Eusèb. & Ieron. in locis Hebr.*

(f) *Ieron. Vita Hilari. in nov. Edit. tom 4.*

parte 2. pag. 84. Cum infinito agmine profectum n. venit Bethuliam. Ita Mass. Sed Edit. Bethlium.

(g) *Sozoman. lib. 5. cap. 16. Edit. Vales. Br. Seixie.*

(h) *Judith* VIII. 1. 2. 3. & IX. 2.

(i) *Judith.* VI. 11.

An du M.
3348.

8. *Et accipientes eum servi Holofernis, profecti sunt per campestria; sed cum appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.*

9. *Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus, & pedibus, & sic vincitum restibus dimiserunt eum, & reversi sunt ad Dominum suum.*

8. Les gens d'Holofernes s'étant saisis de lui, s'en allèrent le long de la campagne; mais étant près des montagnes, les frondeurs de la ville sortirent contr'eux.

9. Et eux en se détournant & côtoyant la montagne, lièrent Achior à un arbre par les pieds & par les mains; & l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laissèrent-là, & retournèrent vers leur maître.

COMMENTAIRE.

campée dans le partage d'Ephraïm, & de Manassé. Il ne s'arrêta en cet endroit que pour y attendre toutes ses troupes, & pour les mettre en état d'entrer en Egypte, conformément aux ordres du Roi son maître. (a) Il n'y avoit plus que la Judée, & principalement la tribu de Siméon, qui pussent s'opposer à son passage. Voyant qu'ils ne venoient point lui faire les soumissions, que les autres peuples avoient été obligez de lui faire, il se prépare à les attaquer. Rien n'est mieux suivi jusques-là que ce récit.

Mais comment répondre au Texte du Chap. vii. que nous avons rapporté? Comment l'armée d'Holofernes pouvoit-elle être campée à DOTHAIM, près d'Esdrélon, de Cadmon, de Bethléhem, pendant qu'elle faisoit le siège de Béthulie, dans la tribu de Siméon, c'est-à-dire, d'une ville éloignée du camp de cinquante, ou soixante lieuës? Je réponds que l'écriture, au Chapitre septième, ne décrit point le camp où allèrent les troupes d'Holofernes; mais celui qu'elles quittoient, en s'avançant vers la tribu de Siméon, & vers l'Egypte. Voici la traduction de la Vulgate suivant cette hypothèse: (b) *Holofernes ordonna à son armée de marcher contre Béthulie. Ils se préparèrent donc tous au combat contre les enfans d'Israël, & ils s'avancèrent par le pied de la montagne jusqu'à la hauteur qui est au-dessus de DOTHAIM. Ils s'étendoient depuis Belma, (ou Béelmaïm) jusqu'à Chelmon (ou Cadmon,) qui est vis-à-vis d'Esdrélon. Voilà quelle étoit la situation du camp qu'ils quittèrent, lorsqu'ils se mirent en marche. On peut entendre le Grec, & le Syriaque dans le même sens.*

ÿ. 8. CUM APPROPINQUASSENT AD MONTANA, EXIERUNT CONTRA EOS FUNDIBULARII. *Etant près des montagnes, les frondeurs de la ville sortirent contre eux.* Les frondeurs de Béthulie firent une sortie contre le détachement qui conduisoit Achior. Le Grec est plus diffus: *Ils allèrent de la plaine dans les montagnes, & ils s'approchèrent des fontaines qui sont au-dessous de Béthulie. Ce qu'ayant vu ceux de la ville, qui étoient au sommet de la montagne, ils prirent leurs armes, & sortirent sur la*

(a) *Judith. i. 9. & ii. 3. 5.*

(b) *Judith. vii. i. 3.*

10. Porro filii Israël descendentes de Bethulia, venerunt ad eum: Quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quod illum vincitum Assyrii reliquissent?

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.

12. In medio itaque seniorum, & in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat, ab Holoferne interrogatus: & qualiter populus Holofernis voluisset propter hoc verbum interficere eum:

10. Or les Israélites étant descendus de Béthulie, vinrent au lieu où il étoit, ils le délièrent, & le conduisirent dans la ville, & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demandèrent pourquoi les Assyriens l'avoient laissé lié de la sorte?

11. En ce tems-là Ozias fils de Micha, de la tribu de Simeon, & Charmi, autrement Gothoniel, étoient les chefs qui commandoient dans le pays.

12. Et Achior étant au milieu des Anciens, & en présence de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu aux demandes d'Holofernes, & comme les gens d'Holofernes l'avoient voulu tuer, pour avoir parlé de la sorte:

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

hauteur; & les frondeurs empêchèrent l'ennemi de monter, & le chassèrent à coups de frondes.

¶. II. ERANT ILLIC PRINCIPES OZIAS, FILIUS MICHA, ET CHARMI, QUI ET GOTHONIEL. *En ce tems-là Ozias, fils de Micha, & Charmi, autrement Gothoniel, étoient les Chefs, qui commandoient dans le pays. Le Grec, & le Syriaque portent: Ozias, fils de Micha, Abris, fils de Gothoniel, & Charmis, fils de Melchiel. (a) On voit en effet Chabri au nombre des Chefs du pays, ci-après, Chap. VIII. 9. Ils étoient les premiers, & les plus considérez entre ceux à qui l'on donne le nom d'Anciens du peuple, aux versets 12. & 20. Ils gouvernoient la ville, & la dépendance, présidoient aux assemblées, rendoient les jugemens, commandoient le peuple dans la guerre, & dans la paix, sous la dépendance du Roi, ou du Chef commun de la Nation.*

¶. 12. IN MEDIO ITAQUE SENIORUM. *Achior étant au milieu des Anciens. Le Grec, & le Syriaque sont un peu plus diffus: Et ils assemblèrent les Anciens de la ville; & tous leurs jeunes hommes, les femmes, & les enfans accoururent à l'assemblée; & on fit venir Achior au milieu d'eux tous; & Ozias l'interrogea, & lui demanda ce qui lui étoit arrivé. Alors il leur fit le récit de ce qui s'étoit dit au Conseil d'Holofernes, & tout ce que lui-même avoit représenté aux Assyriens, & les discours insolens qu'Holofernes avoit prononcez contre la maison d'Israël. Tout le peuple l'ayant ouï, se prof-*

(a) L'ancienne Version Italique. Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi qui & Gothoniel, & Charmi filius Melchiel.

An du M.
3348.

13. *Et quemadmodum ipse Holofernes iratus iusserit enim Israelitis hac de causa tradi : ut, dum vicerit filios Israël, tunc & ipsum Achior diversis iubeat interire suppliciis, propter hoc quod dixisset : Deus cœli defensor eorum est.*

14. *Cumque Achior universa hac exposuisset, omnis populus cecidit in faciem adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu, unanimes preces suas Domino effuderunt,*

15. *Dicentes : Domine Deus cœli & terra, intueri superbiam eorum, & respice ad nostram humilitatem, & faciem sanctorum tuorum attende, & ostende quoniam non derelinquis presumentes de te : & presumentes de se, & de sua virtute gloriantes, humilias.*

16. *Finito itaque fletu, & per totam diem oratione populorum completâ, consolati sunt Achior,*

17. *Dicentes : Deus patrum nostrorum, cuius tu virtutem pradicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.*

18. *Cum verò Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit & tecum Deus in medio nostri : ut, si quis placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum.*

13. Et comme Holofernes même étant dans une grande colère contre lui, avoit commandé qu'on le mît entre les mains des Israélites, afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Israël, il fit aussi mourir Achior de diverses supplices, parce qu'il avoit osé dire, que le Dieu du Ciel étoit leur défenseur.

14. Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna contre terre, en adorant le Seigneur; & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement, & d'un même cœur leur prière à Dieu,

15. En lui disant : Seigneur Dieu du Ciel & de la terre, jetez les yeux sur leur orgueil, & considérez nôtre abaissement, & l'état où sont réduits ceux que vous avez sanctifiés. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de vôtre bonté, & que vous humiliez ceux qui présument d'eux-mêmes, & se glorifient de leurs propres forces.

16. Après ces pleurs de toute l'assemblée, le peuple étant demeuré en prière durant tout le jour, ils consolèrent Achior,

17. En disant : Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puissance, vous en recompensera, & vous fera cette grace, de voir vous-même la perte de ceux qui ont voulu vous faire périr.

18. Et lorsque le Seigneur nôtre Dieu aura mis ainsi ses serviteurs en liberté, reconnoissez le aussi pour vôtre Dieu, au milieu de nous, afin que si vous le jugez à propos, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

COMMENTAIRE.

terna par terre, adora le Seigneur, & dit : Seigneur Dieu, regardez leur orgueil. Voilà ce que portent ces versions pour les versets 12. 13. & 14.

¶ 15. FACIEM SANCTORUM TUORUM ATTENDE. *Considérez l'état où sont réduits ceux que vous avez sanctifiés.* Le Syriaque : *Regardez vôtre Sanctuaire.* Je pense que c'est le vrai sens du Texte. Le Grec, & le Syriaque sont beaucoup plus courts en cet endroit que la Vulgate. Voici ce qu'ils lisent pour tout le reste du Chapitre, depuis le ¶. 15. *Ils consolèrent Achior, & le louèrent beaucoup; & Ozias l'ayant mené de l'assemblée*

19. Tunc Ozias, finito consilio, suscepit eum in domum suam, & fecit ei cenam magnam.

20. Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt.

21. Postea verò convocatus est omnis populus, & per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Israël.

19. L'assemblée étant finie, Ozias le reçut en sa maison, & lui donna un grand souper. An du M.
3348.

20. Et y ayant invité tous les Anciens, après avoir passé en jeûne tout le jour, ils prirent ensemble leur nourriture.

21. On fit assembler ensuite tout le peuple, qui passa la nuit en prières dans le lieu de leur assemblée, demandant au Dieu d'Israël, qu'il lui plût de venir à leur secours.

COMMENTAIRE.

chez lui, fit un festin aux Anciens, (a) ou aux Sénateurs. Et ils appellèrent le Dieu d'Israël à leur secours pendant toute la nuit. La Vulgate remarque qu'ils ne mangèrent qu'après avoir fini leur jeûne, (b) c'est-à-dire, à la nuit. Les Hébreux ne mangent point pendant tout le jour, dans leurs jeûnes : mais ils ne sont obligés à aucune abstinence de viande. Ils mangent ce qu'ils jugent à propos.

¶ 21. INTRA ECCLESIAM ORAVERUNT. Il passa la nuit en prières dans le lieu de leur assemblée. Il paroît par-là que dès-lors les Juifs des villes éloignées de Jérusalem, avoient des lieux d'assemblées, ou de prières. Nous les remarquons aussi à Sufes, au tems d'Esther, & de Mardochée. (c) L'usage en fut fort commun depuis la captivité ; & on en voyoit par tout du tems de J. C. Quelques Savans ont douté qu'il y en ait eu avant le retour de Babylone. Il y en a même qui soutiennent qu'on n'en voyoit point encore du tems des Maccabées. On ne lit pas qu'Antiochus Epiphane les ait ni brûlés, ni démolis. Mais il y avoit certainement dès auparavant des lieux, où se faisoient les assemblées de piété ; Ainsi ce n'est qu'une question de nom. (d)

(a) Εἰσὴν οἴκον αὐτοῦ καὶ ἐποίησεν αὐτῷ δεῖπνον μέγα. L'Hebr. Πρωτὸν revient à la lettre à Πρώτος.

(b) Expleto jejunio refecerunt. 7. 20.

(c) Esther iv. 16.

(d) Voyez notre Commentaire sur S. Marc 17. 23.



CHAPITRE VII.

Siège de Béthulie. On coupe les aquéducs, & les assiégés sont réduits à l'extrémité par la soif. Ozias promet de rendre la place dans cinq jours, si Dieu ne leur envoie du secours.

An du M. 3348.
avant J.C. 656.

†. 1. **H**Olofernes autem altera die precepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter preparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus universa juventutis.

†. 1. **L**E lendemain Holofernes commanda à toutes ses troupes de marcher contre Béthulie.

2. Son armée étoit de six-vingt mille hommes de pied, & de vingt-deux mille hommes de cavalerie, sans compter ceux qu'il avoit pris dans sa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choisis & amenez des Provinces, & des villes dont il s'étoit rendu maître.

COMMENTAIRE.

†. 2. **P**EDITES BELLATORUM CENTUM VIGINTI MILLIA, ET EQUITES VIGINTI-DUO MILLIA. Son armée étoit de six vingt mille hommes de pied, & de vingt-deux mille hommes de cavallerie, (a) sans compter les troupes auxiliaires, qui s'étoient jointes à lui dans sa marche. Le Grec de l'Édition Romaine : Cent soixante & dix mille hommes de pied, & douze mille cavaliers. Le Syriaque : Cent soixante & douze mille hommes de pied, & vingt-deux mille hommes de cheval. Il n'est pas impossible qu'il n'y ait quelque faute dans les nombres de ces divers Textes. L'armée d'Holofernes, quand elle partit de Ninive, n'étoit forte que de cent vingt mille hommes de pied, & de douze mille chevaux : mais aussi elle put être grossie par divers renforts, qui lui vinrent des Provinces du Royaume d'Assyrie, sans y comprendre les troupes auxiliaires des pays nouvellement conquis. Le Grec ne parle point de ces troupes de renfort ; il met en la place : (b) Les bagages, & ceux qui suivoient l'armée à pied, & qui étoient en très-grand nombre. Le Syriaque : Sans leurs serviteurs, & ceux qui s'étoient joints à eux en grand nombre.

†. 3. VENERUNT PER CREPIDINEM MONTIS, &c. Ils vinrent par le pied de la montagne. L'armée d'Holofernes coula le long de la

(a) Ita & Edit. antiq. Latina.

(b) Χαρίε τῆς ἀποσκευῆς, καὶ τῶν ἀδρανῶν οἱ

ἦσαν περὶ οὐκ ἀνωτὸς, πληθὺν καὶ πολλὰ σφέδρα.

3. Omnes paraverunt se pariter ad pugnam contra filios Israël, & venerunt per crepidinem montis usque ad apicem, qui respicit super Dothaïm, à loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdrélon.

4. Filii autem Israël, ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cinerem super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israël misericordiam suam ostenderet super populum suum.

5. Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, qua ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, & erant custodientes ea tota die & nocte.

3. Ils se mirent tous en état de combattre les Israélites; & ils vinrent par le pied de la montagne jusqu'au sommet qui regarde au-dessus de Dothaïm, depuis le lieu appelé Belma, jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis d'Esdrélon.

4. Les Israélites voyant cette multitude innombrable, se prosternèrent en terre, & se couvrant la tête de cendre, ils prièrent d'un même cœur le Dieu d'Israël, afin qu'il lui plût de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

5. Et prenant leurs armes, ils se mirent dans les lieux, où il y avoit de petits sentiers, & des défilez, qui servoient de chemin entre les montagnes, & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

méditerranée, par le pied des montagnes d'Ephraïm, & vint dans le pays des Philistins, laissant à gauche ces montagnes, & Jérusalem, & les autres villes de Juda. Comme son dessein étoit d'aller en Egypte, il ne jugea point à propos de s'arrêter dans ces lieux de montagnes. Le pays maritime lui obéissoit. Il ne se trouva sur sa route que Béthulie, qui lui ferma les portes. On peut voir sur le Chapitre précédent, (a) ce qu'on a dit des lieux marquez ici, & d'où l'armée partit, pour se mettre en marche. Le Grec, & l'ancienne Vulgate portent, que l'armée ennemie s'étendoit en largeur au-dessus de Dothaïm, jusqu'à Belmon, & en longueur, depuis Béthulie, jusqu'à Belmon, qui est vis-à-vis d'Esdrélon.

¶ 4. FILII ISRAEL PROSTRAVERUNT SE SUPER TERRAM. Les Israélites se prosternèrent en terre. Le Grec dit ceci d'une manière plus distincte: (b) Les enfans d'Israël ayant vu leur multitude, en furent extrêmement troublez; & ils se dirent l'un à l'autre: Ils rongeront, (ou, selon l'Edition de Complute, ils enfermeront, ou ils couvriront) toute la face de la terre; & ni les plus hautes montagnes, ni les vallées, ni les éminences, ne pourront en soutenir le poids.

¶ 5. SEDERUNT PER LOCA, QUÆ AD ANGSTI ITINERIS TRAMITEM DIRIGUNT. Ils se mirent dans les lieux, où il y avoit de petits sentiers. Le Grec, & le Syriaque ajoutent, qu'ils allumèrent des feux sur leurs tours, afin d'éviter la surprise, & pour avertir par ce signal

(a) Judith vi. 7.

(b) Νόν ἐκλίθητι ἐπὶ τὸ πρόσωπον τῆς γῆς.

Complut. Εκκλίσεις Antiq vers. Lat. Deficiet
tom facient, &c. Legit. Εκκλίθεις.

An du m.
3348.

6. Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quòd fons, qui influebat, aquaductum illorum à parte australi extra civitatem dirigeret : & incidi præcepit aquaductum illorum.

7. Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potius, quàm ad potandum.

6. Holofernes faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient dans la ville, avoit du côté du midi un aquéduc, qui étoit hors des murailles ; & il commanda qu'on coupât l'aquéduc.

7. Il y avoit néanmoins des fontaines, qui n'étoient pas loin des murs de la ville, où l'on voyoit les assiégés aller puiser un peu d'eau à la hâte, & en cachette, pour soulager plutôt leur soif, que pour l'appaîser.

COMMENTAIRE.

que l'ennemi étoit dans le pays. Le Grec ajoute que le second jour, Holofernes fit monter à cheval toute sa cavallerie, & la fit paroître en présence des Israélites, qui étoient à Béthulie.

¶ 6. INCIDI PRÆCEPIT AQUÆDUCTUM. Il commanda qu'on coupât l'aquéduc. Si l'on prend ici le nom d'aquéduc dans sa signification rigoureuse, il faut que les sources, dont il conduisoit les eaux, ayent été dans une situation supérieure à la ville ; ce qui n'est pas impossible, quoique Béthulie fût placée sur une éminence.

Ni le Grec, ni le Syriaque ne disent point que les fontaines de Béthulie ayent été du côté du midi, ni qu'Holofernes en ait fait couper l'aquéduc. Ils mettent seulement que ce Général ayant découvert leurs fontaines, y mit des troupes, pour les garder. Ils ne parlent point non plus de ces autres petites sources, qui étoient aux pieds des murailles de la ville. En un mot, ils sont bien différens de la Vulgate, dans les versets 6. 7. 8. 9. 10. Voici ce qu'ils portent pour tous ces versets.

Holofernes considéra tous les chemins pour monter à leur ville, se rendit maître de leurs fontaines, & y mit des troupes pour les garder ; puis revint à son camp. (a) Alors tous les Princes des Iduméens, les Chefs du peuple de Moab, & ceux qui avoient le commandement du pays marisime, le vinrent trouver, & lui dirent : Que nôtre Seigneur écoute nos remantrances, afin que vôtre armée ne soit point foulée ; car ce peuple des enfans d'Israël ne met point sa confiance dans ses armes, mais dans la hauteur de ses montagnes, où il n'est pas aisé de monter. Ainsi, Monseigneur, ne les combattez point comme en guerre réglée ; afin que nul de vos gens ne soit tué. Demeurez dans vôtre camp, & conservez tout vôtre monde ; & que vos serviteurs se rendent maîtres de la fontaine qui est au pied de la montagne, parce que c'est de-là que toute la ville de Béthulie prend de l'eau pour boire ; & alors la ville sera contrainte par la soif de se rendre à vous. Pour nous, nous monterons avec nos gens sur les hau-

(a) L'ancienne Vulgate lit : Il désourna la fontaine, & se rendit maître des eaux, & y mit des gardes.

8. Sed filii Ammon & Moab acceperunt ad Holofernem, dicentes: Filii Israël, non in lancea, nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniant illos colles in precipitio constituti.

9. Ut ergo sine congressione pugna possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & sine gladio interficias eos, vel certe fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.

10. Et placuerunt verba hac coram Holoferne, & coram satellitibus ejus, & constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.

8. Sur quoi les Ammonites, & les Moabites étant venu trouver Holofernes, lui dirent : Les Israélites n'espèrent, ni en leurs lances, ni en leurs flèches; mais les montagnes les défendent, & ces collines escarpées, & ces précipices qui les environnent, font toute leur force.

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines, pour les empêcher d'y puiser de l'eau, vous les ferez périr sans tirer l'épée, ou se lassant de souffrir la soif, ils rendront leur ville, qu'ils croyent imprénable, parce qu'elle est sur le haut d'une montagne.

10. Ce conseil plut à Holofernes, & à ses Officiers; & il commandât qu'on mît cent hommes en garde, autour de chaque fontaine.

COMMENTAIRE.

leurs voisins, pour les observer; afin d'empêcher qu'il n'en sorte pas un seul de la ville. Ils sècheront de faim, (& de soif) (a), eux, leurs femmes, & leurs enfans; & avant que l'épée vienne sur eux, ils périront dans les places de leur ville. Et ainsi vous les châtierez de leur révolte, & de ce qu'ils n'ont point voulu venir au-devant de vous, pour demander la paix. Ce conseil ayant été trouvé bon par Holofernes, & par tous ses Officiers, on résolut de l'exécuter. Ils firent avancer les enfans d'Ammon; (b) (le Syriaque: les Moabites,) & avec eux, cinq mille hommes d'infanterie Assyrienne. Ils allèrent camper dans le vallon, & se saisirent des eaux, & des fontaines des enfans d'Israël. Les Iduméens, & les Ammonites, (c) (& douze mille Assyriens) (d) se campèrent sur les hauteurs, vis-à-vis Dothaim. Ils envoyèrent aussi de leurs troupes au midi, & à l'orient, vers Egrébel; (le Syriaque: Ekarbat), qui est à l'opposé de Cusch, sur le torrent de Mochmur. (Le Syriaque: le torrent Péor.) Et le reste de l'armée Assyrienne étoit campé dans la campagne, & couvroit toute la face de la terre. Leurs tentes étoient en grand nombre, & leurs bagages étoient au milieu d'eux. Mais les enfans d'Israël croient au Seigneur leur Dieu; parce que le courage commençoit à leur manquer, & qu'étant envelop-

(a) Isa Syrus.

(b) L'ancienne Version lit aussi, les enfans d'Ammon; mais elle ne marque pas le nombre des troupes Assyriennes.

(c) La même Version ne parle ici, ni des Ammonites, ni des Assyriens.

(d) Le Syriaque lit douze mille Assyriens; mais l'ancienne Vulgate met simplement: Il envoya au midi, & au septentrion, & le reste de l'armée Assyrienne étoit campée dans la campagne, comme il est porté ci-après, sans faire mention des lieux spécifiés ici dans le Grec.

Andum.
3348.

11. *Cumque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisterna, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem, unde satiarentur, vel una die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.*

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes, & les réservoirs d'eau, qui étoient dans la ville de Béthulie, furent mis à sec, & il ne restoit pas dans toute la ville, de quoi donner suffisamment à boire un seul jour aux habitans; car on distribuoit chaque jour au peuple l'eau par mesure.

COMMENTAIRE.

pez de toutes parts de leurs ennemis, ils ne pouvoient échapper de leurs mains.

Il y a quelques difficultez sur les postes qu'on donne ici aux troupes d'Holofernes. La ville de *Dothaim* étoit trop éloignée de Béthulie, soit qu'on la place dans la tribu de Zabulon, ou dans celle de Manassé. Elle étoit à douze mille au septentrion de Samarie. (*) Ainsi elle devoit être à plus de huit, ou dix lieuës de Tibériade, & par conséquent, à une égale distance de Béthulie dans Zabulon, & à plus de trente lieuës de Béthulie de la tribu de Siméon. Il y a donc apparence que les Grecs ont mis ici un nom pour un autre, ou qu'ils ont ajouté sans raison le nom de *Dothaim* en cet endroit.

Ecrébel, ou plutôt, *Akrabat*, est apparemment la *montée du Scorpion*, nommée en Hébreu *Akrabim*, qui donne le nom d'Acrabatène à une contrée du pays de Juda, au midi, frontière d'Arabie. Ce qui nous fait pencher vers ce sentiment, c'est qu'*Akrabat* étoit à l'opposé de *Cusch*, c'est-à-dire, de l'Arabie; ce qu'on ne peut pas dire de l'autre Acrabatène, qui est dans la Samarie. J'avouë que l'une, & l'autre sont bien éloignées du lieu où devoit être Béthulie, dans la tribu de Siméon: mais l'Acrabatène, voisine de l'Arabie, étoit encore bien davantage de la prétendue Béthulie de Zabulon. L'Acrabatène, voisine de la Samarie, n'étoit pas même assez voisine de cette dernière Béthulie, pour dire qu'on y plaça des troupes, pour observer les assiégez.

Le torrent de *Mochmur*, ou *Mechmer*, nous est entièrement inconnu. On ne le trouve nulle part qu'en cet endroit; & ni l'écriture, ni les autres Auteurs ne nous en décrivent aucun de ce nom dans la Palestine. Le Syriaque lit le torrent de *Péor*, peut-être de *Béor*, ou plutôt de *Bézor*, qui n'étoit pas bien loin du lieu où nous plaçons Béthulie.

†. II. CUMQUE ISTA CUSTODIA PER DIES VIGINTI FUISSET EXPLETA. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours. Le Grec est assez différent de la Vulgate: *Et le camp d'Assyrie, leur infanterie,*

(*) *Ensch. & Ieron. in locis.*

11. *Tunc ad Oziam congregati omnes viri, femineque, juvenes, & parvuli, simul una voce,*

13. *Dixerunt: Judicet Deus inter nos & te: quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacifice cum Assyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.*

14. *Et ideò non est qui adjuvet, cum prosternamur ante oculos eorum in siti, & perditione magna.*

15. *Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut spontè tradamus nos omnes populo Holofernis.*

16. *Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quam moriamur, & sumus opprobrium omni carni, cum viderimus uxores nostras, & infantes nostros, mori ante oculos nostros.*

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens, & les petits enfans vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tout d'une voix :

13. Que Dieu soit Juge entre vous & nous ; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu traiter de paix avec les Assyriens ; & c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. Ainsi nous demeurons sans secours, & la soif nous fait périr malheureusement devant leurs yeux.

15. C'est pourquoi assemblez maintenant tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holofernes.

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins, & bénissons le Seigneur, que de mourir maintenant, & être en opprobre à tous les hommes, en voyant nos femmes, & nos enfans périr ainsi devant nos yeux.

COMMENTAIRE.

leur cavallerie, & leurs chariots, demeurèrent devant la ville trente-quatre jours ; (a) & tous les réservoirs d'eau de ceux de Béthulie furent épuisés, leurs citernes vidées ; & ils n'avoient point assez d'eau, pour en boire à leur aise un seul jour ; car on étoit réduit à leur donner l'eau par mesure. Leurs petits enfans, leurs femmes, & leurs jeunes hommes mouraient de soif, &omboient dans les places, & dans l'entrée des portes, & étoient sans force, ni vigueur. Le Syriaque porte que le siège dura deux mois, & quatre jours. Le récit de la Vulgate ne marque pas un si long siège.

¶ 13. PROPTER HOC VENDIDIT NOS DEUS IN MANIBUS EORUM. ¶ 14. ET IDEO NON EST QUI ADJUVET. C'est pour cela que Dieu nous a livrés ; à la lettre, qu'il nous a vendus entre leurs mains. Ainsi nous demeurons sans secours. Le Grec, & le Syriaque : Et à présent nous n'avons aucun secours ; mais le Seigneur nous a vendus entre leurs mains. Nous allons tomber entre leurs mains comme de malheureux esclaves, réduits à la plus dure captivité.

¶ 15. UT SPONTE TRADAMUS NOS. Que nous nous rendions volontairement. Le Grec, & le Syriaque : Et à présent appelez-les, & livrez la ville au pillage à l'armée d'Holofernes.

(a) Antiqua versio. Diebus viginti & quatuor.

Ab du M.
334.8.

17. *Contestamur hodie cœlum & terram, & Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundum peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiae Holofernis, & sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate siccis.*

18. *Et cum hac dixissent, factus est stritus, & ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, & per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes:*

19. *Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.*

20. *Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, & nos tradere consicentes te, populo qui ignorat te.*

21. *Ut non dicant inter Gentes: Ubi est Deus eorum?*

22. *Et cum fatigati his clamoribus, & his fletibus lassati siluissent;*

23. *Exurgens Ozias infusus lacrymis, dixit: Equo animo estote fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.*

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le ciel & la terre, & devant le Dieu de nos peres, qui se venge de nous, selon la grandeur de nos péchez, de livrer incessamment la ville entre les mains d'Holofernes, & de nous faire trouver plûôt une mort prompte par l'épée, au lieu de cette longue mort, que la soif qui nous brûle, nous fait souffrir.

18. Après qu'ils lui eurent parlé de la sorte, il se fit de grands cris, & de grandes lamentations dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures, crièrent à Dieu, en disant :

19. Nous avons péché avec nos peres; nous avons agi injustement; nous avons commis l'iniquité.

20. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon; ou vengez nos crimes en nous châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous bénissent, à un peuple qui ne vous connoît point;

21. Afin qu'on ne dise pas parmi les nations: Où est leur Dieu?

22. Après s'être lassés à force de crier, & de pleurer, ils se turent.

23. Alors Ozias se leva, ayant le visage tout trempé de ses larmes, & il leur dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la miséricorde du Seigneur.

COMMENTAIRE.

¶ 17. **CONTESTAMUR HODIE COELUM ET TERRAM.** Nous vous conjurons devant le Ciel, & la terre. Le Grec est assez différent: Nous attestons aujourd'hui contre vous le Ciel, & la terre, & le Seigneur notre Dieu, & le Dieu de nos Peres, qui nous punit selon nos péchez, & selon les péchez de nos Peres: Que le malheur n'arrive point aujourd'hui; c'est-à-dire, que nous ne périssions pas, & que nous ne voyions pas périr devant nos yeux nos femmes, & nos enfans.

¶ 18. **PER MULTAS HORAS.** Pendant plusieurs heures. Cela n'est ni dans le Grec, ni dans le Syriaque, ni dans l'ancienne version Latine, mais seulement qu'ils crièrent à haute voix. Ces versions ne lisent point du tout les versets 19. 20. 21. 22.

¶ 23. **QUINQUE DIES.** Cinq jours. Sulpice Sévère lit quinze jours. (a)

(a) Sulpis. Sever. Hist. Eccl. 5.

24. Forſitan enim indignationem ſuam abſcindet, & dabit gloriam nomini ſuo.
 25. Si autem tranſactis quinque diebus non venerit adiutorium, faciemus hæc verba, quæ locuti eſtis.

24. Peut-être qu'il appaifera la colère, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.
 25. Que ſi ces cinq jours étant paffez, il ne nous vient point de ſecours, nous ferons ce que vous nous avez propoſé.

COMMENTAIRE.

¶ 25. FACIEMUS HÆC VERBA QUÆ LOCUTI ESTIS. Nous ferons ce que vous nous avez propoſé. Le Grec, & le Syriaque ajoutent : Et Ozias les renvoya chacun dans ſa tente ; (a) & dans les tours, & ſur les murailles de la ville ; & il fit aller les femmes, & les enfans dans leurs maiſons ; & ils demeurèrent dans une grande humiliation, ou affliction.



CHAPITRE VIII.

Généalogie de Judith. Elle exhorte les principaux du peuple à attendre le ſecours de Dieu. Son deſſein pour la délivrance de ſa patrie.

¶ 1. ET factum eſt, cum audiſſet hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joſeph, filii Ozia, filii Elai, filii Jannor, filii Gedeon, filii Raphaïm, filii Achitob, filii Melchia, filii Enan, filii Nathania, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben.

¶ 1. Ces paroles d'Ozias furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Mèrari, fils d'Idox, fils de Joſeph, fils d'Ozias, fi's d'Elai, fils de Jannor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Siméon, fils de Ruben.

An du m.
 3348.
 avant J.C.
 656.

COMMENTAIRE.

¶ 1. JUDITH VIDUA, QUÆ ERAT FILIA MERARI. Judith veuve, qui étoit fille de Mèrari. Dans l'ancienne Vulgate, au lieu d'Elai, fils de Jannor, on lit Helchias, fils d'Hanno ; & entre Achitob ; & Melchias, on lit Eli, qui n'eſt point dans nôtre Texte Latin. La généalogie de Judith dans le Grec, & dans le Syriaque, eſt aſſez différente de la Vulgate. Voici le Grec : Judith, fille de Mèrari, fils d'Ox, fils de Joſeph, fils d'Oziel, fils d'Elcia, fils d'Eliu, fils de Chelcia, fils d'Eliab, fils de Natha-

(a) Εἰς τὰς ταυῶν παρεμβόλην. Syr. In tentorium.

An du M.
3348.

2. *Et vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeacea.*

2. Son mari s'appelloit Manassé, qui mourut au tems de la moisson des orges.

COMMENTAIRE.

nael, fils de Salamiel, fils de Sarasaddai, fils d'Israël. Il peut y avoir quelque personne dans cette généalogie, qui avoit deux noms, dont l'un est rapporté dans le Latin, & l'autre dans le Grec: mais il est mal-aisé de sauver ce qu'il dit de *Sarasaddai*, fils d'Israël. Nous ne connoissons aucun fils de Jacob qui ait porté ce nom, à moins qu'on ne veuille que ç'ait été le second nom de Siméon; ce dont on n'a aucune preuve. L'Édition de Complute: *Fille de Mérari, fils d'Ox, fils de Joseph, fils d'Oziel, fils d'Elcia, fils d'Ananie, fils de Gédéon, fils de Raphaim, fils d'Achito, fils d'Eliu, fils d'Eliab, fils de Nathanaël, fils de Samaliel, fils de Saladai, fils d'Israël.* Le Syriaque est encore différent: *Judith, fille de Mérari, fils d'Uz, fils de Joseph, fils d'Uziel, fils d'Helkana, fils de Chanan, fils de Gabun, fils de Daphnin, fils d'Achitub, fils de Naïm, fils de Malchia, fils de Gir, fils de Nathanie, fils de Samuel, fils de Siméon, fils d'Israël.* S. Fulgence lisoit dans ses Exemplaires d'une manière plus courte: *Manassé, époux de Judith, étoit fils d'Achitob, fils de Melchis, fils d'Eliab, fils de Nathahel, fils de Surifoda, fils de Siméon, fils d'Israël.*

La Vulgate fait Siméon fils de Ruben, contre l'autorité de l'Histoire, qui nous dit qu'il étoit fils de Jacob, & qui ne donne à Ruben aucun fils de ce nom; & peut ne nous pas laisser à deviner qui étoit ce Siméon, dont Judith descendoit, elle-même nous apprend (a) qu'elle étoit de la postérité de Siméon le Patriarche: *Seigneur Dieu de mon pere Siméon, dit-elle, qui avez mis le glaive entre ses mains, pour venger l'injure faite par des étrangers, qui avoient violé la vierge Dina.* (b) Il y a beaucoup d'apparence que la confusion qui se remarque dans cette généalogie, vient de ce que les Copistes ont transposé les versets, en mettant au premier ce qui n'étoit qu'au troisième, & ont ainsi mêlé les descendans de Judith, avec ceux de Manassé son époux. La généalogie de Manassé, que S. Fulgence (c) rapporte séparément, & qui se trouve ici sous celle de Mérari, pere de Judith, dans le Grec, & dans le Syriaque, est une forte preuve de cette conjecture.

Pour concilier ce qui est dit dans le Latin, que Mérari, pere de Judith, descendoit de Siméon, & de Ruben, quelques Commentateurs (d) ont voulu que Judith ait été de la tribu de Ruben, par son pere, & de celle de Siméon, par sa mere: mais j'aimerois mieux lire dans notre Texte: *Fils de*

(a) *Judith IX. 2.*

(b) *Genes. xxxiv. 25.*

(c) *Fulgent. Ep. 2. ad Gallam.*

(d) *Auth. Hist. Scholast. Vide & Dionys. Carthuf. & Est. ad 7. 2.*

Siméon

3. *Instabat enim super alligantes manipulos in campo, & venit astus super caput ejus, & mortuus est in Bethulia civitate sua, & sepultus est illic cum patribus suis.*

3. Car lorsqu'ils faisoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans son champ, l'ardeur du soleil lui donna sur la tête, & il mourut dans Béthulie ville de sa naissance, où il fut enterré avec ses peres.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

Siméon, frere de Ruben; ou plutôt, comme portent le Syriaque, & S. Fulgence: *Siméon, fils d'Israël*. Cette correction est appuyée sur l'écriture d'une manière si claire, qu'elle ne souffre à cet égard aucune difficulté. (a) Manassé, & Judith étoient donc tous deux de la tribu de Siméon. Judith en descendoit par Salathiel, & Manassé par Sarisadaï. Ainsi on concilie toutes les variétez de ce passage. Ce qui a pû obliger les Copistes à mêler ces deux généalogies, est que comme pour l'ordinaire on ne donnoit point les généalogies des femmes, quelques-uns se sont imaginez que celle de Judith au v. 1. étoit la même que celle de Manassé au v. 3. & sans examiner la chose de plus près, les uns ont entièrement supprimé la généalogie de Manassé, qui se trouvoit au v. 3. & les autres l'ont cousuë avec celle de Judith au v. 1.

v. 3. *SEPULTUS EST ILLIC CUM PATRIBUS SUIS*. Il fut enterré à Béthulie avec ses Peres. Le Grec, & le Syriaque veulent qu'il ait été enterré dans un champ, entre *Dothaim*, & *Belmon*. (b) C'est la même ville qu'ils ont déjà nommée plusieurs fois, tantôt *Belmaïm*, & tantôt *Belma*, ou *Bélem*, ou *Baalmeon*. Mais outre que cela est contraire à la Vulgate, quelle apparence que Manassé ait été se faire enterrer si loin de sa tribu, & de la ville de Béthulie? Quand même on mettroit Béthulie dans la tribu de Zabulon, pourquoi placer son tombeau entre *Dothaim*, & *Baalmaïm*? *Dothaim* en est à plus de dix lieuës. Si on lit *Baalmeon*, comme veulent quelques-uns, la faute paroitra encore plus grande, puisque cette ville étoit au-delà du Jourdain. (c) Si on veut l'expliquer d'*Abéline* de Brocard, à une lieuë de Béthulie, on peut montrer que les villes d'*Abila*, ou d'*Abiline*, étoient toutes bien éloignées de la prétenduë Béthulie, dont il nous parle. Il y avoit une *Abiline* dans la *Céléfyrie*, une autre dans la *Pérée*; une dans la *Phénicie*, une autre sur le Jourdain, vers Jéricho: (d) mais on n'en connoît aucune dans la Galilée. Ainsi nous rejettons cet endroit comme une addition sans autorité, & sans aveu, & nous nous en tenons à la Vulgate, qui dit que Manassé fut enterré à Béthulie avec ses Peres.

(a) *Vide Sever. qu. 1. Bellarmin. lib. 1. d. Verbo Dei cap. 12. Salian. Menoch. Tirin. Maniana.*

(b) L'ancienne Version Italique ne favorise

point ce sentiment, elle est semblable à nôtre Vulgate.

(c) *Josue XIII 17. & Num XXXII. 38.*

(d) Voyez Ortel. Thefaur. Joseph. Ptolem. Plin. Stephan.

An du M.
3348.

4. Erat autem Judith relicta ejus vi-
dua, jam annis tribus, & mensibus sex.

5. Et in superioribus domus sua fecit
sibi secretum cubiculum, in quo cum puel-
lis suis clausa morabatur.

6. Et habens super lumbos suos cili-
cium, jejunabat omnibus diebus vite sue,
prater Sabbatha, & neomenias, & festa
domus Israël.

4. Il y avoit déjà trois ans & demi que Ju-
dith étoit demeurée veuve.

5. Elle s'étoit fait au haut de sa maison une
chambre secrète, où elle demouroit enfer-
mée avec les filles qui la servoient.

6. Et ayant un cilice sur les reins, elle
jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les jours
de Sabbat, les premiers jours du mois, & les
fêtes de la maison d'Israël.

COMMENTAIRE.

¶ 4. ANNISTRIBUS, ET MENSIBUS SEX. *Il y avoit trois ans & demi qu'elle étoit veuve.* Le Grec, & le Syriaque: *Trois ans, & quatre mois.* L'ancienne version Latine lit ici de même que la Vulgate.

¶ 5. IN SUPERIORIBUS DOMUS SUE FECIT SIBI SECRE-
TUM CUBICULUM. *Elle s'étoit fait au haut de sa maison une chambre
secrète.* Le Grec, (a) & le Syriaque: *Elle s'étoit fait une tente sur le toit,*
ou sur la platte-forme de sa maison. Les Juifs éloignent de Jérusalem, mon-
toient pour l'ordinaire sur le toit de leurs maisons, pour prier, tournez du
côté de Jérusalem. Nous l'avons déjà remarqué à l'occasion de Sara, fille de
Raguel, dans la ville d'Ecbatanes. (b) Judith dressa une tente sur la platte-
forme de sa maison, pour y pouvoir demeurer plus assidûment, & le jour,
& la nuit. Absalon fit dresser une tente sur le toit du Palais de son pere,
pour y coucher. (c) Ainsi la chose n'est pas si extraordinaire en cet en-
droit.

¶ 6. HABENS SUPER LUMBOS SUOS CILICIUM. *Ayant un
cilice sur les reins.* Elle conservoit depuis la mort de son mari, les orne-
mens, & les marques de deuil. Le cilice étoit, comme on l'a déjà remar-
qué, une étoffe grosse, dure, incommode, & dont on ne se servoit que
dans le deuil. Il est dit ci-après, (d) que Judith quitta les habits de son ven-
nage, lorsqu'elle voulut sortir de la ville.

PRÆTER SABBATHA, ET NEOMENIAS, ET FESTA DO-
MUS ISRAEL. *Elle jeûnoit tous les jours, hors les jours de Sabbath, les
premiers jours du mois, & les fêtes de la maison d'Israël.* Le Syriaque, &
l'ancienne Vulgate (e) n'en disent pas davantage: mais le Grec veut que
Judith se soit abstenuë de jeûner, (f) les veilles, & les jours de Sabbath, les
veilles, & le jour des néoméniés, les jours de fêtes, & de réjouissances d'Is-

(a) Ενωϊσεν ιαυδ̄ εν̄ τ̄ν̄ τ̄ν̄ δ̄ματ̄. τ̄ν̄
ἀνω̄ ἀν̄ τ̄ν̄. Vers. antiqua. Fecit sibi tabernacu-
lum.

(b) Tob. III. 12.

(c) 3. Reg. XVI. 22.

(d) Infra Cap. X. 2.

(e) Præter Sabbathis & neomeniis & gaudi-
moniis domus Israël.

(f) Χω̄ρις παρασάββατον, & σαββάτων; &
παραμηνίαν, & νεμηνίαν, & ἑορτῶν, & χαρμενίων
οἴκου Ἰσραὴλ.

raël. Tout le monde fait que le jeûne passoit pour incompatible avec les jours de fêtes parmi les Hébreux, quoi qu'en ayent pû dire quelques Auteurs profanes, mal informez de leurs usages. (a) L'Eglise Chrétienne, toute persuadée qu'elle est, que l'austérité du jeûne, & la douleur de la pénitence ne sont nullement contraires à la joye intérieure, qui doit accompagner les jours de fêtes, n'a pas laissé de défendre le jeûne aux jours de Dimanches, & de se relâcher ces jours-là des austérités qu'elle ordonne aux autres tems. Le Sabbat étoit donc un jour privilégié parmi les Hébreux, de même que le premier jour du mois. Quoique Moÿse n'eût point ordonné le repos pour la néoménie, il est pourtant certain que c'étoit un jour de réjouissance dans Israël. Nous en voyons la preuve dans l'Histoire de Saül. (b) Moÿse n'ordonne de s'affliger, & de jeûner, qu'au jour de l'Expiation. (c) Mais depuis ce Législateur, on établit quelques jeûnes, en mémoire des malheurs arrivez dans Israël. (d)

An du M.
3348.

Mais on demande pourquoi Judith ne jeûnoit pas les veilles de Sabbat, & de Néoméniés? Grotius croit que les Anciens de la Nation avoient défendu le jeûne les veilles des jours de fêtes, pour servir comme de haye à la Loi, qui ne veut pas qu'on jeûne les jours de fêtes. On se dispensoit du jeûne dès la veille, par précaution; afin qu'il ne restât aucun ressentiment de la tristesse précédente, dans le jour de la solemnité. D'autres (e) croient que c'étoit par respect pour le jour de la fête. Et on remarque qu'ils condamnent le jeûne, non-seulement le jour, mais encore la veille, & le lendemain du Sabbat; afin que la joye de ce jour ne fût troublée, ni par la tristesse précédente, ni par l'humiliation du jeûne qui la suivroit. Il y en a d'autres (f) qui veulent que la défense de jeûner le Vendredi, soit principalement fondée sur l'impuissance d'observer fidèlement le jeûne ce jour-là, à cause qu'on est obligé d'y préparer à manger pour le Samedi, & par conséquent, de goûter des viandes qu'on apprête. Et à l'égard de la néoménie, il se peut faire que l'usage de ne pas jeûner la veille de ce jour, s'établit lorsque les Juifs s'aviserent de faire deux jours de fête, au commencement de chaque mois, dans la crainte de manquer à ce que la Loi leur ordonnoit, ou dans

(a) *Martial lib. 4. Perf. Sat. 5 Horat. Satyr. Justin. lib. 36. Sueton. in Aug. cap. 76. &c.*

(b) *1. Reg. xx. 5.*

(c) *Levit. xvi. 29 xxiii. 27. 28.*

(d) Par exemple, le jeûne pour la mort des enfans d'Aaron, au premier de Nisan. Le jeûne pour la mort de Josué, le vingt-deux de Nisan. Celui qu'on établit en mémoire de ce que Moÿse rompit les Tables de la Loi, le dix-sept de Tamuz. Le jeûne à cause de la guerre que les dix tribus firent contre celle de Benjamin, le vingt-quatre de Seber. Le jeûne en mémoire de la prise de l'Arche, & de la mort du grand-Prêtre Héli, le dix de Jar. Le jeûne pour la mort de

Samuël, au vingt-neuf du même mois. Le jeûne pour la mort d'Aaron, le premier du mois Ab. Le jeûne à cause de la mort de Moÿse, le septième d'Adar. Le jeûne pour le schisme des dix tribus, le vingt-trois de Sivan. Le jeûne pour la mort des Espions de la terre Promise, le sept d'Elul. On n'assure pas que tous ces jeûnes soient plus anciens que Judith; mais on ne doute pas que dès-lors, il n'y en eut déjà un nombre d'établis, comme on en fit d'autres depuis Judith.

(e) *Vide Cunnam de Rep. Hebr. lib. 2. cap. 10.*

(f) *Schikard orat. de Purim.*

An du M.
3348.

7. *Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, & familiam copiosam, ac possessiones armentis bonis, & gregibus ovium plenas.*

8. *Et erat hac in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.*

7. Elle étoit parfaitement belle, & son mari lui avoit laissé de grandes richesses, un grand nombre de serviteurs, & des héritages, où elle avoit de nombreux troupeaux de bœufs, & de moutons.

8. Elle étoit très-estimée de tout le monde, parce qu'elle avoit une grande crainte du Seigneur; & il n'y avoit personne qui dût la moindre parole à son désavantage.

COMMENTAIRE.

L'incertitude de l'heure précise où la Lune paroissoit. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces observances superstitieuses, il est visible par cet endroit, que la pratique en est très-ancienne; mais nous n'oserions assurer qu'elle ait été en vigueur dès le tems de Judith. Il se peut faire que l'Auteur Grec, qui nous a donné la traduction que nous avons, ait parlé suivant l'usage de son tems, & de son pays, & qu'il ait crû devoir ajouter au Texte *les veilles de Sabbat, & de néoméniés*, parce que de son tems elles étoient en usage parmi les Juifs, quoiqu'elles ne fussent pas dans l'Original dont il se servoit, non plus que dans celui de saint Jérôme, & du Syriaque. Enfin on peut encore donner cette autre raison de la dispense du jeûne aux veilles des fêtes; c'est que dans Israël, les jours de solemnitez commençoient *entre les deux vèpres*, (a) c'est-à-dire, depuis la neuvième, jusqu'à la douzième heure du jour; ou, si l'on veut parler suivant nôtre manière de compter, depuis trois heures après midi, dans l'équinoxe, jusqu'à six heures du soir. Or comme le jeûne des Hébreux ne finissoit qu'au soir, & après le coucher du soleil, c'est-à-dire, vers six heures du soir, il est visible qu'il n'étoit pas compatible avec ces veilles de fêtes, parce qu'il ne pouvoit aller que jusqu'à trois heures après midi. Ainsi ce n'auroit point été un jeûne véritable, & rigoureux. Cette dernière raison nous paroît la plus plausible, & la plus solide.

Ÿ. 7. *DIVITIAS MULTAS, ET FAMILIAM COPIOSAM.* Son mari lui avoit laissé beaucoup de richesses, & un grand nombre de serviteurs. Voici à la lettre ce que portent le Grec, le Syriaque, & S. Fulgence: *Son mari lui avoit laissé de l'or, de l'argent, des serviteurs, & des servantes, du bétail, & des champs; & elle demouroit sur ses biens.*

Ÿ. 8. *NON ERAT QUI LOQUERETUR DE EA VERBUM MALUM.* Il n'y avoit personne qui dît la moindre parole à son désavantage. S. Jérôme (b) remarque fort bien que la réputation d'une veuve jeune, & bienfaite, est la chose du monde la plus délicate. Ainsi l'Ecriture ne pouvoit

(a) *Levit. XXIII. 32. A vespera usque ad vesperam celebrabitis Sabbatha vestra.*

(b) *Ieronym. ad Salvinam.*

9. *Hec itaque cum audisset, quoniam Ozias promississet quod transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri & Charmi.*

10. *Et venerunt ad illam, & dixit illis: Quod est hoc verbum, in quo consentit Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adiutorium?*

11. *Et qui estis vos, qui tentatis Dominum?*

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir Chabri & Charmi anciens du peuple.

10. Ils la vinrent trouver, & elle leur dit : Comment donc Ozias a-t'il consenti de livrer la ville aux Assyriens, s'il ne vous venoit du secours dans cinq jours ?

11. Et qui êtes-vous, pour tenter ainsi le Seigneur ?

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

faire un éloge plus glorieux de Judith, qu'en disant que personne n'en disoit le moindre mal: *Tenera res in feminis fama pudicitie est, & quasi flos pulcherrimus cito ad levem marcessit auram, levique flatu corrumpitur; maxime ubi atas consentit ad vitium, & maritalis deest autoritas, cujus umbra tamen uxoris est.*

¶ 9. CUM AUDISSET QUONIAM OZIAS PROMISSISSET, &c. Ayant appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours. Le Grec, & le Syriaque sont un peu plus étendus: *Judith apprit les mauvais discours que le peuple avoit tenus aux Magistrats de la ville, à cause du découragement où les avoit jetté le manque d'eau. Elle apprit aussi qu'Ozias leur avoit promis avec serment de rendre la ville aux Assyriens dans cinq jours. Elle envoya donc sa servante, qu'elle avoit établie pour gérer tous ses biens, & fit prier Ozias, Chabri, & Charmi de la venir trouver. (a)*

¶ II. QUI ESTIS VOS, QUI TENTATIS DOMINUM? *Qui êtes-vous, pour tenter ainsi le Seigneur? Le Grec, & le Syriaque sont assez différens. Voici ce qu'ils portent pour les versets 11. 12. 13. 14. 15. Qui êtes-vous, pour tenter le Seigneur, & pour faire les Dieux parmi les enfans des hommes? Vous voulez pénétrer les desseins du Seigneur, dont personne n'a jamais pu sonder la profondeur. Vous ne pouvez parvenir jusqu'au fond du cœur de l'homme, ni découvrir ses pensées secrètes; & comment prétendez-vous approfondir les desseins, & les pensées du Seigneur, qui a fait toutes ces choses? Ce n'est point ainsi, mes freres, que vous en devez user. N'irritez point le Seigneur nôtre Dieu; car s'il ne juge pas à propos de nous secourir dans ces cinq jours, il pourra, quand il voudra, nous protéger, & exterminer nos ennemis de devant nous. (b) (Le Grec de l'Edit. Rom. ajoute: Ou nous exterminer devant nos ennemis.) Pour vous, n'engagez point les desseins du*

(a) L'ancienne Traduction dit, qu'elle fit venir Cambri & Zambri, anciens de la ville. Dans la suite du discours, il paroît qu'Ozias étoit présent.

(b) Isa 45.

An du m.
3348.

12. *Non est iste sermo, qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitet, & furorem accendat.*

13. *Posuistis vos tempus miserationis Domini, & in arbitrium vestrum, diem constituistis ei.*

14. *Sed quia pater Dominus est, in hoc ipso pœnitentibus, & indulgentiam ejus suis lacrymis postulemus.*

15. *Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis, ad iracundiam inflammabitur.*

12. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa miséricorde; mais plutôt d'exciter sa colère, & d'allumer sa fureur.

13. Vous avez prescrit à Dieu le terme de sa miséricorde, selon qu'il vous a plu, & vous lui en avez marqué le jour :

14. Mais à présent, comme le Seigneur est miséricordieux, faisons pénitence de cette faute même, & implorons sa miséricorde avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colère, comme les enfans des hommes.

COMMENTAIRE.

Seigneur nôtre Dieu; (a) (ne prétendez point l'obliger à vous secourir, comme on oblige un débiteur à payer, en prenant de lui des gages; ou bien, ne promettez rien en son nom, comme si vous aviez des promesses de sa part pour un certain tems;) parce que Dieu n'est point comme un homme, pour se laisser intimider par des menaces, ni comme un enfant des hommes, pour être jugé, & réduit à son devoir par un autre. L'ancienne Italique: Mais vous ignorez la volonté du Seigneur nôtre Dieu; car Dieu ne menace pas comme un homme, & ne change point comme le fils de l'homme. Ces dernières paroles sont tirées du Livre des Nombres. (b) La Vulgate les a prises dans un autre sens ici, v. 15.

¶ 12. NON EST ISTE SERMO QUI MISERICORDIAM PROVOCET. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa miséricorde. Judith reprend les principaux Magistrats de Béthulie en trois chefs. Le premier, d'avoir fait un serment inconsidéré, en promettant de livrer la ville dans cinq jours, s'il ne leur venoit point de secours. Le second, d'avoir tenté Dieu, & d'avoir voulu pénétrer dans ses desseins. Et le troisième, de lui avoir prescrit un terme pour secourir son peuple, & de s'être en quelque sorte engagé en son nom, quoique sans son aveu, à lui fournir du secours dans ce terme si court, & dans cette circonstance si importante, où il s'agissoit non-seulement de la conservation de Béthulie, & de ses habitans, mais aussi du salut de toute la Nation, & en particulier, du Temple, & des choses sacrées, comme on le verra ci-après dans le Grec, versets 19. 20. 21.

(a) Ὑμῖς δὲ μὴ ἐπιχειρεῖτε εἰς βουλὰς τῆς Κυρίου τῆς Θεοῦ ἡμῶν. Θεὸς γὰρ ὡς ἄνθρωπος ἢ ὡς ἀπειληθῆναι, ἢ δὲ ὡς υἱὸς ἀνθρώπου διατηρηθῆναι. Antiqua versio. Nos autem voluntatem ignorantem Domini Dei nostri, quoniam non sicut homo

Deus minatur, nec sicut filius hominis transmutatur.

(b) Num. xxiii. 19. Non est Deus quasi homo ut mentiat: Nec ut filius hominis ut mutetur. Voyez le Grec, & nôtre Commentaire sur cet endroit.

16. Et ideo humiliemus illi animas nostras, & in spiritu constituamur humiliora, servientes illi,

16. C'est pourquoi humiliions nos ames devant lui, reconnoissons que nous sommes ses esclaves, demeurons dans un esprit d'abaissement,

Andu M. 3348.

COMMENTAIRE.

Ces Magistrats ne paroissent pas avoir jusques-là fait le moindre effort, pour se défendre. Il n'y avoit point eu de sang répandu. Il ne s'agissoit que de souffrir la soif, ou d'y trouver quelque remède. On n'avoit point attaqué les gardes Assyriennes, qui gardoient les fontaines. C'est donc avec grande raison que Judith les reprend de leur précipitation, & de leur peu de courage.

¶ 16. IDEO HUMILIEMUS EI ANIMAS NOSTRAS. *Humili-
ons nos ames devant lui.* Tout le reste de ce Chapitre est si peu semblable à la Vulgate dans le Grec, & dans le Syriaque, que nous sommes obligez de le donner ici tout entier, comme il se lit dans ces versions: « C'est pour-
quoi attendons nôtre salut de sa part; appellons-le à nôtre secours, & il « nous écoutera, s'il le juge à propos; parce que de nôtre tems, on n'a vû « parmi nous ni tribu, ni famille, ni ville, ni peuple d'entre nous, qui ado- « re les Divinitez faites de la main des hommes, comme il s'est pratiqué « dans les tems passez. D'où vient aussi que nos Peres ont été livrez à l'épée, « & au pillage, & qu'ils ont succombé d'une manière si funeste sous la main « de leurs ennemis. Mais pour nous, nous n'avons connu aucun autre Dieu « que lui. Ainsi nous avons lieu d'espérer qu'il ne nous méprisera point, ni « nôtre peuple; car si une fois nous sommes pris nous autres, toute la Judée « fera aussi livrée, & nôtre Temple sera pillé; & le Seigneur vengera sur nô- « tre sang la profanation des choses saintes, & la perte de nos freres, & la « captivité du peuple; & il fera tomber sur nos têtes la désolation de ce « pays, qui est nôtre héritage; nous en porterons la peine au milieu des Na- « tions auxquelles nous serons assujettis; nous ferons dans le mépris, & un « sujet de scandale en présence de ceux qui seront nos maîtres, parce que « nôtre servitude ne leur sera point agréable; (a) & le Seigneur fera qu'elle « tourne à nôtre ignominie. Et à présent faisons voir à nos freres (b) que « leur vie dépend de nous, & que la conservation des choses saintes, du « Temple, & de l'Autel, sont appuyez sur nous; (leur conservation dé- « pend de nôtre résistance.) Et après cela, rendons graces à Dieu, (c) qui »

(a) (Nous ne pourrons leur plaire par toutes nos soumissions; Nous ne trouverons point graces à leurs yeux.

Επιδοχάμεθα: Recevons nos freres, parce que leur vie dépend de nous.

(b) Επειδοχάμεθα τῶν ἀδελφῶν ἡμῶν, ὅτι ἐξ ἡμῶν ἀρρέματα ἔσονται αὐτῶν. Le Syriaque a dit: Placebitus Deo,

(c) Εὐχαριστοῦμεν τῷ Κυρίῳ. Le Syriaque a dit: Placebitus Deo,

An du M.
3348.

17. *Dicamus fletus Domino, ut secundum voluntatem suam, sic faciat nobiscum misericordiam suam: ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriamur.*

18. *Quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum, & adoraverunt Deos alienos,*

19. *Pro quo scelere dati sunt in gladium, & in rapinam, & in confusionem inimicis suis: nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum.*

20. *Expectemus humiles consolationem ejus, & exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, & humiliabit omnes gentes, quacumque insurgunt contra nos, & faciet illas sine honore Dominus Deus noster.*

21. *Et nunc fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur, si verè colerent Deum suum.*

22. *Memores esse debent, quomodo pater noster Abraham tentatus est, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est.*

23. *Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transferunt fideles.*

24. *Illi autem, qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, & impatientiam suam, & improprium murmurationis sue contra Dominum protulerunt,*

17. Et prions le Seigneur avec larmes de nous faire sentir en la manière qu'il lui plaira, les effets de sa miséricorde : afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte, nôtre humilité aussi devienne pour nous un sujet de gloire.

18. Car nous n'avons point suivi les péchez de nos peres, qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des Dieux étrangers,

19. Et qui par ce crime ont mérité d'être abandonnez à leurs ennemis, qui les ont tueez, pilliez, & couverts de confusion. Mais pour nous, nous ne connoissons point d'autre Dieu que le nôtre,

20. Attendons avec une humble soumission les consolations; & il nous vengera des maux que nos ennemis, altérez de nôtre sang, nous font souffrir; il humiliera toutes les nations, qui s'élèvent contre nous, & les couvrira de honte, en se déclarant nôtre Seigneur & nôtre Dieu.

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une manière qui leur relève le cœur, en les faisant souvenir que nos peres ont été tentez, afin que l'on connût s'ils servoient Dieu véritablement.

22. Ils doivent se souvenir qu'Abraham nôtre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il est devenu l'ami de Dieu.

23. C'est ainsi qu'Isaac, que Jacob, que Moysè, & que tous ceux qui ont plu à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, & sont toujours demeurez fidèles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, & ont irrité le Seigneur par leurs reproches, & par leurs murmures,

COMMENTAIRE

« nous éprouve, comme il a éprouvé nos Peres. Souvenez-vous de ce qu'il a fait à Abraham, & des épreuves d'Isaac, & de Jacob, lorsqu'il étoit dans la Mésopotamie, occupé à paître les moutons de son oncle maternel Laban

25. Exterminati sunt ab exterminatore, & à serpentibus perierunt.

25. Ils ont été exterminés par l'Ange exterminateur, & ont péri par les morsures des serpens.

An du M. 3348.

26. Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur.

26. C'est pourquoi ne témoignons point d'impatience, dans ces maux que nous souffrons.

COMMENTAIRE.

Laban. Parce que de même qu'il les a tentez, pour éprouver le fond de leur cœur, (a) ainsi il nous éprouve, non pas pour nous perdre, mais pour nous instruire, parce que nous sommes ses amis.

Alors Ozias lui répondit : Tout ce que vous avez dit est rempli de beaucoup de sagesse, (b) & personne ne peut résister à vos paroles. Ce n'est pas d'aujourd'hui que votre sagesse est connue. Il y a long-tems que tout le peuple connoît votre prudence; parce que vous avez l'ame bien-faite. (c) Mais comme le peuple étoit extrêmement pressé de la soif, nous avons été obligez de faire ce qu'ils ont voulu, & de nous engager par serment; de manière que nous ne pouvons plus nous en dédire. Mais priez pour nous; peut-être que le Seigneur vous exaucera, comme vous êtes une femme qui craignez Dieu, & qu'il enverra de la pluie, qui remplira nos citernes, & nous empêchera de périr. Judith leur dit: Ecoutez-moi, & je ferai une action, qui passera dans toutes les races des enfans de mon peuple. Vous demeurerez à la porte de la ville cette nuit, & je sortirai moi, & ma servante; & j'espère que le Seigneur visitera son peuple par mon moyen, dans le tems que vous vous êtes engagez de livrer la ville. Mais ne vous informez point de ce que je dois faire; parce que je ne le découvrirai point, que l'affaire ne soit consommée. Et Ozias, Prince de Juda, lui dit: Allez en paix, & que le Seigneur marche devant vous, & vous fasse tirer vengeance de nos ennemis. Et étant sortis de sa tente (qui étoit sur le toit de sa maison,) ils s'en retournèrent à leurs rangs, (au lieu où ils commandoient.) Le Syriaque: En leurs maisons.

¶ 25. EXTERMINATI SUNT AB EXTERMINATORE, ET A SERPENTIBUS PERIERUNT. Ils ont été exterminés par l'Ange exterminateur, & ont péri par les morsures des serpens. Judith fait allusion à la

(a) Nous suivons le Syriaque dans toute cette période. Le Grec paroît corrompu, il porte une négation qu'il faut effacer. Οτι ε (Ehâvez ε) κατας ανους ενωραειν εις ερασην της καρδιας αυτων, η ημας εν ερασην, αν εις ενδιεσιν μεσσηοι Κουεθ τοσ ελυζονας μοση. Antiqua vers. Quia sic illos combussit interrogatione cordis eorum.

d'un bon cœur; Αγαθη καρδια ερασην. (c) Καθετι αγαθη εις το πλσμα της καρδιας ου. On peut aussi traduire avec le Syriaque: Parce que les pensées de votre cœur sont bonnes. 74' 7zer, en Hébreu signifie la pensée, l'imagination, aussi-bien que la formation d'une chose qui se fait en pressant, comme la cire, la terre, le limon. Voyez Génèse vi. 5, & VIII. II.

(b) Grec. & Syr. A la lettre: Vous l'avez dit.

An du m.
3348.

27. *Sed reputantes peccatis nostris hac ipsa supplicia minora esse, flagella Domini, quibus quasi servi corripimur, ad emendationem, & non ad perditionem nostram evenisse credamus.*

28. *Et dixerunt illi Ozias & presbyteri: Omnia, qua locuta es, vera sunt, & non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.*

29. *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es, & timens Deum.*

30. *Et dixit illis Judith: Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis:*

31. *Ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, & orate ut firmum faciat Deus consilium meum.*

32. *Stabitis vos ad portam nocte ista, & ego exeam cum abra mea: & orate ut sicut dixistis, in diebus quinque respiciat Dominus populum suum Israël.*

27. Mais considérons que ces supplices mêmes sont encore beaucoup moindres que nos péchez; croyons que ces fleaux dont Dieu nous châtie, comme les serviteurs, nous sont envoyez pour nous corriger, & non pour nous perdre.

28. Ozias & les Anciens lui répondirent: Tout ce que vous nous avez dit est véritable; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

29. Nous vous supplions donc de prier pour nous, parce que vous êtes une femme sainte, & qui craignez Dieu.

30. Judith leur répondit: Comme vous reconnoissez que ce que je vous ai pu dire, est de Dieu:

31. Epreuvez aussi si ce que j'ai résolu de faire vient de lui, & priez-le, afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte de la ville, & je sortirai avec ma servante; & priez le Seigneur, afin que comme vous avez dit, il regarde favorablement son peuple dans ces cinq jours.

COMMENTAIRE.

mort de ceux qui se plainquirent de la fatigue du chemin, & dont Dieu punit les impatiences par un feu, qui dévora l'extrémité du camp; (a) & de ceux aussi qui murmurèrent, après le retour des envoyez dans la Terre promise, dont Dieu jura la perte, & qui moururent effectivement tous dans le désert: (b) Enfin de ceux qui périrent par la morsure des serpens, au lieu, nommé Salmona. (c) Au reste cette façon de parler, *Exterminati sunt ab exterminatore*, a été imitée par S. Paul dans la première aux Corinthiens, Chap. x. 10. où elle se lit presque en mêmes termes: *Neque murmuraverunt, sicut quidam eorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.*

¶ 31. **ITA QUOD FACERE DISPOSUI; PROBATE SI EX DEO EST.** Epreuvez aussi si ce que j'ai résolu de faire, vient de lui. Favorisez mon dessein, & aidez-moi à l'exécuter; afin que par-là vous éprouviez s'il vient de Dieu. Il paroît par le verset 33. qu'elle ne leur découvrit pas le secret de sa résolution; mais seulement qu'elle devoit sortir la nuit de la ville, pour se rendre, comme il étoit à présumer, dans le camp des ennemis.

(a) Num. xi. 1.
(b) Num. xiv. 12.

(c) Num. xx. 4. 5. 6.

33. Vos autem nolo ut scrutemini actum meum, & usque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, nisi oratio pro me ad Dominum Deum nostrum.

34. Et dixit ad eam Ozias Princeps Juda: Vade in pace, & Dominus sit tecum in ultionem inimicorum nostrorum. Et revertentes abierunt.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai dessein de faire; & jusqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne fasse autre chose que prier le Seigneur nôtre Dieu pour moi.

34. Ozias Prince de Juda lui répondit: Allez en paix, & que le Seigneur soit avec vous, pour se venger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allèrent.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

¶ 32. EXEAM CUM ABRA MEA. Je sortirai avec ma servante. Le terme *Abra*, dérivé de l'Hébreu, (a) signifie plutôt une compagne, une fille d'honneur, qu'une servante. On dit qu'à la lettre, ce terme signifie une pareuse. (b) Euty chius, Patriarche d'Alexandrie, dit que la Reine Cléopâtre se fit mordre au sein par une vipère, dont elle avoit éprouvé la force du venin sur deux filles de sa suite, l'une, nommée *Abra*, qui signifie *pareuse*, & l'autre, *Matra*, qui signifie *coupeuse*. L'écriture ne donne le nom d'*Abra*, qu'aux filles qui servent des personnes de condition; par exemple, aux filles de la suite de Rébecca, (c) à celles de la fille de Pharaon, (d) à celles de la Reine Esther; (e) C'est apparemment la même fille, à qui Judith avoit confié l'intendance de sa maison, & dont il est parlé dans le Grec, ci-devant, ¶ 9. Les Auteurs profanes se servent quelquefois de ce terme, pour signifier une fille de chambre, attachée à la personne de sa maîtresse, (f) & quelquefois pour une simple servante, ou même une concubine, une femme prise sans les cérémonies ordinaires. (g)

(a) סוכה Socia. Grec: Μετ' της Αβρας με.
(b) Mélanges d'Histoires, tom. 1. pag. 196.
(c) Genes. xxiv. 61. Αναστρα Πιστινα η αι Αβραυ αυτης.
(d) Exod. 11. 5. Αι Αβραυ αυτης υπηρεσσαντες αυτην εν τω παλατιω αυτης.

(e) Esth. 11. 9. & 14. 4. 15.
(f) Vide Pausan. apud Enkath. & Memand. apud Suidam. Αβραυ, οικουρα, γυναικας κειρα, η εντιμου. Vide Serrav. ad Judith x. qu. 1.
(g) Hesych. Αβραυ, δαυα, μαλλαυα.





C H A P I T R E IX.

Prière de Judith , pour demander à Dieu qu'il la fortifie dans son entreprise , & qu'il lui en donne un heureux succès.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

¶. 1. **Q**uibus abscedentibus , Judith ingressa est oratorium suum : & induens se cilicio posuit cinerem super caput suum : & prosternens se Domino , clamabat ad Dominum , dicens :

2. Domine , Deus patris mei Simeon , qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum , qui violatores extiterunt in coinquinatione sua , & denudaverunt femur virginis in confusione ,

¶. 1. **A**près qu'ils furent partis , Judith entra dans son oratoire , & se revêtant d'un cilice , elle se mit de la cendre sur la tête , & se prosternant devant le Seigneur , elle crioit vers lui , en disant :

2. Seigneur , Dieu de mon pere Simeon , qui lui avez mis l'épée entre les mains , pour se venger des étrangers , qui transportez d'une passion impure , avoient violé une vierge , & l'avoient couverte de confusion en lui faisant outrage ,

C O M M E N T A I R E.

¶. 1. **J**UDITH INGRESSA EST ORATORIUM SUUM , ET INDUENS SE CILICIO. *Judith entra dans son oratoire , & se revêtant d'un cilice.* Cet oratoire étoit peut-être un endroit séparé dans un recoin de la tente , qu'elle avoit fait dresser sur la platte-forme de sa maison : ou cette tente même , où elle rentra , après avoir reconduit les trois principaux Magistrats , qui l'étoient venus voir. Lorsqu'ils furent sortis , elle reprit le cilice , qu'elle avoit quitté auparavant , pour les recevoir. Voici ce que porte le Grec : (a) *Judith se prosterna le visage contre terre , & jeta de la cendre sur sa tête , & découvrit le sac qu'elle portoit. Il étoit l'heure qu'on offroit à Jérusalem le parfum sur l'Autel. Le Syriaque explique la manière dont elle découvrit son cilice : Elle déchira sa tunique , & l'on vit le cilice qu'elle portoit par-dessous , &c.*

¶. 2. **DOMINE , DEUS PATRIS MEI SIMEON , QUI DEDISTI ILLI GLADIUM AD DEFFENSIONEM ALIENIGENARUM.** *Seigneur , Dieu de mon pere Simeon , qui lui avez mis l'épée en main , pour se venger des étrangers.* Le terme *deffensio* , en cet endroit , signifie *la vengeance* ; de même que *deffendere* , se venger , ci-devant , Chap. 1. 12. Judith semble louer ici l'action de Simeon , & de Lévi , qui égorgèrent les habi-

(a) *Kai iγυμνωσας τὸν κοιλιδύοντιον κάλυπτον.* Grotius corrige ainsi : *Kai γυμνωσασάν κοιλιδύοντιον κάλυπτον* : Elle quitta les habits dont elle s'étoit

partie , pour recevoir ces trois Magistrats , & reprit son cilice.

3. *Et dedisti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem; & omnem prædam in divisionem, servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum: subveni quæso te, Domine Deus meus, mihi vidua.*

3. Qui avez exposé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont brûlé de zèle pour vous; assistez, je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve *désolée*.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

ans de Sichem, dans le tems qu'ils étoient arrêtez par la douleur de la circoncision, qu'ils avoient reçûe de bonne foi, pour entrer dans l'alliance des Israélites. Jacob leur pere, avoit extrêmement désapprouvé cette entreprise; (a) & on peut avancer qu'elle a tous les caractères d'une action barbare, cruelle, injuste, & même impie. Judith n'a donc pû l'approuver, qu'en la considérant comme dépouillée de toutes les mauvaises circonstances, qui la rendent si difforme, & si contraire à la justice. Elle louë le zèle de Siméon pour l'honneur de Dina, qui avoit été traitée si indignement. Elle pouvoit encore envisager le crime des Sichémistes, l'horreur qu'en avoit eu Siméon, la volonté de Dieu, qui permit que cet attentat fût vengé d'une manière si violente. Mais tout cela ne suffit pas pour justifier Siméon. *Dieu lui met l'épée en main*, selon l'expression de Judith, de même qu'il la met dans la main des Tyrans, des voleurs, des assassins. Il permet dans sa fureur, que des scélérats exercent sa justice contre des gens, souvent beaucoup moins criminels qu'eux-mêmes. C'est ainsi qu'il arme quelquefois ses créatures, pour venger son honneur attaqué par ses ennemis. (b) C'est dans ce sens que Dieu nomme *son armée redoutable*, les sauterelles qu'il envoie pour désoler un pays. (c) Enfin c'est de cette sorte qu'il appelle Nabuchodonosor *son serviteur*, (d) & qu'il dit qu'il récompensera l'armée de ce Prince, pour les services qu'elle lui a rendus au siège de Tyr. (e) Tout cela ne veut dire autre chose, sinon que Dieu se sert de quels instrumens il juge à propos, pour exercer sa justice, & que rien n'est plus équivoque que cet emploi, pour décider du mérite de celui qui y est employé.

QUI VIOLATORES EXTITERUNT IN COINQUINATIONE SUA. *Qui transportez d'une passion impure, avoient violé une vierge.* (f) On fait l'Histoire de Dina, rapportée dans la Génèse, Ch. xxxiv. 2.

ÿ. 3. DEDISTI MULIERES EORUM IN PRÆDAM. *Vous avez*

(a) Voyez notre Commentaire sur la Génèse ch. xxxiv. 30.

(b) Sap. v. 18.

(c) Joel II. 25.

(d) Jerem. xxv. 9.

(e) Ezéch. xxix. 28.

(f) Οἱ ἕναυ μίτην κάρδιον εἰς μιαν. *Grotius hic: Scripserat, Ἐ. υ. τ. μίτην Μυσαῖος de Lisandro. Ο' δ' αὐτίκα λόγου μίτην.* Le Syriaque lit: *Ils lui avoient délié les cheveux pour la soûiller.* Ce qui prouve que la traduction est faite sur le Grec.

An du M.
3348.

4. Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti : & hoc factum est quod ipse voluisti.

5. Omnes enim via tua paratae sunt, & tua iudicia in tua Providentia posuisti.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes merveilles, & qui avez formé ces nouveaux desseins après ceux-là ; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

5. Toutes vos voyes sont déjà préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de vôtre Providence.

COMMENTAIRE.

exposé leurs femmes en proye. Voici le Grec : Vous avez exposé leurs Princes à une mort violente, & vous avez permis que leur lit, qui étoit comme complice de leur crime, fût teint de leur sang. (a) Vous avez fait mourir les esclaves avec les Princes, & les Princes sur leurs propres trônes. Leurs femmes ont été prises comme en guerre, & leurs filles ont été faites captives, & tous leurs biens ont été pillés par vos enfans bien-aimés, qui ont été zélés pour vôtre gloire, & qui ont eu horreur de la tache qu'on avoit faite à leur sang ; qui vous avoient appelé à leur secours. Mon Seigneur, & mon Dieu, exaucez cette veuve désolée. Ce stile paroît un peu entê, & on y remarque quelques expressions poétiques. Grotius soutient que le Traducteur Grec avoit lû les Poètes ; ce qui est assez probable, puisqu'il parle ci-après des Titans, & des Géans. (b)

¶ 4. TU ENIM FECISTI PRIORA, ET ILLA POSTILLA COGITASTI. C'est vous qui avez fait ces anciennes merveilles, & qui avez formé ces nouveaux desseins après ceux-là. Comme vous êtes Auteur des miracles arrivez sous nos Peres, vous ne l'êtes pas moins de ce qui arrive, & de ce qui doit arriver de nos jours. Les événemens se succèdent par un effet de vôtre sage Providence, qui les dispose selon ses desseins éternels. Le Grec : (c) Vous avez fait les merveilles anciennes, qui ont précédé celles-là, & celles-là même, & celles qui les ont suivies, & celles d'à présent ; & vous avez prévu celles qui doivent suivre. Le Syriaque est plus court, & plus clair : Vous avez fait les premières, celles du milieu, & les suivantes.

¶ 5. OMNES ENIM VIAE TUAE PARATAE SUNT, ET TUA JUDICIA IN TUA PROVIDENTIA POSUISTI. Toutes vos voyes sont préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de vôtre Providence. Vous exécutez sans peine tout ce qu'il vous plaît, parce que vos voyes sont applanies ; les obstacles ne vous arrêtent jamais ; vos mesures ne sont jamais fausses, ni vos desseins mal concertez en eux-mêmes, ni dé-

(a) Καὶ τὴν ἐραμὴν ἀντὶν, ἣ ἦδ' ἔατο τῆν ἀνά-
την ἀντὶν αἰς αἶμα. Syr. stratum ipsorum quod
accepit sanguinem dilata tua.

(b) Judith xvi. 2.

(c) Σὺ γὰρ ἠνωκίους ἔειπες καὶ παλαιῶν, καὶ
καὶ τῶν παλαιῶν, καὶ τῶν παλαιῶν, καὶ τῶν
παλαιῶν.

6. *Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Aegyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in equitatu suo, & in multitudine bellatorum.*

7. *Sed aspexisti super castra eorum, & tenebra fatigaverunt eos.*

8. *Tenuit pedes eorum abyssus, & aqua operuerunt eos.*

6. Jetez les yeux maintenant sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jeter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivoient vos serviteurs, se fiant en leurs chariots, leur cavalerie, & la multitude de leurs soldats.

7. Vous ne fites que jeter un regard sur leur camp, & ils furent enveloppez de ténèbres.

8. Leurs pieds se trouvèrent arrêtez au fond de la mer, & ils furent submergez dans les eaux.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

concertez par vos ennemis. Le Grec: *Toutes vos voyes sont préparées, & votre jugement est établi sur la prévoyance.* Tout est prêt à agir quand il vous plaît, & vos résolutions sont toujours certaines, quant à l'exécution; parce que vous en avez prévu les moyens sûrs, & infaillibles. Le Syriaque: *Vos voyes sont préparées, & toute créature est nue devant vous.* Rien ne vous résiste; rien ne vous est inconnu.

¶ 6. RESPICE CASTRA ASSYRIORUM NUNC, SICUT TUNC CASTRA ÆGYPTIORUM. *Jetez les yeux maintenant sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jeter sur le camp des Egyptiens.* Le Grec est fort différent de la Vulgate dans ce verset, & les neuf suivans. Les voici tout de suite: *Car les Assyriens se sont fort multipliez dans leurs armées; ils se sont élevez par le grand nombre de leurs chevaux, & de leurs cavaliers: ils se fondent sur la force des bras de leur infanterie; ils mettent leur confiance dans leurs boucliers, dans leurs dards, dans leurs arcs, & dans leurs frondes; & ils ne savent point que c'est vous, Seigneur, qui terrassez les armées; que votre nom est le Seigneur. Brisez leur force par votre puissance, & abattez leur fierté dans votre fureur. (a) Ils ont résolu de souiller votre Sanctuaire, de profaner votre Tabernacle, & d'abattre par le fer les cornes de votre Autel. Jetez les yeux sur leur orgueil: Faites éclatter votre colère sur leurs têtes: Donnez-moi la force d'exécuter le dessein que j'ai conçu: Frappez & le Prince, & ses serviteurs, par les paroles de déception qui sortiront de mes lèvres, (b) & brisez leur orgueil par la main d'une femme.*

¶ 7. TENEBRÆ FATIGAVERUNT EOS. *Ils furent enveloppez de ténèbres.* Pendant que la colonne de nuées étoit lumineuse du côté des Israélites, & favorisoit par sa lumière leur passage au travers de la mer rouge, les Egyptiens étoient plongez dans une noire obscurité, qui les empê-

(a) Psalm. LVIII. 12.

(b) Παράξαι δόλον ἐν χειρὶ ἀπάτης μου ἐπ' ἄρχοντι, τῷ ἀρχόντῳ ἐνὶ διαβολῆσιν αὐτοῦ.

An du M.
3348.

9. Sic fiant & isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, & in curribus suis, & in conis, & in scutis, & in sagittis suis, & in lanceis gloriantur.

10. Et nesciunt quia tu ipse es, Deus noster, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen est tibi.

11. Erige brachium tuum sicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: ca. lat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, & polluere Tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio suo cornu altaris tui.

12. Fac Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur.

13. Capiatur laqueo oculorum suorum in me, & percuties eum ex labiis charitatis mee.

9. Seigneur, que ceux-ci périssent de même, eux qui s'appuyent sur leur grande multitude, & qui se glorifient dans leurs charriots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs flèches, & dans leurs lances;

10. Et qui ne savent pas que c'est vous qui êtes nôtre Dieu; vous qui dès le commencement des siècles, écrasez les armées; & que vôtre nom est, Le Seigneur.

11. Élevez en haut vôtre bras, comme vous avez fait autrefois; brisez leur force par vôtre force; que vôtre colère fasse tomber devant vous, ceux qui se promettent de violer vôtre Sanctuaire, de déshonorer le Tabernacle de vôtre nom; & d'abattre avec leur épée les cornes de vôtre autel.

12. Faites, Seigneur, que la tête de ce superbe soit coupée de sa propre épée.

13. Qu'il soit pris par ses propres yeux, comme par un piège, en me regardant: & frappez-le par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.

COMMENTAIRE.

cha de sortir de leur camp, que le matin, lorsque la lumière de l'aurore commença à paroître. (a) Le Texte porte à la lettre, que *les ténèbres fatiguèrent les Egyptiens*; parce que durant toute la nuit, ils furent en mouvement, & en inquiétude, sans pouvoir avancer, à cause des ténèbres qui les enveloppoient.

¶ II. PROMITTUNT DEJICERE GLADIO CORNU ALTARIS TUI. *Et d'abattre avec leurs épées les cornes de vôtre Autel.* Il y avoit aux quatre coins de l'Autel des holocaustes quatre éminences, en forme de cornes, ou de rayons, ainsi que l'Écriture le marque en plusieurs endroits. (b)

¶ 13. PERCUTIES EOS IN LABIIS CHARITATIS MEÆ. *Frappez-les par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.* Le Grec, & le Syriaque sont plus forts: *Frappez le Prince, & ses serviteurs, par les paroles séduisantes qui sortiront de ma bouche.* Faites, s'il vous plaît, réussir le stratagème que je médite, qui est de les conduire dans l'erreur par mes paroles, ou de leur inspirer de l'amour, qui fera le piège dans lequel je veux les faire tomber. Mais en quelque sens qu'on le prenne, il est mal-aisé

(a) Voyez Exod. XIV. 19. 24.

(b) Voyez Exod. XXVII. 2. Levit. IV. 7. 3.

Reg. I. 50. Amos III. 14.

14. *Da mihi in animo constantiam, ut contemniam illum: & virtutem, ut evertam illum.*

15. *Erit enim hoc memoriale nominis tui, cum manus femina dejecerit eum.*

14. Donnez-moi assez de constance dans le cœur pour le mépriser, & assez de force pour le perdre.

15. Ce sera un monument glorieux pour votre nom, qu'il périsse par la main d'une femme.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

de comprendre comment Judith a pû demander à Dieu, qu'il la favorisât dans le dessein de tromper ses ennemis, ou de leur inspirer un amour impur. Dieu ne pouvoit approuver ni l'un, ni l'autre de ces deux moyens. Et Judith pouvoit-elle assez ignorer les règles de la morale, pour oser faire une telle demande à Dieu? N'étoit-ce pas vouloir le rendre complice, & fauteur du mal? On veut bien convenir qu'en bonne guerre, les stratagèmes, les ruses, les surprises, se permettent entre ennemis: (a) *Dolus, an virtus quis in hoste requirat?* On peut déguiser, dissimuler, feindre, cacher ses desseins; personne n'est obligé de découvrir son secret. Si l'ennemi prend le change, & explique en un sens, ce que son adversaire entend en un autre, on n'en fait un crime à personne: mais qu'on forge exprés des mensonges; qu'on cherche directement à tromper, à séduire l'ennemi; qu'on aille lui donner des louanges flatteuses, & lui inspirer de mauvais conseils; qu'on lui expose l'état de la ville tout autre qu'il n'est pas; qu'on fasse même intervenir la Religion dans tout cela, & qu'on assure qu'on ne parle, que parce qu'on est animé de l'esprit de Dieu, & rempli du zèle de sa Religion, comme le fait Judith dans tout le Chapitre xi. c'est ce que la morale Chrétienne, & l'équité naturelle même condamnent, & désapprouvent. (b)

Mais ces artifices sont encore beaucoup plus criminels, si une femme se sert de ses attraits, pour exciter dans le cœur du Général une flamme impudique, pour ensuite lui donner la mort. Cela s'appelle tuer son ame, avant que de lui ôter la vie du corps. Rien n'est ni plus cruel, ni plus lâche, ni plus contraire à la Loi de Dieu. On fait de quelle manière le Seigneur fit traiter les Madianites, qui avoient suivi le mauvais conseil de Balaam, en envoyant leurs filles dans le camp d'Israël; (c) quelle vengeance il tira & du faux Prophète qui avoit conseillé cette abominable action, & du peuple qui l'avoit suivi, & des Israélites qui s'étoient laissez corrompre. Nous ne pouvons donc approuver en tout sens ni la prière, ni l'action de Judith. Nous louons ses bonnes intentions; nous croyons que la droiture de ses des-

(a) *Homer. Hî dôxu ñî ðîñ, ñ ãμφάδov ñî κροφάδov. Vide Gros. de jure Bello & Pac. lib. 3. cap. 1.*

(b) *Vide si placet August. Libb. de Mendacio & contra mendas, D. Thom. secunda Secunda,*

qu. 110. art. 1. & 3. Seco de Justitia v. qu. 6. art. 2. Less. lib. 2. de Justit. cap. 42. Gros. loco citat.

(c) *Num. xxv. & xxxi.*

Κ Κ Κ

An du m.
3348.

16. *Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi: sed humilium & mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.*

17. *Deus Cælorum, Creator aquarum, & Dominus totius creature, exaudi me miseram deprecantem, & de tua misericordia præsumentem.*

18. *Memento, Domine, testamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo consilium corrobora, ut Domus tua in sanctificatione tua permaneat.*

19. *Et omnes Gentes agnoscant, quia tu es Deus, & non est alius prætor te.*

16. Car votre puissance, Seigneur, n'est point dans la multitude des hommes; vous ne vous plaisez point dans la force des chevaux; & dès le commencement du monde, les superbes ne vous ont point plu; mais vous avez toujours agréé les prières de ceux qui sont humbles & doux.

17. Dieu des Cieux, Créateur des eaux, Seigneur de toute créature, exaucez-moi, exaucez celle qui a recours à vous, dans son affliction, & qui présume de votre miséricorde.

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre Alliance; mettez vous-même les paroles dans ma bouche, & fortifiez la résolution de mon cœur, afin que votre Maison demeure toujours dans la sainteté qui lui est propre;

19. Et que toutes les Nations connoissent que c'est vous qui êtes Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

COMMENTAIRE.

seins, & son ignorance diminuent de beaucoup son péché; nous ne lui imputons ni le déguisement de ses sentimens, ni le meurtre d'Holofernes, ni même d'avoir su adroitement le jeter dans l'erreur; tout cela se permet en bonne guerre: mais tout cela ne nous paroît pas capable de couvrir entièrement toutes les difformitez de son action. Ce mensonge continué, & soutenu pendant tout le tems qu'Holofernes lui parle; l'usage de sa beauté, & de ses atours, pour lui inspirer de l'amour; le danger auquel elle s'exposoit de souffrir quelqu'injure dans son corps, c'est ce que nous avons peine à approuver.

¶ 16. NON ENIM IN MULTITUDINE EST VIRTUS TUA. Votre puissance n'est point dans la multitude des hommes. (a) Vous donnez des victoires quand il vous plaît, sans avoir égard au nombre des combattans, ni des vaincus, ni des vainqueurs. Le Grec de tout le reste de ce Chapitre s'éloigne beaucoup de la Vulgate. Le voici tout entier: *Votre force ne consiste point dans la multitude des combattans, & votre puissance ne dépend point de la force, & de la valeur du soldat: mais vous êtes le Dieu des humbles, vous écoutez les petits, vous êtes le refuge des foibles, le protecteur des désolés, le sauveur de ceux qui n'ont plus d'espérance. Je vous conjure, Seigneur, Dieu de mon pere, Dieu de l'héritage d'Israël, Seigneur du Ciel, &*

(a) 2. PAR. XIV. II. *Non est apud te nulla distantia, nec in paucis auxiliis an in pluribus.*

de la terre, Créateur des eaux, Roi de toutes vos créatures; écoutez la voix de ma demande, & accordez-moi que la déception, & la tromperie que je veux faire, réussissent à la perte, & à la défaite de ceux qui s'élèvent contre votre alliance, contre votre Maison sainte, contre le mont de Sion, & contre l'héritage de vos enfans. Faites connoître à tout votre peuple, & à toutes les familles du monde, que vous êtes le Dieu tout-puissant, & dominateur, & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, qui protége la postérité d'Israël.



CHAPITRE X.

Judith va trouver Holofernes.

¶ 1. *Factum est autem, cum cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.*

2. *Vocavitque abram suam, & descendens in domum suam, abstulit cilicium, & exiit se vestimentis viduitatis sue,*

¶ 1. Judith ayant cessé de crier au Seigneur, se leva du lieu où elle étoit prosternée contre terre devant le Seigneur.

2. Et ayant appelé sa servante, elle descendit dans sa maison, elle ôta son cilice; elle quitta ses habits de veuve,

Andu m:
3348.
avant J.C.
656.

COMMENTAIRE.

¶ 2. **D**ESCENDENS IN DOMUM SUAM, ABSTULIT A SE CILICIUM. Elle descendit dans sa maison, & ôta son cilice. Elle descendit de sa platte-forme dans le bas de sa maison, & quitta les habits de pénitence qu'elle avoit accoutumé de porter. Le Grec dit qu'elle descendit dans sa maison, où elle avoit accoutumé de passer les jours de Sabbat, & les jours de fête; & qu'elle enveloppa son cilice. Elle le roula, pour le ferrer. Elle ne demeureroit donc dans la tente, qu'elle avoit fait dresser sur le toit de sa maison, que dans les jours de pénitence, & de jeûne.

¶ 3. **UNXIT SE MYRO OPTIMO.** Elle s'oignit d'un parfum précieux. Le Latin *myrum*, est le même que *myron* en Grec. Il signifie en général un parfum, ou une huile de senteur, dont on se frottoit. Le Grec lit: (a) *Du parfum épais*, par opposition aux huiles de senteurs, qui étoient liquides, & qu'on verfoit en gouttes. Quelques Exemplaires lisoient, *Myrtho optimo*, avant les corrections Romaines: mais la vraie leçon est celle que nous avons; car quoi qu'il y ait de l'huile, ou du parfum de myrthe,

(a) *Ἐξέλκω μύρον παχύν.*

An dum.
3348.

3. *Et lavit corpus suum, & unxit se myro optimo, & discriminavit crinem capitis sui, & imposuit mitram super caput suum, & induit se vestimentis jucunditatis suae, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, & lilia, & inares, & annulos, & omnibus ornamentis suis ornavit se.*

2. Elle se lava le corps, se l'oignit d'un parfum précieux, sépara ses cheveux, & se mit une coëffure magnifique sur la tête, se revêtit des habits qu'elle avoit accoutumé de porter au tems de sa joye, prit une chaussure très-riche, des brasselets, des lis d'or, des pendans d'oreilles, des bagues, & se para ensu de tous ses ornemens.

COMMENTAIRE.

ce n'est point celui dont il est parlé ici. Ce n'est point non plus de la myrthe, qu'on employoit autrefois parmi les parfums. Pline (a) nous fait connoître un parfum, nommé *myrobalanum*; & c'est apparemment celui dont il s'agit ici. Il croissoit dans cette partie de l'Arabie, qui est entre la Judée, & l'Egypte. On le tiroit d'une noix, ou d'un gland, d'où lui est venu le nom de *myrobalanum*; car *myron* signifie un parfum, & *balanon*, un gland. Ce gland étoit verd, & mince, & d'une écorce assez épaisse. Pour rendre les huiles de parfum épaisses, & en forme d'onguent, on y mêloit plusieurs ingrédients, comme on le voit dans le même Auteur, l. XIII. c. 1.

DISCRIMINAVIT CRINEM CAPITIS SUI. *Elle sépara ses cheveux.* Elle les peigna, & les mit en différentes tresses. C'est ce qu'Ovide appelle

Colligere incertos, & in ordine ponere crines.

IMPOSUIT MITRAM SUPER CAPUT SUUM. *Elle se mit une coëffure magnifique sur la tête.* Le Syriaque dit qu'elle répandit de l'huile de senteur sur ses cheveux. L'ornement que le Grec, & le Latin appellent ici *mitra*, étoit propre aux femmes: *Pileæ virorum sunt, mitra faminarum*, dit Servius. (b) Les Lydiens, & les Phrygiens en portoient toutefois: mais parmi les autres Peuples, on regardoit cela comme quelque chose de honteux. On connoît assez peu quelle étoit la forme de ces anciennes mîtres: mais on fait qu'elles étoient liées par le bas, d'un ruban, ou d'une espèce de couronne, ornée de pierreries. De-là viennent, à mon avis, les pendans des mîtres de nos Evêques. C'étoit dans les commencemens, les pendans de ces rubans, qui serroient la mître autour de la tête, & dont les bouts alloient tomber par derrière. S. Jérôme (c) parlant de ces mîtres, les dépeint d'une manière, qui fait juger qu'elles étoient accompagnées de frifures: *Tunc crines ancillula disponebant, & mitellis crispantibus vertex arctabatur innoxius.*

INDUIT SANDALIA PEDIBUS SUIS. *Elle prit une chaussure très-*

(a) Plin. lib. XII. 21.

(b) Servius in Æneid. IX.

(c) Jeronym. ad Marcel. Ep. 19. nov. Edit.

4. Cui etiam Dominus contulit splendorem, quoniam omnis ista compositio, non ex libidine, sed ex virtute pendebat: & ideo Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliauit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

4. Dieu même lui ajouta encore un *nouvel* éclat, parce que tout cet ajustement n'avoit pour principe aucun mauvais désir; mais la vertu *seule*. Ainsi le Seigneur lui augmenta encore sa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un lustre incomparable.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

riche. Le Grec, & le Latin portent: *Elle prit des sandales*. Mais les sandales étoient autrefois une chaussure très-riche, & propre aux femmes de qualité. Les Profanes disent qu'Hercules reçut souvent des coups de la sandale de la Reine Omphalé. (a) Ces sandales étoient ordinairement très-précieuses, & quelquefois d'or. Il y avoit des étuis pour les serrer, & des esclaves pour les porter. C'étoit proprement des pantouffles, dont les femmes de qualité se servoient dans la maison. (b)

ASSUMPSITQUE DEXTRALIOLA. *Elle prit des brasselets*. Le terme Grec *Chlidon*, (c) signifie en général toutes sortes de brasselets, & de colliers, tant ceux qu'on porte au col, que ceux qu'on met aux pieds, ou aux mains. Mais ici il semble qu'on doit l'entendre des colliers, puisqu'aussi-tôt après, dans le Grec, (d) & dans le Syriaque, il est parlé des brasselets, *pselia*; au lieu desquels la Vulgate lit, *lilia*, qui pourroit bien être une faute de Copiste: mais on n'en peut rien assurer, parce qu'on n'a pas l'Original sur lequel S. Jérôme a fait sa traduction. Grotius croit que *lilia*, les lys, étoient des ornemens qui pendoient du col.

¶ 4. CUI DOMINUS CONTULIT SPLENDOREM; QUONIAM OMNIS ISTA COMPOSITIO NON EX LIBIDINE, SED EX VIRTUTE PENDEBAT. *Dieu même lui ajouta encore un nouvel éclat; parce que tout cet ajustement n'avoit pour principe aucun mauvais désir; mais la vertu seule*. Judith étoit sans doute une personne très-vertueuse, & très-sage, & qui brûloit d'un très-ardent amour pour sa Religion, & pour sa patrie. L'Écriture, & les Peres rendent justice à son mérite, & à sa vertu. Tout ce qu'elle fait ici, ne part que d'un cœur plein de zèle, & pour mettre à couvert le Temple de son Dieu des insultes des ennemis, & pour délivrer son peuple de l'oppression, & du danger de l'idolâtrie. Des vûes si pu-

(a) Terent. Eunnch. act. v. scen. 8. Thraso Qui minus quàm Hercules serviret Omphala. Grot. Exemplum placet; utinam tibi committigari videam sandatio caput. Vide Lucian. & Poluc. apud Turneb. lib 29. cap. 8.

(b) Vide si lubet Martinium voce sandalium.

(c) Περιδωτο τὰς χλιδῶνας, καὶ τὰ ψιλία, καὶ τὰς δακτυλίας, καὶ τὰ σάβητα.

(d) Hesych. Χλιδῶνις, κέσμοι ἂν αἱ γυναῖκες εἰώθασι φορεῖν, καὶ τὰς τετραχάλυς. Χλιδῶσων; χλιδῶνας παρὰ τὴν πῶδον ἔχον.

An du M.
3348.

5. *Imposuit itaque abra sue ascoperam vini, & vas olei, & potentam, & palathas, & panes, & caseum, & profecta est.*

6. *Cumque venissent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & presbyteros civitatis.*

5. Elle donna à sa servante à porter un vaisseau, où il y avoit du vin, un vase d'huile, de la farine, des figues séches, du pain, & du fromage, & partit ainsi.

6. Etant arrivée avec sa servante à la porte de la ville, elle trouva Ozias, & les Anciens de la ville, qui l'attendoient.

COMMENTAIRE.

res, & si relevées méritoient bien que le souverain Maître de la nature, les favorisât par d'heureux succès, & même par des miracles. Mais ces miracles ne font point des preuves incontestables que l'action de Judith soit bonne, & digne d'approbation dans toutes ses circonstances. Dieu fait quelquefois éclatter son pouvoir, non en vûe du mérite de celui qu'il employe, mais dans le dessein de procurer sa propre gloire, & en faveur de ceux pour qui il agit. Moïse, & Aaron péchèrent, comme nous l'apprend l'Ecriture, (a) dans le même tems qu'ils tirèrent l'eau du rocher à Cadés. La force miraculeuse de Samson ne l'abandonna pas, lors même qu'il tomba dans le péché. (b) L'Evangile ne distingue point Judas des autres Apôtres, lorsqu'elle dit qu'ils faisoient des miracles au nom de J. C. (c) & au jour du Jugement, le Sauveur dira: Je ne vous connois point, à plusieurs de ceux qui ont chassé les Démons, & qui ont fait des miracles en son nom. (d) Tous les jours dans l'Eglise, les mauvais, comme les bons Ministres, confèrent la grace, & remettent les péchez, dans l'administration des Sacremens. Ainsi Dieu a pû miraculeusement augmenter la beauté de Judith. Les Peres, & les Auteurs Ecclésiastiques ont raison de relever sa force, & sa sagesse par les éloges les plus magnifiques, (e) quoique son action n'ait pas tous les caractères de bonté nécessaires, pour la rendre parfaitement agréable à Dieu. Le souverain Seigneur d'Israël lui avoit sans doute inspiré le grand, & louable dessein de délivrer sa patrie; mais nous n'avons aucune preuve qu'il lui en ait inspiré les moyens. Elle put suivre en ce choix son propre esprit, & elle put s'y tromper, par une erreur toute humaine, & fort pardonnable.

Ÿ. 5. IMPOSUIT ABRE SUE ASCOPERAM VINI. Elle donna à sa servante un vaisseau où il y avoit du vin. Le terme *ascopera*, (f) signifie proprement un outre, ou un sac de cuir, dont on met le poil en dedans,

(a) Num. xx. 10. 11. 12.

(b) Judic. xvi. 7. 5. & sequ.

(c) Luc. x. 16. 17.

(d) Matth. vii. 22.

(e) Vide si placet Clem. Alex. lib. 4. Strom. Clem. Rom. ad Corint. Ep. 1. Origen. homil. 19.

in Jerem. Tertull. lib. de Monogam. cap. 17. Ambros. lib. 3. Offic. cap. 13. Ieron. Ep. ad Euzerium. Fulcent. Ep. 2. ad Gallum, &c.

(f) *Kavos*, Uter, un outre, *xygus*, un sac, une poche.

7. Qui cum vidissent eam, stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiserunt transire, dicentes: Deus patrum nostrorum det tibi gratiam, & omne consilium tui cordis sua virtute corroboret, ut gloriatur super te Jerusalem, & sit nomen tuum in numero Sanctorum & Justorum.

9. Et dixerunt hi qui illic erant, omnes una voce: Fiat, fiat.

10. Judith verò orans Dominum transiit per portas ipsa, & abra ejus.

11. Factum est autem, cum descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, & tenuerunt eam, & dicentes: Unde venis? aut quò vadis?

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient assez admirer son extraordinaire beauté.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande, mais la laissèrent passer, en lui disant: Que le Dieu de nos peres vous donne sa grace, & qu'il affermissé par sa force toutes les résolutions de vôtre cœur, afin que Jérusalem se glorifie en vous, & que vôtre nom soit au nombre des Saints & des Justes.

9. Et ceux qui étoient présens répondirent tous d'une voix: Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

10. Cependant Judith priant Dieu, passa les portes, elle & sa servante.

11. Comme elle descendoit de la montagne, vers le point du jour, les gardes avancées des Assyriens la rencontrèrent, & la prirent, en lui disant: D'où venez-vous? & où allez-vous?

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

bien enduit de poix, & dans lequel on porte les liqueurs, le vin, l'huile, &c. Le Grec *ascoputiné*, (a) signifie un vase à mettre du vin. Elle prit ces provisions, afin de n'être pas obligée de manger des vivres des Gentils, que la Loi lui faisoit regarder comme souillées. Voyez le Chap. xii. i. 2.

POLENTAM. De la farine. Le Grec: Elle lui remplit une bésace de farine. Le terme *polenta*, de même que le Grec *alphiton*, signifie proprement de la farine d'orge broyé, desséché, & rôti au feu. (b) On le prend aussi pour de la farine de froment, ou de fèves. Les Anciens se servoient beaucoup de cette espèce de gruau, ou de farine. On en prenoit pour l'ordinaire sa provision, quand on alloit en campagne; parce que cela pèse peu, & s'apprête aisément. Pour la manger, on n'y faisoit point d'autre façon, que de la tremper dans l'eau, ou de jeter de l'huile par-dessus.

PALATHAS. Des figues sèches. S. Jérôme (c) dit que *palatha*, signifie une masse de figues grasses, qu'on foule, & qu'on serre, en forme de briques, afin qu'elles se conservent plus long-tems. On les appelle quelquefois dans l'Ecriture: *Massa caricarum*. (d)

ET PANES, ET CASEUM. Du pain, & du fromage. David porta

(a) Ασκοπυτίνην οἶνον.

(b) Πήζον ἐπλήρωσεν ἀλφίτων.

(c) Ieron. in Osee. i Est massa pinguium caricarum, quas in morem laterum figurantes, ut

diu illasa permanent, calcant atque compingunt.

(d) 1. Reg. xxv. 18,

An du M.
3348.

12. *Qua respondit : Filia sum Hebraeorum, ideo ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in depradationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultro tradere seipfos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.*

13. *Hac de causa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem Principis Holofernis, ut indicem illi secreta illorum, & ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.*

12. Elle leur répondit : Je suis une des filles des Hébreux ; je m'en suis enfuyé d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parce qu'ils vous ont méprisés, & qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement, afin que vous leur fîtes miséricorde.

13. C'est pourquoi j'ai dit en moi même : Je m'en irai trouver le Prince Holofernes, pour lui découvrir leurs secrets, & pour lui donner un moyen de les prendre, sans perdre un seul homme de son armée.

COMMENTAIRE.

une semblable provision à ses freres, qui étoient dans l'armée de Saül. (a) Le Grec lit : (b) Elle lui donna à porter *des pains purs* ; peut-être des pains sans levain, (c) ou des pains à son usage, appellez *purs*, par opposition au pain des Gentils, qui étoit souillé, par rapport à Judith ; ou enfin des pains blancs. Le Syriaque lit comme la Vulgate : Du pain, & du fromage ; ce qui fait un meilleur sens. Le Grec, & l'ancienne version Italique ajoutent : *Qu'elle doubla tous ses vases, & s'en alla, c'est-à-dire, qu'elle enveloppa, qu'elle plia tout ce qu'elle emportoit.*

Ÿ. II. CUM DESCENDERET MONTEM CIRCA ORTUM DIEI. *Comme elle descendoit la montagne vers le point du jour.* Le Grec, & le Syriaque portent que ceux de la ville la suivirent des yeux, tant qu'elle descendit la montagne ; mais qu'ils la perdirent de vûe, lorsqu'elle fut descenduë dans le vallon. Ainsi il y avoit déjà assez de jour, pour distinguer les objets d'assez loin. Il est à remarquer que dans cet Ouvrage, il n'est point parlé d'heures du jour, ni de la nuit. On y compte toujours, comme avant la captivité, la nuit par veilles. Voyez le Chap. XII. Ÿ. 4.

Ÿ. 13. VADAM AD FACIEM PRINCIPIS HOLOFERNIS. *Je m'en irai trouver le Prince Holofernes, &c.* Judith déguise ici ses véritables intentions, & cache son dessein sous un spécieux mensonge : mais il n'en est point moins mensonge, & rien ne nous oblige à la justifier en cela. (d) Ni la manière dont elle s'y est prise, pour commencer cette action, ni le succès dont Dieu l'a favorisé, ne sont point des preuves qui en assurent la bonté. Toutes les explications forcées qu'on prétend donner à ses paroles,

(a) 1. Reg. XVII. 17. 18.

(b) Καὶ ἄπρην καθάραν. Grotius. Ἄπρην ἔριον.

(c) Baduell. hic.

(d) D. Thom. secunda Secunda, qu. 110. art. 1. ad 3. Tostat. in Exod. 1. qu. 6. Lyr. Ep. Merian. Sa. Vide Serar. in Judith XIII. qu. 9.

14. *Et cum audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, & erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.*

15. *Et dixerunt ad eam: Conservasti animam tuam, eo quod tale reperisti consilium, ut descenderes ad Dominum nostrum.*

16. *Hoc autem scias quoniam cum steteris in conspectu ejus, bene tibi faciet, & eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, annuntiantes eam.*

14. Ces soldats ayant entendu ces paroles, considéroient son visage; & leurs yeux étoient tout surpris; tant ils admiroient sa rare beauté.

15. Et ils lui dirent: Vous avez sauvé votre vie, en prenant cette résolution de venir trouver nôtre Prince.

16. Et vous devez vous assurer que lorsque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera parfaitement bien, & que vous lui gagnerez le cœur. Ils la ménèrent donc à la tente d'Holofernes, & lui firent savoir qu'elle étoit là.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

ne leveront pas la difficulté qu'elles enferment. Si l'on rejette les restrictions mentales dans le commerce des hommes, comme un artifice aussi dangereux que le mensonge même, pourquoi les employer ici, pour disculper Judith, dont l'Écriture louë à la vérité la vertu, mais qu'elle ne déclare point impeccable? Ceux qui ne reconnoissent ici qu'une ironie, (a) ou une Prophétie, (b) ne se titent pas d'embarras. Il s'agit d'une action qui se passe fort sérieusement, & où personne n'apperçoit de raillerie. Ni la Prophétie, ni le mystère n'empêchent pas que le mensonge ne puisse se rencontrer, dans l'action prophétique, & mystérieuse.

¶ 16. CUM STETERIS IN CONSPECTU EIUS, BENE TIBI FACIET. Lorsque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera parfaitement bien. Le Grec est un peu plus diffus. Voici les versets 16. 17. & 18. Si vous paroissez en sa présence, ne craignez rien; mais dites-lui ce que vous venez de nous annoncer, & il vous comblera de biens. Et ils détachèrent cent hommes de leurs troupes, dont ils la firent accompagner, & mener avec sa servante à la tente d'Holofernes. Alors on s'assembla de tout le camp, aussi-tôt qu'on eut appris sa venue; & elle se vit environnée de toutes parts, jusqu'à ce qu'on l'eût annoncée à Holofernes. Ils admiroient tous sa beauté, & ils regardoient avec étonnement les enfans d'Israël, à cause d'elle, se disant les uns aux autres: Qui méprisera un peuple, chez qui il y a de pareilles femmes? Il ne faut pas en laisser un seul en vie. L'ancienne Vulgate lit tout autrement: Il est bon de laisser en vie de la race de ces femmes, afin que ceux qui naîtront d'elles, puissent posséder toute la terre; car avec leurs femmes, ils pourroient surprendre toute la terre. (c) Et ceux qui dormoient auprès d'Holofernes, & tous ses

(a) Dionys. Carthuf.

(b) Rabban. Hugo Card. Glossa.

(c) Homer. Iliad. 7.

Ὁν νέμισις τῶν καὶ ἀπὸ τῶν ἁγίων,
Τοῖν δ' ἀμφὶ γυναικὶ πολλὸν χεῖρον ἄλλα πάρατι.

An du M.
3348.

17. *Cumque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holofernes.*

18. *Dixeruntque ad eum satellites ejus: Quis contemnat populum Hebraeorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus?*

19. *Videns itaque Judith Holofernem sedentem in conopeo, quod erat ex purpura, & auro, & smaragdo, & lapidibus pretiosis intextum:*

20. *Et cum in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holofernens, jubente Domino suo.*

17. Elle entra ensuite, & ayant paru devant Holofernes, il fut aussi-tôt pris par les yeux.

18. Ses Officiers lui dirent : Qui pourroit mépriser le peuple des Hébreux, qui ont des femmes si belles ? ne méritent-elles pas bien que pour les avoir, nous leur fassions la guerre ?

19. Et Judith voyant Holofernes assis sous un pavillon, qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres précieuses,

20. Après avoir jetté les yeux sur son visage, elle se prosterna en terre, & l'adora ; & les gens d'Holofernes la relevèrent, par le commandement de leur maître.

COMMENTAIRE.

serviteurs sortirent de sa tente, & introduisirent Judith. Or Holofernes reposoit sur son lit, sous un pavillon de pourpre en broderie d'or, orné d'émeraudes, & de pierres précieuses. On lui annonça Judith ; & il sortit devant sa tente, précédé de serviteurs, qui portoient devant lui des lampes, ou des flambeaux d'argent ; & on amena Judith devant lui. Il semble par la Vulgate, que Judith entra jusques dans la tente d'Holofernes, & que ce Général lui donna audience, assis sous ce magnifique pavillon, qu'on vient de décrire. Le Grec lui-même semble d'abord dire la même chose : cependant un peu après, il raconte qu'Holofernes sortit de sa tente, précédé de quelques flambeaux allumés ; soit que ce fût la coutume de porter du feu devant lui, de même qu'on en portoit devant les Rois de Perse, (a) & comme on en porta depuis, devant les Empereurs Romains, (b) & comme il se pratique encore aujourd'hui devant l'Empereur des Turcs ; ou plutôt, que le jour ne fût pas encore bien clair, (c) ou qu'il fût obscur dedans la tente d'Holofernes. Pour concilier cette petite diversité, on doit remarquer que la tente d'Holofernes étoit composée de deux pièces ; d'une antichambre, & d'un cabinet, ou d'une chambre intérieure. Il sortit de son cabinet, précédé de ses serviteurs, qui portoient des flambeaux, & reçut Judith dans son antichambre. C'est ainsi qu'Héraclides de Cumes nous dépeint l'appartement du Roi des Perses.

(a) Vide Xenophont. Cyropad. lib. 8. Quint. Curt. lib. 3. Procop. lib. 2. Belli Pers. Ammian. Marcoll. lib. 23.

(b) Herodian lib. 1. Ubi de Luc. Vero & Commodo, & lib. 2. Ubi de Pertinace, & lib. 7. Ubi

de Alexandri nec. Tiraquel. in lib. 1. Genial. diar.

(c) Le Grec Ψ. 3. & 4. suppose qu'il faisoit encore nuit : Οὐκ ἀναγλιὰ ψιῦδ' ἐπὶ Κασίμ' ἐν αὐτῇ νυκτὶ αὐτῷ.

Le pavillon dont on a parlé, étoit un rideau de lit, nommé en Grec *conopæon*, inventé dans les pays chauds, pour se délivrer de l'importunité des coufins. C'étoit sous ce pavillon qu'Holofernes dormoit. Judith l'emporta à Béthulie, après avoir coupé la tête à ce Général. Les Romains n'auroient eu garde de souffrir dans leurs armées une délicatesse pareille à celle d'Holofernes. Horace parlant de la victoire d'Auguste sur Antoine, dit que le soleil vit avec une espèce d'horreur, un pavillon dans le camp de ce dernier : (a)

An du M.
3348.

*Intérque signa (turpè!) militaria,
Sol aspicit conopæum.*



CHAPITRE XI.

Discours de Judith à Holofernes. Promesses d'Holofernes.

¶ 1. **T**unc Holofernes dixit ei : *Æquo animo esto, & noli pavere in corde tuo : quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit servire Nabuchonosor Regi.*
 2. *Populus autem tuus, si non contempsisset me, non levassam lanceam meam super eum.*
 3. *Nunc autem dic mihi, qua ex causa recessisti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos ?*

¶ 1. **A** Lors Holofernes lui dit : Ayez bon courage, bannissez de votre cœur toute crainte, parce que je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit, qui ait voulu se soumettre au Roi Nabuchodonosor ;
 2. Et si votre peuple ne m'avoit point méprisé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui.
 3. Mais dites-moi, d'où vient que vous les avez quittez, & que vous vous êtes résoluë de venir vers nous ?

COMMENTAIRE.

¶ 3. **E**T PLACUIT TIBI UT VENIRES AD NOS. *Et que vous êtes venuë pour votre salut. Le Grec ajoute : Car vous êtes venuë pour votre salut. Prenez courage ; vous vivrez en cette nuit, & dans toute la suite du tems ; car personne ne vous fera tort : mais on vous traitera bien, de même que l'on traite tous les serviteurs de mon maître le Roi Nabuchodonosor. Il paroît par ce passage, que la nuit n'étoit pas passée, lorsque Judith eut audience d'Holofernes ; c'est ce qui est encore bien marqué au ¶. suivant : Je ne vous dirai pas un mot de mensonge en cette nuit. Il est pourtant assez mal-aisé d'accorder cela avec ce qui a été dit ci-devant, (b).*

(a.) Horat. Epodon. 2.

(b) Judic. x. 11. Cum descenderet montem circa ortum diei.

An du M.
3348.

4. *Et dixit illi Judith : Sume verba ancilla tua , quoniam si secutus fueris verba ancilla tua , perfectam rem faciet Dominus tecum.*

5. *Vivit enim Nabuchodonosor Rex terra , & vivit virtus ejus , qua est in te ad correptionem omnium animarum errantium : quoniam non solum homines serviunt illi per te , sed & bestia agri obtemperant illi.*

4. Judith lui répondit : Recevez en bonne part les conseils de vôtre servante ; parce que si vous suivez les avis que vôtre servante a à vous donner , Dieu achevera d'accomplir tous vos désirs.

5. Vive Nabuchodonosor Roi de la terre, & la puissance qui est en vous , pour châtier tous ceux qui se sont égarés ; car non-seulement vous lui asservissez les hommes , mais les bêtes mêmes des champs lui sont assujetties.

COMMENTAIRE.

qu'elle sortit de Béthulie au point du jour ; que ceux de la ville la suivirent des yeux jusqu'au bas de la montagne ; qu'elle fut arrêtée par la garde avancée , & conduite à la tente du Général ; qu'on attendit qu'il fût levé ; que tout le camp s'assembla autour de Judith. Pendant cet intervalle , il s'écoula sans doute bien du tems. Ainsi on pourroit abandonner cette circonstance , qui aussi bien n'est pas dans la Vulgate. Il est fort croyable que Judith parla à Holofernes par truchement ; car la Langue Caldéenne , ou Syriaque , n'étoit pas entenduë des Juifs avant la captivité.

¶ 4. PERFECTAM REM FACIET DOMINUS TECUM. Dieu achevera d'accomplir tous vos désirs. Voici le Grec : (a) Dieu fera parfaitement vôtre affaire , (il l'achevera , il l'accomplira ,) & mon Seigneur ne verra point ses desseins échouer. Vous réussirez dans toutes vos entreprises.

¶ 5. VIVIT NABUCHODONOSOR. Vive Nabuchodonosor ; ou : Par la vie de Nabuchodonosor. Manière de serment usité parmi les peuples d'Orient , de jurer par la vie de leurs Rois , & même des personnes d'une dignité , ou d'un mérite relevé. Anne , mere de Samuël , jure par la vie du grand-Prêtre Héli. (b) Elisée jure par la vie d'Elie , son maître. (c) Abigail jure par la vie de David , lorsqu'elle l'arrêta , comme il alloit sacager la famille de Nabal. (d) Abner jure par la vie de Saül. (e) Joseph jure par la vie de Pharaon. (f) Ce jurement n'enfermoit ni idolâtrie , ni superstition ; c'étoit un simple respect politique ; ou , si l'on veut , une espèce d'hommage purement civil , qu'on rendoit à un Prince , en le prenant à témoin de ce qu'on alloit dire. Comme il est vrai que Nabuchodonosor est vivant , il est vrai aussi que vous exterminerez les Juifs.

(a) Τελείως πρῶγμα ποιήσει μετ' ἐν ὁ Θεός , καὶ οὐκ ἀποστραφείσεται ὁ Κύριος μετὰ τῶν ἐπιτηδεύματων αὐτοῦ. *Antiq. versio. Consummatam rem faciet Dominus tecum.*

(b) 1. Reg. 1. 26.

(c) 4. Reg. 11. 2.

(d) 2. Reg. xxv. 26.

(e) 1. Reg. xvii. 55.

(f) Genes. xlii. 15.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni saeculo, quoniam tu solus bonus, & disciplina tua omnibus provinciis prae-dicatur.

7. Nec hoc latet, quod locutus est Achior; nec illud ignoratur, quod ei iusseris evenire.

8. Constat enim, Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per Prophetas suos ad populum, quod tradat eum pro peccatis suis.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israël, tremor tuus super ipsos est.

10. Insuper etiam fames invasit eos, & ab ariditate aquae iam inter mortuos computantur.

6. La sagesse de vôtre esprit s'est renduë célèbre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le seul, dont la puissance, & la capacité éclatent dans tout son Royaume, & on ne parle dans tous les pays, que de vôtre habileté dans la guerre.

7. On fait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle manière vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Car il est certain que nôtre Dieu est tellement irrité par les péchez de son peuple, qu'il lui a fait dire par ses Prophètes, qu'il le livreroit à ses ennemis, à cause de ses offenses.

9. Et parce que les Israélites savent qu'ils ont offensé leur Dieu, la terreur de vos armes les a saisis.

10. Ils sont de plus désolez par la famine, & la soif dont ils sont brûlez, les fait déjà paroître comme morts.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

¶ 7. NEC ILLUD IGNORATUR QUOD EI IUSSERIS EVENIRE. On n'ignore pas de quelle manière vous avez voulu qu'il fût traité. Le Grec est différent dans les versets 7. 8. & 9. Nous avons appris ce qu'Achior vous a dit; car nos citoyens l'ont reçu, & il leur a raconté ce qu'il a exposé devant vous. C'est pourquoi, mon Seigneur, ne méprisez point ses avis; mais conservez-les dans vôtre cœur, parce qu'ils sont vrais; car nôtre Nation n'est jamais exposée aux châtimens, & le glaive n'a aucun pouvoir contre elle, qu'ils n'ayent offensé leur Dieu. Ainsi, que mon Seigneur ne perde point courage, & n'abandonne pas son entreprise; (a) parce que la mort tombera sur eux, & qu'ils ont commis le péché, qui a attiré sur eux la colère de leur Dieu. Ceci est bien contraire à ce que Judith avoit dit ci-devant aux principaux de Béthulie: (b) Nous n'avons pas suivi les péchez de nos Peres, qui ont abandonné leur Dieu, pour adorer des Dieux étrangers; ce qui a attiré sur eux la guerre, le dépouillement, & la confusion de la part de leurs ennemis.

¶ 8. UT MANDAVÉRIT PER PROPHETAS SUOS AD POPULUM. Il a fait dire par ses Prophètes qu'il les livreroit à ses ennemis. Il ne faut pas espérer que nous déclarions par quel Prophète, & à quelle occasion ces dénonciations ont été faites aux Israélites. Il est constant par Judith même, qu'alors les Hébreux n'y avoient donné aucune occasion.

(a) *Εἰς ἐπιπέτατον δόξαται ἐνὶ πνεύματι*; (b) *Judith VIII. 18.*

An du m.
3348.

11. Deinde hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, & bibant sanguinem eorum :

12. Et sancta Domini Dei sui, qua praecepit Deus non contingi, in frumento, vino, & oleo, hac cogitaverunt impendere, & volunt consumere, qua nec manibus deberent contingere : ergo quoniam hac faciunt, certum est quod in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, & misit me Dominus hac ipsa nuntiare tibi.

11. Ils ont même résolu entr'eux de tuer leurs bestiaux, pour en boire le sang.

12. Et ayant du froment, du vin, & de l'huile, qui sont consacrez au Seigneur leur Dieu, & auxquels Dieu leur a défendu de toucher, ils sont résolus de les employer à leur usage, & ils veulent consumer des choses auxquelles il ne leur est pas même permis de porter la main : puis donc qu'ils se conduisent de cette sorte, il est certain qu'ils périront.

13. Ce que vôtre servante connoissant, elle s'est enfuyé d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choses.

COMMENTAIRE.

Tout ceci n'est qu'une feinte, dont elle amuse Holofernes. On ne peut le rapporter aux prédictions antécédentes des anciens Prophètes, que par une restriction mentale, aussi favorable au mensonge, que contraire à la sincérité.

Ψ. II. HOC ORDINANT UT INTERFICIANT PECORASUA, ET BIBANT SANGUINEM EORUM. *Ils ont même résolu entr'eux de tuer leurs animaux, pour en boire le sang.* (a) Le Grec ne parle pas de boire le sang; mais il dit (b) qu'ils ont résolu de prendre leurs animaux, & de manger les choses qui leur sont défendues par leurs Loix. Grotius croit qu'elle veut dire qu'ils avoient dessein de tuer, & de manger indifféremment tous les animaux qu'ils avoient, sans se mettre en peine s'ils étoient purs, ou impurs, permis, ou défendus par la Loi. A l'égard du sang, tout le monde fait qu'il étoit expressément défendu, même avant la Loi. (c)

Ψ. 12. ET SANCTA DOMINI DEI SUI, &c. *Ils sont résolus d'employer à leur usage le froment, le vin, & l'huile consacrez au Seigneur.* Le Grec peut servir de Commentaire à ce passage: *Ils sont résolus de consumer pour leur usage les prémices du froment, & les dixmes du vin, & de l'huile qu'ils ont mis à part pour les Prêtres, qui servent devant la face de nôtre Dieu à Jérusalem, qui sont des choses sacrées, & qu'il n'est pas même permis de toucher à ceux qui sont du peuple; & ils ont envoyé à Jérusalem, parce que ceux de cette ville en ont usé de même; (d) afin d'obtenir pour Béthulie la per-*

(a) Ita & antiq. vers. Ital.

(b) Εβυλάσαντο ἐπιβαλῆν τῆς κτήναι αὐτῶν, καὶ πάντα ὅσα διεσείλαν αὐτοῖς ὁ Θεὸς ἐν τῆς νόμοις αὐτῶν μὴ φαγεῖν, διέγινον διαφαγεῖν.

(c) Genes. IX. 4. Levit. XVII. 10. Dent. XII. 15. XV. 23.

(d) Τὰς μετρίωνας αὐτοῖς τὴν ἄφιεν παρὰ τῆς Ἱερουσαλῆμ.

14. *Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua, & orabo Deum.*

15. *Et dicet mihi quando eis reddat peccatum suum, & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jerusalem, & habebis omnem populum Israël, sicut oves, quibus non est pastor, & non latrabit vel unus canis contra te:*

16. *Quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei.*

17. *Et quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nuntiare tibi.*

18. *Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur sapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum:*

14. Car vôtre servante adore toujours son Dieu, même à présent qu'elle est avec vous: & lorsque je serai sortie du camp, je prierai le Seigneur,

15. Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû, pour leurs péchés; & je viendrai vous le dire. Je vous mènerai alors au milieu de Jérusalem, & tout le peuple d'Israël sera devant vous, comme des brebis qui sont sans pasteur, & il ne se trouvera pas seulement un chien qui ose aboyer contre vous:

16. Parce que tout ceci m'a été révélé par la providence de Dieu,

17. Lequel étant en colère contre eux, m'a envoyé vers vous, pour vous annoncer ces choses.

18. Tout ce discours plut extrêmement à Holofernes, & à tous les gens; ils admiraient la sagesse de Judith, & ils se disoient l'un à l'autre:

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

mission du Sénat d'en faire autant. Et aussi-tôt qu'ils en auront nouvelle, ils commenceront à exécuter cette résolution. Et alors ils seront livrez entre vos mains, pour être mis à mort. Judith veut montrer par-là à Holofernes deux choses: La première, que le peuple est réduit à la dernière extrémité; par la faim, & la soif; la seconde, qu'ils ne sont point assez religieux observateurs de leurs Loix.

ÿ. 14. EXIET ANCILLA TUA. Lorsque je serai sortie du camp; dans la vallée, pour y faire mes prières à Dieu pendant la nuit, dit le Grec; & le Seigneur me révélera quand ils auront consommé leur péché. Alors je viendrai pour en donner avis, & vous marcherez contre eux, &c.

ÿ. 15. ADDUCAM TE PER MEDIAM JERUSALEM. Je vous mènerai alors au milieu de Jérusalem. Le Grec, & le Syriaque: (a) Je vous conduirai par le milieu de la Judée, jusqu'à ce que vous veniez à Jérusalem, & je mettrai vôtre trône au milieu d'elle; & vous les conduirez comme un troupeau qui n'a point de pasteur, & pas un chien ne remuera la langue devant vous. Cette dernière expression est proverbiale, & tirée de l'Exode, Ch. xi. ÿ. 7.

ÿ. 16. QUONIAM HÆC MIHI DICTA SUNT PER PROVIDENTIAM DEI. Ceci m'a été révélé par la providence de Dieu. Le Grec,

(a) Ita & Author serm. 49. Appendic. tom. 5. nov. Edit. D. Aug.

An du
3348 M.

19. *Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, & in sensu verborum.*

20. *Et dixit ad illam Holofernes: Benefecit Deus, qui misit te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris:*

21. *Et quoniam bona est promissio tua, si feceris mihi hoc Deus tuus, erit & Deus meus; & tu in domo Nabuchodonosor magna eris, & nomen tuum nominabitur in universa terra.*

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable à celle-ci, soit pour l'air & la beauté du visage, ou pour le sens, & la sagesse des paroles.

20. Alors Holofernes lui répondit : Dieu nous a favorisez de vous envoyer ainsi devant ceux de vôtre nation, pour nous les livrer entre les mains :

21. Et parce que vos promesses sont très-avantageuses, si vôtre Dieu fait cela pour moi, il fera aussi mon Dieu : vous serez grande dans la maison de Nabuchodonosor, & vôtre nom deviendra illustre dans toute la terre.

COMMENTAIRE.

& le Syriaque : (a). *Ceci m'a été révélé par ma science de prédire l'avenir. J'ai prévu ce malheur par une pénétration dans les choses futures, qui m'est propre, & acquise. Elle flatte Holofernes, en lui faisant comprendre que Dieu veille particulièrement à sa conservation, puisqu'il lui envoie une personne si intelligente, & remplie de l'esprit de Prophétie.*

¶ 20. *UT DES ILLUM TU IN MANIBUS NOSTRIS. Pour nous les livrer entre les mains.* Le Grec, & le Syriaque : *Afin de nous procurer de nouvelles forces ; (Le Syrien : un nouveau secours,) & pour attirer sur ceux qui ont méprisé mon Seigneur, une perte entière.*

¶ 21. *DEUS TUUS, ERIT ET DEUS MEUS. Si vôtre Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu.* Il est mal-aisé de croire qu'Holofernes parle sérieusement, ou il ne savoit pas que le Dieu d'Israël ne souffroit pas qu'on adorât aucun autre Dieu avec lui. Sa conversion auroit été un trop grand obstacle à sa fortune. Il voulut apparemment par-là flatter Judith, voyant qu'elle paroissoit femme de piété, & attachée à sa Religion. Il cherche à s'insinuer dans son esprit, & à gagner son cœur ; car, comme remarque l'Écriture, il en avoit été épris dès qu'il l'avoit vû : (b) *Cumque inisset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holofernes.* Il lève adroitement la difficulté qu'il prévoyoit devoir nuire à sa passion, en déclarant à Judith, que la différence de Religion ne devoit point lui donner d'éloignement de sa personne ; qu'il étoit prêt de se faire Juif, dès qu'il verroit l'effet de ses promesses.

(a) *¶ Et ταύτα ἐλάληθην μοι, καὶ ἐπεφύλασεν με.* | (b) *Judith x, 17.*

CHAPITRE XII.

Exercices de Judith dans le camp d'Holofernes. Elle est invitée à souper avec ce Général, qui s'enivre, lui, & ses gens.

¶ 1. **T**unc iussit eam introire ubi repositi erant thesauri eius, & iussit illic manere eam, & constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Cui respondit Judith, & dixit: Nunc non potero manducare ex his, que mihi precipis tribui, ne veniat super me offensio: ex his autem, que mihi detuli, manducabo.

¶ 1. **A** Lors il commanda qu'on la fit entrer au lieu où étoient les trésors, & qu'elle y demeurât; & il ordonna ce qu'on lui donneroit de sa table.

2. Judith lui répondit: Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation de Dieu sur moi; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

COMMENTAIRE.

¶ 1. **U**BI REPOSITI ERANT THESAURI EIUS. Où il avoit ses trésors. Le Grec: (a) Où étoient ses armoires, ses vases, ses meubles d'argent. Le Syriaque ne met point cela. Il dit seulement qu'Holofernes ordonna qu'on y préparât un lit pour elle, & qu'on lui donnât de ses mets, & du vin qu'il buvoit.

¶ 2. **NE VENIAT SUPER ME OFFENSIO.** De peur d'attirer l'indignation de Dieu. De peur de me rendre coupable de mépris pour les Loix de mes Peres. La Loi de Dieu n'avoit point défendu l'usage de toutes les choses dont se servoient les Gentils; le pain, le vin, les fruits, étoient choses permises indifféremment: mais ou la tradition des Juifs, ou la dévotion particulière de Judith, ou la crainte d'être un sujet de scandale aux autres, (b) ou enfin les prières, & les invocations Payennes, qui se faisoient apparemment sur les viandes qu'on servoit devant Holofernes, empêchèrent Judith de vouloir profiter des offres de ce Général. Daniel en usa de même dans la Cour de Nabuchodonosor; (c) & Tobie, dans celle de Salmanasar. (d) Le saint vieillard Eléazar ne put jamais se résoudre à goûter des viandes, même permises, qu'on lui présenta secrètement, après lui en

(a) Οὐ ἐῖθετο ἐ ἀργυρεῖα αὐτῆ, καὶ οὐ ἐβῆ καὶ κερῶσαι αὐτῆ, ἀπὸ τῶν ἐψέπειματων αὐτῆ, καὶ τῆ ὄνυ αὐτῆ πίνου. Je pense qu'il faut lire: Καὶ κερῶσαι αὐτῆ, καὶ δῆλαι αὐτῆ, &c.

(b) Ἴνα μὴ γίνῃται ἐκῆθαι, Le Syriaque:

Ne sit mihi in scandalum

(c) Daniel 1. 8. 12.

(d) Tob. 1. 12. Cum omnes ederent de sibi gentilium, ipse custodivit animam suam.

An du m. 3348. 3. Cui Holofernes ait : Si defecerint tibi ista, quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi ?

4. Et dixit Judith : Vivit anima tua, Domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec facias Deus in manu mea, hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in sabernaculum, quod præceperas.

5. Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia, nocte & ante lucem, egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum suum, per triduum.

3. Holofernes lui répartit : Si ce que vous avez apporté avec vous, vient à vous manquer, que pourrions-nous faire ?

4. Judith lui répliqua : Je jure par votre salut, Monseigneur, qu'avant que votre servante ait contumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main, ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente, où il leur avoit donné ordre de la mener.

5. Elle demanda en y entrant, qu'on lui permit de sortir la nuit, & avant le jour, pour aller faire sa prière, & invoquer le Seigneur.

6. Et Holofernes commanda aux huissiers de sa chambre de la laisser entrer & sortir, selon qu'elle le voudroit durant trois jours, pour adorer son Dieu.

COMMENTAIRE.

avoir offert de souillées ; de peur de scandaliser ses freres : (a) *Non enim tati nostra dignum est fingere*, disoit-il.

¶ 5. ET PETIIT DUM INTROIRET, UT DARETUR EICOPIANOCTE, ET ANTE LUCEM EGREDIENDI FORAS... ¶ 6. ET PRÆCEPIT CUBICULARIIS SUIS, UT SICUT PLACERET ILLI, EXIRET. Elle demanda en y entrant, qu'on lui permit de sortir la nuit... Et Holofernes commanda aux Huissiers de sa chambre de la laisser entrer, & sortir comme elle le voudroit, durant trois jours. Voici le Grec : Elle dormit jusqu'au milieu de la nuit, & elle se leva à la veille du matin, & envoya dire à Holofernes : Que mon Seigneur ordonne, s'il lui plaît, qu'il soit permis à sa servante de sortir du camp, pour faire sa prière. Et Holofernes ordonna à ses gardes de ne la point empêcher ; & elle demeura trois jours dans le camp, &c. Judith avoit préparé Holofernes à lui accorder cette grace, dès le jour précédent, en lui disant, (b) qu'elle sortiroit la nuit, pour faire sa prière hors du camp : mais comme elle étoit logée dans une des tentes de ce Prince, auquel elle s'étoit renduë, elle crut ne devoir pas sortir, sans lui en demander de nouveau la permission. Cette conduite étoit toute régulière, & ne laissoit aucun soupçon à Holofernes sur la fidélité de cette femme. D'ailleurs elle devoit se ménager la liberté de sortir, sans que personne l'observât, afin qu'après avoir fait le coup qu'elle projettoit, elle pût se retirer en assurance. La dévotion d'aller prier hors du camp,

(a) 2. Macc. vi. 21. 22. 23.

(b) Judith xi. 14.

7. Et exibat noctibus in vallem Bethulia, & baptizabat se in fonte aqua.

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israël, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

9. Et introiens, manduca manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

10. Et factum est, in quarto die Holofernes fecit cenam servis suis, & dixit ad Vagao eunuchum suum: Vade, & suada Hebraeam illam, ut spontè consentiat habitare mecum.

7. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle se lavoit dans une fontaine. Ann. du M.
3348.

8. Et en retournant, elle prioit le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il la conduisît dans le dessein qu'elle avoit prémédité, pour la délivrance de son peuple.

9. Puis retournant dans sa tente, elle y demeurait toute la nuit, jusqu'à ce qu'elle prit sa nourriture vers le soir.

10. Quatre jours après, Holofernes fit un festin à ceux de sa maison, & il dit à Vagao un de ses eunuques: Allez, & persuadez à cette femme du peuple Hébreu, qu'elle consente d'elle-même à venir me trouver.

COMMENTAIRE.

étoit fondée plutôt sur cette vûe de précaution, & de prévoyance, que sur aucune obligation, par rapport à la Loi, ou à la coutume, quoiqu'il soit beaucoup meilleur de se retirer à l'écart, pour prier avec plus de respect, de pureté, & d'attention.

¶ 7. BAPTIZABAT SE IN FONTE AQUA. Elle se lavoit dans une fontaine. Apparemment dans cette fontaine, qui étoit au pied de la montagne de Bethulie. Le Grec dit que la fontaine étoit dans le camp des Assyriens. (a) Il infnuë aussi qu'elle ne se baignoit pas tout le corps; mais qu'elle se lavoit simplement les mains, ou le visage. On voit dans l'Histoire des Septante par Aristée, que cette coutume de se laver tous les matins, est très-ancienne chez les Juifs. Nous la remarquons même dans l'Égypte, dès le tems de Moÿse. Pharaon alloit tous les matins sur le Nil, pour s'y laver. (b) C'est un des premiers exercices des Rois d'Égypte, selon la remarque de Diodore de Sicile. (c) D'abord qu'il se lève, il reçoit les Lettres qui lui sont apportées; puis il se lave, & sacrifie aux Dieux.

¶ 9. DUM ACCIPERET ESCAM SUAM IN VESPERE. Jusqu'à ce qu'elle prit sa nourriture au soir. Ainsi elle jeûnoit dans le camp, pour attirer sur elle les regards de la miséricorde du Seigneur.

¶ 10. HOLOFERNES FECIT COENAM SERVIS SUIS. Il fit un festin à ses serviteurs. Le Texte Grec dit, (d) qu'il donna à manger seu-

(a) Εβαπτίζετο ἐν τῇ παραβολῇ ἐπὶ τῆς πηγῆς τῆς ὕδατος. Le Syriaque ne lit pas, dans le mot.

(b) Exod. VII. 15.

(c) Ἐώραν ἄλλοι γὰρ ἐγερθεὶς λαβὼν αὐτὸν ἴδεν ὅτι παντοχόρως ἀπεσταλμένος ἐπιστολας . . . ἰσχυρῶς.

λυσάμενοι . . . ὄντας τοῖς θεοῖς Diodor. lib. 1.

(d) Ἐποίητο πένον πῶς δούλους αὐτοῦ μένους, καὶ ἐκ ἐνάλλοι εἰς τὴν κλῆσιν ἕδονα τῶν πρὸς αὐτὸν χειρίαις Le Syriaque: Il n'invita aucun des Soldats, ni des Intendants, ou des Officiers Généraux.

An du M.
3348.

11. *Fortium est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunitis ab eo transeat.*

11. Car il seroit honteux à un Assyrien; qu'une femme se moquât de lui, & qu'elle trouvât moyen de se tirer d'avec lui, sans contenter à ce qu'il desire d'elle.

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, & dixit: Non vereatur bona puella introire ad Dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.*

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & lui dit: Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon Seigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & se réjouir?

COMMENTAIRE.

lement à ses serviteurs, sans appeler aucun de ses Officiers, ni de ceux qui avoient l'intendance des affaires; afin d'être plus libre, & de n'avoir point de témoins de ses dissolutions, & de son intempérance,

DIXIT AD VAGAO, EUNUCHUM SUUM: VADE, ET SUADE HEBRÆAM ILLAM, UT SPONTE CONSENTIAT HABITARE MECUM. Il dit à Vagao, un de ses Eunuques: Allez, & persuadez à cette femme qu'elle consente d'elle-même à venir me trouver, ou plutôt, à contenter ma passion. Mais le Grec, & le Syriaque lisent: *Qu'elle vienne boire, & manger avec nous.* (a) Le nom de Vagoas, ou plutôt, Bagoas, est commun, & se prend pour un Eunuque en général. Pline marque qu'à Babilone, on les appelloit ordinairement ainsi. (b) L'Histoire nous a conservé les noms de plusieurs de ces Eunuques, ou Bagoas. (c) Il en étoit de ce terme, comme de celui d'Eunuque parmi les Grecs; il signifioit souvent un Officier de la maison d'un Prince: mais pour l'ordinaire, ils servoient dans les appartemens des Dames: (d)

Quem penes est Dominam servandi cura Bagoas.

Le Grec, & le Syriaque lisent, que ce Bagoas d'Holofernes, étoit le premier Officier de sa maison, (e) & que Judith logeoit chez lui. Dans l'Hébreu d'Esther, (f) les Eunuques sont appelez *Bagatha*, & dans le Grec, *Bugaios*.

¶ 12. ET BIBAT VINUM IN JUCUNDITATE. Pour boire du vin, & se réjouir. Le Grec: Pour boire du vin avec nous, & pour devenir aujourd'hui comme une des filles des Assyriens, qui sont dans la maison de Nabuchodonosor. Cet infame Eunuque ne comprit que trop la pensée de son

(a) τῷ ἰσθμῷ πρὸς ἡμᾶς, καὶ Φαγῆν, καὶ πιῆν μετ' ἡμῶν. Mais au §. 11. il parle autrement: *Ὁυκ ἐπιλήσαντες αὐτῆ.*

(b) Plin. XIII. 4. Babilone nata uno in horto Bagoas; ita enim vocant spadones.

(c) Diodor. Sicul. tom. 2. Hist. lib. 16. Quin. Curt. lib. 6. & 10. Plut. de Fortuna Alex. 70-

Sept. Antiq. lib. 17. cap. 3.

(d) Ovid. Amor. lib. 2.

(e) Ἔστι Βαγῶα τῷ Διούχῳ, ὅς ἦν ἰσθμῶς ἐν πρώτῳ τῶν αὐτῶν, πικρὸν τῆν γυναῖκα... ἢ ἴσι περὶ σοί.

(f) Esther I. 10. II. 21. VI. 2.

13. Cui Judith respondit: Quia ego sum, ut contradicam Domino meo?

13. Judith lui répondit: Qui suis-je, moi, pour m'opposer à la volonté de mon Seigneur?

An du M.
3348.

14. Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum, faciam. Quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vite mee.

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur; car ce qui lui sera agréable, sera aussi le plus grand bien qui puisse m'arriver en toute ma vie.

COMMENTAIRE.

maître. Il invite Judith à boire du vin, ennemi naturel de la chasteté.

Les Perses, dans leurs festins, étoient beaucoup plus libres, & plus dissolus que les autres Orientaux. Ceux-ci ne faisoient pas venir leurs femmes dans la salle, où ils mangeoient en compagnie; on leur servoit à manger à part; & nous verrons dans le Livre d'Esther, (a) avec quelle fierté la Reine Vasthi refusa d'aller dans le lieu, où Assuérus mangeoit avec les Grands de son Royaume. (b) Dans l'Histoire des Hébreux, & dans celle des Egyptiens, nous ne voyons jamais les femmes dans les repas d'invitation, non plus que chez les anciens Grecs; & cela se pratique encore aujourd'hui dans l'Orient. Mais les Perses se donnoient en cela plus de liberté; suivant la remarque d'Hérodote. (c) Non-seulement les femmes paroissent dans leurs festins; il y en avoit même qui passoit la nuit à chanter; & à danser à la porte du Palais, & qui servoient le Roi à des ministères encore plus infâmes. (d) C'est apparemment ce que vouloit insinuer Bagoas à Judith, en lui disant qu'elle devoit devenir comme les filles Assyriennes, qui servoient Nabuchodonosor. Je sai qu'on ne doit pas confondre les Rois d'Assyrie avec les Rois de Perse, & que les mœurs de ces deux Nations n'étoient pas semblables en tout: mais la licence des uns avec les femmes, n'étoit pas moindre que celle des autres. Il ne faut que lire la vie de Sardanapal, pour s'en persuader.

¶ 14. OMNE QUOD ERIT ANTE OCULOS EIUS BONUM FACIAM. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon. On ne peut lire cette réponse sans étonnement. Quoi! Judith pouvoit-elle dire dans la sincérité, qu'elle consentiroit à la brutale passion d'Holofernes? N'entendoit-elle pas le langage de Bagoas? Cet Eunuque ne s'étoit-il pas exprimé d'une manière assez claire? On doit croire que Judith ne fit cette réponse que dans le sens d'un simple compliment. Ces sortes de promesses, ou d'offres de services que

[a] Esther XII. 6. Aman Amadathi Bagoas.

[b] Esther I. II.

[c] Herodotus lib. 5. cap. 18. Ἐπειὸν δὲ Πέρσαι. Ἡμῖν νόμος Πρωτῆς ἑστίν· δεῖναι πρὸς τὸ μέγα μέγα, τότε καὶ ἕως πάλαιας, καὶ ἕως νεωδίας γυναικῶν ἰσχυροῦσι παρέδρα. Vide. & J. G. J.

tin. lib. 7. & Cicer. act. 5. in Pervam.

[d] Athen. Dipnosop. lib. 12. cap. 2. Τῆς δὲ νυκτὸς ἀθύρου, καὶ ψάλλουσαι διατελοῦσι λόγῳ κακομύθῳ. Χρήται δὲ αὐταῖς, καὶ ποικίλεις ὁ Βασιλεὺς ἔσται.

An du M.
3348.

15. Et. surrexit, & ornavit. sa vestimenta sua, & ingressa stetit ante faciem ejus.

16. Cor. autem Holofernis, cupidissimum est: erat enim ardens in concupiscentiis ejus.

17. Et dixit ad eam Holofernes: Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith: Bibam Domine, quoniam magnificata est anima mea, hodie pro omnibus diebus meis.

15. Elle se leva ensuite, & elle se para de tous ses ornemens. & étant entrée dans la tente, elle parut devant lui.

16. Holofernes en la voyant fut scappé au cœur, parce qu'il brûloit de passion pour elle.

17. Et il lui dit: Buvez maintenant & mangez avec joye, parce que vous avez trouvé grâce devant moi.

18. Judith lui répliqua: Je boirai, mon Seigneur, parce que mon ame étoit aujourd'hui la plus grande gloire, qu'elle ait reçue dans toute sa vie.

COMMENTAIRE

Il n'est pas permis de se faire par civilisé l'un à l'autre; les termes de soumission, & de respect, dont on use, ne se prennent point à la rigueur; on n'en exige jamais l'exécution littérale; ils enferment toujours un sens caché, & une condition secrète. Je serai ce qu'Holofernes souhaitoit de moi; autant que mon devoir, mon honneur, ma Religion me le permettront. Judith n'ignoroit pas les mauvaises intentions de l'Assyrien; mais elle n'étoit point obligée de témoigner qu'elle les entendit. Elle feint en quelque sorte de les ignorer; elle dissimule le mal qu'elle y voit, pour ne les prendre que dans le moins mauvais sens que les propositions renferment. On n'est pas toujours obligé d'interpréter les intentions de ceux qui nous parlent. Si leurs discours ont deux sens, l'un bon, & l'autre mauvais, la charité veut qu'on les prenne dans le bon sens. C'est ainsi qu'en usa Judith.

15. INGRESSA STETIT ANTE FACIEM EJUS. Elle parut devant lui. Le Grec ajoute, (a) qu'étant entrée, sa servante étendit par terre des peaux de moutons, avec leur laine, qu'elle avoit reçues auparavant de Bagoas, pour manger dessus tous les jours; & qu'elle mangea assise, ou couchée sur ces peaux. Le Syriaque dit que ces peaux lui avoient été données, pour y dormir. L'on remarque dans Homère, que les Anciens couchoient sur des peaux de moutons, (b) & à terre. Les anciens Gaulois, & les Espagnols mangeoient, & couchoient à terre; (c) & les Turcs encore aujourd'hui, n'ont point de lits dressés dans leurs maisons. Ils couchent sur un lit qu'on étend par terre, & qu'on enlève le matin. Les mêmes peuples servent à manger sur des peaux, & mangent assis sur des tapis. Dans le Targum sur

(a) Ἐγρησε αὐτῇ κατὰματι, ὀλοφῆρην χαρμὰν ἔκαστα, ἃ ἔλαβε παρὰ βαγαίου, εἰς τὴν καθομαθίαν διαθεῖν αὐτῆς, εἰς τὸ ἰδεῖν καθυλισσόμενης ἐπὶ αὐτῶν.

(b) Homer. Iliad. I. Σπορτοῖν λίχθ' ἢ σαολλίε, καίτασι γρηῖσι, λινοῖσι λεωπῆν αἰῶσι, (c) Strabo lib. 3. & 4.

SUR LE LIVRE DE JUDITH. CHAP. XII.

19. Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipso, ea que paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus est Holofernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita sua.

19. Elle prit ensuite ce que sa servante lui avoit préparé; & elle mangea & but devant lui.

20. Et Holofernes fut tellement transporté de joye en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu en aucun repas dans toute sa vie.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

Esther, Chap. 1. 7. il est dit que les cent vingt-sept Rois, à qui Assuérus fit ce fameux festin, y vinrent avec des couronnes sur la tête, & mangèrent assis sur des peaux de moutons. On voit par ce passage de Judith, l'antiquité de cette pratique. On peut encore remarquer qu'elle ne mange pas à la même table qu'Holofernes; mais séparée, & à terre, suivant ce qui se pratiquoit anciennement parmi les Perses. Lorsque le Roi invite quelqu'un à manger, dit Héraclides de Cumes, (a) il mange à part, & assis sur un lit, porté sur des pieds d'or; mais les conviez mangent à terre, & ne se retirent que lorsqu'ils ont bû avec excès. L'Antiquité a souvent reproché à ces peuples leurs excès, & leur yvrognerie. (b) Holofernes fait voir ici que ces accusations ne sont pas mal-fondées.

(a) Hæraclides Cuman. apud Athen. lib. 5. cap. 10. Καὶ ἐν τῷ χαμαὶ καθήμενος, ἢ ἐν τῷ κλίβῳ χρυσοῦ καθεσθῆναι.

(b) Voyez notre Commentaire sur Esther, chap. 1. 7. 8.





C H A R I T R E X I I I .

Judith coupe la tête à Holofernes , & la porte à Bésulie.

An du M. **¶ 1.** **U**T autem serò factum est, festinauerunt serui illius ad hoc p̄ntia sua, & conclusit Vagao ostia cubiculi, & abiit.

3348.
avant J.C.
656.

2. Erant autem omnes fatigati à vino.

3. Eratque Judith sola in cubiculo.

4. Porro Holofernes iacebat in lecto, nimia ebrietate sopitus.

5. Dixitque Judith puella sua, ut staret foris ante cubiculum, & obseruaret.

¶ 1. **L**E soir étant venu, ses serviteurs se hâtèrent de se retirer chacun chez soi, & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla.

2. Tous étoient assoupis du vin qu'ils avoient bu.

3. Et Judith étoit seule dans la chambre.

4. Holofernes étoit couché dans son lit, tout accablé de sommeil par l'excès du vin.

5. Et Judith commanda à sa servante de se tenir dehors, devant la porte de la chambre, & d'y faire le guet.

C O M M E N T A I R E .

¶ 4. **P**ORRO HOLOFERNES JACEBAT IN LECTO, NIMIA EBRIETATE SOPITUS. *Holofernes étoit dans son lit, tout accablé de sommeil par l'excès du vin.* Le Grec est plus expressif : (a) *Holofernes étoit tombé abattu dans son lit, parce qu'il étoit comme noyé dans le vin.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il y avoit de la lumière pendant toute la nuit dans la tente d'Holofernes, comme il étoit ordinaire à des personnes de ce rang, & sur tout dans de pareilles circonstances. Sans cela Judith n'auroit pû se conduire avec autant de sûreté dans une entreprise si hardie, & si périlleuse.

¶ 5. **D**IXIT PUELLE SUE UT STARET FORIS. *Elle commanda à sa servante de se tenir dehors.* Le Grec explique tout ceci plus distinctement. Il faut remarquer en premier lieu, que Bagoas fit sortir tout le monde de la tente d'Holofernes, hors Judith, qui y resta seule. 2^o. *L'Eunuque ferma la porte en dehors, (b) en sorte que personne n'y pouvoit entrer; mais de manière néanmoins que Judith en pouvoit sortir quand elle voudroit; car elle avoit eu la précaution d'avertir Bagoas qu'elle vouloit aller hors du camp cette nuit-là, comme elle avoit fait les nuits précédentes.*

(a) Καὶ Ὁλοφέρνης προπεπρωκὸς ἐπὶ τῆν κλινὴν αὐτῆ, ἢ γὰρ περιεχυθῆς ὡπλῶ ὁ ἄνθρωπος.

(b) Συνίκαδι τὴν σκηνὴν ἔξωθεν.

6. *Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in silentio,*

7. *Dicens : Confirma me, Domine, Deus Israël, & respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut sicut promissisti, Jerusalem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi, perficiam.*

8. *Et cum hac dixisset, accessit ad columnam, qua erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.*

9. *Cumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, & ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora.*

6. Et pour elle, elle étoit devant le lit, priant avec larmes, & remuant les lèvres en silence, An du M.
3348.

7. Elle dit : Seigneur, Dieu d'Israël, fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment, à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, selon votre promesse, votre ville de Jérusalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui se pourroit faire par votre assistance.

8. Ayant parlé de la sorte, elle s'approcha de la colomne, qui étoit au chevet de son lit, & délia son sabre qui y étoit attaché.

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holofernes par les cheveux de sa tête, & dit : Seigneur mon Dieu, fortifiez moi à cette heure.

COMMENTAIRE.

tes. 3°. La servante de Judith étoit sortie de la tente d'Holofernes avec les serviteurs de ce Prince, & sa maîtresse lui avoit dit de demeurer à la porte de sa tente, à elle; (a) afin que quand elle paroîtroit, elle la suivît, sans la faire attendre. Ce n'est donc pas devant la porte de la tente d'Holofernes que cette servante demeura; mais devant la tente de sa maîtresse. Judith ne paroît pas avoir confié son secret à sa servante. Elle prit sur elle-même le risque de toute cette affaire, qui ne pouvoit être conduite avec trop de secret, & de prudence.

¶ 6. ORANS CUM LACRYMIS, ET LABIORUM MOTU IN SILENTIO. *Priant avec larmes, & remuant les lèvres en silence.* Elle prioit, sans prononcer de paroles articulées, & intelligibles; mais elle les prononçoit néanmoins à voix basse. Les Hébreux ont accoutumé de prier de cette sorte, croyant, dit Grotius, que les prières qui ne se font que de la pensée, sont trop froides, & trop languissantes. Le Grec dit pourtant qu'elle ne pria que de cœur. (c)

¶ 8. ACCESSIT AD COLUMNAM. *Elle s'approcha de la colomne qui étoit au chevet du lit.* Le Grec porte: (b) *La règle du lit*; mais c'est une faute: il faut lire: La colomne qui soutenoit le rideau, ou le pavillon, ainsi que l'ont entendu la Vulgate, & le Syriaque. Il se peut faire néanmoins que le terme Grec signifie, non pas une colomne, mais un bâton, après lequel

(a) Ἐπειὸν Ἰουδίθ τῇ δούλῃ αὐτῆς, εἴηαι ἔξω τῆς κλιτῆος αὐτῆς.

(b) Ἐπειὸν ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτῆς.

(c) Προσιλθῆσα τῷ κίονι τῆς κλῆρας. Il faut lire; τῷ κίονι. les Syr. & an iq. Vulgat. Ad columnam lecti.

An du m.
3348.

10. *Et percussit bis in cervicem ejus, abscidit caput ejus, & abstulit conopeum ejus à columnis, & evoluit corpus ejus truncum.*

11. *Et post pusillum exiit, & tradidit caput Holofernis ancilla sue, & jussit ut mitteret illud in peram suam.*

12. *Et exierunt duæ, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, & transferunt castra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.*

10. Elle lui frappa ensuite sur le col par deux fois, lui coupa la tête, & ayant détaché le pavillon des colonnes, elle jeta par terre son corps mort.

11. Elle sortit peu à près, & donna à sa servante la tête d'Holofernes, lui commandant de la mettre dans son sac.

12. Puis elles sortirent toutes deux, selon leur coutume, comme pour aller prier; & étant passées au-delà du camp, elles tournèrent le long de la vallée, & arrivèrent à la porte de la ville.

COMMENTAIRE.

on pendoit les armes. Entre les significations de *Canon*, Hétychius met celle-ci: (a) Des bâtons où l'on suspend les courroies du bouclier. Le coutelas d'Holofernes étoit suspendu à ce bâton.

PUGIONEM EJUS. *Son sabre, ou son coutelas.* Le Grec lit *Acinacés*, (b) qui est une épée dont se servoient les Perses. (c) On n'en fait pas précisément la forme; mais on sait qu'elle étoit plus courte que les épées des Romains, & des Grecs. Joseph (d) parlant des Sicaire, qui firent tant de ravage dans Jérusalem, pendant le dernier siège par Titus, dit que leurs dagues étoient de la longueur de l'*acinacés* des Perses, & recourbées comme le poignard des Romains. Et Darius s'étant persuadé qu'il n'avoit été vaincu par Alexandre, dans la première bataille, que parce que ses gens avoient de trop courtes épées, leur en fit faire de plus grandes. (e)

ψ. 10. **PERCUSSIT BIS IN CERVICEM EJUS.** *Elle lui frappa sur le col par deux fois*, de toutes ses forces, dit le Grec. *Cervix*, signifie proprement le chinon du col. Mais le Grec, & le Syriaque lisent simplement: *Le col*. Elle le frappa à l'endroit qu'il lui présentait en dormant; elle ne choisit pas.

ABSTULIT CONOPEUM. *Elle détacha le pavillon des colonnes.* Ce n'étoit point des rideaux à la manière des nôtres. Le lit étoit en pavillon, comme on l'a déjà dit. Ce pavillon étoit soutenu à deux colonnes, & il étoit très-précieux. Voyez le Chap. x. 19. Je ne vois pas pourquoi elle roula le cadavre d'Holofernes à terre, si ce n'est pour achever de lui couper plus aisément la tête, lorsqu'il fut mort.

ψ. 11. **IN PERAM SUAM.** *Dans son sac.* Dans la bésace, où elles avoient apporté leurs provisions.

(a) Κάσι. Hesyeh. αὶ τῆς ἀσπίδος ῥάβδοι ἀφ' ὧν ὁ τελαμαὶ ἐξήπτο. Vide Hæwic. Steph. Thes. & Ser. hic.

(b) Κασιέλι πρὸ ἀκινάκη αὐτοῦ.

(c) Herodot. lib. 7. Περσικὸν ξίφος, τὸ ἀκινάκη καλίωσι.

(d) Joseph Antiq. liv. ult. cap. 7.

(e) Diodor. lib. 17. & Quint. Curt. lib. 3.

13. Et dixit Judith à longè custodibus murorum : *Aperite portas , quoniam nobiscum est Deus , qui fecit virtutem in Israël.*

14. Et factum est , cum audissent viri vocem ejus , vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes , à minimo usque ad maximum : quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria congraverunt circa eam universi : illa autem ascendens eminentiorem locum , jussit fieri silentium. Cumque omnes tacuissent ,

17. Dixit Judith : *Laudate Dominum Deum nostrum , qui non deseruit sperantes in se :*

18. Et in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam , quam promisit domui Israël : & interfecit in manu mea hostem populi sui hæc nocte.

19. Et proferens de pera caput Holofernis , ostendit illis dicens : *Ecce caput Holofernis Principis militia Assyriorum , & ecce conopem illius , in quo recumbebat in ebrietate sua , ubi per manum femina percussit illum Dominus Deus noster.*

20. *Vivit autem ipse Dominus , quoniam custodivit me Angelus ejus , & hinc euntem , & ibi comorantem , & inde huc revertentem , & non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari , sed sine pollutione peccati revocavit me vobis , gaudentem in victoria sua , in evasione mea , & in liberatione vestra.*

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisoient garde sur les murailles : Ouvrez les portes , parce que Dieu est avec nous , & qu'il a signalé sa puissance dans Israël.

14. Les gardes ayant entendu sa voix , appellèrent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle , depuis le plus petit jusqu'au plus grand , parce qu'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût revenir.

16. Ils allumèrent des flambeaux , & s'assemblèrent tous autour d'elle ; & pour Judith , montant sur un lieu plus élevé , elle commanda qu'on fit silence , & tous s'étant tus , elle dit :

17. Louiez le Seigneur nôtre Dieu , qui n'a point abandonné ceux qui espéroient en lui ;

18. Qui a accompli par sa servante , la miséricorde qu'il avoit promise à la maison d'Israël , & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holofernes , elle la leur montra , & leur dit : Voici la tête d'Holofernes Général de l'armée des Assyriens , & voici le rideau du pavillon dans lequel il étoit couché étant ivre , & où le Seigneur nôtre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Le Dieu vivant m'est témoin , que son Ange m'a gardée , & lorsque je suis sortie de cette ville , & tant que je suis demeurée là , & lorsque je suis revenuë ici : & que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous , sans aucune tache de péché , comblée de joye de le voir demeurer vainqueur , moi sauvée , & vous délivrés.

Andu m.
3348.

COMMENTAIRE.

¶ 14. *VOCaverunt presbyteros civitatis.* Ils appellèrent les Anciens de la ville. Le Grec : *Ils se hâtèrent de descendre à la porte de la ville , & ils y assemblèrent les Anciens de Béthulie.*

¶ 20. *CUSTODIVIT ME ANGELUS EJUS.* Son Ange m'a gardée. Le Grec , & le Syriaque sont plus courts pour les versets 20. & 21. *Le Seigneur m'a gardée dans mon voyage ; Holofernes a été surpris par mon visage ,*

An dum.
3348.

21. *Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.*

22. *Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam: Benedixit te Dominus in virtute sua, quia per te ad nihilum redegit inimicos nostros.*

23. *Porro Ozias Princeps populi Israël, dixit ad eam: Benedicta es tu filia à Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram.*

24. *Benedictus Dominus, qui creavit cælum & terram, qui te direxit in vulnera capitis Principis inimicorum nostrorum:*

25. *Quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti anima tua, propter angustias, & tribulationem generis tui, sed subvenisti ruina ante conspectum Dei nostri.*

26. *Et dixit omnis populus: Fiat, fiat.*

27. *Porro Achior vocatus venit, & dixit ei Judith, Deus Israël, cui tu testimonium dedisti quòd ulciscatur se de inimicis suis, ipse caput omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.*

28. *Et ut probes quia ita est, ecce caput Holofernis, qui in contemptu superbia sua Deum Israël contempsit, & tibi interitum minabatur, dicens: Cum captus fuerit populus Israël, gladio perforari præcipiam latera tua.*

21. Rendez-lui tous vos actions de grâces, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

22. Alors tous adorant le Seigneur, dirent à Judith: Le Seigneur vous a bénie, il vous a soutenu de sa force, & il a renversé par vous tous nos ennemis.

23. Ozias, Prince du peuple d'Israël, dit aussi à Judith: Vous êtes bénie au Seigneur, du Dieu très haut, par dessus toutes les femmes qui sont sur la terre.

24. Béni soit le Seigneur, qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main, pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom si célèbre, que les hommes se souvenant éternellement de la puissance du Seigneur, ne cesseront jamais de vous louer; parce que vous n'avez point feint d'exposer votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple se trouvoit réduit; mais vous vous êtes présentée devant Dieu, pour empêcher la ruine.

26. Et tout le peuple répondit: Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

27. On fit venir ensuite Achior, & Judith lui dit ces paroles: Le Dieu d'Israël, à qui vous avez rendu témoignage, en déclarant, qu'il a le pouvoir de se venger de ses ennemis, a coupé lui-même cette nuit par ma main la tête du chef de tous les infidèles.

28. Et pour vous faire voir que cela est vrai, voici la tête d'Holoferne, qui dans l'insolence de son orgueil, méprisoit le Dieu d'Israël, & qui menaçoit de vous faire mourir, en disant: Lorsque j'aurai vaincu le peuple d'Israël, je vous ferai passer l'épée au travers du corps.

COMMENTAIRE.

pour son malheur, & je n'ai point été souillée avec lui. Et tout le peuple fut extrêmement surpris.

¶ 27. PORRO ACHIOR VOCATUS VENIT, &c. On fit ensuite venir Achior, &c. Toute cette Histoire manque ici dans le Grec, & dans le Syriaque. Ils finissent ce Chap. au ¶. 26. Mais ils la rapportent au Chap. suivant, après le ¶. 5. de même que l'ancienne Vulgate.

29. Videns autem Achior capus Holofernis, angustiatus pro pavore, cecidit in faciem suam super terram, & estuavit anima ejus.

30. Postea verò quàm resumpto spiritu recreatus est, prociðit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit:

31. Benedicte tu à Deo tuo, in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omni gente, qua audieris nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israël.

29. Achior voyant la tête d'Holofernes, fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il tomba le visage contre terre, & s'évanouit. An du M^e 3348.

30. Etant ensuite revenu à lui, il se jeta aux pieds de Judith, & l'adora, en lui disant :

31. Vous êtes bénie de votre Dieu dans toute la maison de Jacob, parce que le Dieu d'Israël fera pour jamais glorifié en vous, parmi tous les peuples, qui entendront parler de votre nom.



C H A P I T R E X I V .

Sortie de ceux de Béthulie sur les Assyriens. On trouve Holofernes mort dans sa tente. Achior se fait Juif.

ÿ. 1. **D**ixit autem Judith ad omnem populum: Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros:

2. Et erit, cum exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, & exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.

ÿ. 1. **A** Lors Judith dit à tout le peuple: Ecoutez moi, mes freres; penchez cette tête au haut de nos murailles;

2. Et aussi tôt que le soleil sera levé, que chacun prenne les armes, & sortez tous avec grand bruit; mais ne descendez pas jusqu'au bas de la montagne; faites seulement semblant de les vouloir attaquer.

C O M M E N T A I R E .

ÿ. 2. **E**XITE CUM IMPETU; NON UT DESCENDATIS DEORSUM, SED QUASI IMPETUM FACIENTES. Ne descendez pas jusqu'au bas de la montagne; faites seulement semblant de les attaquer. Faites une fausse attaque; non pour en venir aux mains, mais pour mettre leur armée en mouvement, & pour les obliger à aller à la tente d'Holofernes. Lorsqu'ils le verront mort, ne doutez pas qu'ils ne prennent la fuite en tumulte; & alors poursuivez-les hardiment. Le Grec, & le Syriaque portent: (a) Mettez à votre tête un Capitaine, & faites une sortie,

(a) Δότες ἀρχὴν ἐς αὐτοὺς, ὡς καὶ βαλ-
νορας ἐπι τὸ πρῶτον ἐς τὴν προφυλακὴν ὑπὸν Ἀ-
σσυρίων, καὶ ἔκαστος ἐκείνων. Vous mettez un chef à
la tête de la troupe de ceux qui seront la for-

ric, &c. L'ancienne Vulgate lit: Date in illos
prios impetum sicut descendentes ad bellum,
&c.

An du M.
3348.

3. *Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.*

4. *Cinque duces eorum concurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in suo sanguine voluntatem, decidet super eos timor.*

5. *Cumque cognoveritis fugere eos, ite post illos securi, quoniam Dominus conteret eos sub pedibus vestris.*

6. *Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israël, relicto gentilium ritu, credidit Deo, & circumcidit carnem preputii sui, & appositus est ad populum Israël, & omnis successio generis ejus, usque in hodiernum diem.*

3. Alors il faudra nécessairement que les gardes avancées fuyent, & s'en aillent éveiller leur Général, afin qu'il donne les ordres pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holofernes, & qu'ils n'y auront trouvé qu'un corps sans tête, nageant dans son sang, la frayeur les fera tous.

5: Et lorsque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parce que le Seigneur vous les livrera, pour les fouler sous vos pieds.

6. Alors Achior voyant ce que la toute-puissance de Dieu avoit fait en faveur d'Israël, abandonna les superstitions payennes, crut en Dieu, se circoncit, & fut incorporé au peuple d'Israël, comme toute la race l'est encore aujourd'hui.

COMMENTAIRE.

comme pour descendre dans le vallon, & pour attaquer la garde avancée des ennemis; ne descendez pourtant pas.

ÿ. 3. **TUNC EXPLORATORES NECESSE ERIT UT FUGIANT AD PRINCIPEM.** Alors il faudra que les gardes avancées fuyent. Le Texte à la lettre: *Que les espions fuyent vers leur Prince.* Mais le Grec, & le Syriaque montrent fort bien que c'est la garde avancée, qui accourut au camp, pour donner avis au Général de la sortie des Juifs, & pour recevoir ses ordres.

ÿ. 5. **ITE POST ILLOS SECURI.** Allez hardiment après eux. Le Grec, & le Syriaque: *Et vous tous, qui habitez dans Israël, vous les abattez, & vous les tuerez dans tous les chemins.*

ÿ. 6. **TUNC ACHIOR; RELICTO GENTILITATIS RITU, CREDIDIT DEO.** Achior abandonnant les superstitions Payennes, crut en Dieu. Jusques-là Achior n'avoit regardé le Dieu des Juifs, que comme le Dieu d'un peuple particulier. Il ne doutoit point de son pouvoir, & des prodiges qu'il avoit faits en faveur d'Israël; mais il ne croyoit pas que ce pouvoir s'étendît au-delà du peuple qu'il avoit choisi; ou il s'étoit imaginé que le Seigneur, le Dieu d'Israël étoit de ces Divinités communes, *Dii communes*, (a) qui recevoient les adorations de divers peuples, sans exiger que leurs adorateurs quittassent les Dieux de leur Nation, & de leur pays. Mais à

(a) *Vingil. Matth. xii. Et Dii communibus aras Gramineas. Serv. Dii communes sunt qui à Gracis A'g'vot dicuntur, id est, qui cæli certas partes non habent, sed generaliter à cunctis coluntur.*

présent, instruit de la véritable Religion, il laisse les superstitions des Ammonites, il renonce au Dieu Chamos, & à toutes les cérémonies, & s'attache uniquement au Dieu d'Israël. Il ne se contente pas de la simple profession de la Religion du vrai Dieu; il reçoit la circoncision, & veut porter les marques du peuple du Seigneur. Il y avoit dans le pays d'Israël des prosélytes convertis de deux sortes. Les uns ne recevoient pas la circoncision, & ne s'obligeoient pas à l'observation des cérémonies légales; c'étoient les prosélytes de domicile. Nous-en avons un exemple célèbre dans la personne de Naaman. Achior auroit pû demeurer dans ce degré de créance. Les Anciens des Juifs, lorsqu'ils le reçurent à Béthulie, lui avoient laissé le choix de cet état, ou de celui des prosélytes de Justice, qui recevoient la circoncision, & s'engageoient à toute la Loi: (a) *Que le Seigneur soit votre Dieu*, lui dirent-ils, *au milieu de nous; afin que selon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous.*

Andu M.
3348.

Mais comment Achior étant Ammonite, (b) put-il être reçu dans l'assemblée du Seigneur, dans son Eglise, au nombre de son peuple, puisqu'il est écrit expressément au Deutéronome, (c) *que ni les Moabites, ni les Ammonites n'entreront point dans l'assemblée du Seigneur, même après la dixième génération?* On a fait voir ailleurs, que ces paroles recevoient plusieurs sens. Tout le monde convient qu'il n'est point défendu aux Ammonites, ni aux Moabites, ni même aux Cananéens, de se convertir au vrai Dieu, & d'entrer ainsi dans l'assemblée du Seigneur: mais il est défendu aux Juifs de leur donner part aux Charges, aux Privilèges, aux Dignitez de leur Nation. Il y en a même qui soutiennent qu'ils ne pouvoient épouser une Israélite. Et c'est en quoi sont plus admirables la foi, & la ferveur d'Achior, qui entre dans une Religion, & parmi un peuple assez méprisé, où il ne peut espérer, ni pour lui, ni pour ses descendans, aucun des avantages temporels, qui sont particuliers (d) à cette Nation. Saint Thomas, (e) & quelques autres ont crû que dans cette occasion, on avoit passé par dessus la Loi commune en faveur d'Achior, pour récompenser sa foi, & les services qu'il venoit de rendre au peuple de Dieu. Si l'on fit pour lui une exception, je ne doute pas qu'on ne l'ait faite entière, & qu'on ne lui ait donné part à tout ce qui pouvoit rendre sa conversion avantageuse, & glorieuse.

Le Grec rapporte après ce v. 6. l'Histoire qu'on a vûe au Chapitre précédent, depuis le v. 26. jusqu'à la fin du Chapitre. Judith, après avoir conseillé aux habitans de Béthulie de faire une sortie sur les ennemis, leur dit ici: *Mais avant cela, faites venir Achior Ammonite, afin qu'il voye cet Ho-*

(a) Judith vi. 18.

(b) Supra cap. v. 5.

(c) Deut. xxiii. 3.

(d) Grotius hic. *Ostenditur magnus Ammonite fervor pro Lege Dei, quod populo satis con-*

tempo se aggregaverit, in quo ipse postea ejus nihil aliud quam Dei favorem sperare poterant, ab honoribus & connubiis exclusi.

(e) D. Thom. I. 2. qu. 105. art. 3. ad 2.

Andu M.
3348.

7. *Mox autem ut orius est dies, suspenderunt super muros caput Holofernis, accepitque unusquisque vir arma sua, & egressi sunt cum grandi strepitu & ululatu.*

8. *Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.*

7. Aussi-tôt donc que le jour parut, ceux de Béthulie pendirent au haut de leurs murs la tête d'Holofernes, & chacun ayant pris ses armes, ils sortirent tous en faisant un grand bruit, & jettant de grands cris.

8. Les sentinelles les voyant venir, coururent à la tente d'Holofernes.

COMMENTAIRE.

lofernes, qui avoit tant de mépris pour la maison d'Israël, & qui l'a envoyé vers nous, comme à une mort certaine. On envoya donc querir Achior, qui étoit dans la maison d'Ozias; (a) & lorsqu'il fut arrivé, & qu'il eut vu la tête d'Holofernes entre les mains d'un homme du peuple, il tomba sur son visage; & le reste, comme au Chap. précédent.

USQUE IN HODIERNUM DIEM. *Jusqu'aujourd'hui.* On ne sait pas exactement en quel tems ce Livre a été écrit. Je croirois que ce fut ou pendant, ou après la captivité de Babylone. Voyez la Préface. Ce qui est certain, c'est que du tems de l'Ecrivain, on voyoit encore la race d'Achior dans Israël.

Ÿ. 7. *EGRESSI SUNT CUM GRANDI STREPITU, ET ULULATU.* Ils sortirent, en faisant grand bruit, & avec de grands cris. Le Grec: (b) *Ils sortirent par escadrons, ou par troupes, à la montée de la montagne, ou plutôt, à la descente.* D'autres traduisent: *Ils sortirent, en tournant autour de la descente de la montagne.* Le Syriaque: *Ils sortirent, pour aller dans le camp à la montée de la montagne.* La première traduction paroît la meilleure.

Ÿ. 8. *QUOD VIDENTES EXPLORATORES, AD TABERNACULUM HOLOFERNIS CUCURRERUNT.* Les sentinelles les voyant venir, coururent à la tente d'Holofernes. Les sentinelles, ou plutôt, les gardes avancées: à la lettre, les espions, coururent à la tente d'Holofernes. Le Grec, & le Syriaque racontent tout ceci d'une manière assez différente de la Vulgate, depuis le Ÿ. 8. jusqu'au Ÿ. 14. Les voici de suite: *Les enfans d'Assur les voyant venir, envoyèrent à leurs Commandans; & ceux-ci allèrent trouver leurs Chefs, leurs Capitaines de mille, & leurs Princes. Et ils vinrent à la tente d'Holofernes, & dirent à son Intendant: Eveillez notre maître, parce que ces esclaves ont osé venir pour nous combattre; afin que nous les exterminions à jamais. Bagoas entra donc dans le parvis; & ayant frappé à la porte, car il croyoit qu'Holofernes étoit avec Judith, comme il vit qu'on ne*

(a) Sup. Chap. vi.

(b) Εξήλθον κατὰ σπείρας ἰσὶ τοῖς ἀναβάτοις
vū opus Versio Edit. Rom. Exiverunt per spiras
ad ascensionem montis. Le Syriaque l'a entendu

des escadrons des ennemis. Σπείρας, Hefsch. Bt
D*, σπείραμα, ἰσπία. Antiq. vers. Lat. Exi-
runt secundum spiras ascensionis montis.

répondit

9. *Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingressum cubiculi perstreptentes, excitandi gratiâ, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, sed à sonantibus Holofernes evigilaret.*

10. *Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum, pulsando, aut intrando aperire.*

11. *Sed cùm venissent ejus duces ac tribuni, & universi majores exercitus Regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis:*

12. *Intrate, & excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad praelium.*

13. *Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, & plausum fecit manibus suis: suspicabatur enim illum cum Judith dormire.*

9 Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de sa chambre ; & ils tâchoient, en y faisant quelque bruit, d'interrompre son sommeil, afin qu'Holofernes fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ses gens.

10. Car nul n'osoit, ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du Général des Assyriens.

11. Mais les Chefs, les Colonels, & les principaux Officiers de l'armée d'Assyrie, étant venus à sa tente, ils dirent aux Officiers de sa chambre :

12. Entrez, & éveillez-le, parce que ces rats sont sortis de leurs trous, & ont eu la hardiesse de nous défier au combat.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre, se tint devant son pavillon, & il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormoit avec Judith.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

répondoit point, il ouvrit, & le trouva tout nud, & sans tête, roulé au milieu de la tente. La Vulgate, au v. 13. dit que Bagoas entra dans la chambre, & fit du bruit avec ses mains, sans oser lever le voile ; mais qu'ayant entr'ouvert le rideau, il vit le corps étendu par terre. Ce voile n'étoit pas apparemment le pavillon, dont on a parlé plus d'une fois ; Judith l'avoit emporté avec elle. De plus elle avoit roulé le corps sur le pavé, au milieu de la tente ; de sorte qu'il ne falloit qu'entrer, pour le voir. Ce rideau étoit donc tendu en dedans de la tente, & pardevant la porte d'Holofernes. Héraelides de Cumès (a) nous parle d'un voile tendu devant la porte de la chambre du Roi de Perse, au travers duquel il voit ceux qui sont dans l'antichambre, sans en être aperçû.

La Vulgate, aux versets 9. & 10. fait aussi une remarque considérable, qui ne se trouve ni dans le Grec, ni dans le Syriaque ; c'est qu'il n'étoit point permis d'éveiller le Général des Assyriens, en frappant ; mais plutôt, par un bruit confus. C'étoit une preuve du profond respect qu'on lui portoit. Les règles de nôtre civilité veulent aussi que l'on ne frappe point à la porte des appartemens des Grands ; on y gratte, sans frapper. Hérodote (b) parlant de Déjocès, Roi des Médes, dit que ce Prince défendit que per-

(a) *Apud Athen. lib. v. cap. 10. Ο Βασιλεύς ἦεν ; οὐκ ἔμελλεν δὲ αὐτὸν ἐκ ὄρνυ.*

(b) *Herodot. lib. 1. cap 99.*

An du m.
3348.

14. *Sed cum nullum motum jacentis sensu aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, & elevans eam, vidensque cadaver absque capite Holofernis in suo sanguine tabefactum jacere super terram, exclamavit voce magna cum fletu, & scidit vestimenta sua.*

15. *Et ingressus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exiit foras ad populum.*

16. *Et dixit: Una mulier Hebraea fecit confusionem in domo Regis Nabuchodonosor; ecce enim Holofernes jacet in terra, & caput ejus non est in illo.*

17. *Quod cum audissent Principes virtutis Assyriorum, sciderunt omnes vestimenta sua, & intolerabilis timor & tremor cecidit super eos, & turbati sunt animi eorum valde.*

18. *Et factus est clamor incomparabilis in medio castrorum eorum.*

14. Mais prêtant l'oreille, & n'entendant aucun bruit, tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau: & le levant, il vit le corps mort d'Holofernes étendu par terre, sans tête, & tout couvert de son sang; aussitôt il jeta un grand cri avec larmes, & il déchira ses vêtements.

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il sortit devant les troupes, & leur dit:

16. Une seule femme du peuple Hébreu a mis la confusion dans la maison du Roi Nabuchodonosor; Car voici Holofernes étendu par terre, & sa tête n'est plus avec son corps.

17. Les chefs de l'armée des Assyriens ayant entendu ces paroles, déchirèrent tous leurs vêtements. Ils furent surpris d'une crainte & d'une frayeur extrême, le trouble laissa leurs esprits,

18. Et tout le camp retentit de cris effroyables.

COMMENTAIRE.

sonne n'approchât de lui, & qu'on ne lui parlât que par médiateurs; que qui que ce fût, ne prît la liberté de le regarder en face, ni de rire, ni de cracher en sa présence. La vénération qu'on avoit en général pour les Rois d'Orient, alloit souvent jusqu'à l'adoration. Holofernes se faisoit rendre des honneurs peu inférieurs à ceux des Rois.

¶ 14. **UNA MULIER FECIT CONFUSIONEM IN DOMO REGIS.** Une seule femme a mis la confusion dans la maison du Roi Nabuchodonosor. Le Grec, & le Syriaque mettent auparavant ces paroles: *Les esclaves ont prévarié; une femme des Hébreux a rempli de confusion la maison de Nabuchodonosor.* Sous le nom d'Esclaves, il entend les Israélites, de même qu'au ¶. 12. où la Vulgate lit: *Les rats sortis de leurs trous.* Le Grec porte: *Les esclaves sortis de leur ville.* Bagoas veut dire que c'est un trait de ces malheureux, & infidels esclaves. Ils ont trahi leur maître; ils l'ont fait mettre à mort par une femme. Peut-être aussi que cet Eunuque crut d'abord, que Judith avoit ouvert la porte à quelque Juif, qui avoit tué Holofernes, comme il dormoit.

CHAPITRE XV.

Fuite de l'armée des Assyriens. On les poursuit. On pille leur camp. Honneurs rendus à Judith.

¶ 1. *C*umque omnis exercitus decollatum Holofernem audisset, fugiens & consilium ab eis, & solo tremore & metu agitati, fuga presidium sumunt,

2. *I*ta ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed inclinato capite, relictis omnibus, evadere festinabant Hebraeos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum, & semitas collium.

3. *V*identes itaque filii Israël fugientes, secuti sunt illos. Descenderuntque clangentes tubis, & ululantes post ipsos.

¶ 1. **L**A nouvelle qu'Holofernes avoit eue la tête coupée, s'étant répandue dans toute l'armée des Assyriens, ils se trouvèrent tout consternez, sans sçavoir quel conseil prendre; & poussé par la seule frayeur dont ils étoient saisis, ils ne pensoient qu'à chercher leur salut dans la fuite.

2. De sorte que nul ne parloit à son compagnon, mais tous baissant la tête, & quittant tout, se hâtoient de se sauver des mains des Hébreux qu'ils entendoient venir, pour fondre sur eux les armes à la main; & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les sentiers des collines.

3. Les Israélites les voyant donc fuir de la sorte, les poursuivirent, & descendirent de la montagne, sonnant des trompettes, & faisant de grands cris après eux.

An du M.
3348.
avant J.C.
656.

COMMENTAIRE.

¶ 2. **I**TA UT NULLUS LOQUERETUR CUM PROXIMO SUO; SED INCLINATO CAPITE. *En sorte que nul ne parloit à son compagnon; mais baissant la tête.* Voici le Grec: (a) Il n'y eut personne qui demeurât devant son compagnon; mais ils se mirent tous ensemble à fuir dans tous les chemins, tant de la campagne, que des montagnes; & ceux qui s'étoient campez autour de Béthulie, sur les hauteurs, prirent la fuite comme les autres. Ces derniers étoient les Moabites, & les Iduméens, qui s'étoient saisis des hauteurs, pour observer ceux de Béthulie. (b)

¶ 3. **V**IDENTES AUTEM FILII ISRAEL. *Les Israélites les voyant fuir.* Le Grec est plus court. Voici ce qu'il dit pour les versets 3. & 5.

(a) Καὶ οὐκ ἦν ἀνδρῶν ὁ ἑὸν παρὰ πρῶτον, οὐδὲ πλεονεξίᾳ ἔτι, ἀλλὰ ἐκχυθῆναι ἐμοθυμαδὸν ἕδον, &c. Grotius veut que S Jérôme ait lu dans le Grec ἐκχυθῆναι, au lieu de ἐκχυθῆναι.

parce qu'il traduit; *inclinato capite*, comme s'il avoit traduit sur le Grec, & non sur le Caldéen.

(b) Voyez le Grec de Judith VII. 8.

An du M.
3348.

4. *Et quoniam Assyrii non adunati, in fugam ibant precipites: filii autem Israël uno agmine persequentes, debilitabant omnes, quos invenire possissent.*

5. *Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Israël.*

6. *Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post eos, & persecuti sunt eos in ore gladii, quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.*

7. *Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, & predam, quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, & onustati sunt valdè.*

4. Et comme les Assyriens ne marchèrent point en corps ; mais que chacun se hâtoit de fuir où il pouvoit , & que les Israélites au contraire les poursuivoient tous ensemble & en bon ordre , ils tailloient en pièces tout ce qu'ils rencontroient.

5. En même-tems , Ozias envoya porter cette nouvelle dans toutes les villes , & dans toutes les Provinces du peuple d'Israël.

6. Ainsi chaque ville & chaque province ayant choisi les plus braves d'entre les jeunes gens , leur fit prendre les armes , & les envoya après les Assyriens ; ils les poursuivirent jusqu'aux extrémités des confins de leur pays , passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. Cependant ceux qui étoient restez à Béthulie entrèrent dans le camp des Assyriens , d'où ils remportèrent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite , & ils en revinrent tout chargez.

COMMENTAIRE.

4. *Alors les guerriers des enfans d'Israël se mirent à les poursuivre.*

¶ 5. MISIT OZIAS NUNTIOS. *Ozias envoya dire cette nouvelle dans toutes les villes d'Israël.* Le Grec nomme les villes de *Béthomaste* , apparemment *Betsamés* , *Cobai* , ou *Cocab* , & *Chola* . Quelques Exemplaires ajoutent *Bébaï* . Ces lieux nous sont inconnus , & le Syriaque ne les a point lûs , non plus que la Vulgate.

¶ 6. PERSECUTI SUNTEOS IN ORE GLADII, QUOUSQUE PVERNIRENT AD EXTREMITATEM FINIUM SUORUM. *Ils les poursuivirent jusqu'aux extrémités des confins de leur pays.* Le Grec , & le Syriaque : *Ils les taillèrent en pièces , jusqu'à Hoba.* Ceux qui étoient venus de Jérusalem , & des montagnes , en firent de même ; car on leur avoit fait savoir ce qui étoit arrivé dans le camp de leurs ennemis. Ceux du pays de *Galad* , & de la *Galilée* , les poursuivirent aussi , & en firent périr un grand nombre , jusqu'au-delà de *Damas* , & de ses frontières. Comme l'armée d'Holofernes étoit très-nombreuse , & qu'elle fuyoit sans ordre , & sans Chef , dans un pays inconnu , & ennemi , on peut juger du carnage qu'on en fit.

¶ 8. HI VERO QUI VICTORES REVERSI SUNT. *Ceux qui revinrent à Béthulie.* Le Grec a quelques différences : *Les enfans d'Israël de retour de la poursuite de l'ennemi , prirent ce que ceux de Béthulie n'avoient*

8. Hi verò , qui victores reversi sunt ad Bethuliam , omnia quæ erant illorum attulerunt secum ; ita ut non esset numerus in pecoribus , & jumentis , & universis mobilibus eorum , ut à minimo usque ad maximum omnes divites fierent depredationibus eorum.

9. Joacim autem summus Pontifex , de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis , ut videret Judith.

10. Quæ cum exisset ad illum , benedixerunt eam omnes una voce , dicentes : Tu gloria Jerusalem , tu lætitia Israël , tu honorificentia populi nostri :

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les ennemis , revinrent à Béthulie , emmenèrent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens. Les troupeaux , les bestiaux , & toutes les richesses de leur bagage , & de leur équipage étoient sans nombre , & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

9. Joacim Grand-Pontife vint en même-tems de Jérusalem à Béthulie , avec tous les anciens pour voir Judith ;

10. Laquelle sortit au devant de lui ; & ils la bénirent tous d'une voix , en lui disant : Vous êtes la gloire de Jérusalem ; vous êtes la joye d'Israël ; vous êtes l'honneur de nôtre peuple.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

point amassé. (a) Les villés , & les bourgades des montagnes , & de la plaine ; recueillirent de riches dépouilles ; car il y en avoit une très-grande quantité. Ceux de Béthulie ne purent épuiser tout ce qu'il y avoit dans le camp ; ils en laissèrent encoë à amasser à ceux qui revinrent de la poursuite.

ÿ. 9. JOACIM , SUMMUS PONTIFEX , VENIT CUM UNIVERSIS PRESBYTERIS SUIS. Joacim , grand-Prêtre , vint à Béthulie avec tous ses Anciens. Le Grec : (b) Avec le Senat des enfans d'Israël. Il semble qu'il veuille marquer le fameux Sanhédrin de Jérusalem. C'est ainsi que l'expliquent quelques Interprètes. (c) Mais on a fait voir ailleurs que ce Senat est postérieur à la captivité de Babylone , & par conséquent , qu'il faut entendre ici , par le Senat des enfans d'Israël , les principaux Juges de Jérusalem , ou les plus Anciens du peuple , qui se trouvèrent alors dans la Capitale ; ou enfin les principaux Prêtres.

UT VIDERET JUDITH. Pour voir Judith. Le Grec de l'Édition Romaine : (d) Pour voir les biens que le Seigneur avoit faits à Israël ; pour voir Judith , & pour lui souhaiter la paix , ou pour la saluer. L'Édition de Complute : Ils vinrent pour fonder les biens que le Seigneur avoit faits à Israël , &c. Le Syriaque lit tout simplement : Ils vinrent pour saluer Judith. La leçon de l'Édition Romaine paroît la plus naturelle.

ÿ. II. EO QUOD CASTITATEM AMAVERIS ; &c. Parce que vous avez aimé la chasteté , &c. Ces paroles ne sont pas dans le Grec , ni

(a) Κάμαι τῶ ἐπαύλει. Aliàs. Καὶ αἱ πόλεις.
(b) Καὶ ἡ γερουσία τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ.
(c) Gros. vic.

(d) Τῷ θεάσασθαι τὰ ἀγαθὰ , &c. Complute.
Τῷ θεμελιῶσαι τὰ ἀγαθὰ.

An du M.
3348.

11. *Quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris, & post virum tuum, alterum nescieris: ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in aeternum.*

12. *Et dixit omnis populus: Fiat, fiat.*

13. *Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum à populo Israël.*

11. Car vous avez agi avec un courage mâle; & vôtre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu vôtre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez bénie éternellement.

12. Tout le peuple répondit: Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

13. Trente jours suffisent à peine au peuple d'Israël, pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

COMMENTAIRE.

dans le Syriaque. Quoique généralement parlant, la viduité, & le célibat ne fussent pas en honneur parmi les Hébreux, la chasteté, & la continence y étoient d'autant plus honorées, & respectées, qu'elles y étoient rares. Il étoit toujours loüable à une veuve de ne pas passer légèrement à de secondes nôces. Chez les Romains, on honoroit, & on traitoit comme vierges, celles qui demeuroient sans se remarier, après la mort de leur premier mari. (a)

¶ 13. PER DIES TRIGINTA VIX COLLECTA SUNT SPOLIA ASSYRIORUM. *Trente jours suffirent à peine au peuple pour recueillir les dépouilles.* Le Grec paroît plus incroyable: (b) *Tout le peuple pilla le camp pendant trente jours.* Il faut croire que quoique le camp ait été pillé en un bien moindre nombre de jours, on ne laissa pas, pendant un mois entier, d'y trouver encore quelque chose, qui avoit échappé à la diligence des premiers chercheurs. Le Syriaque ne lit que trois jours, au lieu de trente. Le camp des Assyriens étoit très-vaste, & partagé en plusieurs endroits. Il y avoit des détachemens sur les montagnes, & dans divers lieux de la campagne. Une telle armée n'auroit pû subsister sans cela. Les premiers qui avoient été amasser les dépouilles, l'avoient fait avec précipitation, & en tumulte. Dans ces occasions, on néglige, & on abandonne bien des choses, qu'on recueille avec soin, lorsque l'abondance est moins grande, & l'empressement plus modéré. On attendit un mois entier, avant de faire le partage des dépouilles. Dans cet intervalle, tout fut amené à Béthulie, pour être distribué fidèlement, & également à tout le peuple, suivant les Loix de la guerre. (c)

¶ 14. UNIVERSA QUÆ HOLOFERNIS PECULIARIA FUISSE PROBATA SUNT, DEDERUNT JUDITH. *Tout ce qu'on*

(a) *Vater Maxim. lib. 2. cap. 1.*

(b) *Ἐλαφρότερος πᾶς ἰσως τῆν παρεμβολήν*

ἰφ' ἡμετέρας τελευτήσῃ.

(c) *Vide Num. XXXI. 27. & 1. Reg. XXX. 24.*

14. *Porro autem universa, quae Holofernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, & argento, & vestibus, & gemmis, & omni suppellectili, & tradita sunt omnia illi à populo.*

15. *Et omnes populi gaudebant, cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis, & citharis.*

14. Et tout ce qu'on put reconnoître qu'Holofernes avoit possédé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par tout le peuple.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles, & les jeunes gens étoient dans des transports de joye, qu'ils témoignent par le son des harpes, & des autres instrumens de musique.

An du M,
3348.

C O M M E N T A I R E.

put reconnoître qu'Holofernes avoit possédé, fut donné à Judith. On lui donna, dit le Grec, (a) la tente d'Holofernes, tous ses vases d'argent, ses lits, ses bassins, & tout son équipage. Ayant pris cela, elle en mit une partie sur sa mule, & fit atteler ses chariots, & y mit tout le reste. Toutes les femmes d'Israël accoururent pour la voir, & lui donnèrent mille bénédictions, & firent entr'elles une danse en son honneur. Judith prit en main des branches d'arbres verts, & en donna aux femmes qui étoient avec elles. Elle se couronna d'une branche d'olivier. Ce qui fut aussitôt imité par les mêmes femmes qui l'accompagnoient. Elle se mit à la tête de la danse, conduisant toutes les autres femmes. Et les hommes d'Israël suivoient en armes, & avec des couronnes, & chantoient des hymnes en son honneur. Voilà quel fut le triomphe, & la récompense de Judith. Le Syriaque dit qu'on donna à Judith la tente, le lit, les meubles, & les animaux, qui avoient appartenu à Holofernes. Il dit ensuite que Judith choisit un nombre de femmes, & en composa une danse de chanteuses, & donna à chacune des branches de verdure, pour porter en leurs mains, & des branches d'oliviers, pour s'en faire des couronnes.

ψ. 15. ET OMNES POPULI GAUDEBANT, &c. Tous les hommes étoient dans des transports de joye, &c. Ce verset n'est point dans le Grec, qui ne parle ni des jeunes gens, ni des jeunes filles qui assistèrent à cette fête, ni des instrumens de musique, dont on y joua. Mais le Texte en parle clairement au Chap. suivant, ψ. 2. & on fait que cela ne manquoit jamais d'accompagner ces sortes de réjouissances. Les branches de verdure sont marquées dans plus d'un endroit de l'Ecriture. On en portoit en solennité, & les Juifs en portent encore aujourd'hui à la fête des Tabernacles, dans leurs Synagogues. (b) Plutarque (c) parle de ces fêtes des Juifs, dans lesquelles ils entrent dans le Temple, avec des rameaux de feuillages dans

(a) Τὴν σκηνὴν Ὁλοφέρνη, καὶ πάντα τὰ ἀργυρέματα, καὶ τὰς κλίνας, καὶ τὰ ἐλκία, καὶ πάντα τὰ σκευήματα αὐτοῦ.

(b) Voyez notre Commentaire sur le Lévitique Chap. xxiii. ψ. 40.

(c) Plutar. Symposiac. Probl. 5.

An du M. 3348. leurs mains. Judas Maccabée ayant nettoyé le Temple des souillures que les gens d'Antiochus Epiphane y avoient faites, tout le peuple, pour lui faire honneur, porta devant lui des thyrses, des branches de palmiers, & d'autres arbres verts. (a) JESUS-CHRIST, nôtre Sauveur, fut reçu dans Jérusalem avec de pareilles démonstrations de joye. (b) Tacite (c) parlant des Juifs, dit qu'on a crû qu'ils adoroient Bacchus, parce qu'à l'imitation des Bacchantes, leurs Prêtres portoient *des thyrses*, & jouïoient de la flûte, & du tambour dans leurs solemnitez. Le thyrsé, est le mot dont le Grec se sert ici. C'étoit une baguette environnée de lierre, ou d'autres feuillages. L'usage des tambours, & des instrumens de musique, des danses, & des chants, dans les cérémonies de joye, se voit dans toute l'écriture. Les couronnes, & sur tout les couronnes de branches d'olivier, sont plus rares, principalement pour les femmes. Voici le seul exemple que nous en remarquons parmi les Hébreux. Mais rien n'étoit plus convenable au triomphe de Judith, que cette couronne. L'olivier étoit un arbre heureux : (d)

. *Ramo felicis olivæ.*

Et Servius: Un arbre propre aux fêtes: *Olivæ, arboris festæ.* On l'employoit autrefois dans les triomphes. (e) Dans certains jeux de la Grèce, où les femmes s'exerçoient à la course, le prix de la victoire étoit une couronne de branches d'olivier. (f)

(a) 2. Macc. x. 7. Propter quod Thyrsen, & ramos virides, & palmas præferabant ei.

(b) Matt. XXI. 8. Alii autem cadebant ramos de arboribus & sternebant in via.

(c) Tacit. Histor. lib. 5.

(d) Virgil. Æneid. vi.

(e) Plin. lib. 15. cap. 4. Olea honorem Romana majestas magnum tribuit, turmas equitum idibus Julis ex eis coronando, item minoribus triumphis evantes.

(f) Vide Alexand. ab Alex. Genial. Dier lib. 5. cap. 2.





CHAPITRE XVI.

Cantique d'actions de graces composé par Judith. Sa mort. Fête annuelle instituée pour honorer la mémoire de sa victoire.

ψ. 1. **T**unc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens:
 2. Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi Psalmum novum, exaltate & invocate nomen ejus.
 3. Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.

ψ. 1. **A** Lors Judith chanta ce Cantique au Seigneur, & dit:
 2. Chantez à la gloire du Seigneur au son des tambours, & au bruit des tymbales: chantez avec de saints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez son nom.
 3. Le Seigneur, qui met les armées en poudre; le Seigneur, est le nom qui lui appartient.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **T**UNC CANTAVIT CANTICUM HOC. *Alors Judith chanta ce Cantique.* Elle le composa sur le champ, animée de l'Esprit de Dieu, & le chanta avec le chœur des femmes, & des filles, qu'elle avoit choisies pour cela. Le Grec, à la fin du Chapitre précédent, dit que Judith composa cette hymne, (a) ou cette confession, pour tout Israël, & que tout le peuple y répondit, ou la répéta apparemment par refrain. A mesure que Judith chantoit un verset, tout le peuple le répétoit, ou répétoit simplement le premier verset du Cantique, après chaque verset chanté par Judith. C'est ainsi qu'on le pratiqua après le passage de la mer rouge, en chantant le Cantique de Moïse. (b) Après la victoire de David contre Goliath, le refrain des Cantiques de joye étoit celui-ci: Saül en a tué mille, & David en a mis à mort dix mille. (c) Dans les cérémonies du transport de l'Arche d'un endroit en un autre, on croit que le refrain ordinaire étoit celui-ci: *Parce que sa miséricorde est éternelle.* (d)

ψ. 2. **INCIPITE DOMINO IN TYMPANIS.** *Chantez à la gloire du Seigneur au son des tambours.* A la lettre: (e) *Commencez au Seigneur.* Il est tems de rompre le silence, & de faire éclater nôtre joye, & nos reconnoissances par des Cantiques. Commencez à louer nôtre libérateur.

(a) Την ἰκομολόγησεν ἑαυτὴν ἐν παντὶ Ἰσραὴλ, καὶ ὅσπερ ὅταν πᾶς ὁ λαὸς τῆν ἀνέσθω ἑαυτῆν.
 (b) Exod. xv. 20. 21.
 (c) 1. Reg. xviii, 6. 7.

(d) Psalm. cxxxv. 1 & seq. Vide 1. Par. xv. 8. . . . 34. & 2. Par. v. 13. xx. 21.
 (e) Ἐκάρητε τῷ Θεῷ.

An du M.
3348.

4. *Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.*

5. *Venit Assur ex montibus, ab aquilone, in multitudine fortitudinis sue: cuius multitudo obturavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.*

4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

5. L'Assyrien est venu du côté des montagnes, du côté du septentrion, avec une multitude & une force extraordinaire : ses troupes sans nombre ont rempli les torrents, & la cavallerie a couvert les vallées.

COMMENTAIRE.

ψ. 3. **DOMINUS CONTERENS BELLA, DOMINUS NOMEN EST ILLI.** *Le Seigneur met les armées en poudre ; le Seigneur est le nom qui lui appartient.* Les Hébreux, pour relever la force toute-puissante, & la majesté de leur Dieu, l'appelloient communément (a) *le Dieu des armées*, le Dieu des vertus, le Seigneur des troupes d'Israël ; le Dieu fort, qui brise, qui terrasse, qui extermine les armées, (b) *Conterens bella* ; le Dieu Sabaot, (c) *Deus Sabaot*, c'est-à-dire, le Dieu des armes ; comme un Dieu guerrier : (d) *Dominus sicut fortis egredietur, sicut vir praliator suscitabit celum.* Ils le dépeignent souvent armé de glaive, qui terrasse, & qui met en pièces ses ennemis : (e) *Multiplicabuntur interfecti à Domino.*

ψ. 4. **QUI POSUIT CASTRASUA IN MEDIO POPULI SUI.** *Il a mis son camp au milieu de son peuple.* Le Grec : (f) *Dans son camp, au milieu de son peuple, il m'a délivré de mes ennemis.* Le Syriaque : Vous campez au milieu de votre peuple, pour les délivrer. On peut aussi traduire le Grec en ce sens : Le Seigneur est à l'égard de son peuple, comme une armée, comme un camp ; il leur sert de force, & de rempart.

ψ. 5. **VENIT ASSUR EX MONTIBUS, AB AQUILONE.** *L'Assyrien est venu du côté des montagnes, du côté du septentrion.* Quoique l'Assyrie, & les autres Provinces de delà l'Euphrate, ne soient pas directement au nord de la Judée, cependant les Prophètes les désignent pour l'ordinaire, (g) *par les pays du septentrion.* C'est que les peuples de delà l'Euphrate, venoient dans la Judée par les défilez des montagnes du Liban, & d'Hermon, qui sont au nord de la Judée ; le chemin par l'Arabie déserte, qui est le plus droit, & le plus court, étant impraticable pour une armée, parce qu'il n'y a ni eau, ni bois, ni fourages, ni villes. Judith dit que l'armée Assyrienne est venue des montagnes. En effet elle venoit des montagnes de Cilicie, & elle étoit descenduë des hauteurs qui séparent la Palestine de la Syrie.

(a) Esai. I. 24. II. 12. & passim Jerem. II. 19. & alibi. Osee XII. 5.

(b) Sup. IX. 10.

(c) Jerem. XI. 20. Rom. IX. 29. Jacob. V. 4.

(d) Esai. XLII. 13.

(e) Esai. LXVI. 16.

(f) Εἰς παρεβολὰς ἐν μέσῳ λαοῦ. Grot.

(g) Voyez Esai. XIV. 13. 31. XLI. 25. Jerem. I. 13. 14. 15. III. 12. 18. & passim. Ezech. I. 4. VIII. 3. &c.

6. Dixit se incensurum fines meos, & juvenes meos occisurum gladio, infantes meos dare in pradam, & virgines in captivitatem.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus femine, & confodit eum.

8. Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percusserunt eum, nec excelsi Gigantes opposuerunt se illi, sed Judith filia Merari, in specie faciei suae dissolvit eum.

6. Il avoit juré de brûler mes terres, de passer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits enfans, & de rendre mes filles captives. An du M. 3348.

7. Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé, il a livré leur Général entre les mains d'une femme; & c'est par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. Car ce ne sont point les jeunes hommes qui ont renversé celui qui étoit puissant parmi eux; ce ne sont ni les Titans, ni les Géans d'une hauteur démesurée, qui se sont opposés à lui; mais c'est Judith fille de Mérari, qui l'a détruit par la beauté de son visage.

COMMENTAIRE.

CUJUS MULTITUDO OBTURAVIT TORRENTES. Ses troupes sans nombre ont rempli les torrens. Les Hébreux confondent assez souvent les torrens avec les vallées. Le même terme signifie chez eux (a) l'une, & l'autre de ces deux choses. Ainsi l'on peut dire que l'armée Assyrienne a couvert toutes les vallées, où couloient des torrens. Le terme Grec (b) semble vouloir dire qu'ils ont bouché, & rempli malicieusement les torrens des lieux où ils passoient, pour faire périr de soif les habitans, & leur bétail; ou plutôt, qu'ils les ont épuisez par leur grand nombre. Sennachérib se vante d'avoir mis à sec les rivières, au passage de son armée; (c) & les Historiens Grecs ont dit la même chose de celle de Xercés: (d)

..... Epotâque flumina Medo
Prudente

Ptolémée Philopator (e) boucha toutes les sources, & remplit de terre tous les ruisseaux d'eau.

ψ. 7. **DOMINUS NOCUIT EUM.** Le Seigneur l'a frappé. A la lettre: Lui a nui, (f) a renversé ses projets: il a été frustré de ses espérances. (g)

ψ. 8. **NON ENIM CECIDIT POTENS EORUM A JUVENIBUS, NEC FILII TITAN PERCUSSE RUNT EUM.** Il n'a point été

(a) ἡμῖν Vallis, & torrens.
(b) τὸ πλεονάζον ὄνομα ἐστὶν χαμάρητος. Syriac. Multitudine ipsorum obturaverunt torrentes.
(c) Voyez 4. Reg. XIX. 24. & Isai. XXXVII. 25.
(d) Juvenal. Satyr. 10. Herodot. lib. 7. cap. 208. 109.

(e) Τὰς τὶ διὰ πύλας ἀναστρέψων, καὶ ἐκ πόντου τῶν ὕδατων ἐμπεσούτων, &c.
(f) Nocco cum accusat. Plant. Milit. act. 9. Te non nociturum esse hominem nuno de hac te neminem.
(g) Græc. ἡδίκησεν ὧν ἐλπίς. Ita & Syr. Frustratus est eos.

An du M.
3348.

9. *Exiit enim se vestimento viduitatis, & induit se vestimento lætitiæ in exultatione filiorum Israël.*

10. *Unxit faciem suam unguento, & colligavit cincinnos suos mitra, accepit stolam novam ad decipiendum illum.*

9. Elle a quitté ses habits de veuve, & s'est parée de ses habits de joye, pour procurer le bonheur des enfans d'Israël.

10. Elle a mis sur son visage une huile d'une excellente odeur, elle a ajusté ses cheveux, & les a liés d'un bandeau magnifique; elle s'est parée d'une robe toute neuve, pour le tromper.

COMMENTAIRE.

renversé par la main des jeunes hommes, & il n'a point été frappé par les Titans; & les Géans ne se sont point opposés à lui. Les Hébreux marquent pour l'ordinaire les soldats, sous le nom de *jeunes gens*. (a) Le Traducteur Grec, & le Latin de cet Ouvrage ayant à marquer deux fois le nom de géans, ou d'hommes d'une force, & d'une grandeur extraordinaires, ont employé la première fois le nom de Titans, géans fameux dans la fable, qui étoient fils du Ciel, & de la terre, & qui employèrent leurs forces pour détrôner Jupiter. Les Septante se sont servis du même terme de Titans, pour signifier les *Réphaïm*, géans célèbres dans l'Écriture. C'est au second Livre des Rois, (b) où ils lisent: *Dans la vallée des Titans*, au lieu de la vallée des *Réphaïms*, qu'on lit dans l'Hébreu. Le Syriaque en cet endroit, traduit: *Ce ne sont point les fils des puissans, qui les ont bleffez à mort, ni des hommes d'une grandeur extraordinaire, qui les ont terrassez*. On a déjà remarqué que le Traducteur Grec de cet Ouvrage paroît avoir lû les Poëtes, & les bons Auteurs Grecs.

Ÿ. 9. *INDUIT SE VESTIMENTO LÆTITIÆ, IN EXULTATIONE FILIORUM ISRAEL.* Elle s'est parée de ses habits de joye, pour procurer le bonheur, ou le plaisir des enfans d'Israël. Le Grec: (c) Pour l'élevation de ceux qui sont dans le travail, & l'affliction, dans Israël. Le Syriaque: *Pour la gloire des affligés dans Israël.*

Ÿ. 10. *COLLIGAVIT CINCINNOS SUOS MITRA.* Elle a lié ses cheveux d'un bandeau magnifique. Le nom de *mitra*, signifie proprement un ruban, ou un bandeau précieux, (d) souvent orné de pierreries, dont on lioit les cheveux, ou le bonnet des Princes, & des personnes d'une qualité illustre. On a donné aussi le nom de *mitra*, au bonnet Royal, ou au bonnet des femmes, ou des hommes, auquel on ajoutoit ce bandeau, ou ce ruban. Nous avons dit ci-devant, en parlant de la mître de Judith, (e)

(a) Genes. XIV. 24. Josue VI. 27. 4. Reg. VIII. 12. Judith. XVI. 6. & passim.

(b) 2. Reg. XXIII. 13. *En τῆ κοιλάδι τῶν τιτάνων.*

(c) *Εἰς ὑψὸς τῶν ποιόντων ἐν ἰσραὴλ.* La Vulgate lit, *Exultationem*; peut-être que S. Jé-

rome avoit mis; *Exultationem.*

(d) Scalig. ad Varronem. *Mitra Syriacum, diadema Græcum, vitta Latinum; idem significat in lingua sua: vinculum.*

(e) Judith X. 3.

11. *Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, & pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.*

12. *Horruerunt Persæ constantiam ejus, & Medi audaciam ejus.*

11. L'éclat de sa chaussure l'a éblouï, sa beauté a rendu son ame captive ; & elle lui a coupé la tête avec son propre sabre. An du M. 3348.

12. Les Perses ont été épouvantez de sa constance, & les Médes de sa hardiesse.

COMMENTAIRE

que c'étoit une coëffure superbe, dont elle se couvrit la tête. Ici elle ne relève que la beauté du bandeau, qui lioit, & qui arrêtoit cette coëffure. L'un n'est point contraire à l'autre. Le Syriaque dit qu'elle lia ses cheveux frisez avec un réseau ; une coëffure en forme de retz, ou de filets.

ACCEPTIT STOLAM NOVAM. Elle s'est parée d'une robe toute neuve. Le Grec : D'une robe de lin, ou d'une stole de lin. La stole étoit un habit long, commun aux hommes, & aux femmes parmi les Orientaux. Sa matière ordinairement étoit le lin. Les Anciens peuples d'Orient ne portoient guères que des habits de toile. Les lins d'Egypte, & de Judée sont célèbres par leur blancheur, & leur délicatesse.

¶ II. SANDALIA EJUS RAPUERUNT OCULOS EJUS. L'éclat de sa chaussure lui a éblouï les yeux. On a déjà vû que les sandales des Anciens, particulièrement des femmes, étoient très-riches, & très-precieuses. On s'étendra sur les ornemens des femmes, dans le Commentaire sur Isaïe, Chap. III. où ce Prophète fait un long détail des ajustemens des filles de Juda. Nous dirons seulement ici que la sandale étoit une chaussure, qui couvroit toute la plante du pied, & laissoit le dessus découvert, ayant seulement quelques liens, qui l'attachoient sur le pied. Dans ces liens, dans leur matière, & dans leurs ornemens, consistoit le prix, & la beauté de ces sortes de chaussures. Les Rois d'Egypte avoient assigné le revenu de la ville d'Antylle, pour la chaussure de la Reine. (a) Binæus, qui étoit cordonnier de son métier, nous a laissé un Ouvrage fort recherché sur la forme, & la matière des souliers des Anciens. La variété en est presque infinie.

¶ 12. HORRUERUNT PERSÆ CONSTANTIAM EJUS, ET MEDI AUDACIAM EJUS. Les Perses ont été épouvantez de sa constance, & les Médes de sa hardiesse. Il y avoit donc des Perses, & des Médes dans l'armée d'Holofernes. Ces deux Nations étoient soumises à Nabuchodonosor, depuis sa victoire contre Phraortes. Il devint maître des peuples, qui étoient auparavant soumis à l'Empire des Médes. Voilà la première fois qu'il est fait mention dans l'Écriture de ces deux peuples, qui devinrent si

(a) Herodot lib. 2. cap. 98 Ἄντυλλα ἴσταν | αἰεὶ Βασιλέων Ἐγύπτου τῆ γυναικὶ.
 πολὺν μόνον, ἵς ὑποδήματα ἐκείνη δίδεται τῷ

An du m.
3348.

13. *Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in siti.*

14. *Filii puellarum compunxerunt eos, & sicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in pralio, à facie Domini Dei mei.*

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens, mourant de soif, ont commencé à paroître.

14. Les enfans des jeunes femmes les ont percés de coups, & les ont tuez comme de petits garçons qui s'enfuyent; ils ont péri dans le combat, en la présence du Seigneur nôtre Dieu.

C O M M E N T A I R E.

célébres dans la fuite. Le Grec (a) dit que les Médes virent avec horreur, frémirent d'une telle hardiesse, & que les Perfes furent comme forcées, rompirent de rage de voir une telle audace.

Ÿ. 13. TUNC ULULAVERT CASTRAS ASSYRIORUM, QUANDO APPARUERUNT HUMILES MEI. *Alors le camp des Assyriens a été rempli d'hurlemens, quand mes pauvres citoyens ont commencé à paroître.* Le Grec est assez différent. Il ne parle point des Assyriens: (b) *Alors mon pauvre peuple a commencé à crier; mes foibles citoyens ont été troublez; ils ont élevé leurs voix, & s'en sont retournez.* Elle veut marquer apparemment ce qui se passa lors de la première sortie de ceux de Béthulie. Ils s'avancèrent jusques près du camp d'Holofernes. Ils jettèrent quelques cris: mais l'épouvante les ayant pris, ils revinrent à la ville, & n'osèrent plus attaquer l'ennemi, jusqu'à ce qu'ils lui virent prendre la fuite. Le Syriaque l'explique en un autre sens: *Alors cette armée consternée a commencé à crier: ils ont jetté des cris, mes foibles ennemis; ils sont tombez par terre; ils ont élevé leurs voix; ils ont été froissez.* Cela ne peut s'entendre que des ennemis. Elle les appelle ses foibles, ses consternez, ses abattus, par une espèce de compassion méprisante. On peut fort bien donner ce sens au Grec, & je ne doute pas que ce ne soit la vraie explication du passage.

Ÿ. 14. FILII PUELLARUM COMPUNXERUNT EOS. *Les enfans des jeunes femmes les ont percés de coups.* Des enfans encore tendres, encore jeunes. Ils n'ont fait aucune résistance; des enfans les auroient percés. Le Syriaque est assez singulier: *Ils les ont percés, comme si ç'eussent été des jeunes filles.* Ils se sont laissez mettre à mort sans combat.

SICUT PUEROS FUGIENTES OCCIDERUNT EOS. *Ils les ont tuez comme de petits garçons qui s'enfuyent.* J'aurois mieux suivre le Syriaque: *Ils les ont tuez comme des esclaves fugitifs.* Le Grec, & la Vulgate se peuvent très-naturellement prendre en ce sens. Des esclaves surpris dans

(a) Ἐφείκει Πέρσαι τὴν τόλμην αὐτῆς, καὶ Μήδοι τὸ θράσος αὐτῆς ἰσχυρότερον. Ἄλλως. Ἐβύρασαν, καὶ ἐβύρασαν.

(b) Τότε ἠλάλαξαν οἱ Ἰσραηλιῖται μου, καὶ ἐφρόνησαν οἱ ἀσθενεῖς μου, καὶ ἐπαινήθησαν; ἔβρασαν τὴν φωνὴν αὐτῶν, καὶ ἐβύρασαν.

15. *Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.*

16. *Adonai Domine, magnus es tu, & praeclarus in virtute tua, & quem superare nemo potest.*

17. *Tibi servit omnis creatura tua: quia dixisti, & facta sunt: misisti spiritum tuum, & creata sunt, & non est qui resistat voci tuae.*

18. *Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petra, sicut cera, liquefcent ante faciem tuam.*

19. *Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.*

15. Chantons une hymne au Seigneur, An du M. chantons une hymne nouvelle à la louange de nôtre Dieu. 3348.

16. Seigneur Dieu vous êtes grand, vous vous signalez par vôtre puissance, & nul ne peut jamais vous surmonter.

17. Que toutes vos creatures vous obéissent; parce que vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé vôtre Esprit, & elles ont été créées, & nul ne résiste à vôtre voix.

18. Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens, les eaux seront agitées, les rochers se fondront, çomme la cire devant vôtre face.

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses.

COMMENTAIRE.

leur fuite par leur maître qui les poursuit, que peuvent-ils faire, que de demander quartier, & miséricorde?

ψ. 16. ADONAI DOMINE, MAGNUS EST TU. *Seigneur Dieu, vous êtes grand, &c.* Quand les Hébreux trouvent dans le Texte de leurs Livres sacrez, le nom de *Jehovah*, ils le prononcent par *Adonai*, qui signifie *mon Seigneur*. S. Jérôme a imité en cela leur respect pour le nom de Dieu. Le Grec lit simplement: *Seigneur, vous êtes grand*. Le Syriaque: *Seigneur tout-puissant, &c.*

ψ. 17. MISISTI SPIRITUM TUUM, ET CREATA SUNT. *Vous avez envoyé vôtre Esprit, & elles ont été créées.* Le Grec: (a) *Vous avez envoyé vôtre Esprit, & il a bâti, il a édifié, il a formé le monde.* Le Psalmiste dit à peu près la même chose: (b) *La parole du Seigneur a affermi les Cieux; & l'Esprit, ou le souffle de sa parole, a formé toute son armée, ou tous les astres.* Nous lisons dans la *Génése*, (c) que *l'Esprit du Seigneur étoit porté sur les eaux*, çomme pour leur donner la fécondité, & pour tirer du chaos la matière, signifiée en cet endroit par le nom d'eau, & pour donner aux êtres créés leur forme, leur vertu, leur consistance.

ψ. 18. MONTES A FUNDAMENTIS MOVEBUNTUR CUM AQUIS. *Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens; les eaux seront agitées.* Ces effets de la puissance de Dieu, qui ébranle, & qui renver-

(a) Ἀπέστειλε τὸ πνεῦμα σου, καὶ ἀποδόμησεν. | *mati sunt, & spiritum oris ejus omnis virtus*
 Ita & Vigil. Tapf. disput. Athanas. cum Arrio. | *eorum.*

(b) Psal. xxxii. 6. Verbo Domini caeli firmati. | (c) Genes. 1. 2.

An du M.
3348.

20. *Væ genti insurgenti super genus meum : Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.*

21. *Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut urantur, & sentiant usque in sempiternum.*

20. Malheur à la nation qui s'éleva contre mon peuple; car le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle, & il la visitera au jour du Jugement.

21. Il abandonnera leur chair au feu, & aux vers, afin qu'ils brûlent, & qu'ils se sentent déchirer éternellement.

COMMENTAIRE.

se les montagnes, & agite les mers; qui cause les tremblemens de terre, & les tempêtes sur les eaux, sont souvent relevés dans l'Écriture. (a)

¶ 19. QUI AUTEM TIMENT TE, MAGNI ERUNT. *Ceux qui vous craignent, seront très-grands devant vous.* Le Grec, & le Syriaque sont assez différens de la Vulgate. Voici le sens qu'on leur peut donner: (b) *Mais vous serez toujours propice à ceux qui vous craignent; car tous les parfums sont peu de chose, pour vous récréer par leur bonne odeur; & les holocaustes, avec toute leur graisse, pour vous être offerts en sacrifice: mais celui qui craint le Seigneur, est toujours grand devant vous.* Cette sentence est très-remarquable, & elle prouve très-bien l'inutilité des anciens sacrifices. Ce n'est que la crainte de Dieu, & son amour, qui nous rendent agréables à lui. Sans cela, ni les odeurs les plus exquises, ni les victimes les plus belles, & les plus grasses, ne feront point capables d'attirer les regards de sa bonté sur nous.

¶ 21. DABIT IGNEM, ET VERMES IN CARNE SEORUM. *Il abandonnera leur chair au feu, & aux vers, comme les cadavres qu'on abandonne à la voirie, qui sont rongés par les vers, ou que l'on consume par le feu, pour se délivrer de leur puanteur.* Mais il paroît par ce qui précède, & par ce qui suit, que le supplice dont on menace ceux qui attaquent mal-à-propos le peuple de Dieu, ne se borne point au feu sensible, ou aux vers, qui consomment les corps. C'est un feu éternel, & qui ne s'éteint point. Ce sont des vers, qui ne meurent point, & qui agissent, non pas sur des cadavres dénués de sentiment, & insensibles à la douleur, mais sur des corps vivans, & infiniment sensibles. Ce feu, & ces vers ne sont point des choses purement métaphoriques, & figuratives; les Saints Pères (c) croient qu'ils sont très-réels; & dès-à-présent, quoique ni les damnés, ni les méchans n'ayent point de corps vivant, ils ne laissent pas de sentir à la présence du feu de l'enfer, les mêmes impressions de douleur, & de rage, que si leur corps animé, & vivant, étoit réellement brûlé de la

(a) Job. ix. 5. xxviii. 9. Psal. xvii. 8. xlv. 2. 4. xcvi. 5. cxliiii. 5. Isaï. v. 25.

(b) Ὅτι μίσην πάντων θυσία εἰς ὄσμήν θωδίας, καὶ ἰλαχίον πάντων εἰς ἰλοκαυλίαν σου.

(c) Ita Patres, & Interpp. plerique. Vide Strar. hic, qu. i. 2. Tirin. &c. Voyez aussi les Essais de Morale, des quatre Fins dernières: De l'Enfer.

flamme

22. *Et factum est post hac, omnis populus post victoriam, venit in Jerusalem adorare Dominum: & mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, & vota, & repromissiones suas.*

23. *Porro Judith, universa vasa bellica Holofernis, qua dedit illi populus, & conopeum, quod ipsa sustulerat decubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.*

22. Après cette victoire, tout le peuple vint à Jérusalem pour adorer le Seigneur, & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocaustes, & s'aquittèrent de leurs vœux & de leurs promesses.

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holofernes, que le peuple lui avoit données, & le rideau de son lit, qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur, comme un monument, pour conserver la mémoire d'une faveur si signalée.

An du M.
3348.

COMMENTAIRE.

flamme la plus vive, & déchiré par les vers, & les serpens les plus avides, & les plus vénimeux. De même que la vûe des instrumens du supplice, & la pensée des tourmens, sont capables de causer dans les criminels une douleur aussi vive, & aussi forte que le tourment même; & comme ceux, à qui l'on a coupé quelques membres, ressentent souvent de très-grandes douleurs aux membres qu'ils n'ont plus; ainsi l'ame des damnez peut être tourmentée de la peine du feu, & de la morsure des vers, comme si elle étoit jointe à leurs corps. Cela n'est pas plus impossible, qu'il l'est que l'ame souffre, ou ait du plaisir, à l'occasion des mouvemens qui se font dans son corps. Ni l'un, ni l'autre ne se fait que par la volonté de Dieu. Il suffit qu'il veuille l'un, ou l'autre, pour qu'il arrive véritablement. L'expression qui se voit ici, se rencontre dans quelques autres endroits de l'Écriture de l'ancien, & du nouveau Testament. (a) Ce qui fait croire que les Juifs avoient accoutumé d'exprimer ainsi les peines de l'enfer.

ÿ. 22. *MOX UT PURIFICATI SUNT, OBTULERUNT OMNES HOLOCAUSTA.* S'étant purifiés, ils offrirent leurs holocaustes. Ils se purifièrent des souillures contractées par tant de sang répandu, (b) & par l'attouchement de tant de choses, qui étoient à l'usage des Assyriens, & qui étoient souillées par rapport aux Hébreux.

ÿ. 23. *OBTULIT IN ANATHEMA OBLIVIONIS.* Elle les offrit au Seigneur, comme un monument qui empêchât qu'un si grand bienfait ne tombât jamais dans l'oubli. On voit dans l'Écriture divers exemples de ces présens faits au Temple, pour conserver la mémoire des victoires remportées sur les ennemis. Toute l'Antiquité Payenne est remplie de ces monumens de reconnoissance envers leurs Dieux. La Vulgate appelle celui que fit Judith, un anathème, ou un monument d'oubli, c'est-à-dire, contre l'ou-

(a) Eccli. vii. 19. *Vindicta carnis impii, ignis & vermis. Idem. x. 13. & Isai. lxvi. 24.* *Carminis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur.* Marc. ix. 45. (b) Num. xxxi. 19.

24. *Erat autem populus jucundus secundam faciem sanctorum, & per tres menses gaudium hujus victoria celebratum est cum Judith.*

25. *Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, & Judith magna facta est in Bethulia, & preclarius erat uniuersa terra Israël.*

26. *Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vite sue, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.*

27. *Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.*

28. *Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, & dimisit abram suam liberam, & defuncta est ac sepulta cum viro suo in Bethulia.*

24. Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vûe des lieux Saints, & la joye de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Chacun retourna ensuite en sa maison; & Judith devint célèbre dans Béthulie, & la personne la plus considérée de tout Israël.

26. Car la chasteté étoit jointe à sa vertu; & depuis la mort de Manassé son mari, elle ne connut point d'homme, tout le reste de sa vie.

27. Les jours de fêtes elle paroissoit en public, avec une grande gloire.

28. Et après avoir demeuré cent cinquans dans la maison de son mari, & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, & fut enterrée dans Béthulie avec son mari.

Andu m.
3390.

COMMENTAIRE.

bli; à moins qu'on ne veuille lire avec quelques Interprètes, *Anathema oblationis*, au lieu d'*oblivionis*. Le Grec, & le Syriaque lisent simplement qu'elle consacra toutes ces choses au Seigneur.

¶ 24. *PER TRES MENSES. Pendant trois mois.* Le Syriaque: *Pendant un mois entier.*

¶ 26. *ERAT ENIM VIRTUTI CASTITAS ADIUNCTA. Car la chasteté étoit jointe à sa vertu.* Voici le Grec: *Plusieurs avoient souhaité de l'épouser; mais elle vécut dans la continence tous les jours de sa vie, depuis la mort de Manassé son mari.* L'Auteur de la Synopse, sous le nom de S. Athanase, (a) dit qu'étant retournée à Béthulie, elle continua dans ses exercices de piété. Suidas (b) dit de même qu'elle *continua sa vertu, & son exercice.* Ils veulent dire qu'elle vécut depuis ce tems-là, comme auparavant, dans les exercices de la piété, du jeûne, de la retraite, &c.

¶ 27. *ERAT DIEBUS FESTIS PROCEDENS. Les jours de fêtes, elle paroissoit en public avec une grande gloire.* Le Grec ne parle point des jours de fêtes. Il dit simplement qu'elle croissoit toujours en gloire, & en honneur, à mesure qu'elle avançoit en âge.

¶ 28. *ANNOS CENTUM QUINQUE. Cent cinq ans.* Suidas lit cent cinquante: mais il est démenti par tous les Textes, & par tous ceux qui ont parlé de l'âge de Judith, qui ne lui donnent que cent cinq ans. Il y

(a) Athanas. in Synops. Ἐπορεύσασα εἰς τὴν Βηθούλιαν, ἐπέστρεψεν ἐν αὐτῇ ἀσκήσει.

(b) Suid. Historic. in Judith. Ἀπερὶν ἔτι ἀσκήσει.

29. *Luxitque illam omnis populus diebus septem.*

30. *In omni autem spatio vite ejus non fuit, qui perturbaret Israël, & post mortem ejus annis multis.*

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

30. Tant qu'elle vécut, & plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël.

COMMENTAIRE.

en a qui prétendent que ces cent cinq ans se doivent prendre du tems de sa mort de son mari; & qu'ainsi elle a pû vivre peut-être cent vingt-cinq ans. Mais ce sentiment est infoutenable. Il faudroit que Judith fût morte longtemps après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor.

SEPULTA EST CUM VERO SUO IN BETHULIA. Elle fut enterrée à Bethulie avec son mari. Le Grec, & le Syriaque: Elle mourut à Bethulie, & fut enterrée dans une même caverne avec son mari. On a vû ci-devant, que quelques Interprètes prétendent que Manassé son époux, fut enterré entre Dorhaim, & Bélamon: (a) mais nous avons réfuté cette prétention sur le Chap. 8.

¶ 29. DIEBUS SEPTEM. Tout le peuple la pleura pendant sept jours. C'étoit le terme ordinaire du deuil: (b) *Luctus mortui septem dies.* Ce deuil fut commun à toute la Province; honneur fort extraordinaire. Le Grec, & le Syriaque ajoutent ici qu'elle partagea avant sa mort, tous ses biens aux parens de son mari, & aux siens; suivant en cela les regles de la justice, & de la reconnoissance, qui veulent que les biens, qui viennent de la famille de la femme, & de celle du mari, retournent après leur mort, à leur origine, & à leurs légitimes héritiers, qui n'étoient autres que ses proches, puisqu'elle n'avoit point d'enfans.

¶ 30. IN OMNI SPATIO VITÆ EJUS, NON FUIT QUI PERTURBARET ISRAEL. Tant qu'elle vécut, & plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël. Depuis l'an du monde 3348. auquel nous plaçons la défaite de l'armée d'Holofernes, jusqu'à l'an 3361. qui est celui de la mort de Manassé, nous ne lisons aucune guerre ni dans Juda, ni dans Israël. Amon, qui lui succéda, ne regna que deux ans. Il fut assassiné dans sa maison; mais sans guerre. Josias vécut aussi en paix pendant les trente-une années de son regne, jusqu'en 3394. Ainsi voilà un espace de quarante-six ans de paix dans Juda. Il faut pourtant avouer que cela ne nous conduit pas à la mort de Judith, ni à plus forte raison, bien loin après sa mort, comme porte le Texte. Il y en a (c) qui distinguent ici Israël d'avec Juda, & qui avouent que depuis la mort de Josias, il y eut

(a) Judith VIII. 3.
(b) Eccli. XXII. 13.

(c) Murduin. Chronol. V. T.

31. *Dies autem victoria hujus festivitatis, ab Hebrais in numero sanctorum dierum accipitur, & colitur à Judais ex illo tempore, usque in presentem diem.*

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux, au rang des saints jours, & depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui, il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

COMMENTAIRE

quelques troubles dans Juda ; mais non pas dans Israël, c'est-à-dire, dans les restes des tribus, qui demeuroient dans le pays, depuis la prise de Samarie, & le transport des dix tribus en 3283. Cette hypothèse sauve à la vérité les difficultez qui nous arrêtent ici : mais il seroit mal-aisé de montrer que ces restes des dix tribus, fissent un Etat différent de celui de Juda. Toute cette Histoire insinuë le contraire. C'est le grand-Prêtre de Jérusalem, qui gouverne, qui ordonne, qui dispose de tout dans Béthulie, & dans tout Israël. Ne vaudroit-il pas mieux pousser la paix, dont parle Judith, jusqu'en 3398. qui est l'année de la venue de Nabuchodonosor contre Jérusalem, sous le regne d'Eliakim ? Comme l'Ecriture ne nous exprime pas l'âge de Judith, lorsqu'elle tua Holofernes, rien n'empêche que nous ne lui donnions alors soixante, ou soixante-cinq ans, (a) & en ce cas, depuis la délivrance de Béthulie, jusqu'à la mort de Judith, & quelques années après, nous ne verrions aucune guerre considérable dans Israël, c'est-à-dire, pendant l'espace de quarante, ou quarante-six ans.

¶ 31. *DIES VICTORIÆ HUIUS FESTIVITATIS AB HEBRAIS IN NUMERO SANCTORUM DIERUM ACCIPITUR. USQUE IN PRÆSENTEM DIEM.* Le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux au rang des saints jours, & il est honoré parmi eux comme un jour de fête jusqu'aujourd'hui. Ce dernier verset n'est ni dans le Grec, ni dans l'ancienne version, ni dans le Syriaque. Il a été pris du Caldéen, sur lequel S. Jérôme a fait sa traduction. La fête dont il est parlé ici, ne paroît pas dans les Calendriers des Juifs. (b) Léon de Modène (c) dit pourtant qu'il y en a qui croient qu'on célébroit la fête de la victoire de Judith, le jour de la Dédicace, ou du renouvellement du Temple par Judas Maccabée, le vingt-cinq de Casleu ; & dans quelques Rituels Hébreux, (d) on lit pour ce jour-là une hymne, où il est fait mention de la victoire remportée par Judith sur Holofernes. S. Thomas, (e) ou l'Auteur du Commentaire sur les Maccabées, sous son nom, y parle des fêtes d'Esther, & de Judith.

(a) Ita Author Chronolog. Bibl. apud Vitro impress. an. 1662.

(b) Vide Serar. hic qu. 19. Selden, de Synedr. lib. 3. cap. 13. Grot. hic.

(c) Léon de Modène, partie 3. ch. 9.

(d) Apud Selden loco citato.

(e) In 1. Macc. x. 34.

Les Ethiopiens lisent la fête de la délivrance procurée par Judith, dans leur Calendrier, (a) au quatre d'Elul, qui répond à notre mois d'Août. L'Auteur de l'Histoire Scolastique, & Denys le Chartreux, ont avancé que cette fête s'appelloit *Cambysa*, à la confusion éternelle de Cambyses, qu'ils prétendent être le Nabuchodonosor, dont il est parlé dans ce Livre: mais leur opinion est aussi fauleuse, que le fondement sur lequel elle est appuyée, est faux. Sigonius (b) a publié un Calendrier des Juifs, où se trouve la fête de Judith, au vingt-cinq du neuvième mois, ou de Casleu, qui revient avec la fête du feu nouveau, & du renouvellement du Temple par Judas Maccabée, dont on a parlé, Torniel, (c) Salien, (d) Bellarmin, (e) Cornelius à Lapidé, Grotius, & d'autres, ont crû qu'on ne devoit point chercher d'autres fêtes de Judith, que celle-là.

Mais Selden s'inscrit en faux contre ce Calendrier de Sigonius; & Jean Rainold, Anglois, dans sa Censure des Livres apocryphes, soutient que les anciens Hébreux n'ont rien dit de cette fête. Le tems auquel on célébroit le renouvellement du Temple par Judas Maccabée, qui venoit en hyver, ne revient nullement à la délivrance de Béthulie, qui ne peut tomber que vers le mois d'Août, ou de Septembre; car Holofernes fit le dégât dans les plaines de Damas, au tems de la moisson du froment; (f) il fut campé dans la vallée de Jezraël un mois entier; (g) il demeura du tems devant Béthulie, (h) avant que la ville fût réduite à l'extrémité. Ainsi on ne peut placer la victoire de Judith avant le mois d'Août, & on ne peut pas la reculer jusqu'au mois de Casleu, c'est-à-dire, en Novembre, ou Décembre.

D'ailleurs la Judith dont il est fait mention dans les hymnes du renouvellement du Temple, n'est pas celle de Béthulie, suivant quelques Rabbins, C'étoit une sœur de Judas Maccabée, ou, selon d'autres, de Jean Asmonéen, laquelle étant aimée de Nicanor, Général du Roi Antiochus, l'enybra, & lui coupa la tête, qu'elle envoya à Judas Maccabée. Celui-ci ayant reçu ce présent, marcha incontinent contre les Grecs, & les tailla en pièces. Mais ce récit des Hébreux ne mérite aucune attention. Nicanor étoit en personne dans la bataille que lui livra Judas, & il y fut mis à mort par ce brave Maccabée. (i) La fête de la victoire contre Nicanor s'est célébrée autrefois dans Israël; mais elle se faisoit au treize d'Adar, (k) & par consé-

(a) Apud Scalig. lib. 7. de Emend. temp. pag. 633 & 652.

(b) Sigon. de Repub. Hebr. lib. 3. cap. 17.

(c) Torniel. op. 3545.

(d) Salian. an. mund. 3418.

(e) Bellarm. de Verbo Dei lib. 1. cap. 12.

(f) Judith 11. 17.

(g) Judith III. 15.

(h) Judith VII. 20 La Vulgate met vingt jours, le Grec trente-quatre jours, & le Syriaque deux mois & quatre jours.

(i) 1 Maccab. VII. 47. & 2 Macc. XV. 30.

(k) 1. Macc. VII. 43 & 49. 2. Macc. XV. 561 Joseph Antiq. lib. XII. cap. 17.

quent, dans un tems bien éloigné du vingt-cinq de Casleu, auquel on célébroit le renouvellement du Temple.

On peut conclure de tout cela, que la fête de la victoire de Judith, ne paroît nullement fixée dans les Calendriers des Hébreux; qu'on ne fait point au sûr, en quel tems on la célébroit autrefois; & qu'apparemment il y a fort long-tems qu'on ne la célèbre plus parmi les Juifs. Cette fête est sans doute de celles qui n'ont duré qu'un certain tems, & qui n'étant que d'institution humaine, peuvent être abolies, ou supprimées par l'autorité de ceux qui gouvernent la République, ou même par l'oubli, & le non usage. Du tems de Joseph, on célébroit encore la fête de la victoire de Judas contre Nicanor: (a) mais il y a long-tems que cette solemnité est supprimée. La captivité de Babylone donna de si violentes secousses à l'Etat des Juifs, qu'il n'est nullement étrange que durant ce long exil, ils aient oublié plusieurs de leurs fêtes, & de leurs anciennes solemnitez; j'entens de celles qui n'étoient point ordonnées par la Loi de Dieu.

L'Histoire de Judith, que nous venons d'expliquer, nous donne lieu de faire diverses réflexions importantes. Si nous considérons cette Héroïne, par rapport à ses vertus morales, nous y trouverons un parfait modèle d'une veuve vertueuse, (b) & telle que la souhaite l'Apôtre écrivant à Timothée; (c) occupée à bien régler sa famille; fidelle à rendre à Dieu, à ses parens, & à sa patrie, ce qu'elle leur doit; qui vit dans la retraite, & dans le silence, dans la prière, & dans les exercices pénibles d'une vie pénitente; domptant la chair, & l'asservissant à l'esprit. Judith se conduisit toujours d'une manière si édifiante, & avec tant de circonspection, qu'elle conserva une réputation pure, & sans reproche; d'une chasteté inviolable, exempte des défauts qu'on reproche ordinairement à celles de sa condition, & de son sexe; éloignée de l'amour du plaisir, de la délicatesse, de l'indépendance, & de l'oisiveté, de la légèreté, & de l'inconstance; de la curiosité, & de l'envie de trop parler; enfin une vraie veuve, digne de respect, & de vénération: *Honora viduas, quæ verè viduæ sunt.*

Mais si on l'envisage par des vûes supérieures, & plus relevées, nous verrons dans Judith une vraie figure de l'Eglise de J E S U S- C H R I S T. (d) La beauté, le mérite, les richesses, les qualitez personnelles de cette sainte femme, représentent, quoiqu'imparfaitement, cette Epouse du Sauveur, qui n'a ni tache, ni ride, *Non habentem maculam, neque rugam*, (e) & qui descend du Ciel, (f) ornée de tout ce qu'il y a de plus précieux dans les

(a) Joseph Antiq. lib. xii cap. 16.

(b) On peut voir saint Ambroise dans le Livre des Veuves. Saint Fulgence, Ep. 2. Saint Jérôme, à Furia.

(c) 1. Timoth. v. 3. & seq.

(d) Voyez S. Jérôme dans le Prologue sur Sophonie; & Raban-Maur sur Judith.

(e) Ephes. v. 27.

(f) Apocal. xxi. 2.

trésors de son divin Epoux. La viduité de Judith ne sert qu'à faire éclatter son amour, & son attachement inviolable pour son époux : Ainsi l'Eglise, privée de la présence sensible de J E S U S- C H R I S T , lui donne des marques plus sensibles de sa fidélité, & de son attachement constant, & respectueux. Les persécutions, les violences de ses ennemis, représentées par Holofernes, ne sont point capables d'ébranler sa constance. Elle s'arme de courage ; elle se revêt de ce qu'elle a de plus précieux ; elle renouvelle son ardeur, & ses prières ; elle cherche sa force dans son humiliation, & dans la confiance qu'elle met en son Dieu. Sans autres armes, elle terrasse, & Holofernes, & l'armée des Assyriens. Loin de s'enfler de sa victoire, elle relève la Majesté de Dieu, qui la remplit de force ; elle publie par tout ses louanges, & va dans son Temple lui rendre hommage, & lui offrir les dépouilles de ses ennemis. C'est la pratique que l'Eglise a toujours suivie dans les combats qu'elle a livrés, ou qu'elle a soutenus de la part de ses ennemis. Elle a humblement reconnu qu'elle ne tenoit sa victoire que de Dieu. Enfin Judith chargée de mérite, & de gloire, rentre dans sa retraite, & y continue ses exercices dans le silence, & dans la pratique des austérités de la pénitence. Ce sont ces vertus qui soutiennent l'Eglise dans les tems de paix ; ce sont elles qui la fortifient dans la guerre.

Fin du Livre de Judith.

PREFACE.